

Apollinaire Dellion

**DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET STATISTIQUE
DES PAROISSES CATHOLIQUES**

DU

CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE,
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG,
DE L'ACADÉMIE D'AOSTE, DE L'ACADÉMIE HÉRALDIQUE DE PISE,
ET DE LA SOC. BIBLIOPH. DE FRANCE, ETC.

DEUXIÈME VOLUME

FRIBOURG
IMPRIMERIE DU CHRONIQUEUR SUISSE

1884

82 1/2

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES PAROISSES CATHOLIQUES

DU

CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE,
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG,
DE L'ACADÉMIE D'AOSTE, DE L'ACADÉMIE HÉRALDIQUE DE PISE,
ET DE LA SOC. BIBLOG. DE FRANCE, ETC.

DEUXIÈME VOLUME

FRIBOURG

IMPRIMERIE DU CHRONIQUEUR SUISSE

—
1884

FRIBOURG (Suisse), le 13 juin 1884.
Fête de St-Antoine de Padoue.

MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

Je vous remercie cordialement du zèle, du dévouement et de la science avec lesquels vous avez entrepris et vous menez à bonne fin le *DICTIONNAIRE DES PAROISSES CATHOLIQUES DU CANTON DE FRIBOURG*; vous complétez et perfectionnez l'ouvrage de M^r Kuenlin. Notre clergé sera heureux et fier de ces *Annales diocésaines*; il y verra l'action de la Providence sur un peuple chrétien; il connaîtra ceux qui ont fondé et développé les paroisses, qui ont travaillé avant lui et dans les travaux desquels il est entré.

Vos pages, marquées au coin d'une érudition sûre et préparées par de longues, patientes et impartiales études, seront un guide, une leçon et une inspiration pour le peuple,

qui apprendra son histoire religieuse et nationale, et qui saura mieux comment on garde la Foi et comment cette Foi se développe par la fondation des œuvres de charité et de piété.

Sans doute, votre Dictionnaire ne paraîtra qu'une collection statistique de documents presque tous inédits; mais, à travers cette sèche nomenclature se révèle la vie catholique de populations fidèles à l'Eglise et unies à leur Clergé.

Continuez donc, mon Révérend Père, votre importante publication, qui sera accueillie avec joie par tous les amis de notre histoire religieuse.

Recevez, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre Seigneur.

† **GASPARD,**

Evêque de Lausanne et de Genève.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES PAROISSES CATHOLIQUES

DU CANTON DE FRIBOURG

BARBERÈCHE

Barbarica, Barberesche, Barfischen, Berfischen, Perfischen, Barbereschi en 1228, etc.

La paroisse comprend les villages de Courtepin (Curtepin, Curtilspin, etc.), des deux Vivier (Vivy) Courtaman (Curtilismons) de Grimoine (Curmoen, Curmenon, Curmen), de Pensier (Penzers, Panzer) et de Breilles (Brigels). Avant le XVI^e siècle, Bonn, Felbin et Ottisberg appartenaient aussi à la paroisse de Barberèche; ces hameaux, situés sur la rive droite de la Sarine, sont aujourd'hui membres de la paroisse de Guin.

Barberèche est une des 70 paroisses citées par Conon d'Estavayer en 1228; elle est située entre les paroisses allemandes de Comondes, Guin et les paroisses de langue française de Belfaux, Courtion, etc. La langue française est cependant la langue de la majorité des paroissiens.

1158. Borcard (Borcardus) prêtre de Barberèche, témoin de la donation qu'Ulric de Neuchâtel fait au couvent d'Hauterive de tout ce qu'il possédait *en Terre-Rouge* (Matile, mon.).

Voilà le premier document qui nous fait connaître l'existence de l'église de Barberèche.

1170. Deux prêtres, D. Burchardus de Barberesche et D. Burchardus de Seedorf, sont cités comme témoins avec Ebraldus de Vivier, diacre, dans un acte de donation et de ratification de don fait à l'abbaye de Frienisberg par Udhelard de Soihères (Jura) époux d'Adelaïde (Trouillat, monuments. Zeerleder Urk. t. I).

Cette présence du curé de Barberèche dans des actes si importants fait présumer qu'il appartenait à l'une des grandes familles de l'époque, ou qu'il en était rapproché par sa position.

Quel fut le fondateur de cette paroisse ? Les seigneurs de Barberèche ayant exercé le droit de collation jusqu'en 1506, on peut supposer que le fondateur de la paroisse fut l'un des seigneurs de Vivier, peut-être un Thierstein, et dont les propriétés s'étendaient au-delà de la Sarine. Aucun document cependant n'est venu appuyer cette hypothèse ; mais certains faits semblent lui donner une apparence de vérité. Le bénéfice de Barberèche n'a jamais possédé de terre, mais des dîmes et autres redevances féodales ; ces rentes provenaient certainement de quelques puissants seigneurs. En 1623, septembre 18, noble Nicolas de Gléresse achète la seigneurie et le château du Petit-Vivier (Petit-Vivy), de noble Jacques Ammann ; cette seigneurie devait à la cure de Barberèche une redevance annuelle et perpétuelle de 5 sacs d'avoine, de 5 sacs d'épeautre et de 5 sacs de seigle, le tout rendu à la cure et sans frais pour le curé. Cette redevance remonte à une époque très reculée et c'est peut-être une des premières donations faites lors de la fondation de la paroisse. Elle fut rachetée en 1805 au prix de 3,775 fr. 5 batz 5 rap. L'affouage, dû par le seigneur de Barberèche et racheté en 1880, est une autre preuve de la fondation par les seigneurs.

A quelle époque fut-elle fondée ? Impossible de donner une réponse satisfaisante. Le chœur de l'église actuelle remonte certainement au commencement du XIII^e siècle, ou peut-être au XI^e siècle ; mais fut-il le premier ou le second édifice religieux élevé dans cette localité, c'est ce que nous ignorons.

Transactions, faits importants du XV^e siècle.

Au nombre des seigneurs de Barberèche ou d'une partie de son territoire, apparaissent les Thierstein, les Ringoltingen de Berne, les Rich (Dives), les Velga, les Vuippens, les Treyvaux, les Mossu, les Praroman, les Amman, les Estavayer-Mollondin, etc.

1398. Pierre de Corpastour, donzel, avec le consentement de ses filles Huga et Jehanneta, vend à Henri de Praroman, dit *Werscho*, plusieurs possessions au vieux Vivier « *in antiquo Viciers.* »

1426. 1^{er} mars. Pierre Venringer, meunier au moulin dit Zer Crôs, paroisse de Barberèche, lègue ses biens, la moitié à l'hôpital de Fribourg et l'autre moitié à la léproserie de Bourguillon.

1426. Conon Filling, de Courtepin (Cartilpin) et G. Filling de Pensier ; Cuno Werron (Werro) de Courtaman, Wilhelm de Vivier et Henslin Luchischis, de Barberèche, reconnaissent que Pierre Kecho, de Barberèche, s'est constitué caution de D. Jean de Colonia, vicaire, envers Jean zer Flu, banneret de Thun, pour la somme de 14 liv. (Arch. cant. not. n^o 26).

1400. Louis de Maguntia, vicaire, avait été frappé, jusqu'à l'effusion du sang, par Ulli Horner, qui fut pour ce fait excommunié. Ayant obtenu satisfaction, le vicaire de Barberèche envoya une circulaire au clergé pour lui annoncer que l'excommunication était levée.

Il est curieux d'observer les formes judiciaires de cette époque, la remise des fiefs, des terres dites nobles aux roturiers ou aux nobles ; voici avec quelle solennité un noble remettait ses domaines aux hommes du peuple : le fermier les recevait ordinairement à genoux, les mains jointes et le seigneur lui donnait un baiser sur les lèvres, etc.

1423. Jaquet Thomas, bourgeois de Payerne, à son nom et au nom des héritiers de Jean Changiere de Morat et de Mermet Burcardi d'Avenches, donzel, concède en fief et *pro feodo theotonice dicendo ze man lechen*, à Pierre, à Ulli et à Nicod Burgis, frères, de Gurdast, paroisse de Cormondes, un champ situé à Cordast, au lieu dit en « Coppet » *cum manibus junctis osculoque oris interreniente, nec non adhibita et observata in hoc omnia alia solempnitate et forma que debet et debuit ac de jure vel de facto seu de consue-*

tudine precepitur in hujusmodi facto et feodi concessione adhiberi et observari. 3 mai 1423 (Arch. cant. not. n° 25).

1427. *Testament de Agneleta, fille de feu Nicod Floret, bourgeois de Fribourg, femme de W., de Praroman, fils de feu Guillaume de Praroman. Elle veut être enterrée dans la tombe de feu Huguet Chimez, son grand-père, et établit héritier son frère Jean Floret. Elle lègue 20 liv. au clergé de St-Nicolas, pour un anniversaire ; 10 liv. aux FF. Mineurs ; 10 liv. au couvent de la Maigrauge ; 10 liv. aux lépreux de Bourguillon ; 10 liv. à la fabrique de St-Nicolas ; à dom Guillaume Ganie, chapelain, 40 sols ; aux Béguines de la maison de dom Christin, vers la porte de Morat, 40 sols ; et 40 sols aux Béguines de la maison à la Pagnioda ; 40 sols aux Béguines de Libero spiritu (Franches ou Libertines) ; 40 sols aux Béguines de l'ordre de St-Augustin ; 40 sols à la sœur Agnès (swestri Agny) ; à son mari, etc., meum pillium¹⁾, carrigiam meam meliorem seu meum tissu et meum dyamam et omnes annullos (ceinture ornée, ses anneaux et ses diamants) ; à sa tante Alexie, veuve d'Heintzilini Bonvisin, 50 flor., et à sa cousine Johanneta, femme de Jean Bugnet, un peplum²⁾ de 22 plis ; à Jeannette, veuve de W. de Praroman, une coupe et une verge d'argent ; à la chapelle de Riedes³⁾ omnes stringas⁴⁾ meas argenteas et deauratas quas habeo in vestibus meis pro faciendo unam chessam⁵⁾ pro portando corpus Christi apud riedes.*

A l'église paroissiale de Barberèche mon habillement de drap rouge et blanc pour faire une chasuble.

Au clergé de St-Nicolas : *meas pelles de vars pro faciendo in dicta ecclesia duas aumuces*⁶⁾ (les pelleteries, les hermines).

1) Pillium, de pilurica, vêtement velu en dedans et en dehors. Les ceintures étaient ornées de pièces d'argent.

2) Peplum (Du Cange) était primitivement un habillement de religieuse, voile plié qui couvrait le cou et la gorge ; le peplum est devenu plus tard la collerette des hommes et des femmes.

3) Riedes, c'est probablement Heitenriod.

4) Stringas, habillement et ornements d'un habit en argent ou doré.

5) Chessam, trône pour placer le Saint Sacrement dans les processions à Ried, c'est-à-dire un dais.

6) Le clergé de St-Nicolas portait donc l'aumusse avant l'érection de cette église en collégiale ; c'est une antiquité respectable.

Elle lègue encore plusieurs coupes en argent. 17 novembre 1427 (Arch. cant. not. n° 32).

Ce testament est d'une grande importance comme étude de mœurs, de costume, de généalogie, etc. Cette Agneleta était liée aux principales familles de Fribourg, sa sœur Jaqueta était veuve d'Henslin Velga, donzel, et Jean Mossu était leur cousin.

Ce testament nous fait aussi connaître les différentes branches de Béguines de Fribourg. On trouvait des Béguines de la règle de St-Augustin et des Béguines de la troisième règle de St-François; elles étaient encore sous-divisées en Béguines ordinaires, soit régulières, et les Béguines *de libero spiritu* (les Franches, les Libertines et, « les pauvres volontaires » en allemand, *die Willigen armen*). Ces Béguines-libertines étaient des tertiaires de St-François et paraissaient affiliées aux Beghards ou Beguards d'Allemagne (secte condamnée par l'Eglise). Le 8 octobre 1408, Jean Smit, chef des Beghards de Bâle, donne procuration à la sœur Alexie de Yuns (ou Juentes) Béguine de *libero spiritu*, à Fribourg, pour faire achever la maison que Nicolas d'Angstorf, demeurant à Barberèche, leur avait donné au Bez, vers la porte de Morat; cette maison fut revendue par le même Jean et la sœur Alexie en 1412; il paraît que les Beghards ne purent s'établir à Fribourg.

Les Béguines étaient établies à Fribourg depuis 1305 et elles étaient très nombreuses, réunies dans plusieurs communautés ou séparées dans des logements privés. Cette histoire curieuse sera traitée à l'article : Fribourg.

Le curé D. Jean de Broc ou de Ponte.

Il paraît dans les documents depuis 1405 à 1446. Il était frère du curé de Cormondes du même nom. On trouve cependant, arch. cant. N° 28, un document qui dit que le curé de Barberèche était le père du curé de Cormondes, mais il paraît que c'est une erreur du notaire. 1432, 1 décembre. Ces de Broc ou de Ponte étaient bourgeois de Fribourg, ressortissants de Broc et établis à Fribourg.

Pendant qu'il était curé de Barberèche eut lieu la vente d'une partie de la dîme de Galm.

1439. Bruna, veuve d'Henslin de Praroman, teinturier, bourgeois de Fribourg, avec le consentement de Pierre Golsch, son conseiller, et Ulli de Lanthen, bourgeois de Fribourg, vendent aux jurés et gouverneurs du luminaire de l'église de Guin le tiers de la dime de Galm, près de Villaret, paroisse de Barberèche, soit de la propriété des héritiers de feu Pierre Rich ; les deux autres tiers appartenaient au bénéfice de Barberèche et à Pierre Mertzen de Pfellin (Canali).

1446. 24 février. D. Jean de Broc vivait encore ; mais il n'était plus curé de Barberèche ; Niklinus de Broc était son frère et Pierre de Broc son proche parent.

D. Jean de Soucens, curé.

D. J. de Soucens était fils du notaire Aymonet de Soucens et de Jeannette ; celle-ci vivait encore en 1452. Le notaire de Soucens eut plusieurs enfants : le curé, Peterman, Nicod et Loysa, qui épousa Jean de Strowsach, bourgeois de Fribourg, et négociant. Loysa eut pour dot 200 flor. d'or du Rhin et son trousseau. Aymonet, notaire, était originaire de Lucens (Tableau alph.), il stipula de 1415 à 1426.

Le curé Soucens fait construire en 1446 une maison et une grange à Barberèche ; c'était probablement la cure. Pierre Gros eut l'entreprise avec Henslin Tribollet pour 32 liv. Le curé devait fournir tous les matériaux et la nourriture.

1447. 7 octobre. Il loue à dom Claude de Sancto Eugendo la moitié de la maison qu'il possède à Fribourg (not. n° 38).

1451. Il vend ou il amodie la dime que son église possède à Barberèche pour 9 muids de diverses graines et deux coupes de pois. La même année, il amodie à Conrad Laris de Bernerschen son verger et sa vigne situés sur le cimetière : *suam vineam seu berclam* ¹⁾ *sitam in cimiterio* (sa vigne soit le *berceau* sur le cimetière) (Gruyère, not.).

Il est certain que la vigne fut cultivée à Barberèche. Dans le XVIII^e siècle, le domaine le plus rapproché de l'auberge portait le nom de « domaine de la vigne. » En 1739, ce domaine s'appelait

1) De berciolum (vid. Du Cange) berceau ou treille.

In der Reben. Aujourd'hui encore, une partie du champ sur la hauteur, près du chemin de Cordast, s'appelle « le champ de la vigne. »

Les Soucens possédaient plusieurs maisons à Fribourg, l'une près de St-Nicolas, deux *in novis hospitalibus* ; une quatrième en pierre, vers le Stalden, vendue en 1455 à la confrérie de la Conception.

Peterman Soucens, frère du curé, avait épousé Catherine, fille d'Etienne Blanchard, directeur des écoles de chant de Fribourg, *magister scholarum cantrus*. Sa dot fut de 30 liv. placée sur la maison des Soucens. 1457.

D. Nicod Soucens, frère du curé, de Peterman. etc., était le 14 février 1457 religieux à Fontaine-André (Faucon, not.).

1462. D. Jean de Soucens et D. Jean Zehender avaient fait l'accord suivant : D. Soucens promettait de résigner son bénéfice de Barberèche et de le donner à D. Jean Zehender pourvu que l'accord fut approuvé à Lausanne (par l'évêque). Ils se donnaient la promesse mutuelle de se transporter à Lausanne dans ce but ; mais dom J. Zehender promettait de rembourser à D. Soucens tous les frais qui résulteraient de ces démarches, soit 100 liv., à la future fête de la Pentecôte et 70 liv. l'année suivante. Fait le 24 avril 1462.

1465. D. Jean de Soucens, autrefois curé de Barberèche, eut des difficultés avec Pierre, fils de Jean de Soucens, notaire à Lausanne. L'abbé de St-Jean de Cerlier prononça une sentence sur ces difficultés, qui fut approuvée par Peterman Soucens.

D. Guillaume de Praroman, curé, 1486-1516.

D. G. de Praroman était fils de noble Guillaume de Praroman ; il possédait plusieurs bénéfices ; le 8 juillet 1486, il confesse avoir reçu 6 liv. de Haso Espagniod, conseiller de Fribourg et exécuteur testamentaire de D. Jean Zehender, son prédécesseur à Barberèche. Dès 1488, il est vicaire à St-Nicolas.

1501. 11 juin, vendredi. Messieurs du conseil permettent la publication de l'indulgence du jubilé, dans leur territoire, à condition que le gouvernement n'ait aucun frais à ce sujet.

1503. Le conseil de Fribourg demandant l'incorporation de la

cure de Barberèche à la chantrerie, le curé se déclare disposé à résigner sa cure à Messeigneurs (Fontaine). A cette époque le maître-chantre était fréquemment un laïque.

1516. D. W. de Praroman, doyen, curé de Givisiez et de Barberèche, donne au fonds des anniversaires de ce dernier lieu, une rente de 2 liv. placée sur sa maison de Fribourg, située à la Grand'-rue (Arch. cant. n° 113).

1516. 30 juin. Noble Jehan Dalinge, dit de Montford, fils de feu Jehan Dalinge, seigneur de Cudrey, ordonne à D. W. de Praroman, comme tuteur et gouverneur des enfants de feu Antoine de Praroman, de payer une dette de 300 liv. (Id.).

Il était encore curé de Barberèche le 17 novembre. Comme vicaire de Fribourg et vice-doyen rural, il est probable qu'il ne résidait pas à Barberèche ; il est mort en 1521 (Fontaine).

1517. Il fut témoin du mariage de Beney (Benoît) d'Avenches, seigneur de Donatire, avec Barbe de Praroman, fille de Sebold, sœur de Loys de Peterman et de Hans de Praroman. Les autres témoins sont : messire Guy de Bruel, Glaudo de Praroman, François Champion, seigneur de Vaulruz, Pierre Mestraulx, avoyer de Payerne, Pierre Faulcon, avoyer, Humbert de Praroman, chevalier, etc., etc., 10 août 1517 (Arch. cant. not. n° 120).

Le luminaire.

Dans chaque paroisse de ce pays existait un fonds dit le « luminaire » ; il était géré par les jurés de la paroisse, ou des jurés du luminaire. Il paraît que ces fondations, dont on ne trouve pas l'origine, remontent à des temps très reculés, elles recevaient des dons nombreux en argent, en cire et en huile. Les rentes étaient employées à fournir la cire nécessaire pour les offices des matines, messes, vêpres, etc., et l'huile de la lampe devant le St-Sacrement et celle du crucifix placé ordinairement à l'entrée du chœur. A l'époque des Quatre-Temps, des grands anniversaires, soit vigiles, on chantait dès la veille les vêpres et les « matines des morts » et le matin suivant un nombreux clergé célébrait la messe et le luminaire fournissait les cierges nécessaires à ces cérémonies et payait la dépense des employés de l'église.

1426. 21 février. Rolet de Vuippens, donzel, demeurant à Fribourg, vend à Jenyno Werro, de Courtaman, et à Pierre Kechon, jurés de l'église de St-Maurice et au nom de la fondation du luminaire, un champ de deux poses, situé à Cormagens, au-dessus du mont de la Sonnaz, pour le prix de 7 liv. laus.

Avant 1453, Hanso Kilchern, de Lubisdorf, avait donné une rente de 20 den. au luminaire; en 1453 le pré *ober Muly Matten* servait d'hypothèque à cette fondation.

1490. On prête 8 liv. du fonds du luminaire à Jacques Villain, de Courtepin et 12 liv. à Pierre Buschi, de Barberèche. 21 janvier.

Hanso Raffino devait 10 liv. au même fonds.

XVI^e siècle. — Une perte regrettable, c'est le tableau de Friess.

1510. Hansi Kloüwo et Hansi Schodellis, de la paroisse de Barberèche, commandent à maître Hans Frysen, le peintre, bourgeois de Fribourg, de peindre une bannière *ein fanen vie si der sach halb* pour le prix de 3 liv. 16 mars 1510 (Arch. cant. not. n^o 130). Il n'existe aucun souvenir de ce tableau; il aura disparu rongé par les années ou par la négligence.

1527. Un autre fait plein de tristesse, c'est la défection du vicaire de Barberèche; c'est probablement vers l'année 1527 qu'il a embrassé la réforme avec le vicaire de Cormondes. On trouve en effet, dans le compte des trésoriers de 1527, le sautier Ottman signifiant au vicaire son bannissement, et le 2 août 1527, sur la plainte de D. Saloz, curé de Cormondes, son vicaire et celui de Barberèche sont bannis du pays (Man.). Le nom du vicaire de Barberèche resté ignoré jusqu'à présent, est probablement D. Hans Kammer; messeigneurs lui amodièrent en effet, « encore pour un an, » la cure le 5 juillet 1527 (Arch. cant. not. n^o 132).

Il était, paraît-il, étranger au canton de Fribourg; dans le XV^e et le XVI^e siècle beaucoup de prêtres étrangers occupèrent des bénéfices dans le canton. Les paroisses de langue allemande furent beaucoup travaillées par les imprimés venus de Berne et par les émissaires de la réforme; les paroisses de langue française eurent une moindre lutte à soutenir.

Actes, documents concernant le bénéfice.

1405. 4 mai. D. Jean de Ponte (de Broch), curé de Barberèche, reconnaît devoir à D. Ulrich Sciemie, curé de Villars-le-Terroir, 6 liv. laus. à la suite d'un accord fait entre eux (Arch. cant. not. n° 14). C'est le premier acte qui nous fait connaître le curé D. J. de Broch.

1406. D. Jean de Ponte, curé de Barberèche, donne à ferme le bénéfice à D. Louis de Mayence (D. Ludovico de Maguntia) jusqu'à la prochaine fête de la Nativité de St-Jean-Baptiste, avec tous ses revenus, excepté la grande dime, la dime du foin et des agneaux. Le curé donnera à son vicaire deux muids d'épeautre, deux muids de seigle et deux d'avoine qu'il payera à la prochaine fête de St-Michel « et prefatus D. Ludovicus tenetur ita desservire dicte ecclesie quod « parrochiani sui interim non patiantur aliquem defectum in spiritua-
« libus vel in temporalibus, nec deficiant ecclesiasticis sacramentis. » Loué après la nativité de St-Jean-Baptiste 1406 (Arch. cant.).

1407. 28 janvier (1408). D. Jean de Ponte, curé, vend à Henslin Muller, de *Bont* (Bonn) la dime du bénéfice en blé, à *Bont*, *Vellin*, *Ollersperg*, de l'autre côté de la Sarine, pour l'espace de 3 ans et pour le prix de 5 muids de blé, mesure française de Fribourg ; dont 20 coupes d'épeautre, 20 de seigle et 20 d'avoine. Témoins Jean de Maisonneuve et Thomy Heyso de Cormondes (Arch. cant. not. n° 14).

1416. 16 janvier (1417). Le même curé amodie pour deux ans à Pierre Corpastour, bourgeois de Fribourg, la grande et la petite dime de Barberèche.

1418. Frère Ulric Chamblod, chanoine d'Humilimont, vicaire, amodie pour 3 ans à Henslin Bumans de Courtepin tout son droit à la grande dime de Cormenon et des deux Vivier pour deux muids d'épeautre, deux de seigle et deux d'avoine. Mars 22.

Cette amodiation est répétée le 7 mars 1421.

A la même époque, il amodie encore pour 4 ans les dimes de *Brüllies* et de Courtepin pour 20 coupes d'épeautre, 20 de seigle et 20 d'avoine.

1422. Le même amodie à Pierre Chamblod, marchand, de Fribourg, trois récoltes de dimes des villages de Bonn, Felbing et Otisberg pour 13 liv. laus. (Arch. cant. n° 25).

La dime de Barberèche est donnée pour quatre coupes d'épeautre, quatre d'avoine et une coupe de pois par an, plus 20 sols pour le four.

La dime de Pensier, dont le curé n'avait que le tiers, est cédée pour 7 liv. par an (Arch. cant. not. n° 25).

1478. D. Jean Zehender, curé, Pierre Horner, de Barberèche, Mermet Horner, de Courtaman, comme jurés de l'église, et Niklinus Wäber, comme recteur des fondations des anniversaires, reconnaissent que Pierre Mossu, conseiller de Fribourg, a donné à son nom et à celui de feu son frère Jean Mossu, donzel, le fonds (*totum casale*) sur lequel est bâti le presbytère, ayant le cimetière et l'église à l'orient, et le four à l'occident ; le jardin du donateur du côté du vent et le chemin du côté du nord. Ce don est fait au bénéfice, pour le soulagement de l'âme de feu Jean Mossu, de ses ancêtres et de ses parents ; le curé en son nom et au nom de ses successeurs promet de célébrer quatre fois par an l'anniversaire de feu Jean Mossu et de ses parents, et de ne jamais faire de fenêtres, à la cure, du côté du jardin de Pierre Mossu, soit du côté du vent. Le donateur ne conserve sur ce fonds d'autre droit que celui de haute et basse justice et pleine juridiction.

Le même curé reconnaît encore tenir du dit donateur, au nom du bénéfice, un autre fonds situé entre le cimetière à l'orient, et la cure à l'occident, sur lequel le donzel Pierre Mossu conserve son droit de haute et basse justice, ainsi que le droit de propriété de ban, de clames, etc. Pour ce fonds le curé payait annuellement un cens de 2 sols et 6 deniers. 3 mai 1478 (Arch. cant. not. n° 95).

Ce document nous montre qu'à cette date le bénéfice ne possédait pas le fonds sur lequel était bâti la cure.

1590. A cette époque le curé retirait pour la prémice : de noble Nicolas de Praroman 4 quarterons de grains ; de l'un de ses fermiers 6 et de l'autre 4 ; de Vivier 8 quarterons ; de Courtaman 14 quarterons ; de Breille 6 quarterons ; de Courtepin 16 quarterons ; de Pensier 8 quarterons ; de Vyler uff den Hutz 4 quarterons ; total 70 quarterons.

1623. 18 septembre. M. Nicolas de Gleresse acheta le château et le domaine du Petit-Vivier de Jacques Ammann. Cette propriété devait alors annuellement au curé de Barberèche 15 sacs de céréales, soit avoine, seigle et froment, et la prémice.

Le bénéfice dans le XVIII^e et le XIX^e siècle.

Jusqu'au commencement de ce siècle les curés de Barberèche ne percevaient d'autres rentes que celles qui provenaient des dîmes de céréales, de foin, etc., les prémices, noales et le bois nécessaire à leur ménage. Ceci nous ferait conséquemment supposer que la paroisse a été fondée par les seigneurs de Vivier et de Barberèche.

Etat du bénéfice en 1798.

Le curé percevait 35 fr. suisses pour intérêts des capitaux ; 950 fr. des dîmes et 44 fr. de la prémice.

Le curé retirait à Courtepin le tiers des dîmes et l'hôpital de Fribourg les deux autres tiers.

La petite dîme fut rachetée l'an 1819 pour 440 liv. suisses, la grande en 1845 pour 3,500 liv. suisses; en 1819 elle était appréciée à 10,959 liv.

1595. Nicolas de Praroman reconnaît que le tiers de la grande dîme appartenait à la cure ; mais il refuse de lui devoir en outre 3 muids de grain.

1685. Il s'éleva une difficulté entre le curé D. Lary et M^r François-Louis-Blaise d'Estavayer, seigneur de Mollondin, qui, par son mariage avec Barbe de Praroman, en 1662, était devenu propriétaire du domaine de Barberèche. Le différent portait sur la petite dîme, le droit de parcours et d'affouage.

Le Conseil de Fribourg, comme collateur et défenseur des droits du bénéfice, nomma une commission, et celle-ci décida que :

- 1^o Pour la petite dîme, le curé avait droit à deux bons chars de foin ;
- 2^o Pour le droit de parcours, le curé pouvait faire paître, avec les troupeaux des fermiers, 8 à 10 moutons et 2 pièces de menu bétail ;
- 3^o Le seigneur de Barberèche devait au curé tout l'affouage;
- 4^o Le curé devait percevoir la petite dîme, soit du blé et du vin¹⁾ en nature, comme précédemment.

1) Nouvelle preuve de la culture de la vigne à Barberèche.

1813. Le domaine de Barberèche appartenait à Pierre-David Burnand de Sepey, de Moudon, et à son frère Jacques-Rodolphe domicilié aux Indes. Ils rachetèrent le 22 décembre 1803 la grande dime par 3,536 écus 13 batz et 6 rap.

Le droit de parcours consistait à laisser paître le menu bétail sur les terres en jachères, les terrains vagues et dans les forêts. M. Burnand racheta ce droit au moyen d'une rente annuelle de 16 liv. suisses, remplacée en 1872 par le capital de 577 fr. 70 c.

Le droit d'affouage fut racheté en 1872 pour 4,500 fr.

Le prémice rapportait 70 mesures de grain en 1590, selon les indications du curé König, mais le curé n'en percevait que la moitié; l'autre moitié formait une partie du traitement du sacristain.

Brelle.

Le curé percevait le tiers de la grande dime et le seigneur du lieu les deux autres tiers.

Le curé percevait encore la petite dime, qui fut rachetée en 1809 par la somme de 220 écus.

Vivier.

Le curé percevait une partie de la dime ; celle de Courtaman fut rachetée en 1807 par 11,830 fr. et en 1813 la dette était déjà acquittée, ce qui prouve l'aisance de cette commune. Dans cette somme était compris le rachat de la dime du foin.

La dime de Vivier fut rachetée en 1803 par 3,775 liv.

Pensier.

Dans ce hameau, le curé possédait le tiers de la dime ; la petite fut rachetée en 1821 par 370 liv., et la grande en 1827 par 3,581 fr.

1823. M. Burnand, ancien juge de paix de Moudon, en sa qualité de propriétaire du domaine de Barberèche, s'est racheté de 17 bichets de seigle, mesure de Fribourg, dû à titre de prémice, dont 7 bichets en faveur du curé, 7 en faveur du maître d'école et 3 en faveur des

chantres de la paroisse. Ce rachat et affranchissement se fit pour la somme de 770 fr. 3 batz, prix établi d'après les prix fixés par le gouvernement pour le rachat des redevances féodales. De cette somme, on doit imputer 317 fr. 4 batz 8 r. pour les 7 bichets dus à la cure, et 453 fr. 4 batz 3 r. pour les 10 bichets en faveur du maître d'école et des chantres.

D'un autre côté, M. Burnand, ensuite d'entente avec les autorités, vend aux intéressés un morceau de terre au village de Barberèche de 67,504 pieds cubes, limitant d'orient le chemin public, les appartenances et le jardin de la cure ; d'occident une particule de terrain dont jouit déjà le maître d'école et la terre du domaine de M. Burnand. Cette vente se fit pour le prix de 900 fr. la pose de 50,000 pieds.

Les inventaires des ornements sacrés, etc.

On possède un des plus antiques inventaires du canton, il est de l'année 1416. Frère Uldricus Chamblod, chanoine d'Humilimont, alors vicaire et amodiateur de l'église de Barberèche, reconnaît avoir reçu de Conon et Jacques Werro de Courtaman (Curtemant), de Conon Filling, de Guillaume Filling de Courtepin (Curtelspin), jurés de l'église de Barberèche, les objets et ornements suivants : Un calice, trois livres soit un graduel, *grenal*, un antiphonaire et un psautier, *salterium*, un ornement de la croix, *unum vestimentum de cruce*, deux missels, deux ornements complets, *duo vestimenta repleta*, deux chasubles, deux amicts, une aube, un surplis *unum sorepillit*, dix pales, 7 petites nappes et encore un amict. Le dit frère promet de rendre ces ornements aux mêmes jurés ou à leurs successeurs, et de les conserver sous l'hypothèque de ces biens et le cautionnement de Pierre Chablod et Jean Carmentrant, bourgeois de Fribourg. Il promet encore de desservir décemment cette église, de manière que les paroissiens n'éprouvent aucun dommage. Le 7 février 1415 (Arch. cant. not. n° 22).

Cet acte nous montre la pauvreté de l'église ; cet état n'était pas une exception pour l'église de Barberèche, mais il était général ; la visite de Saluces en est une preuve. Les fréquentes guerres, les incendies, etc., étaient un grand obstacle à un meilleur état des églises ; il faut encore ajouter la pauvreté du peuple.

1666. L'église possédait deux calices, une monstrance en argent achetée l'année 1666 et un ciboire.

Il y avait 14 chasubles avec deux tuniques « dalmatiques », dont une de « fine toile d'argent » aux armes du colonel de Praroman, une avec un crucifix doré et « 3 de peaux dorés à l'italienne »¹⁾, plusieurs devant-d'autels, 6 aubes et une chappe.

Visites pastorales de Saluces en 1453. Récès.

Le mardi 28 août, les délégués de G. de Saluces visitèrent les trois églises de Cormondes, de Barberèche et de Bösingen ; ils arrivèrent à Barberèche venant de Cormondes. Marmet Borcard, bourgeois de Fribourg, possédait le patronage de l'église et Jean de Soucens en était le curé et observait la résidence. Les visiteurs donnèrent les ordres suivants : l'autel n'étant pas consacré, ils ordonnèrent de le faire consacrer dans l'espace d'un an, et d'établir une piscine avec essuie-mains à côté de l'autel, ainsi que d'établir un marche-pieds en pierre ou en bois.

Le chœur sera pavé ou planchéié et on remettra des vitres à la fenêtre près de l'autel. Ordre de réparer la toiture et d'en boucher les trous, de niveler la nef et d'en reblanchir les murs, de procurer une navette, d'enlever les objets profanes et ustensiles qui y sont déposés, et un tel dépôt sera interdit à l'avenir. Dans l'espace de 6 ans on fera une sacristie du côté gauche du chœur. Le cimetière sera fermé et on placera quatre croix aux angles. Un notaire dressera les extentes.

On peut avoir, à la suite de ces ordres, une idée de l'état de l'église. Un toit criblé, reposant sur des murs lézardés. Pas de pavé, ni de plancher au chœur et encore moins dans la nef, où régnaient les inégalités du sol, à la suite d'enterrements dans l'église. Point de sacristie. Au chœur, une fenêtre, quoique très petite, n'avait presque pas de vitres ; l'église n'avait que deux autels et le principal, sans marche-pieds, n'était pas consacré. L'église enfin servant de dépôt de toutes espèces d'objets et d'instruments aratoires.

1. Cuir dorés à la manière des cuir de Cordoue.

Les ornements n'étaient ni splendides, ni nombreux ; les dimensions de l'église étaient bien restreintes. Si l'église avait un beffroi, il ne pouvait être bien élevé, avec une ou deux petites cloches de 100 à 300 livres.

La sacristie ordonnée en 1453 est peut-être la petite chambre, sous la tour, appelée *la chambre des cloches* ; elle est voutée fort solidement, mais avec des proportions très restreintes.

1785, « Nous n'avons pas besoin d'ordonner des réparations « à l'église, puisque les bontés du seigneur de Barberèche, le zèle « infatigable de M. le curé, et l'ardeur digne des plus grands éloges « de l'honorable paroisse, ont prévenu tous nos désirs et nos « demandes et qu'on n'a pas cessé de travailler depuis notre visite « à la réparation et à l'embellissement de la maison de Dieu... »

Donné à Fribourg le 12 mars 1785.

1805. Mgr Guisolan permet de célébrer la fête de St-Magnus, mais sans obligation de fêtes.

1817. Mgr Yenni, à l'occasion de la visite pastorale, ordonna au régent de tenir l'école depuis la Toussaint au mois de mai ; avant cette visite, l'école durait peu de temps. Il recommande une fréquentation assidue de l'école.

L'église.

L'église, dédiée à St-Maurice, martyr, et à ses compagnons, est composée de deux parties : le chœur et la nef ; ces deux parties sont d'une époque bien différente.

Le chœur est d'une date très reculée et antérieure au style gothique. Il est difficile de déterminer avec certitude l'époque de sa construction, mais il n'est certainement pas postérieur à l'année 1200. C'est le style des édifices sacrés des années 1000 à 1200. Il a subi plusieurs modifications, deux fenêtres furent ajoutées à celle dont il est parlé en 1453 ; mais celle du milieu est restée intacte ; derrière l'autel se trouve l'almaliolum ou le tabernacle primitif ; mais il n'y a pas de vestige de la piscine.

La nef fut construite vers l'année 1547 et 1552. (Arch. cant. Rech.) On y fit des réparations et des modifications à différentes époques. La tour fut probablement construite à la même époque, avec une flèche octogone.

Avant la construction de cette nef, il en exista une autre qui fut consacrée en 1455, le 14 septembre ; elle devait avoir des proportions très restreintes, c'est celle dont il est parlé dans la visite pastorale de 1453. L'autel actuel du chœur fut probablement élevé sur l'autel consacré en 1455, qui est resté intact.

En 1657 les autels étaient dédiés à St-Maurice, à Notre-Dame du Rosaire et à St-Barthélemi.

En 1671 le toit de l'église et de la cure était en très mauvais état; les jurés de la paroisse s'adressèrent à l'Etat de Fribourg pour obtenir des secours ; celui-ci donna 15 plantes de sapin.

L'église est ornée de peintures à fresque ; elles sont du peintre Stoll, qui les fit en l'année 1786. On voit au chœur les quatre évangélistes, et dans la nef, au centre du plafond, St-Maurice, et aux quatre coins les mystères de l'Annonciation, de la Naissance et de l'Epiphanie, de la fuite en Egypte, et sous la tribune, le jardin des Oliviers ¹⁾.

Les fenêtres sont garnies de vitraux avec les armoiries de différentes familles, armes des Gleresse et des Diesbach avec l'inscription : « François-Henri de Gleresse, capitaine d'une compagnie « suisse de 200 hommes et commandant un bataillon au service de « sa Majesté très chrétienne de France et de Navarre, etc., et Catherine- « Barbe de Diesbach, sa femme, 1673. »

Autres armes des Gleresse et des Praroman : « François de « Gleresse, conseiller d'Etat de la ville et canton de Fribourg, colonel- « général d'artillerie des 13 louables cantons suisses dans le « Fensional, et Marie-Catherine de Praroman, sa femme, 1676. »

Armes des Praroman et des Falk : H. N. Praroman, 1552.

A la seconde fenêtre les armes de Fribourg surmontées de l'aigle impérial.

1) En 1621 le Conseil de Fribourg paye 86 liv. à Nicolas Wutz et à Jean-Henri Felbaine pour peindre le chœur de l'église de Barberèche. Ces peintures existent encore sous le badigeon. On ne sait pas quelle est la nature, ni la valeur de ces peintures.

Les Falk et les Praroman avec l'inscription : Ursul Falk, *verlassene des Edlen*. H. N. Praroman, 1555.

Enfin les armes du malheureux avoyer Arsent ¹⁾.

1762. Cette année-là le maître-autel actuel fut fait par le maître sculpteur et peintre Stoll pour le prix de 200 thalers (1,200 fr.). On lui accorda une gratification de 9 thalers. Dans ce prix, étaient compris les ouvrages de sculpture, de peinture et de dorure. Il travailla pendant cinq mois à Barberèche, et il était logé chez le juré Pierre Werro. Les travaux de menuiserie furent faits à Böesingen.

L'autel de la Conception de Notre-Dame est aussi dédié à St-François-Xavier, à St-Antoine de Padoue ; il fut fait en 1714 par ordre du capitaine de Gleresse, il en supporta toute la dépense.

1784. L'église était insuffisante pour contenir tous les paroissiens ; elle était aussi très peu éclairée et on ne pouvait y lire commodément. Le curé voyant ces inconvénients, proposa quelques améliorations qui furent reconnues nécessaires et acceptées facilement.

Le second dimanche de mars 1784 le curé proposa aux chefs de famille les réparations suivantes : un agrandissement de l'église de 12 pieds, ce qui permettait d'établir quatre bancs nouveaux de chaque côté de la nef ; d'élever le plafond de l'église de 22 pouces ; de faire deux grandes fenêtres dans la nef, du côté de l'évangile et deux fenêtres rondes au frontispice ; d'ouvrir une grande fenêtre au chœur, du côté de l'évangile ; de blanchir l'intérieur de l'église et badigeonner l'extérieur ; enfin d'élever la toiture.

Les paroissiens promirent un généreux concours ; les fournitures de bois, de travailler eux-mêmes, et les dons affluèrent. On fit aussi des changements à la sacristie, à l'ossuaire, au chœur, et quelques moulures de la chaire furent dorées, etc.

¹⁾ On doit féliciter M. le curé et l'administration paroissiale d'avoir conservé ces précieux vitraux et de ne leur avoir pas fait prendre le chemin des musés étrangers, comme cela s'est fait dans plusieurs paroisses, où des vitraux de prix ont été remplacés par des verres en couleur sans valeur et souvent même sans goût, donnant une fausse teinte à des tableaux de mérite. C'est être peu reconnaissant envers des bienfaiteurs, et avoir peu de patriotisme et de goût de sacrifier des œuvres d'art ; ce n'est pas le vandalisme de la guerre et des révolutions ; mais celui de la paix et quelquefois du sanctuaire ; c'est souvent agir contre la volonté des donateurs et de l'église qui sait apprécier les beaux-arts dans ses édifices, ses ornements ; on doit ainsi regretter la perte de plusieurs tableaux et d'autres objets.

La paroisse de Barberèche a encore conservé un velum, qui a été admiré à l'exposition de Zurich en 1883.

Dons, souscriptions pour ces réparations, en 1784.

	Ecus.	Batz.
Marie Werro, née Haymo	10	8
Le curé Bieller	40	8
Les frères Jungo, du Gros-Vivy	6	18
Noble Laurent Fegely	13	11
Pierre Audriaz, de Breille	20	4
M ^{me} d'Estavayer-Mollondin	20	—
Ulrich Jungo	6	18
Noble Philippe de Gleresse	13	11
Noble Tobie de Gottrau, de Pensier	6	18
La commune de Courtaman	6	18
Collecte faite à l'église	16	4
Le Conseil (de Fribourg ?)	40	8
Joseph Flury	6	—
Ulrich Lanthman, de Fribourg	8	3
Jacob Meuwly, dans sa dernière maladie	13	11
Les propriétaires de Breille	9	15
Hans Jemmely	5	10
Pierre Meuwly	4	20
Joseph Savariou	6	—
Les frères Folly	7	15
Hans Werro, de Courtaman	4	20
Ulrich Jungo, juré	6	—
Et plusieurs souscripteurs pour des sommes infé- rieures.		
M. d'Estavayer-Mollondin et sa femme, pour rafraîchir l'autel de l'Immaculée-Conception	54	—
Les frères Antoine et Henri de Gleresse, pour réparer l'autel du Rosaire	67	—
Hans Hayo de Pensier a payé pour les fenêtres des deux côtés de la chaire	39	18

La souscription s'éleva à la somme de 514 écus 22 batz et la dépense à la somme de 547 écus. Le nouveau porche fut aussi construit à cette époque. Les dalles furent levées à Combes. La porte en fer ouvragé, du cimetière, est l'œuvre de Nicolas Bieller.

Bienfaiteurs de l'église de Barberèche.

Plusieurs curés ont conservé avec beaucoup de soin les noms des bienfaiteurs de l'église. Ce bel exemple aurait dû rencontrer des imitateurs dans toutes les paroisses. La reconnaissance et le zèle de la maison de Dieu en font un devoir ; cette nomenclature forme une des belles pages des annales d'une paroisse et elle peut devenir un sujet d'une sainte émulation et d'un légitime sentiment d'orgueil.

Il existait aussi dans plusieurs paroisses un usage qu'on aurait dû conserver, c'était celui de lire à l'époque de certains anniversaires les noms des bienfaiteurs de la paroisse.

Un catalogue des bienfaiteurs de la paroisse de Barberèche, dressé, en 1652 contient les noms de 180 bienfaiteurs. Les dons en argent s'élèvent de l'année 1590 à 1635 à 431 écus (468 fr.).

Nous choisissons dans cette longue liste quelques noms et quelques dons trouvés à l'aide des actes de notaire (Arch. cant.).

XVI^e siècle. — 1508. Le conseil de Fribourg donne une fenêtre (un vitrail aux armes de la Cité) à l'église.

1511. Henslin Helfer, par testament reçu par D. Hans Träyer, vicaire de Barberèche, lègue au fonds des anniversaires 4 liv., et 5 liv. à la fabrique de l'église.

1517. Hans Schwendi, de Fribourg, lègue à la chapelle de St-Loup 10 liv. ; à Notre-Dame de Bourguillon 10 liv. ; aux églises de Tavel, de Guin et de Barberèche, à chacune 5 livres ; aux anniversaires de Barberèche 5 liv. ; à la chapelle de Duremberg 5 liv. ; aux hôpitaux de l'Auge, des Places ¹⁾ et aux diverses confréries, différentes sommes (Testament du 26 avril).

1519. Benoit Werro, de Courtaman, par testament reçu par D. Georges Saxer, vicaire, fait différents dons au luminaire, aux anniversaires et donne 10 sols à l'ossuaire de Morat.

1521. D. Conrad Lindenfels, vicaire de Barberèche, reçoit le testament de Conrad de Vivis. Il lègue un demi écu au fonds des anniversaires et demi écu à la chapelle de Vivier et d'autres legs au luminaire, à l'église de St-Maurice et à Notre-Dame de Duremberg.

1) C'était l'hôpital des Tisserands et non l'hôpital actuel. L'hôpital des Tisserands a subsisté longtemps, alimenté par des dons divers, et par la confrérie des Tisserands.

Il établit son frère Hans de Vivis son héritier à condition qu'il fasse le pèlerinage de St-Jacques, 20 janvier (Arch. cant. not. n° 132).

D. Franz Corpataux, curé, déclare que le 28 septembre 1605 Hentzo Schrötter avait légué 10 écus à l'église à l'intention de faire chanter un « salve » devant l'autel de Notre-Dame, chaque jeudi des Quatre-Temps. Il fut plus tard transféré au dimanche.

1626. Noble Rodolphe de Forel fait un don de 20 écus à l'église.

Nicolas de Praroman, avoyer, 3 écus et plus tard encore 8 écus ; la mère de Maurice Werro 6 écus ; Marguerite 5 écus et de la toile ; Christophe Helfer 6 liv. ; Nicod Mussillie 10 liv.

1625. Rodolphe de Forel 20 écus ; Imo Lambert 5 écus.

1626. Triny Schmutz de Vivy donne un voile de calice, une couverture d'autel et deux écus.

1627. Hans Marty, une chasuble.

1628. Hans Schmutz, de Pensier, avait fondé une messe qu'on devait célébrer chaque samedi dans l'église de Barberèche, et il avait donné son moulin de Mullithal, près de Wunnenwyl, en hypothèque. Le tribunal ecclésiastique décréta que le curé prélèverait annuellement sur ce moulin une rente de 10 écus. Sa femme a donné une aube, une chasuble, etc. (Acte du 13 mars 1628).

Noble Franz-Peter de Praroman, avoyer de Morat, a donné des nappes d'autel.

1648. D. Juat, curé, a montré un grand zèle pour orner l'église et il a fait don d'une chappe, d'une chasuble. La famille Audregon avait fait quelques insolences à la cure, pendant la nuit ; ils furent condamnés à payer une chasuble ; mais le curé l'a payée lui-même. Noble vengeance.

1648. Anne Marthy, veuve Viprez, donne 20 écus pour réparer les autels.

Mme Anne de Diesbach, veuve de noble Franz de Praroman a donné une robe en satin rouge pour la statue de la Ste-Vierge, etc.

1649. Le colonel de Praroman, sa femme née de Diesbach et leurs enfants, ont donné à l'honneur du St-Sacrement de l'autel et à la prière du curé Juat, le ciboire et la monstrence en argent. Ils furent inaugurés le jour de la Fête-Dieu 1649.

1649. Le tabernacle et la partie supérieure du grand-autel ont été faits en partie avec l'argent de Anne Marthy, de Breille (elle avait légué 30 écus) ; l'ouvrage a coûté 17 1/2 écus et trois bichets de blé donnés par le curé Juat.

Anne Vallon, femme de H. Wiprecht, donne 20 écus avec lesquels on achète une chappe ; le curé y ajoute 4 écus.

Mme de Praroman donne des « étoffes de velours garnies de passements d'or et d'argent. »

1650. Anne, femme de Benoit Forney, lègue 20 écus à la confrérie du Rosaire ; 20 écus à la chapelle de Cormondes pour orner l'autel et l'image de Notre-Dame ; et après la mort de son mari, elle donne encore 300 écus à l'église où elle sera ensevelie, destinés à procurer des ornements. Elle fut enterrée à Barberèche (Arch. cant. not. n° 5).

165(?) . Humbert Schmutz, de Vivy, donne une chasuble.

1652. Noble Nicolas de Praroman, ancien avoyer, donne 30 liv. à l'église.

1653. Clauda Chuard, servante de Mme de Praroman, lègue 10 écus à l'autel du Rosaire.

1653. Le capitaine de Gleresse et le colonel de Praroman donnent chacun une chasuble.

1654. 31 décembre. Pierre (?) réfugié de la Bourgogne, lègue 20 écus à l'autel du Rosaire (Not. n° 5).

1659. 7 juin. Elsi, femme de Maurice Wipret, de Courtaman, lègue 8 écus pour orner les reliques de St-Maurice (Not. n° 5).

1659. Tèle Meuwly, femme de M. Wipret, donne 8 écus pour orner les reliques de St-Maurice et un écu au capital des anniversaires.

1664. Henri Werrey, de Cormondes, 10 écus.

1666. Madeleine Piccand, une chasuble.

1666. Humbert Schmutz, 10 écus pour aider à payer une lampe en argent.

1691. Pierre Meuwly donne un encensoir.

1696. La paroisse fut jetée dans une grande désolation par un vol sacrilège. Une main criminelle enleva tous les vases sacrés le 2 février 1696, soit le calice, le ciboire, l'ostensoir. De nombreux dons affluèrent pour réparer cette douloureuse perte. LL. EE. de Fribourg donnèrent un ciboire ; un certain maître de Fribourg

donne 18 onces d'argent pour les calices ; une dame 7 onces ; l'évêque 6 onces.

Christophe Schmutz donne 5 écus blancs ; Gaspard Spilman 8 1/2 écus.

Mme de Mollondin, née de Praroman, a donné 18 onces d'argent. On fit d'autres dons, mais de moindre valeur.

Mlle Anne-Marie de Gleresse donne 11 écus pour les ornements.

1708. Mlle Gerffer donne une bannière noire.

Mlle Marie-Catherine Gerffer a légué une certaine somme d'argent pour l'autel de la Ste-Vierge.

1709. Mlle Elisabeth Gerffer, sœur de Marie-Catherine, a donné une couronne, deux médailles et un cœur, le tout en argent. 22 mars.

1709-1710. Le curé J.-D. Lombard a donné un petit ciboire en argent, une nappe d'autel, etc.

1717. Les dons reçus pour l'église s'élèvent à 8 écus 15 batz.

1718. La femme de Jacques Larma, de Breilles, donne 28 aunes de toile.

1719. Marie Werro, femme de G. Spilman, intendant de M. de Mollondin, a donné, après la mort de son mari, 6 écus.

1720. Le jour de Pâques on inaugura un petit dais ; à cette occasion H. Jungo a donné 4 écus.

1721. Pierre Werro offre une croix et une lampe en argent.

1722. Le capitaine Gleresse lègue, par testament, 8 écus à l'église et une certaine somme aux pauvres.

1725-1760. Noble dame d'Estavayer-Mollondin a fait don d'une chasuble, de surplis, aubes, etc., et de la monstrance dorée. Marianne Barras un ornement rouge.

Le marguillier Clerc a donné 6 chandeliers en cuivre et sa femme une chasuble.

Mlle de Diesbach, Jacques Audriard, chacun une chasuble.

1739. Jacques Wipret, de Courtaman, a légué 500 écus à l'église, soit 400 pour l'ornementation de l'église et 100 pour la confrérie du Rosaire.

1723. Le noble chevalier et capitaine des gardes, F.-Louis de Mollondin, bienfaiteur de la paroisse, obtient la permission d'établir un petit oratoire au-dessus de la sacristie, pour entendre la messe.

En 1722, il avait accordé à la paroisse un large subside en bois, pour couvrir le clocher et réparer plusieurs chambres de la cure.

1773. Le clocher était encore sans horloge ; le dimanche 3 mars dans une assemblée paroissiale, les jurés proposèrent cet ornement utile ; mais celle-ci, repoussant cette idée et regardant une horloge comme un objet de luxe, déclara que le cadran solaire, qui existait, était suffisant, et malgré les instances de quelques membres de l'assemblée, l'horloge fut condamnée. En 1775 la proposition fut reprise ; quelques personnes offrirent même des dons, et elle rencontra moins d'opposition ; mais le curé s'opposa à laisser payer cet objet avec les fondations pies, comme on en avait l'intention. L'année suivante, l'horloge ne rencontrant plus d'opposition, fut établie.

1780. A cette époque, la grand'-messe se célébrait à 7 h. du matin, fêtes et dimanches.

1781. Mgr de Monténach, à la demande du gouvernement et vu la nécessité et les abus, avait demandé au St-Siège une diminution des fêtes. Le Souverain-Pontife, par le bref du 10 mai 1780, supprima 16 fêtes, ce qui causa une certaine agitation dans le pays. Dans plusieurs paroisses, on se révolta contre les décrets de l'Eglise. Le 11 décembre 1780, l'évêque, pour calmer les esprits, conserva trois des fêtes supprimées, soit la St-Joseph, St-Nicolas et Ste-Catherine et transféra au dimanche la célébration des fêtes et demi-fêtes supprimées par le bref du 10 mai.

Le 21 janvier 1781, en assemblée paroissiale, on posa la question des fêtes ; elle décréta de chômer les fêtes supprimées, en laissant cependant à chacun pleine liberté de chômer ou de non chômer ces fêtes. La grand'-messe, les vêpres, devaient se célébrer aux heures ordinaires sans obligation d'y assister.

1758. M. le curé Stierly a donné à cette église un beau calice (il a coûté 72 écus bons), une chasuble en soie, les lanternes des processions, 80 écus pour l'église et 80 écus pour trois messes annuelles.

Joseph Humaire a fait don d'un service en argent, d'une épée avec la poignée en argent, etc.

1766. Joseph Werro, du Petit-Vivy, a légué 100 écus aux anniversaires. Rodolphe Grosrieder, de Dirlaret, y a ajouté 12 écus

en 1778. Une indulgence plénière fut accordée à la fondation Werro; elle fut fixée au jour de St-Maurice et au dimanche avant Noël.

Jacques Hayo, de Pensier, a donné 10 écus à l'autel du Rosaire.

Christophe Billot, intendant du château, un lustre en fer.

1778. Else Auderset, née Stäuby, avait légué une rente annuelle de quatre thalers, afin que le curé fit venir un prêtre à chaque fête de Notre-Dame, 22 septembre. L'évêque confirma cette fondation le 14 décembre 1779, mais aux conditions suivantes :

1° Le curé peut appeler le prêtre qui lui convient ;

2° Il ne sera obligé à cet appel d'auxiliaire qu'à deux ou trois fêtes de la Vierge.

1781. Barbe Werro a donné une lampe en cuivre, pour l'autel de l'Immaculée-Conception.

1765. Noble Laurent d'Estavayer-Mollondin et sa femme, née Sury, ont donné un plat et des burettes en argent.

XIX^e siècle. 1804. Les frères Folly donnent 64 fr. féd. ; Hans Schwartz 14 fr. ; Pierre Jungo 15 fr. ; un autre Pierre Jungo 285 fr. ; Anne et Elisabeth Folly, une lampe devant l'autel du Rosaire ; Christ Werro, 54 fr. ; Anne-Marie Audria, 36 fr.

1809. Hans Werro 357 fr. ; Marie Folly, née Hayo, 715 fr. ; Gaspard Hayo, 23 fr.

1813. Marie-Ursule Mingelet, de Corminbœuf, 178 fr.

1815. Anne Dugo, née Auderset, 64 fr.

Voilà une belle page de l'histoire religieuse de Barberèche; elle se continue :

1872. Elisabeth Strago, fille de feu Joseph, de Tavel, demeurant à Courtaman, lègue sa propriété, maison et terre, à l'église de Barberèche et 200 fr. à l'église de Cormondes ; 1,000 fr. à la chapelle de Goulschelmuth ; 300 fr. à l'école de Barberèche, etc, etc. On pourrait encore citer des actes d'une grande générosité dans ces dernières années.

Patronage.

« Anciennement le droit de patronage appartenait aux sires de
« Viviers, et en 1293, il échut également par partage, à Conrad,

« co-seigneur de Pont » (Arch. soc. d'hist. t. 1). En 1453, Marmet Borcard, bourgeois de Fribourg, jouissait du droit de présentation à la cure ; on ignore comment ce droit lui est parvenu et comment il a passé à Oddet de Trey, donzel et bourgeois de Payerne qui, par acte du 10 mars 1506, signé Aymon de Torculari, notaire de Payerne, lui et sa femme Marguerite remettent à l'avoyer et conseil de Fribourg le patronage de l'église de Barberèche. Témoins Claude de Faucigny, porte-enseigne et Claude Crostel, de Payerne.

Mgrs lui promettent une place, pour son fils Michel dans le clergé de Notre-Dame, en cas qu'il embrasse l'état ecclésiastique, et ensuite une place dans le clergé de St-Nicolas, après un ou deux ans de service.

1504. On travaillait à l'érection d'une collégiale. Cette question ayant été traitée plusieurs fois, nous nous contenterons de citer les actes qui se rapportent au patronage de Barberèche.

Dans le nombre des cures que le conseil proposait d'unir au futur chapitre, on excepta celles de Barberèche, de Givisiez et de Courtion que le cardinal Raymond avait annexées à la Chantnerie, par le motif que ses revenus étaient insuffisants. La Chantnerie est donc une institution antérieure au chapitre de St-Nicolas. La bulle d'union est du 9 des kal. d'août 1504 (Arch. cant. geist. sach 79 Man. Rath. n° 11. col. dipl. de Fontaine).

D. W. de Praroman, comme curé, avait consenti à cette incorporation et Messieurs du conseil conservèrent le droit de patronage qu'on venait de leur céder.

1509. 9 mars, mardi. L'avoyer et le conseil confirment de nouveau les conditions avec lesquelles le curé de Barberèche avait été nommé, qui sont de payer annuellement à la Chantnerie trois muids d'épeautre, de seigle et un d'avoine, avec l'obligation de maintenir les bâtiments à ses frais (Man.).

Depuis la cession d'Oddet de Trey jusqu'à 1865, le gouvernement a constamment joui du droit de patronage et a toujours nommé soit présenté les curés de Barberèche.

De 1865 l'évêque est seul patron, nomme et institue les curés.

Ottisberg, Bonn, Alberwyl, Fellenwyl.

Bonn est déjà cité comme membre de la paroisse de Barberèche en 1393. Jean et Guillaume de Praroman, frères, donnent leur moulin et battoir de « Bont » en location à Pierre Wambescher.

Tous ces hameaux furent détachés de Barberèche en 1580 et 1586 par le nonce Bonhomius, évêque de Verceil ; ils payèrent 5 liv. à l'église-mère. En 1586 le conseil, soit le sénat, confirme cette séparation et la réunion de ces hameaux à la paroisse de Guin, 15 décembre 1586 (Rathserbeck, 16).

Un pont reliait autrefois les deux rives de la Sarine, au-dessous d'Ottisberg ; on aperçoit encore quelques vestiges des culées ; il était probablement en bois et il devait avoir disparu au moment de la séparation.

1620. Les habitants d'Ottisberg payaient encore annuellement un écu au sacristain de Barberèche.

Le Rosaire.

Cette confrérie fut établie en 1633 ; elle reçut bientôt des dons nombreux.

Claudine N..., bourguignonne, lègue en 1651 deux écus.

Claudine Zuard, servante au château de Barberèche, lègue 10 écus, le 11 novembre 1653.

1654. Pierre Chamaly, bourguignon, par testament du 30 décembre 1654, lègue 20 écus.

1655. Catherine Hayo, de la Sonnaz, donne une robe de satin.

1657. Le capitaine de Praroman donne 30 pistoles à l'autel du Rosaire et Anne Geltwill 2 écus.

1659. Michel Felter lègue 40 écus et 40 écus pour les anniversaires.

Anna Auderset, de Wallenbuch, lègue 20 écus.

Peter Hayo, 2 écus pour une bannière ; Urse, veuve d'Ully Schmutz, 2 écus ; Gaspard Auderset, de Courtaman, 4 1/2 écus.

1663. Madeleine Bruder lègue 3 écus, Hans Jungo 9 florins.

1665. Pierre Siffert, d'Ueberstorf, lègue 5 écus.

1667. Marie Trinxent lègue 6 écus et Thecla Schrötter 3 écus.

1691. Elisabeth Ottet lègue 3 1/2 écus ; Anne-Marie Reginal 3 écus ; Marie Reginal 4 écus ; Ursule Philippona 5 écus ; Anne-Barbe Wipret 2 écus ; Anna Hayo 6 écus ; Marguerite Overney 15 écus avec un « Agnus Dei » en argent ; Marguerite Steibli 21 écus.

1720. Anna Andria lègue 2 écus. Françoise Petolla deux anneaux en or.

1723. Elisabeth Werro lègue 5 écus ; Mme Greder, à l'occasion de son mariage, une chasuble ; Barbe Savarioud 5 écus.

1693. Une souscription pour les « 15 mystères » produisit 16 écus ; *quorum omnium memoria in benedictione est.*

Le Crucifix.

Une souscription, pour élever et fonder le crucifix, faite en 1699, produisit 25 écus ; celui qui fut fait alors ne fut qu'une restauration, car il existait avant cette époque ; mais il paraît qu'il occupait une autre place ; il avait déjà quelques fonds en 1683.

Le nouveau crucifix fut inauguré le jour de St-Maurice 1699. Une lampe fut placée devant, à cette occasion on fit plusieurs dons pour fournir l'huile nécessaire.

L'autel en pierre est de l'année 1764 ; il coûta 40 écus.

Les processions.

Dans chaque paroisse, en dehors des processions prescrites par l'Eglise générale, ou par les usages de chaque diocèse, on organisait, de plus ou moins nombreuses processions, dites « de dévotion. »

La paroisse de Barberèche allait régulièrement dans le XVII^e et le XVIII^e siècle deux à trois fois par an à Cormondes, une fois à Bourguillon, à Montorge, soit à St-Joseph, à St-Nicolas et à Belfaux. Ces processions ont été insensiblement supprimées.

Les cloches.

Voici ce que j'ai pu recueillir sur les cloches de l'église de Barberèche.

1511. Hentzo zum Bach, Maurice Ritter donnèrent chacun 5 écus et Christin Marty 2 écus pour les cloches qui ont été faites par Jacques Keigler. On fit probablement deux cloches en 1511.

1595. On trouve une dépense pour suspendre une cloche.

1763. Dans le mois de décembre la paroisse a fait couler la grande cloche, en la présence de noble Nicolas de Fégely et de son frère François-Joseph, avoyer de Morat et de dame de Fégely, née de Diesbach. Elle pesait 11 quintaux 32 livres, et fut faite par le fondeur Antoine Livremont ; elle a coûté 13 batz et 1 sol la livre, le fondeur ayant fourni toute la matière nécessaire. Cette cloche a été refaite en 1855.

La nouvelle cloche donnait avec la seconde une tierce mineure, et pour cette raison le sacristain Jacques Clerc, de Pensier, offrit 50 écus pour fondre les trois petites cloches et en faire une neuve qui forma un accord avec les deux autres. Cette proposition fut acceptée par acclamation. La nouvelle cloche fut bénite le 21 sept. 1764 par M. le chanoine Glutz, de Soleure. Le parrain fut M. Philippe de Gleresse, remplacé par son fils Antoine, et Mme Marie d'Estavayer, née Sury, fut marraine. Son poids fut de 280 livres, et on paya 4 batz par livre au fondeur pour son travail ; c'est la plus petite des trois cloches que renferme le beffroi.

Il est très fâcheux qu'on n'ait conservé aucune description de ces trois petites cloches. L'une ou l'autre remontait probablement à une époque bien reculée. En 1763 il y avait donc 5 cloches.

La plus petite porte l'inscription : *Jesus Maria mortuos plango, roco vivos, festa decoro.* Parrain, noble Philippe-Joseph de Ligertz; marraine, Jeanne ... née de Sury de Mollondin, 1764.

La seconde : *Jesus Maria, Mauritius, Joseph, Amen. Exurgat Deus et crescat devotio populi. Dissipentur omnes aereæ potestates, fulgura grandines, etc.* Parrain, Tobias Gottrow, rathsher ; marraine, Anna-Maria de Diesbach.

R. D. *Petrus Juat, parochus Barbaricensis. Nicolaus a Prororum pater 1568, et filius 1673.*

Hans-Wilhelm Klely, gossen mich 1568. Elle fut donc fondue en 1568 et de nouveau en 1673.

Le poids indiqué sur la cloche est 730 livres.

La plus grande est de l'année 1855, coulée à Fribourg par Louis

Rössly, de Guin. Le parrain est M. Jean-Alexis de Zurich et la marraine Marie-Elisabeth-Ant. de Fégely du Grand-Vivy. Une souscription pour la payer produisit 400 fr. vieux, dont 100 fr. de M. Zurich ; 94 fr. des filles de la paroisse ; 60 fr. d'Elisabeth Strago ; 40 fr. de M. Philippona et 30 fr. du curé Jungo.

Le Cimetière.

1442. Le cimetière de Barberèche fut profané, à la suite d'une rixe, entre Henslin Uderchis, de Guin, et d'autres, le jour de la Dédicace. L'évêque délégua son vicaire pour le reconcilier. Les frais furent supportés par les paroissiens et les auteurs de cette rixe (Cudrefin).

Le cimetière de Barberèche dû recevoir la dépouille mortelle de plusieurs personnes illustres ; mais le passé n'a légué aucun monument aux temps modernes et les archives ne nous révèlent pas non plus les noms des seigneurs, chevaliers, donzels, etc., qui reposent dans ce cimetière. L'oratoire, à côté de la sacristie, fut probablement le tombeau de quelques familles.

Le 1^{er} novembre 1692 est mort à Barberèche François-Louis-Blaise d'Estavayer-Mollondin, âgé de 60 ans, mais il fut inhumé à Soleure, dans l'église des Cordeliers.

Dans les temps plus rapprochés, on trouve mentionné Joseph-Antoine Rédelé, médecin à Fribourg, enterré à Barberèche en 1804.

Jean-Baptiste de Gottrau de Pensier, mort le 17 juin 1845, âgé de 85 ans.

Marie-Hélène de Gottrau, née Kuenlin, décédée le 28 octobre 1858.

Jean-Baptiste de Gottrau, né le 26 août 1814, décédé le 18 juillet 1862.

Nicolas de Gottrau, de Pensier, ancien préfet, né le 5 décembre 1789, mort le 15 mars 1866.

Louis de Gottrau, de Pensier, ancien capitaine au service de Naples, mort le 26 juillet 1862, âgé de 66 ans.

Philippe de Gottrau, de Pensier, mort le 18 janvier 1877, âgé de 85 ans.

Dans la chapelle près de la sacristie reposent :

Laurent de Fégely de Vivy, balli de Farvagny.

Nicolas de Fégely de Vivy, colonel au service de France.

Mlle Julie de Fégely de Vivy.

M. Frédéric de Maillardoz, de Rue.

Mlle Marie de Maillardoz, de Rue.

Dans le chœur de l'église reposent :

Le comte François-Philippe-Xavier-Victor de Fégely de Vivy, maréchal de camp, chevalier de St-Louis, né à Fribourg le 8 juin 1761, mort à Genève le 9 novembre 1850, inhumé à Barberèche, et son épouse, comtesse Anne-Marie-Elisabeth-Antoinette de Fégely, née de Maillardoz, de Rue, décédée à Fribourg le 28 février 1873, à l'âge de 75 ans.

Leur fille, Mme la comtesse Aloysia de Magny, décédée le 19 avril 1883 à l'âge de 58 ans.

Leur beau-fils M. le comte Edouard de Magny, officier de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, commandant de l'ordre de Charles III d'Espagne, décédé au château du Grand-Vivy le 12 septembre 1881, à l'âge de 58 ans.

Le 28 novembre 1871 est mort le très regretté abbé Chatton, ancien professeur au collège et professeur au séminaire. Il était âgé de 47 ans. C'était un homme d'un grand mérite ; il fut inhumé à Barberèche.

L'école de Barberèche.

Le sacristain, qui était ordinairement chantre d'église, demeurait dans quelque ferme du seigneur de Barberèche ; cependant M. Bieller dit qu'à son arrivée en 1769, les deux maîtres-chantres ne demeureraient pas même dans la paroisse.

Vingt ans avant, vers 1730, le doyen Stierly voyant que le service de l'église souffrait de l'éloignement du sacristain, proposa de construire une petite maison pour le sacristain et de lui confier en même temps le soin de faire l'école aux enfants.

M. François-Pierre d'Estavayer-Mollondin, chevalier de St-Louis, capitaine des gardes au service de France, etc., propriétaire

du domaine de Barberèche, vint au secours de la paroisse. A la demande du doyen, de Pierre Werro du Petit-Vivier, de Hans Schmutz de Breille, et de Pierre Meuwly de Courtepin, tous jurés, il donna à la paroisse l'espace de terrain nécessaire pour y construire un bâtiment qui devait servir de maison d'école et de logement du sacristain. Le terrain avait 20 pieds de long et 36 de large (c'est l'emplacement de l'auberge actuelle). Il accorda encore 6 plantes de sapin, autant de chêne, la vieille écurie et 1,000 tuiles. « En retour, « la paroisse ne devait nommer comme sacristain et régent qu'une « personne agréée par le propriétaire qui avait le droit de révocation dans les circonstances graves. De même, il était parfaitement « spécifié que le sacristain ne pouvait garder ni moutons, ni porcs, « ni oies ; encore moins des chèvres et qu'il lui était sévèrement « défendu de vendre chez lui, « au pot renversé, » du vin, de « l'eau-de-vie, ou d'autres boissons, et qu'il n'aurait aucun droit « d'affouage. » L'acte est du 31 mai 1731, signé Ignace Cohly, notaire.

Le traitement du régent était payé par les élèves ; ils donnaient un batz (15 cent.) par semaine. La tenue de l'école durait du 20 novembre à Pâques, et les branches de l'enseignement étaient le catéchisme, la lecture, l'écriture et un peu de calcul pour les enfants les plus développés. Pour conserver la discipline et épargner les coups, M. Bieller, curé, conseille de retenir les mutins à l'école et à genoux pendant un temps plus ou moins long.

1807. 24 février. M. Bieller fut le plus grand bienfaiteur de l'école. Il remit aux jurés de la paroisse des titres pour la somme de 344 écus bons et 40 $\frac{1}{2}$ batz, rapportant un intérêt de 23 écus et 40 $\frac{1}{2}$ batz. Cet intérêt devait remplacer pour les enfants pauvres, le batz par semaine, qui formait le traitement du régent, et leur enlever tout prétexte de ne pas fréquenter l'école.

1813. 13 décembre. Il remet aux jurés de nouveaux titres pour la somme de 495 écus.

1820. 8 juillet. Il ajoute encore 100 écus.

Il donna ainsi 1106 écus 49 $\frac{1}{2}$ batz (3,951 fr.).

Parmi les principaux bienfaiteurs de l'école, on trouve le notaire Meuwly, de Courtepin ; il légua par testament du 21 décembre 1820, 60 écus pour l'instruction des enfants pauvres, qui n'ont pas le moyen de payer le régent (Notes de M. le curé Péquignot).

Construction de l'auberge.

La maison d'école, construite en 1731, était en bois et insuffisante, et dès le commencement de ce siècle elle se trouvait dans un triste délabrement. Lors du rachat de la prémice, due par le domaine de Barberèche, qui s'opéra par la cession d'un terrain près de la maison d'école, on put s'occuper d'une nouvelle construction. M. le curé Kilchoer, pour obvier à un inconvénient qui transformait, en certaines occasions, la cure en débit de vin, proposa l'établissement d'une auberge en même temps que la construction d'une maison d'école.

On se mit à l'œuvre en 1829 ; mais les deux édifices au lieu de coûter 3,000 livres suisses, comme on l'avait espéré, coûtèrent 17,098 liv. 55 rap. (Notes de M. le curé Péquignot).

Comptes de paroisse.

On a conservé, dans les archives de la cure, une partie des comptes de la paroisse. Les premiers sont de l'année 1518 ; mais il règne une grande confusion dans les comptes des différents « gouverneurs » soit jurés de la paroisse. On trouve le « gouverneur des âmes, » soit celui qui recueillait les argents destinés aux anniversaires, etc. ; en 1550 on l'appellait *Iarzeyt-meyster* ; le gouverneur du luminaire, du rosaire, etc.

Les comptes de ces différents gouverneurs s'entremêlaient soit pour les recettes, soit pour les dépenses. L'argent « du tronc des âmes » est employé en 1650-1660 à payer l'inspecteur des armes, les preneurs de loups, etc. Ce mélange amena de fréquents conflits entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, à tel point qu'on voit le conseil de Fribourg intervenir en 1662.

Les dépenses pour l'église consistaient surtout en dépenses pour la cire, l'huile, le pain qu'on offrait à chaque Quatre-Temps ; dépenses des mousquetaires à la Fête-Dieu, des porte-bannières et les dépenses à l'occasion des processions en dehors des limites de la paroisse. A côté de ces dépenses sont les primes accordées aux preneurs ou tueurs de loups, d'ours ; les dépenses à l'occasion des

inspections d'armes qui se faisaient à Belfaux, à Cournillens ou à Barberèche.

La paroisse possédait des armes, et les réparations, l'achat et l'entretien se payaient avec l'argent des différentes bourses de la paroisse.

A l'occasion des Quatre-Temps, ou des anniversaires, on trouve les dépenses faites à l'auberge par les jurés, le curé et les autres prêtres qui y assistaient. En 1512 on trouve une dépense de 4 liv. faite à Courtepin à l'occasion d'un anniversaire général. La dédicace était aussi chaque année une cause de dépense de 4 à 15 liv.

Il y a aussi des dépenses extraordinaires, par exemple en 1560, pour le souper de Nicolas (?) et pour deux prêtres venus de Fribourg, et 4 1/2 écus donnés aux soldats qui allèrent à Lugano. 1585, dépensé à l'auberge quand le père Jésuite fut ici pour prêcher, soit aussi pour le pain de l'offrande, 39 gros 8 den. En la même année, payé à l'aubergiste de Courtepin 3 liv. pour avoir fait honneur à ceux de Cressier, qui vinrent pour la dédicace.

1585. On achète un ciboire et deux lampes.

1587. Livré un flor. quand le curé de Fribourg fut ici avec « l'élève (?) ».

Donné 14 batz pour l'anniversaire, auquel assistèrent les PP. Jésuites, soit pour le diner et le pain de l'offrande.

1593. Livré à notre peintre 3 liv.

1552. Dans les comptes de cette époque on remarque que le « luminaire » possédait quelques rentes. Les habitants au-delà de la Sarine payaient annuellement un pot d'huile ; le moulin de Bonn payait annuellement 2 liv. et 6 hellers ; les propriétés de Felwyl, d'Ottisperg, etc., devaient quelques cens au luminaire.

1598. Les capitaux du luminaire s'élevaient à la somme de 586 florins (377 fr.).

A côté du luminaire, il y avait les fonds des « anniversaires. » Les anniversaires se célébraient 4 fois par an, aux Quatre-Temps ; mais dans les environs de Fribourg, chaque paroisse faisait un anniversaire solennel, qui attirait toujours un concours considérable de gens. A cette occasion, la paroisse donnait un diner au clergé et aux jurés paroissiaux.

Une autre caisse presque toujours mêlée aux précédentes, parce

que c'était une caisse de paroisse, c'est la caisse des argents de guerre. En 1518, Christan Marty devait 64 liv. à la compagnie de la paroisse. Chaque paroisse fournissait des hommes de guerre sous le nom de société, compagnie, ou enseigne.

Ces caisses étaient alimentées par les intérêts des capitaux, par certaines rentes en denrées, soit produits naturels du sol; par les argents de guerre, les dons offerts à l'occasion des anniversaires, par l'impôt sur les mariages, etc.; cet impôt était en 1770 d'un demi écu. Enfin par les argents de réception dans la paroisse. En 1723 il fut arrêté que tous ceux qui possédaient des biens dans la paroisse, sans être paroissiens, devaient se faire recevoir paroissiens ou payer annuellement 10 batz.

On donnait de fréquentes récompenses aux chasseurs de bêtes fauves; ainsi, en 1669, au preneur de loups « qui a pris 14 bêtes à la fois » (C'était sans doute des jeunes loups).

1670. A celui qui a pris un ours et un loup, 25 batz.

1698. Un écu et 5 batz à celui qui a pris l'ours.

Statistique.

Les premières inscriptions des naissances sont de l'année 1591; mais de 1614 à 1622 il y a des lacunes. Ce ne sont pas les inscriptions primitives, mais des copies faites à l'aide de notes.

Les inscriptions des mariages commencent en 1626, *jussu synodi diocesane* » de 1625. Les morts en 1691.

Naissances.		Décès.	Naissances.		Décès.
1591	8	—	1699	5	—
1592	4	—	1700	9	—
1593	—	—	1701	11	—
1649	3	—	1749	6	3
1650	7	—	1750	4	4
			1751	7	—
1691	—	9			
1692	—	5			
1693	—	7			

Chapelles de Vivier.

Il existe deux chapelles à Vivier : l'une dédiée à Ste-Anne et l'autre à St-Vendelin. Celle du château était primitivement dédiée à St-Josse (Jodocus). Par acte du 11 mars 1626, signé J. Gottrau, et ensuite d'une fondation faite pour la chapelle de Vivier par noble Rudolphe Griset de Forel, le couvent des Cordeliers s'engage à célébrer la messe dans cette chapelle certains jours déterminés ; et la veuve du dit de Forel, Anne, née de Praroman, promet la somme de 800 écus bons. Le 22 août 1629, le nonce apostolique autorise le couvent à célébrer à Fribourg les messes qui devaient être célébrées pendant l'hiver à Vivier (Arch. des PP. Cordeliers rép.).

Elle fut restaurée au commencement de ce siècle.

La chapelle de St-Vendelin fut bâtie par M. de Fégely sur les ruines d'une antique chapelle et elle fut bénie le 20 octobre 1791 ; mais Mgr de Lenzbourg défendit d'y célébrer la messe les jours de fête.

Chapelle de Pensier.

Cette chapelle fut probablement construite par les seigneurs du village de Pensier. Elle est dédiée à Notre-Dame. Il en est déjà parlé en 1783.

Chapelle de Courtaman.

Il existait une chapelle à Courtaman qui se trouvait en très mauvais état en 1657. Monseigneur Knab ordonna de la démolir. Cet ordre fut publié à l'église par le curé ; mais au lieu de la démolir les habitants préférèrent la restaurer un peu. Aujourd'hui elle n'existe plus.

Chapelle du château.

Cette chapelle fut probablement construite par l'avoyer Pierre de Praroman, qui fit construire le château de Barberèche en 1528.

Curés de Barberèche.

1158-1162-1180. D. Burcard, de Barberèche, curé, prêtre séculier.

1360. D. Rodolphe de Pont (Arch. soc. d'hist.).

1405-1445. D. Jean de Pont, frère du précédent, et il paraît qu'il lui a succédé immédiatement. On le rencontre, ainsi que le précédent, sous le nom de Jean de Broc (Arch. soc. d'hist. Arch. cant. not.). En 1446 il n'est plus curé de Barberèche, *olim curatus* (Ex Sinevey), mais il vivait encore en 1450 et habitait Fribourg. En 1440 le notaire Sinevey l'appelle par erreur Pierre de Broc.

Il eût plusieurs vicaires, soit amodiateurs.

Les de Broc étaient bourgeois de Fribourg et de Bulle (Arch. cant. not. nos 14, 15, etc.

1400-1410. D. Louis de Maguntia (de Mayence), vicaire. On le trouve en 1414 vicaire à Dirlaret.

1416-1422-1423-1426. (?) Frère Ulrich Chamblod, chanoine d'Humilimont, vicaire (Arch. soc. d'hist.).

1425-1426. D. Jean de Colonia (de Cologne), vicaire. Il fut aussi vicaire à Dirlaret en 1413, et dans la même année, en mai, il est vicaire de Gougisberg. L'official de Lausanne intima l'ordre à D. Jean Dietrici de Colonia, vicaire de Montcugin, de payer 37 sols à Jacques de Cottens, chapelain, à Fribourg. 1412 (Arch. cant. not.).

1426. Septembre. *Hans von Köln, zu disen Zit lutprister*, à Barberèche.

1445-1462. D. Jean de Soucens (Soucerius), fils d'Aymonet de Soucens, de Fribourg, et de Jeanette. D. Jean était déjà prêtre en 1440, et en 1443 il était chapelain de l'autel de St-Silvestre à St-Nicolas ; en 1458 on le trouve au nombre des membres du clergé de Notre-Dame ; mais il jouit du bénéfice de Barberèche jusqu'en 1462. Le 11 octobre, Jeannette, veuve, était tutrice de ses quatre enfants mineurs, Peterman, Jacques, Nicod et Loysa. Peterman épousa Catherine, fille d'Etienne, chantre à Fribourg, *magister cantus*.

1462-1485. D. Jean Zenter (et Zehender), curé. En 1483 MM. de Fribourg l'envoient à Lucerne porter les reliques trouvées à Grandson ; mais il n'alla que jusqu'à Berne. D. J. Zehender était aussi membre du clergé de Notre-Dame. En 1474 on lui accorda des

tuiles pour réparer ses maisons (Fontaine). En 1469-1471 il est chapelain de St-Nicolas. En 1485 il amodie pour trois ans à Jacki Schnewly les dîmes de Felbin, Ottisperg et « Pont » (Bonn). Il est mort vers 1485 ou 1486.

1475. D. Anodus Bernhard, vicaire.

1483-1486. D. Hans Zillen, vicaire du curé Zehender ; il loue, le 9 mars 1483, pour trois ans, à Adam Esel, boucher à Fribourg, la dime de Vivier, Grimoine, etc.

1488. Avril. D. Jean de Nuremberg, vicaire.

1490-1492. D. Jean de Spire, vicaire. Le jour de fête de Ste-Marie-Madeleine, D. Wilhelm de Praroman, curé de Barberèche, à la demande des paroissiens, choisit pour son vicaire D. Jean Weishaber, de Spire, pour 3 ans, à commencer à la prochaine fête de St-Michel. Il fera toutes les fonctions que faisait le dit de Praroman quand il résidait, et il se fera approuver par l'évêque. De Barberèche, il fut vicaire à Heitenried.

1486-1516. D. Wilhelm de Praroman, curé. En 1488 il est nommé vicaire de St-Nicolas. En 1503 il déclare à Messeigneurs qu'il est prêt à renoncer à la cure de Barberèche, mais il conserva cependant son bénéfice. En 1507 il est encore nommé curé de Givisiez (Man. 69). En 1509 il est nommé vice-doyen de Fribourg en place de Thiébold Arsent. Le 11 avril 1515 il est nommé doyen du chapitre de St-Nicolas. Il est mort en 1524, avant le 14 mars.

1508-1517. D. Hans Wæbers (*Testoris*), vicaire. Dans les comptes des anniversaires on reconnaît son écriture de 1510 à 1516. En 1514 on le trouve sous le nom de D. Hans Traeyer.

1517. D. Christin Strinower, de Berne, curé ou vicaire (Arch. cant. not. n° 132).

1519. 18 juin. D. George Saxer, vicaire. Il reçoit le testament de Benoît Werro, de Courtaman.

1521. D. Conrad Lindewfels, vicaire. Il reçoit le testament de Conrad de Vivy, le 20 janvier 1521 (Arch. cant. not. n° 132).

1527. 5 juillet. Messeigneurs amodient encore pour un an la cure à D. Hans Kammer.

1533. D. Jean Pur, vicaire. En 1542 il était vicaire à Belfaux (Fontaine).

1543-1559. D. Loys Malliet, vicaire (Arch. cant. not. n° 122).

Il est mort à Barberèche avant le 10 septembre 1559 (Rathsh.).

Il fut peut-être vicaire à deux époques différentes.

1549. D. Louis Schlegel, vicaire. Il a fait un testament à Barberèche en 1552; il paraît qu'il y est mort dans le mois de juillet 1552 (Man. 25).

1553-1564. D. Nicolas de Praroman, curé (Arch. cant. not. n° 173). Il célébra sa première messe en 1554.

Il jouit pendant quelque temps de la bourse qu'on accordait aux jeunes gens qui faisaient leurs études à Paris. En 1553, le 22 février, il fut condamné à payer une amende de 10 écus en faveur de la fabrique de St-Nicolas (Fontaine).

Il était encore curé en 1564; à cette époque, il remet un missel et 2 liv. pour les 6 liv. qu'il devait à l'église.

1568-1578. 2 février. D. Jacques Grandis (Grand), curé. Le 13 novembre 1568 il vend une maison qu'il possédait à Fribourg, rue de Morat.

1580. D. Pierre Tangilli, curé. Il était déjà prêtre en 1545.

1584-1590. D. Pierre Rey (Kœnig), indiqué aussi sous le nom Ress, *Petrus Rey alias Moret* (Arch. cant. Ardieu, not.). En 1591 il vivait encore, mais il n'était plus curé de Barberèche (Voir aussi not. nos 4 et 5).

1590-1595. D. Pierre Mursing, de Fribourg, élu curé le 17 août 1590 et installé le 16 décembre de la même année. Il baptisa encore à Barberèche le 15 avril 1595.

1595-1603 (?) Décembre. D. Jacques Gartner, de Fribourg, curé. Du 3 décembre 1597 à 1614 les registres présentent une lacune. C'est probablement celui qui fut curé d'Autigny de 1603 à 1618.

1603-1619. D. François Corpataux, curé. Il est probable qu'il était déjà curé de Barberèche en 1603, car on reconnaît son écriture dans les comptes de cette année. Il est mort en 1619.

1619-1648. D. Nicolas Mül (Müll), du 14 janvier 1619.

1648-1677. D. Pierre Juat, de Fribourg. La première inscription de baptême est du 6 février 1648 et la dernière du 22 décembre 1677. Il fut curé de Matran de 1641 à 1647. C'était un homme d'ordre, il a beaucoup travaillé pour remettre les registres en bon état.

1677-1690. D. Béat Jacques Lary, curé depuis le printemps de l'année 1677. Depuis 1689 il eût un vicaire.

1690-1710. D. Jean-Daniel Lombard, curé du 28 août 1690. Il fut d'abord vicaire de son prédécesseur. Il est mort le 26 septembre 1710, frappé d'apoplexie. Depuis la fin de 1707, à sa mort, D. Jean-Daniel Lombard, junior, fut son vicaire,

1710-1716. D. Nicolas Lary, curé. La dernière inscription dans les registres est du 17 septembre 1716. En 1716, D. Pierre Senevey était vicaire.

1716-1724. D. Antoine-François de la Tennaz, curé. Elu le 16 novembre 1716. La dernière inscription dans les registres est du 1^{er} juin 1724. Il fut secrétaire de l'évêque et doyen. Sa mère Marguerite est morte à Barberèche le 7 décembre 1719.

1724-1758. D. Jean-Henri Stierly (Bovet), de Fribourg, curé du mois de juin 1723. Il est mort à Barberèche le 20 avril 1758 ; il fut enterré devant le crucifix. Il a légué 80 écus pour trois anniversaires. M. Bouquet, docteur en médecine, fut son héritier.

1753. D. Nicolas-Joseph Lauper, vicaire. Il était encore vicaire en 1761 et 1762 dans le mois de mai.

1758-1768. D. Pierre-Simon Stöcklin, de Fribourg, curé. Il fut ensuite coadjuteur à St-Nicolas et, le 12 mars 1776, il est nommé chapelain de Lorette ; mais il conserva sa place de coadjuteur jusqu'à la Pentecôte, soit au mois de juin 1776. Il était doyen en 1775. Il paraît qu'il est resté encore quelques années à Barberèche comme doyen, car il ne fut élu coadjuteur que le 2 juillet 1775. On trouve dans les archives de la cure, avant 1766 : *decanus, promotor fiscalis ad sanitatem restitutus per misericordiam divinam providentiam post 6 annos aegritudinis, etatis suae 52 an.* Avant de venir à Barberèche, il avait été recteur de Notre-Dame à Fribourg.

1757-1758. D. Jacques Bourgknecht, vicaire, du mois d'août 1757 au mois de mars 1758.

1768-1826. D. Nicolas Bieller, curé, du 5 décembre 1768. Il fut vicaire de D. Stöcklin du mois de juillet 1762 à 1768. En 1822 il fut nommé doyen. Il est mort à Barberèche le 26 avril 1826.

1816. D. Joseph Spicher, vicaire jusqu'à la fin de novembre.

1826-1831. D. Jean Kilchoer, de Liebistorf, curé. Il fut vicaire de son prédécesseur depuis 1818 à 1826 et ensuite curé. Il est

mort à Barberèche le 18 octobre 1834, à l'âge de 38 ans. Il était fils de Jean Kilchœr, de Liebistorf.

1831-1867. D. Udalric Jungo, de Pensier, élu en 1834. Il est mort à Barberèche le 2 novembre 1867. Il était fils de Gaspard Jungo et d'Elisabeth, née Fasel. Son frère, jésuite, est né à Prez. En 1826 il était vicaire à Vuadens et le 3 octobre de la même année il est nommé curé de Villars-sous-Mont.

1867. D. François-Emilien Péquignot, de Noirmont (Jura bernois), arrivé à Barberèche le 31 décembre 1867. Né à la Chaux-de-Fonds le 12 juin 1827 ; ordonné le 28 juillet 1861 ; vicaire à Lausanne en 1861 ; préfet du collège de 1863 à 1865 ; vicaire à Lausanne pour la seconde fois du mois de septembre 1865 au 31 décembre 1867.

BELFAUX

*Belfaux, Bellfoz, Bolfo, Belfagi, Bellefagi;
Gumschen, Gumeschon en 1283.*

Cette paroisse est composée des villages et hameaux de Belfaux, Corminbœuf, Cutterwyl (Curtivry en 1438), Autafond, La-Corbaz, Chésopélloz, Cormagens, Formangueires (Formandery), Lossy, Nonens ; Grolley en a été séparé en 1844.

Quelques-uns de ces noms ont une origine latine, par exemple, Nonens, de la 10^e légion romaine, qui y aurait séjourné. On trouve un Bellefaux en France (M. et D. XXIII). Belfaux appartenait à la bannière des hôpitaux, ainsi que Grolley, Courtion, Cressier, Barberêche et Cormondes.

On ignore à quelle époque Belfaux fut érigé en paroisse ; le premier curé est de l'année 1137 ; on doit cependant placer les commencements de la paroisse à une époque plus reculée, quoique sans document à l'appui de cette hypothèse.

1228. L'église de Lausanne possédait la dîme d'Autafond, elle fut convertie en usage profane par certain prêtre teutonicus, soit de l'ordre teutonique. Le frère Humbert de Alsonne parvint à la récupérer (Cart. VI).

1228. Belfaux est cité par Conon d'Estavayer au nombre des 16 paroisses du décanat de Fribourg ; voilà tout ce qu'on peut trouver sur cette paroisse jusqu'à l'année 1267.

1267. Guillaume de Montagny était seigneur du village et territoire de Belfaux, ou du moins de la plus grande partie de ce territoire, lorsqu'en 1267 il prêta hommage à Pierre III de Savoie, Belfaux (*Belfo*) fut exclu de cet hommage à condition qu'il serait vendu dans l'espace de deux ans (*Zeerleder*).

1283. Belfaux appartenait à l'empereur Rodolphe de Habsbourg, il lui avait été cédé par Richard de Corbières (R. Dipl.).

1299. 17 octobre. D. Richard, fils de feu Guillaume d'Estavayer, et curé de Belfaux, paraît comme témoin de l'acte, par lequel

Rolin, fils de feu Girard d'Estavayer, du consentement de sa mère Alexie et de sa grand'-mère Isabelle, devient vassal de Pierre, co-seigneur d'Estavayer, pour toutes les terres qu'il possédait au-delà du Jura (Arch. de Gorgier, Matile, Mon. 1, et man. du baron d'Estavayer, t. 9).

Voilà tout ce que l'histoire nous dit de la paroisse jusqu'au XIV^e siècle.

Dans le XIV^e siècle les documents sont plus nombreux ; ils nous donnent les noms de quelques curés, sans nous faire connaître la vie religieuse de la paroisse, dans tous les détails ; plusieurs documents nous font entrer cependant dans la vie intime de la paroisse.

1305. Par acte du mois de septembre 1305, sous les sceaux de dom Nicolas d'Epandes, vicaire à Fribourg, et de dom Pierre, vicaire à Belfaux, Michel et Aymon, fils de feu Jean, dit Gillaber, de Gruyère, déclarent qu'ensuite d'un partage fait avec leur sœur Perrette, béguine à Fribourg, celle-ci peut librement disposer de ses biens (Arch. cant. rep. d'Haut.).

1312. Octobre. Dom Pierre, dit de Belfo, chapelain du couvent de la Maigrange.

1331. Il paraît que D. Richard d'Estavayer fut curé de 1299 à 1331 et au delà. Dans le mois de mai 1331, comme « patron viager » de cette église, il fit un échange avec le couvent d'Hauterive du consentement de D. Borcard, curé (vicaire) de Belfaux et de l'évêque ; il cède à Hauterive deux prés du bénéfice ; l'un situé près de La Sonnaz et dit « pré du presbytère » et l'autre « la Leschier », sous Chésopelloz ; plus une rape de bois dite du « presbytère. »

Le même jour, le curé D. Borcard reconnaît que le couvent lui a assigné une rente de 4 sols laus. sur la grange de Rolet Turler, située près de l'église de St-Pierré, sur les Places (Arch. cant. 2. rép. Haut.).

Le document suivant nous fait connaître l'existence d'un marguillier-prêtre, des chapelles de Corminbœuf et de Grolley. Les fonctions, obligations et émoluments du marguillier-prêtre, ou du marguillier-laïque y sont clairement déterminées.

Par sentence du 29 mars 1354, sous son sceau et ensuite d'une difficulté survenue entre le curé D. Hugo d'une part et ses

paroissiens d'autre part ; ceux-ci assuraient que le marguillier (*matricularius*) avait droit à certains revenus de leur église, ce que le curé niait. L'official de Lausanne, comme commissaire de B. P. D. François, évêque de Lausanne, et à la demande des parties, après de soigneuses recherches et informations, statua :

- a) Que les dits paroissiens devaient avoir un marguillier et qu'ils pouvaient choisir pour cet office un prêtre apte, ou un clerc, lequel reconnu capable, devait être confirmé par le curé ;
- b) Que ce marguillier devait jouir de l'habitation et des possessions jadis affectées et assignées à cet office et toucher la dime de toutes les oblations de la dite église, de la moisson, des prémices du dit curé et de ses successeurs, sur 20 gerbes une.

Item. De chaque père de famille, dans la paroisse, annuellement à Noël, un pain du prix d'un denier ; de chaque mineur décédé, 4 deniers ; et sur l'offrande de chaque relevaille un pain et un denier, si ce marguillier était prêtre ; mais s'il était laïque, il ne pouvait lever la dime des oblations et aux enterrements, il devait se contenter du pain qui était offert avec les trente deniers, desquels il en percevait deux ;

- c) Que ce marguillier était chargé de sonner, et d'annoncer les messes matinales, les vêpres, d'administrer les sacrements (s'il était prêtre), de fournir les cordes des cloches, les hosties nécessaires, de porter l'eau bénite et la croix dans les limites de la paroisse ¹⁾.

Item. S'il était prêtre, sans préjudice et avec la permission du curé, il pouvait une fois par semaine dire la messe dans la chapelle de Corminbœuf, ou dans celle de Grolley, et trois fois par semaine dans l'église de Belfaux, ou à l'autel de St-Théodule et toucher alors le tiers des offrandes en laissant les deux autres tiers au curé (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1) L'usage de porter l'eau benite dans les maisons s'est conservé dans plusieurs paroisses jusque dans ces dernières années. La croix était la croix des processions, ou la croix qu'on déposait dans la chambre des malades.

1358. Dom Jehan de Belfoz, prêtre, vend une maison située à Fribourg, près de St-Nicolas, à D. Pierre Gillabel, curé de Gessenay (Arch. cant. not. n° 9).

Le bénéfice.

Les accensements perpétuels consistaient en ceci : Le propriétaire remettait une terre à perpétuité à un censitaire qui devait payer un cens annuel, un droit d'entrage et ordinairement un droit à la mort ou au changement du propriétaire ; celui-là ne pouvait être dépossédé qu'à certaines conditions, il devenait donc perpétuellement jouissant d'une terre, pourvu qu'il remplit les conditions de l'accensement. Ces terres accensées étaient dans la suite des temps, divisées et sous-divisées; voilà l'origine de ces cens dus de $\frac{1}{16}$, de $\frac{1}{32}$ de chapon, de sol, etc. Les accensements perpétuels furent la ruine des seigneurs et des bénéfices ecclésiastiques ; le droit d'entrage était rarement capitalisé et au bout de quelques siècles les censitaires devenaient propriétaires par un rachat très minime, parce qu'il était stipulé par un contrat primitif, ou basé sur les cens annuels de peu de valeur. C'est ainsi que les bénéfices perdaient leurs propriétés et les bénéficiers ruinaient leurs successeurs. Ces accensements se firent, dans ce canton, dès les temps reculés du X^e siècle jusqu'au commencement du XVII^e siècle ; on en peut suivre la marche dans les actes suivants :

Accensements, transactions, difficultés, ventes, etc.

Il est impossible de trouver l'origine de certaines propriétés des bénéfices ; les droits de lever la dime proviennent presque toujours d'un seigneur, qui cédait une partie de ses droits ; la dime « des naissants » provenait du peuple, qui était pauvre en argent ; mais il donnait volontiers des denrées, etc., pour la sustentation du prêtre, à l'exemple du peuple juif. Lorsqu'une nouvelle paroisse se fondait, on pourvoyait à l'existence du prêtre par le droit de lever la dime sur différentes espèces de fruits, légumes, foin, bétail, etc., par les droits de prémices, corvées de bras ou de bêtes de somme, etc. Voilà l'origine première des droits des bénéficiers ; ces droits

pouvaient se racheter par une certaine somme d'argent, mais ces rachats furent la ruine des bénéfiques ; car le prix de rachat des prémices, des corvées, etc., restait le même pendant des siècles, mais les denrées augmentaient en valeur.

Le droit de « Novale », ou de lever une espèce de dime sur des terres qu'on labourait de nouveau après un repos, qui était ordinairement fixé à 30 ans, ou sur des terres nouvellement défrichées amenaient de nombreux conflits. Il n'y a pas une seule paroisse où il ne s'éleva pas des difficultés, des procès sur la jouissance de ce droit.

1428. Une forêt avait été extirpée entre les territoires de La Corbaz et de Pensier, le curé réclamait la dime des « novales » sur 8 poses de ce défrichement et sur 2 poses de terre à Formandery (Fromangueries). Cinq arbitres choisis pour terminer le procès élevé à cette occasion prononcèrent :

1° Que le curé pouvait user du droit de novales ;

2° Que chaque partie payerait sa part des frais (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1432. L'hôpital de Fribourg avait séquestré la dime sur un champ à La Corbaz ; par sentence de la justice de Fribourg, le séquestre fut levé et la dime adjudgée au curé (Id.).

1439. Par acte du 2 mars 1438, pour le cens de 6 sols laus., D. Jean Grinivallis, curé de Belfaux, accense à Hugnet Chastel, de Fribourg, sept poses de terre et bois situées au lieu dit « Chenaleyres », avec la promesse de faire ratifier cet accensement par l'évêque de Lausanne, patron de l'église de Belfaux (Id.).

1441. Par acte du 17 septembre et sous le sceau du doyen de Fribourg, Wilhelm Porchier, de Corminbœuf, confesse tenir 3 poses de terre, situées à Corminbœuf, pour une rente de 4 sols laus. (Id.). Cet accensement ne rapportait donc qu'un sol par pose, outre le prix d'entrage.

1446. D. Jean Grinevallis, curé, accense le tènement de l'église situé à Corminbœuf, pour 15 sols et un chapon. Cette propriété avait été accensée à Ansermoz Larmaz et ensuite à sa veuve Agnelette, fille de feu Pierre Chollet, qui revendit son droit à Jean Chollet pour une rente de 6 coupes de froment, outre le cens dû au curé (Id.). La même année on rencontre un nouveau marché.

1446. Par acte du 7 novembre, D. Jean Grinivallis, curé, accense à Pierre, feu Jean Chollet de Corminbœuf, une maison et plusieurs possessions situées dans le territoire de ce village, pour le cens de 20 sols frib. et un chapon ; et vu le haussement de 5 sols le curé prend l'engagement de dire chaque année deux messes pour les défunts de la famille du censitaire (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1466. D. Nicod Grinivallis, curé de Givisiez, en son nom et en celui de Jean Grinivallis, son frère, curé de Belfaux, donne quittance à Ullinus Armaz de Belfaux, pour tout ce que Humbert de Combes pouvait leur devoir. 8 novembre (Arch. cant. not. n° 34).

1478. 4 mars. D. Paul de Rappolt est curé de Belfaux mais chapelain et résidant à Fribourg. A cette date il vend à Jean Gevray une maison qu'il possédait en la rue des vieux hôpitaux.

1492. Par acte du 10 mars, noble Louis de Ferver, de Fribourg, emprunte 80 liv. du bénéfice, avec intérêt de 60 sols et trois chapons et sous l'hypothèque de sa propriété de Belfaux (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1543. 15 juin. D. Aymo Trolliet, vicaire de Belfaux, agissant au nom du curé D. Jean Musard, chanoine de la cathédrale de Lausanne, accense à Claude Bonvisin, de Corminbœuf, un tènement mouvant de l'église et situé à Corminbœuf, pour une rente perpétuelle de 18 sols frib. et un chapon (Id.). C'est certainement la même propriété dont il est parlé dans l'acte de 1446 ; le fermage avait donc baissé de 2 sols.

1527. On trouve dom Jehan Basset prêtre de Belfaux.

1528. Etant prouvé, que depuis plus de trente ans, le curé prélève un muid de froment sur la dime de Corminbœuf, le conseil de Fribourg reconnaît ce droit à D. Jean Clerc, vicaire, 31 août (Man.).

1544. 29 octobre. MM. du conseil de Fribourg condamnent les paroissiens de Belfaux à faire à leur curé, les corvées de charrue, ou à lui payer 2 gros (Fontaine, comptes).

1552. On vend une maison de l'église de Belfaux, située à Fribourg, rue des Hôpitaux derrière (rue des Alpes).

1566. Par acte du 11 mars 1566, et sous un cens direct d'un pot d'huile D. Wilhelm Du Mont, comme curé de Belfaux, accense à Antoine et à François Curtier, de Givisiez, un mas de bois contenant environ 10 poses situé au territoire de « Chesaupelloz », au lieu dit

« eis Costes de Costes » mouvant du fief de son église (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1588. 26 février. Le Doyen de Belfaux, curé, se plaint de ce que les oblations faites au St-Crucifix sont recueillies par les recteurs de la fabrique, qui les gardent pour eux ou les employent pour des festins ; on lui enlève même les oblations faites pendant la messe, qu'ils s'approprient. Cette plainte fut remise au vicaire-général Schneuwly (Man.).

1610. 19 avril. Les paroissiens de Belfaux, vu la modicité du revenu du curé, décrètent en assemblée paroissiale « que les terres « du bénéfice seraient, par ordre et succession « arrées et cultivées » « au dépend des dits paroissiens quant au travail de la charrue. » Plus tard, un petit nombre refusait ce travail, les paroissiens s'adressèrent au conseil de Fribourg pour les astreindre à ces corvées (Arch. cant. Raths. 24).

1641. Par acte d'échange, en date du 11 mai 1641, D. Jakob König, chanoine de St-Nicolas et au nom du chapitre, cède à Claude Carel de Belfaux, toutes les sources de fontaines existantes dans le pré de la cure, dit « de la Sibe » contre une autre fontaine présentement devant la cure, qui a sa source dans le champ appelé « de la Sibe », avec la réserve que le dit Carel aiderait à conduire cette eau et maintiendrait les tuyaux, mais qu'il aurait droit d'abreuver son bétail dans le bassin de la cure. Item. Avec la réserve que quand la fin de la Sibe sera en fleur, le curé (alors D. Pierre Audriard), pourrait défleurer son pré de la Sibe en passant sur la terre du dit Carrel.

1644. Par sentence du 12 juillet 1644, le curé fut maintenu dans sa possession du droit de prélever un muid de froment sur la dime de Corminbœuf (Arch. de St-Nicolas. Rép.) Voir l'acte de 1528.

1672. Ensuite des déclarations du curé D. J. Dallemagne, du 26 janvier 1672, signées par Henri Vulpius, doyen de St-Nicolas :

- 1° Le curé devait maintenir le luminaire du grand autel et de celui de St-Jean ;
- 2° L'autel du Rosaire avait été donné au chapelain avec l'offertoire ; mais le luminaire était à la charge des paroissiens, qui avaient offert la cire au St-Crucifix, etc. (Id.).

1675. Par une sentence du conseil privé de Fribourg du 15 (?) 1675, celui-ci ordonne qu'en vertu de son ci-devant mandat, les paroissiens de Belfaux ayent à s'acquitter des charrois demandés par charité et sans conséquence pour la restauration de la cure (Id.) Voir actes de 1610, 1544.

1678. Par arrêté du 1^{er} septembre les possesseurs des $\frac{3}{4}$ de dimes au territoire de Corminbœuf, furent condamnés à payer au curé un cens de 9 coupes de froment par an, en vertu d'une enquête de 1643 et d'une sentence de 1644. Voir les actes de 1528, 1644. (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1683. 8 juillet. Le prévôt donne connaissance au chapitre des dispositions des paroissiens de Belfaux à son égard ; ils veulent ôter annuellement deux écus à leur curé des six légnés pour chanter les vêpres, parce que, disent-ils, leur chapelain (*matricularius*) devait toucher deux écus de cette fondation (et qu'on lui refusait, paraît-il). Les paroissiens réclamaient aussi les offrandes déposées sur l'autel du cimetière ; ils allaient porter leurs plaintes à LL. EE.

Le Chapitre envoya deux chanoines à Belfaux, pour s'entendre avec les paroissiens, calmer les esprits et empêcher l'arrivée de ces plaintes à MM. du conseil (Man.).

1703. 2 janvier. La paroisse de Belfaux représente, par ses commis, « que le Chapitre de St-Nicolas prétend s'emparer des « offrandes tant de l'autel du crucifix que du tronc d'icelluy de leur « église, nonobstant le possessoire de quelques cents années en « faveur de la paroisse, pour la fabrique de l'église et contre titres « produits des 8 février et 26 avril 1527.... à quel effet, ils auroient « esté sommés par affiche à la porte de l'église de comparoitre par « devant la cour épiscopale, priant être maintenu.... à la pratique « et usance de tout temps.... »

Le conseil a donné raison à la paroisse. Voir 1588.

1715. 24 janvier. Jean Richard, de Belfaux, vend au curé Landerset, pour le prix de 800 florins, un pré situé « derreis Zatty ». Le curé remet cette pièce de terre au bénéfice en 1726, pour le même prix. Témoin D. J. Bochuz, chapelain, etc. (Arch. cant. rép. de St-Nicolas).

1754. Le Chapitre, au nom de la cure de Belfaux, fait un

échange de terrain avec M. Muller ; celui-ci remet à la cure une pose de terre « au Paget » contre une autre pose « à la Sibas ».

Etat du bénéfice de la cure en 1798 : un domaine de 33 $\frac{1}{2}$ poses, il rapportait 324 liv. suisses. Les créances produisaient 143 liv. Les dîmes, les prémices 132 liv. Total 599 liv. Le curé payait 9 liv. de ferme au Chapitre. Le bénéfice du chapelain consistait en un revenu de 264 liv., dont 160 liv. de 18 poses de terre et 100 liv. des créances et fondations (Arch. cant.).

1801-1811. Ensuite d'un décret de la République Helvétique, en date du 9 septembre 1801 et de l'acte du 2 mai 1802 signé J.-Baptiste, évêque de Lausanne et par une libre transaction du 13 juillet 1811, signée L. Helffer, notaire, la commune de Groley, moyennant la somme de 700 liv. suisses, fut libérée à perpétuité des redevances de corvées, prémices et noales envers le curé de Belfaux, par le Chapitre de St-Nicolas, curé primitif de Belfaux. Cet arrangement fut ratifié par le petit conseil et par Mgr Guisolan les 22 juillet et 3 août 1811 (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1811. Par une sentence du petit conseil du 12 juillet 1811, il fut arrêté que le curé-vicaire devait être envisagé comme communier de Belfaux et avoir droit à la jouissance des biens communaux et à toute distribution générale de terre, mais non aux forêts communales ; par contre il devait contribuer aux tailles nécessaires, mais être exempt des corvées (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1827. 29 mars. Les enfants de feu Jean Hayoz, de Belfaux et conjoints, vendent pour le prix de 1,250 écus bons à Jacques Tissot, de Nonens et de Belfaux, propriétaire de l'auberge des Maçons, à Fribourg, une grange, écurie, place, et $\frac{3}{4}$ de pose de terre, le tout contigu et situé à Belfaux devant l'auberge des Treize-Cantons ; la route publique entre deux, etc.

1827. 1^{er} juin. Pour le même prix et comme pur et franc, le même acheteur les revend au Chapitre de St-Nicolas, comme curé primitif de Belfaux (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1827. 14 avril. Par acte signé P. Daguët, notaire, Jean-Jacques Frioud, de Belfaux et de Rossens, vend à D. J.-B. Crausaz, curé et agissant au nom du bénéfice, $\frac{1}{8}$ de pose de pré dit « le Chenevier », situé près de la cure, pour 200 fr. suisses. (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1854-1861. Les prémices (un bichet par 50 poses et un par moulin) furent rachetées par un capital de 3,000 fr. ; les novales, par le capital de 500 fr. (Arch. cant.).

**Dons, legs, anniversaires
fondés dans le XV^e et le XVI^e siècle.**

1427. Une vente de terre faite par Pierre Chastellain à Anselme du Molin, les deux de Belfaux, nous rappellent que ces biens devaient à l'église une rente de 6 sols laus. et un pot d'huile au luminaire de l'autel de St-Théodule. L'acheteur s'engage à maintenir à perpétuité un vitrail (*verreriam seu vitriam*) existant dans l'église. Le champ dit « la Fromandery » devait supporter cette charge (Arch. cant. not. n° 26).

1451. 30 août. Peterman Chenens lègue à l'église de Belfaux un cens de 8 sols laus.

1481. Jean Mielle, de Cutterwyl (Curtivrie) emprunte 15 liv. du curé D. P. Grunwallis ; elles avaient été léguées à l'église par feu Henslin Landriset, pour son anniversaire qui devait se célébrer de la manière suivante : le curé et le chapelain-sacristain devaient célébrer la messe et la veille chanter les « vêpres des morts » ; mais le chapelain ne devait percevoir que le tiers de 15 sols de cens. Mielle donne en hypothèque deux propriétés ; l'une mouvante de Pierre Pavillard et l'autre de la chapelle de St-Symphorien d'Avenches. Jean Landriset, frère du donateur, vivait encore à cette époque. L'acte présente encore cette singularité : le notaire donne au curé Grunwallis le prénom de Pierre et une autre fois celui de Nicod. 10 novembre 1481 (Gruyère, not.).

1486. 14 avril. Jacquet Blanchard, de Belfaux, ordonne par dispositions testamentaires, que sa propriété (tènement) mouvante de l'église, parviennne, après la mort de sa femme, à l'église avec la charge de célébrer chaque année son anniversaire (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1506. Jacquet Groshenriod, de Corminbœuf, ordonne par son testament, qui fut reçu par D. Claudio de Mussel, vicaire : « aux

vigiles du crucifix », 10 sols ¹⁾ ; à la chandelle (luminaire de l'église), 5 sols ; au curé, 6 liv. ²⁾, il devra chanter les vigiles « office des morts » la veille de St-Sébastien et une grand'-messe ; au vicaire, deux coupes de froment ; « au mariglier », 3 liv. ou une rente de 3 sols et 3 bichets de messel ³⁾, mais il devra chanter une messe chaque année (Arch. cant. not. n° 106).

1544. 11 mars. Jehan Corboz et Anthonie sa femme, demeurant à Nonens, vendent à dom Nicod Veillard, vicaire de vénérable messire Dietrich d'Englisperg, curé de l'église paroissiale de Belfaux, et à ce nom une rente de 5 liv., soit 100 liv. de capital qui furent léguées à l'église par Jaquet Carmentran, de Corminbœuf, le 9 mars 1544 et c'est pour dire tous les vendredis de l'année une messe « en lauter (autel ⁴⁾) de la marelle de l'église de Belfoz par le vicaire « ou mareillie ou leurs successeurs pour la bonne entention du dit « Jaquet entendant que le vicaire doeg avoir les dues part tous les « ans des dictes 5 livres de cence et le marelle la tierce partie » (Arch. cant. not. n° 124).

1545. Marguerite, femme de Claudio Collon, née Brolliet, lègue à la chandelle de St-Etienne 6 gros et 5 sols aux grandes vigiles (anniversaires).

1549. 11 décembre. Testament de dom Peterman Favre, vicaire de Belfaux. Il veut être enterré dans l'église de Belfaux, à laquelle il lègue une rente de 10 sols pour une vigile annuelle (anniversaire avec matines). Il constitue son héritière sa sœur Marguerite, veuve de Hans Râpli, bourgeois de Fribourg. Il lègue à Marie ... 100 flor. à prélever sur sa maison de Fribourg. Ce testament fut fait en présence de dom Jacques Maillet, vicaire de Givisiez, et de dom Antoine Bochie, chapelain de Notre-Dame de Fribourg (Arch. cant.).

1551. Jean Rudaz, de Belfaux, lègue 1 liv. à l'église ; 1 liv. aux vigiles ; et 20 sols « aux chandelles » (cierges qu'on allumait

1) Vigiles, c'étaient des prières pour les défunts, qu'on faisait aux Quatre-Temps ou à d'autres époques ; elles attiraient ordinairement une grande foule de peuple.

2) C'est-à-dire au bénéfice.

3) L'intérêt dépassait donc le 5 pour cent.

4) Jean Corboz emprunte ces 100 liv. et l'acte rappelle les obligations imposées par le donateur J. Carmentran. Le prêtre-sacristain avait un autel, où il célébrait la messe.

pendant le chant des matines des morts et de la messe). D. Wilhelm Du Mont est témoin du testament (Arch. cant. not. n° 2).

1580. 27 janvier. Anne, femme de Peterman Veillard, de Cormagens, lègue 10 flor. aux vigiles de Belfaux et 10 flor. à l'église de Givisiez (Arch. cant. not. n° 3).

XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. 1622. Par testament du 22 octobre, Claude Chevalley lègue à l'autel de Ste-Croix, à Belfaux, 1 écu, et 3 aux grandes vigiles, « des quelles il soit participant des « messes qu'on dit et célèbrent tous les vendredis au dit autel », plus 12 écus pour la réparation de l'église de Belfaux, dus par D. Pierre Jordan, curé de Domdidier (Arch. cant. not. n° 6).

1634. 12 avril. Marie, femme de Loys Savario, de Givisiez lègue 1 écu à l'autel de Notre-Dame et 20 florins aux grandes vigiles (Arch. cant. not. n° 5).

1632. Mathys Cudrex, mort à Belfaux, lègue 10 écus à Notre-Dame du Rosaire de Belfaux ; 10 écus à l'église d'Autigny et 10 florins à la chapelle de Cottens.

1639. La paroisse de Belfaux est éprouvée par la peste ; Henri, fils du banneret Galley en meurt à Cormagens, il lègue à l'église une bannière avec l'image de St-Théodule et de Ste-Barbe.

Jean Audregon, de Cormagens, donne 4 écus à l'autel du Rosaire.

1640. Depuis longtemps on faisait le jeudi des Quatre-Temps de septembre une distribution d'aumônes « une donne ». Jacques Rudaz donne 4 sacs de blé pour cette distribution.

1649. 8 mai. Henziman Kamilique, de Belfaux, lègue 4 écus à l'autel du Crucifix, 2 à celui de St-Etienne, 2 à celui du Rosaire et 2 à celui de St-Jean (Arch. cant. not. n° 5).

1648. 16 juin. Clauda Carmentran lègue 5 écus pour un tableau de St-Georges, 5 pour réparer l'autel et 5 à l'autel du Crucifix.

1701. 28 octobre. Marie-Elisabeth, fille de Jean-Louis Amann, veuve de Jacques Musy, de Romont, lègue 10 écus au Crucifix.

1734. M. Gottrau, ancien bourgmestre, donne 200 écus « au Crucifix. »

1744. 18 juin. Marguerite Monney, de Mossel, décédée à La Corbaz, lègue 10 écus pour des ornements (Arch. cant. not. n° 7).

1747. 8 octobre. A la suite de la visite pastorale, Mgr de Boccard ordonne :

- 1° Que le curé oblige M. Jacques Landerset, comme héritier de feu son oncle, le révérend doyen Landerset, de rembourser les capitaux des fondations de cette cure qu'on avait employés ;
- 2° Afin de ne pas priver le curé de ses droits aux offrandes, les paroissiens iront déposer leurs offrandes sur le maître-autel, comme c'est l'usage dans ce diocèse.

1761. Janvier. François Dafflon, de Corminbœuf, lègue aux pauvres 20 écus et un sac de « moitié. »

Cette même année fut reconstruite « la marillière » maison du chapelain.

1817. Marie-Ursule Minguely, de Corminbœuf, demeurant à Barberèche, lègue entre autres :

- 7° J'ordonne 6 louis d'or à l'église de Belfaux, pour faire une chasuble ou quelques autres ornements plus convenables ;
- 8° Je lègue un louis d'or pour le maintien de la chapelle de St-Georges, à Corminbœuf ;
- 12° Je lègue un louis d'or au Frère Louis Bongard, augustin ;
- 14° Je lègue 50 écus bons aux bourses des pauvres des paroisses de Belfaux et de Barberèche ;
- 15° Je donne mes habits, linges aux pauvres de Barberèche et de Belfaux.

Enfin je nomme et institue héritiers de tous mes biens non légués les pauvres des paroisses de Barberèche et de Belfaux. 12 septembre 1814 (Ouvert le 24 novembre 1817.

Dans le partage qui s'opéra à la suite de cet héritage, la paroisse de Belfaux reçut 808 fr.

1818. Pierre-Joseph Minguely, de Corminbœuf, ancien sergent de milice, lègue par testament :

A la chapelle de Belfaux 10 écus bons pour son anniversaire, plus 8 louis pour réparation de l'autel du St-Crucifix.

Fait à Corminbœuf le 11 janvier 1818, lu le 22 janvier 1818.

Visite de Saluces, 1453.

Les visiteurs arrivèrent à Belfaux le lundi 3 septembre ; le bénéfice, après les charges, est estimé à 36 liv. L'évêque y possède le patronat et le droit de collation. D. Jean Griniwallis y est établi curé et observe la résidence ; la population s'élève à 80 feux (400 âmes¹). Les visiteurs ordonnèrent d'entretenir continuellement la lumière devant le tabernacle, de procurer une monstrance²), une navette, de peindre ou de procurer une nouvelle croix pour les malades, de réparer les chandeliers de l'autel et les fenêtres de la nef et d'y placer des vitres, de peindre le crucifix, de blanchir les murs intérieurs de l'église, d'établir un bénitier près de la grande porte de l'église, de peindre l'image de St-Théodule, de fermer le cimetière et d'y placer quatre croix, de recouvrir convenablement l'ossuaire et enfin d'établir les extentes.

Autel de St Théodule. Ils visitèrent aussi l'autel de St-Théodule, consacré, doté et fondé, mais on ne sait par qui ; les revenus des terres dont il est doté s'élèvent à 10 liv. ; le chapelain établi doit célébrer chaque semaine trois messes à cet autel, il s'appelle D. Nicod Grinewald. Les visiteurs ordonnèrent d'établir un marche-pied aux trois autels, soit au grand autel, à celui de St-Théodule et à celui de St-Jean-Baptiste. Ils visitèrent ce dernier, dont on ignore le nom du fondateur ; Mermet Chastel, bourgeois de Fribourg, l'a doté d'une rente de 50 sols, pour la célébration d'une messe, chaque semaine. Ils ordonnèrent de réparer la muraille au-dessus de cet autel, de barrer la fenêtre qui donne sur cet autel et d'y placer des vitres.

L'église avait donc trois autels, mais pas de sacristie ; tout prouve que ce n'était pas un édifice récemment construit.

Le protectorat de l'église de Belfaux.

L'avouerie ou advocatie était le protectorat établi pour la sécurité des églises particulières. Les perturbations sociales, suites des

1) Groley faisait partie de la paroisse ; ces indications ne peuvent être entendues à la lettre.

2) La Fête-Dieu était établie depuis peu de temps et c'était la seule procession où l'on faisait usage de la monstrance.

guerres fréquentes entre les grands ou petits seigneurs, le pillage et l'incendie qui accompagnaient ces guerres, exposaient les églises et leurs propriétés à devenir la proie du plus fort ou du plus audacieux. Afin de se garantir de voisins, trop avides et souvent trop cruels, les abbayes, les églises se choisissaient dans ces voisins, un protecteur puissant, auquel elles accordaient des droits, des rentes, et celui-ci vidame, avoué ou avocat, s'engageait à leur donner secours et protection. Ces droits de protectorat devinrent plus tard un moyen d'augmenter les rentes des seigneurs : ils se donnaient, se vendaient et passaient à la postérité, par transactions ou par héritage ; ce fut un fléau et la ruine de quelques bénéfices.

Henslin de Duens, donzel, était en 1394 avoué-protecteur de l'église de Belfaux. Jeannod Chollet, fermier du curé, lui devait, à ce titre, un cens annuel de 3 deniers laus. et un bichet d'avoine. Ce droit était parvenu à cet avoué par sa femme Elsina, fille de feu Jacques Rich (Divitis) chevalier. Voir le document.

1452. Un acte de cette année, dressé par le notaire Faucon, le 22 avril, nous apprend qu'une partie du droit de protectorat de l'église appartenait en partie à la famille Châtel de Fribourg. Jean Châtel devait aux frères Jean et Peterman Pavillard, fils de l'avoyer, 4,000 florins d'or. Il donne en assurance de cette somme plusieurs possessions et le tiers du protectorat de Belfaux (*advocatia*) pour lequel le curé lui devait annuellement deux coupes de blé et deux coupes d'avoine. On voit comment les droits du protectorat vont de 1394 à 1452 en augmentant. Je ne sais comment ce droit finit ; il s'éteignit probablement au commencement du XVI^e siècle.

Droit de collation.

L'évêque de Lausanne était patron et jouissait du droit d'élire les curés de Belfaux, cela dura jusqu'en 1513, époque de l'incorporation de la cure au Chapitre de St-Nicolas.

1513. *La cure et l'église de Belfaux incorporées au Chapitre de St-Nicolas.* Le pape Léon X, par bulle du 22 avril 1513, incorpore à la mense du Chapitre de St-Nicolas, à Fribourg, les prieurés de Broc et de Rougemont ; les églises paroissiales d'Autigny, de Château-d'Æx, d'Estavayer-le-Gibloux, de Treyvaux, de Cormondes,

de Villarvolard, de Belfaux et d'Echarlens (Arch. de St-Nicolas et M. et D. t. 23).

La bulle cite les incorporations antérieures faites sous le pape Jules II ; Léon X les confirme en y ajoutant les églises de Cormondes, Villarvolard, Belfaux et Echarlens. Cette union fut provoquée par l'avoyer et le conseil de Fribourg, pour doter le nouveau Chapitre de St-Nicolas ; cette incorporation n'eut lieu qu'après des luttes assez fortes ; nous possédons cependant très peu de documents sur ces faits. La dispersion du Chapitre de Lausanne, l'éloignement de l'évêque, les archives de l'évêché dispersées et perdues en partie, sont la cause des ténèbres qui obscurcissent cette époque.

Notices biographiques, élections des curés, la réforme, épisodes.

1446. Le couvent de Payerne possédait des terres dans la commune de Belfaux, surtout à Autafond ; le pré du Recort, le Pomeray, le champ Layet, le Bovers, etc., étaient sa propriété. En 1538 les Bernois réclamaient la souveraineté d'Autafond, au nom de l'abbaye supprimée. Il y eut à cette occasion une journée à la Singine, où les gens de Belfaux furent cités comme témoins ; Autafond resta fribourgeois.

1547. 11 juin. Deux Neuchâtelois ayant parlé contre la messe, à Belfaux, furent bannis après avoir été en prison.

Après la bataille de Morat, la langue allemande domina dans la ville de Fribourg ; la langue française n'était plus la langue de l'Etat, qui défendait les publications dans les églises, en cette langue. Il y eut une véritable lutte pour étouffer la langue française ; le fait suivant a certainement quelques rapports avec cette lutte.

1501-1506. « En 1501, dans les six premiers mois de l'année, « le vicaire de Belfaux fut sorti de prison sous le cautionnement des « paroissiens, qui garantissaient qu'il remplirait ponctuellement tout « ce que Mgrs ordonneraient à son égard. Le 5 mars 1506 le curé « doit payer une amende de 3 liv. pour n'avoir pas voulu obéir à « Mgrs. » (Fontaine, comptes).

1515. A l'occasion des enterrements, de certaines « vigiles », etc., on faisait dans plusieurs paroisses des repas, qui se terminaient

fréquemment par des rixes ou d'autres abus ; en 1515 MM. du conseil défendirent ces repas, sous l'amende de 40 liv. qui devaient être appliquées à la fabrique de St-Nicolas, ou à payer la grille qu'on venait de faire dans l'église de Notre-Dame. Mgrs de Fribourg se considéraient quelquefois comme des divinités auxquelles il n'était permis de toucher ; le plus léger manque d'égards était châtié sévèrement. Voici deux faits, qui montrent que les membres du clergé devaient souvent passer sous les fourches-caudines.

1579. 40 décembre. Le vicaire Guillaume Gygar s'étant porté malade, un jour que l'avoyer de Fribourg s'était présenté comme parrain à l'occasion d'un baptême et n'étant pas trouvé assez instruit, est exilé du district de Fribourg, jusqu'à la Sexagésime. *Interrogatus de lectione et administratione sacramentorum ignarus plane inventus.* (Man.).

1587. L'avoyer Heidt paraît devant le Chapitre de St-Nicolas avec quelques paroissiens de Belfaux et se plaignent du curé D. Claude Duvillard, qui avait prononcé quelques paroles injurieuses contre l'avoyer, il l'avait entre autre appelé le « grand meunier » (quelle horreur !). Le curé voyant les nombreuses difficultés qui surgissaient, renonça au bénéfice de Belfaux. D. François Bosson, curé de Givisiez et D. Roland Gallus (Français), curé de Domdidier se présentèrent pour cette cure ; le premier fut élu et la ferme fut fixée à 20 écus. D. Duvillard demanda une chapelle à St-Nicolas, qui lui fut refusée, à cause de ses paroles à l'adresse de l'avoyer (Man.).

Un document de 1487 nous fait connaître les différentes charges dont le bénéfice de Belfaux (ainsi que les autres bénéfices) était imposé.

Le curé Maillefer (Maliferri) établit D. Pierre Yoli, son vicaire à Belfaux, pour l'espace de trois ans, à commencer le 1^{er} décembre 1847 ; il payera annuellement au curé 60 liv. laus., mais le curé supportera les charges suivantes : la dime papale de la Visitation (*decima papalis sacre visitationis*), le don gratuit et les 4 liv. que le bénéficiaire devait livrer chaque année à l'évêque.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette dime ni dans Du Cange, ni dans Thomassin, ni dans plusieurs traités de droit-canon. Nous supposons que c'était probablement une dime levée par la papauté, à l'occasion des visites épiscopales dans les paroisses.

La seconde charge était le « don gratuit » ; c'était des décimes que le clergé payait pour les besoins de l'Eglise. Pie II, dans une assemblée tenue à Mantoue en 1459 proposa une levée de décimes sur le clergé de toute l'Eglise, ce qui fut approuvé. Ces décimes étaient levées en faveur d'une nouvelle croisade contre les Turcs, qui venaient de s'emparer de Constantinople.

La troisième charge consistait en 4 liv. que le bénéficiaire devait chaque année à l'évêque. En 1285 le bénéfice de Belfaux devait 40 sols pour les décimes et en 1361, 5 sols. En 1453 le bénéfice rapportait 36 liv. et en 1487 le vicaire livre au curé 60 liv.

1539. D. Dietrich d'Englisberg, curé de Belfaux et d'Uberstorf, établit pour son vicaire à Belfaux, pour l'espace de trois ans, D. Hans Pur, qui payera annuellement 60 liv. au curé. Le bénéfice possédait une maison à Fribourg, elle est comprise dans ce fermage. Témoin D. Benoît Tuler, chapelain de St-Jean à Fribourg, 7 juin. L'acte est encore renouvelé pour 4 ans, aux mêmes conditions, le 25 février 1542 (Arch. cant. not. n° 137).

D. Jean Musard.

D. Musard appartenait à la noble famille des Musard, seigneurs de Vuissens ; on le trouve chanoine de Lausanne en 1518 (M. et D. II) ; il succéda à D. Maillefer dans la cure de Belfaux, où il se fait remplacer par des vicaires.

Le manual du conseil de Fribourg rapporte que, le 12 janvier 1526, son vicaire de Belfaux l'invita à faire des réparations à la cure et à l'église ; sa réponse fut trouvée injurieuse et de nouvelles paroles acerbes prononcées contre MM. de Fribourg, montrent qu'il était très irrité contre eux ; mais on ignore la raison de ce mécontentement.

1527. Sous le curé Musard, une plainte fut portée par les jurés de la paroisse contre lui, parce qu'il s'emparait d'une partie des offrandes en argent et autres, données au Crucifix. L'avoyer et conseil de Fribourg prononcèrent que les offrandes du Crucifix devaient appartenir à la fabrique de l'église et servir à son entretien et réparation. Un acte en fut dressé le 8 février 1727 par le notaire Palanchi.

Le 27 avril de la même année une autre sentence déclara que la cire offerte à l'autel du Crucifix était aussi la propriété de la fabrique. D. Jean Clerc était alors vicaire amodiateur de D. Musard (Arch. de St-Nicolas, rép.).

Malgré ces plaintes, le curé Musard prouva qu'il s'intéressait à la paroisse de Belfaux; le 8 février 1527, il fait un don à la paroisse.

Dans le mois de février 1527, D. Musard, après avoir longtemps tergiversé, résigne enfin la cure de Belfaux à l'Etat de Fribourg qui décréta qu'elle serait unie au Chapitre, mais déclara que D. Musard en percevrait les revenus, soit la ferme, jusqu'à sa mort (Man.).

1528. Il eut des difficultés avec Lausanne; l'Etat de Fribourg intervint en faveur du curé de Belfaux et il demande qu'on lui rende ce qu'on lui a pris et qu'on le rétablisse dans sa place. Ceci a probablement trait aux plaintes des lausannois contre le clergé et en particulier contre le doyen Musard (M. et D. t. XXXVI. p. 344).

Le 28 mars 1528, les Lausannois portèrent plainte au sujet de quelques propos échappés à D. Musard; Mgrs de Fribourg trouvèrent que ces propos n'avaient aucune conséquence pour l'honneur des Lausannois.

Le doyen Musard était un homme violent dans ses paroles; le volume XXXVI des M. et D. nous apprend la nature d'autres plaintes portées contre lui. Sans chercher à l'excuser, ni amoindrir ses fautes, il faut cependant reconnaître qu'il n'a pas succombé à l'entraînement général au moment de la réforme; il a conservé l'antique foi. Il se retira à Fribourg vers l'année 1536 et le 20 mars 1539 il est élu prévôt à la place de D. Taverney. Son installation eut lieu le 20 octobre de la même année. A cette occasion, le sénat lui imposa l'obligation de résigner la cure de Belfaux au Chapitre de St-Nicolas, c'est aussi à cette condition qu'il lui conféra la cure de Font. En 1547 le sénat exige qu'il observe la résidence et le menace de l'éloigner s'il continue de s'absenter si fréquemment. Il est mort en 1549.

1626. Un jeune homme de Belfaux quitte sa patrie pour entrer dans un couvent en Italie; c'est Pierre, fils de François Favre, de Belfaux. Le conseil lui accorde un subside de 6 liv.

Le curé Albrecht eut de longs démêlés à cause de son amour de la justice ; les curés se trouvaient souvent dans des positions difficiles, ils devaient défendre les droits de leur cure contre les paroissiens ; voilà l'origine d'un grand nombre de procès, etc., et le curé était souvent immolé.

1684. Le conseil de Fribourg, par l'organe de ses délégués, M. Reyff, etc., demande au Chapitre l'éloignement du curé, vu qu'il est l'objet de la haine générale par sa ténacité à défendre les droits de la cure.

Le Chapitre propose d'envoyer à Belfaux quelques conseillers et quelques chanoines, pour entendre la plainte des paroissiens et du curé, et tâcher de les accommoder et faire la paix, 5 juin. Le Chapitre délégua le 24 juin le doyen Vulpius et le chanoine Eichholzer (Man.). Il paraît que cet orage s'apaisa, car le curé Albrecht résigna la cure en 1690 ; cette résignation ayant été faite entre les mains de l'évêque, le Chapitre exigea qu'elle se fit en chapitre.

L'église, constructions, réparations, les cloches, les autels, etc.

1448. « L'église de Belfaux fut totalement réduite en cendres, « excepté un grand crucifix de bois, fort ancien, qu'on trouva entier, « sans aucun dommage et aussi parfait qu'auparavant, parmi des « charbons ardents ; ce qui est attesté par les lettres patentes « accordées à l'église de St-Etienne, le 2 juin 1478, par Benoit de « Montferrand, évêque de Lausanne » (Etrennes frib.).

On ignore les circonstances et les causes de cet incendie.

Il me paraît qu'il y a dans l'acte de B. de Montferrand une erreur de date provenant du copiste. La visite, sous Saluces, en 1453, ne fait aucune mention de cet événement ; plusieurs ordres donnés à cette occasion, semblent prouver que l'incendie est postérieur à la visite, comme l'ordre de peindre le crucifix, de reblanchir la face intérieure des murs de l'église, etc. L'église visitée ne paraît nullement une église construite depuis peu de temps. Les comptes des trésoriers (Fontaine) nous apprennent qu'en 1475, la ville et conseil de Fribourg fit un don de 8,500 tuiles et en 1478, un autre de 12,000 à l'église de Belfaux ; il ne faut pas oublier qu'à cette

époque, les églises des campagnes étaient très petites et ce don était donc suffisant pour couvrir la nouvelle église. Benoît de Montferrand visite l'église en 1478, y assiste à la messe ; c'était dans la nouvelle église, qui n'était pas encore terminée, ni consacrée. Il faut donc placer l'incendie entre les années 1470 et 1474, et l'expression du document de Benoît de Montferrand, *triginta anni elapsi et ultra* doit être rectifiée, c'est trois ans et au-delà qu'il faut admettre ; on ne peut supposer que le miracle de la conservation du crucifix resta de l'année 1448 à 1478 sans attirer l'attention de l'évêque de Lausanne.

La nouvelle église fut consacrée en 1491, par le suffragant de Genève, qui consacra plusieurs églises dans ce canton.

Frais, à l'occasion de la consécration de l'église de Belfaux et d'autres églises, par Mgr de Montauban, suffragant de l'évêque de Genève :

1491. A Pierre Kes, envoyé à Genève pour demander à Mgr l'évêque qu'il députe son suffragant pour rebénir l'église de Belfaux, 3 liv. 8 sols 4 deniers.

A Nicod Uldriset envoyé à Berne pour s'informer quand l'évêque français, qui s'y trouvait, viendrait, pour deux journées, avec un cheval, 30 sols. Sa journée et l'entretien de l'évêque suffragant, 13 liv.

A l'avoyer Wilhelm Velg et Guillaume d'Affry envoyés à Morat, pour accompagner l'évêque de Montauban, une journée avec 5 chevaux, 3 liv. 15 sols.

A Dietrich d'Englisberg qui fut à Berne avec l'évêque pendant 6 jours, avec 3 chevaux....

Au suffragant, pour ses peines de consacrer des églises, 60 liv. ; pour son retour à Genève, 36 liv. ; pour honoraire à ses gens, 3 liv. ; pour sa dépense et celle de ses assistants quand il consacra l'église de Belfaux, 31 liv. 7 sols.

Dépense de l'évêque de Montauban quand il fut ici : pour pain, 3 liv., pour poissons qu'on a fait venir de Nidau, 7 liv. 6 sols, pour autres poissons, 16 sols 8 deniers, pour pâtés, tartres et autres dépenses, 11 liv. 14 sols, pour la partie de chasse que l'on fit à son sujet, 2 liv. 3 sols 4 deniers.

Le compte est du second semestre, donc depuis le mois de juillet (Compte des Trés.).

1576. On construisit un nouveau chœur, ou du moins on y fit des réparations majeures (Man. 1577. 19 juillet-15 avril). L'église avait été reconstruite un siècle auparavant, on ne peut comprendre ces nouvelles constructions qu'en admettant la conservation, au XV^e siècle, d'une partie des murailles calcinées. Le chœur seul était voué; on peut supposer que cette voute résista à la violence du feu.

1644. La paroisse dût encore construire un nouveau chœur, pour lequel elle dépensa 2,400 écus; à cette occasion l'église fut agrandie; pour l'aider dans cette bâtisse, on lui accorda pour un temps indéterminé, la vente exclusive, des chandelles et figures de cire, qu'on offrait par dévotion devant le crucifix miraculeux (30 mars 1645). En 1644 l'Etat avait permis d'établir un impôt sur toutes les terres dans le territoire de la paroisse, pour couvrir les frais de ces constructions (Kuenlin). Il produisit 428 écus.

1682. Le Chapitre de St-Nicolas fait placer ses armoiries aux fenêtres de l'église (c'est-à-dire un vitrail).

1726. Brautigamb, peintre, doreur, sculpteur, dore l'autel du Crucifix pour le prix 240 écus.

En l'année 1732, on fit de grandes réparations à l'église.

1736. Le sculpteur Salomon répare le tabernacle et M. Doran fait une horloge neuve; le fer coûta 15 écus et la main-d'œuvre 60 écus.

1745. L'orfèvre Muller fait un reliquaire en argent.

1758. On dépense 150 écus pour réparer le maître-autel.

1770. On fait des grilles de fer à l'autel du Crucifix, la dépense fut de 55 écus et de 10 écus pour les dorer.

1772. On établit des grilles devant le maître-autel.

1777. On fait une nouvelle monstrance et un calice; la dépense s'élève à 188 écus.

1798. On donne 80 écus au peintre Stoll pour 5 tableaux au plafond de l'église.

1842. La population de la paroisse était considérablement augmentée et l'église était devenue insuffisante; un nouvel édifice était nécessaire. L'état prospère de la paroisse, le zèle de toute la population, la générosité de plusieurs familles, la sage direction du curé Sansonnens demandaient une église digne de la majesté de

celui qui devait l'habiter. Cette construction fut donc votée sans obstacle.

M. Limbach, architecte, dressa le plan du nouvel édifice, et M. Nein fut entrepreneur et directeur des travaux. Les fondements furent jetés en l'année 1842 ; mais les travaux furent arrêtés et interrompus par les événements de 1847 et 1848 ; ils furent cependant continués en 1851 et Mgr Marilley consacra la nouvelle église en 1865 ; l'exil l'avait empêché de procéder plus tôt à cette cérémonie, car l'église était terminée depuis plusieurs années.

Les pierres des soubassements proviennent de Soleure et les autres matériaux de Combes ; les fondations de la tour furent creusées à 18 pieds de profondeur et à 15 pieds pour les autres parties de l'édifice. Cette belle église a coûté de 300,000 à 350,000 fr. anciens.

1879. 5 décembre. Un ouragan d'une extrême violence renversa l'élégante flèche qui dominait la tour de l'église et causa un dommage de 20,000 fr. ; elle a été remplacée par la flèche actuelle.

Horloge. L'église possédait déjà une horloge en 1726 ; elle fut remplacée en 1876 par un excellent ouvrage de M. Prêtre, qui coûta près de 3,000 fr.

Orgue. L'orgue fut établi en 1880 ; M. le chapelain Gauthier recueillit dans ce but, par quêtes, loteries, une somme de 15,000 fr. L'instrument est l'œuvre de M. Spaicher, à Rapperschwyl ; il a coûté 22,000 fr. il fut inauguré le 18 juillet 1880.

1431. *Les cloches.* Georges Thiebaut, maître-fondeur (*magister campanorum*), promet aux jurés de l'église de Belfaux, de leur faire, dans l'espace de trois semaines, une cloche du poids de quatre quintaux. Les jurés livreront au fabricant une vieille cloche et ils y ajouteront la matière nécessaire pour la nouvelle, ainsi qu'un ouvrier pour travailler la terre (le moule) et ils payeront 12 deniers par livre du poids, 15 juin. Le 25 juin la cloche était coulée, les jurés reconnaissent devoir au fondeur la somme de 47 flor. d'Allemagne (Arch. cant. not. n° 35).

1749. On coule de nouveau la cloche du chœur.

1785. On fond deux nouvelles cloches ; la dépense après les dons s'élève à 280 écus.

Le crucifix, le pèlerinage, les bons-vendredis.

L'origine du pèlerinage est la conservation d'un crucifix dans l'incendie de l'église; il existe deux preuves authentiques de ce prodige : la tradition non interrompue et le document donné par Benoît de Montferrand en 1478. L'original est conservé dans les archives de la paroisse ; une partie du sceau existe encore ; mais le document n'est pas en bon état ; nous en donnons une copie fidèle parce que les traducteurs n'ont pas toujours rendu fidèlement la pensée de l'évêque, ni donné exactement les noms propres.

1478. « Benedictus de Montferrando miseratione divina Epis-
 « copus Lausannensis et comes. Universis et singulis Christi
 « fidelibus presentes lecturis inspecturis lecturis earumque seriem
 « auditoris. Salutem in eo qui est omnium salus et presentibus
 « fidem indubiam adhibere. Ad ea que dei omnipotentis laudem
 « gloriam decusque honorem ecclesiarum nobis presertim sub
 « missarum ac gregis nobis commissi devotionis augmentum pariter
 « et animarum suarum salutem provide respicere et concernere
 « dignoscuntur libenter intendimus, illisque quantum cum deo
 « possumus opem et operam impendimus efficaces, merito propterea
 « gregem ipsum ad hujusmodi ecclesia in Deo et ejus sanctorum
 « honorem dedicata reparationes et confirmationes litteris nostris
 « frequenter exortamur ut ex hiis temporalibus suffragiis spiritualia
 « eterne retributionis premia consequantur cupientes igitur ut
 « ecclesia parrochialis sancti stephani prothomartiris de Belfoz nostre
 « diocesis lausannensis in qua nos hodie ipsam devotionis causa
 « visitantes et missam in eadem devote audientes benedictorum
 « ac devotorum in Christo filiorum dominorum Pauli Rauppols
 « ipsius ecclesia rectoris, Petri Bonediei curati de Villar et Jacobi
 « Wernesii presbiterorum suorum in eadem ecclesia de Belfoz
 « vicarii et capellani. Quam plurimorum que proborum hominum
 « de Friburgo et ipsius villagii atque parrochi de Belfoz ibidem
 « astantium fidei relatione didiscimus fideque declarata agnovimus
 « ymaginem almi crucifixi in eadem existere ecclesia magnam et
 « vetustissimam que ut assuerunt tempore incendii dicte ecclesie
 « sunt triginta anni elapsi et ultra comperta fuit in ipsa ecclesia

« supra et inter carbones inflammatos et valide accensos penitus
« illesa non combusta in toto nec sui minima parte nec aliquantulum
« machinata seu diminuta sed totaliter salva et integra remanente
« ut prima facie apparebat et adhuc cuilibet intuenti clare
« demonstratur. Eadem ecclesia ignis voragine penitus et omnino
« consumpta usque ad lapides et terram atque intus et extra totaliter
« concremata. Et hoc ut verissimiliter presumendum et pie creden-
« dum est in et per salvatoris domini nostri Jesu Christi piissime
« passionis que in eadem prefiguratur memoriam virtutibus et
« meritis ac sanctarum reliquiarum. die martis nuper lapsa per
« dictum curatum in quorum supra presentia in eodem crucifixo
« videlicet in pectore compertarum et honorifice extractas cum
« suis debitis brevibus et titulis nobis hodie exhibitarum et per nos
« diligenter visitatarum subsequentium videlicet de spina corone
« ejusdem domini nostri Jesu Christi de ligno ejus sancte crucis de
« cingulo beate Marie Virginis ejus genitricis de cruce sancti Petri
« de ossibus sanctorum Mauricii et Pancracii et de cilicio sancti
« Marci quas iterum in eodem crucifixo partim et partim reliquario
« concedenti debite intitulatas reponi et includi decrevimus et
« jussimus ut. Congruis frequentetur honoribus et Christi fidelibus
« jugiter veneretur. Ac in suis structuris et edificiis libris que
« calicibus luminaribus et ecclesiasticis ornamentis debite reparetur
« augmentatur provideatur compleatur et conservetur que et manu-
« teneatur fideles quoque ipsi eo libentius devotionis causa confluent
« ad eandem quo ibidem dono celestis que uberius se compexerint
« refectos. Ad humilem et devotam prenominati domini Pauli
« curati supplicationem. Nos Benedictus episcopus et comes prefatus
« de Salvatoris domini nostri Jesu Christi clementia. Beate que et
« intemerate Marie Virginis ejus genitricis ac beatorum Petri et
« Pauli apostolorum cujus meritis et intercessione confisi omnibus
« et singulis utriusque sexus Christi fidelibus vere penitentibus et
« confessis qui singulis diebus veneris totius anni. Et in ejusdem
« sancti Stephani dicte ecclesie patroni festivitate atque dedicatione
« ejusdem ecclesie missam et alia divina officia in ipsa ecclesia
« devote audiverint et in illis interfuerint seu alias ecclesiam ipsam
« eisdem diebus devotionis causa visitaverint et manus suas ad et
« propter premissa porerint adjutrices. Quadraginta dies de

« injunctis sibi penitentiis nostra auctoritate ordinaria qualibet die
 « et vice quibus id fecerint ut prefertur in domino misericorditer
 « relaxamus per presentes perpetuis futuris temporibus duraturas.
 « Quas tamen per questuarios portari seu publicari prohibemus.
 « Eas si secus fiat viribus carere decernentes. Datum et actum in
 « predicta ecclesia de Belfoz sub sigillo curie nostre et signeto
 « manuali dilecti fidelis secretarii nostre episcopalis subscripti die
 « martis secundo mensis junii. Anno domini millesimo quater
 « centesimo septuagesimo octavo. »

La signature du notaire n'existe pas.

Traduction d'une partie de ce document, publiée plusieurs fois. « Visitant ce jour'hui par dévotion (l'église de Belfaux) et
 « assistant dévotement à l'office de la sainte messe en présence
 « des révérends et dévots nos aimés fils en Jésus-Christ, les
 « seigneurs Paul Rappolt, recteur de dite église, Pierre Bonedici,
 « (c'est Bonadies, ou Bonadie, Bonjour) et Jaques Bonnerses, (c'est
 « Wernesii, ou Wernesius), prêtre, vicaire et chapelain de dite
 « église de Belfox et plusieurs autres gens dignes de foy de Fribourg
 « et du susdit village et paroisse de Belfox. illec assistants, avons
 « par fidèle relation entendue et par expérience oculaire recogneu,
 « qu'il y avoit en dite église une grande et très ancienne image du
 « crucifix, la quelle avant trente ans et tant d'années en temps de
 « combustion de dite église avait été trouvée dessus et parmi les
 « charbons embrasés et fort enflammés entière sans être aucune-
 « ment bruslée ny en tout, la moindre partie d'icelle, ny quel peu
 « que ce soit gastée, ou amoindrie, ains demourée toute entière et
 « sans perte, comme elle a été auparavant, et soi monstre clairement
 « à chacun qui désire la voir, non obstant que la dite église aye été
 « par ovaille du dit feu consumée jusqu'aux pierres et terre et tant
 « par dehors que par dedans, réduite totalement en cendres, la
 « quelle image, comme on peut presumer et devotement croire,
 « a été gardée, par mémoire de la passion de notre sauveur Jésus-
 « Christ, qu'est par icelle représentée, et par la vertu et merite des
 « saintes reliques trouvées par le dit seigneur curé, Mardy derniere-
 « ment passé en présence des susdits seigneurs en la poitrine du
 « dit crucifix, d'ou elles ont été tirées avec tout honneur et
 « révérence et à nous ce jour'hui avec leurs brevets et tittres
 « requiez monstrées, et par nous diligemment visitées. »

C'est extrait d'une ancienne traduction de l'acte original écrit en latin et qui est imprimé dans l'opuscule suivant : « Abrégé des « règles et indulgences des deux confréries de la très Sainte-Trinité « et du Saint Crucifix, érigées dans l'église paroissiale de Belfaux « Fribourg, 1792 » (Memorial t. VI) — c'est en partie la réimpression de la première édition de ce livre de l'année 1739. La paroisse donna 10 écus à l'imprimeur Haut, et 5 écus au relieur Charles pour ce petit livre.

Le pèlerinage commença immédiatement après la conservation miraculeuse du crucifix et en 1478 Benoit de Montferrand apparaît à Belfaux, comme pèlerin; il ouvre peut-être la marche de cette longue procession de pèlerins échelonnés le long de quatre siècles. Nous ignorons cependant les phases de ce pèlerinage depuis 1478 à 1600. Le Saint Crucifix fut entouré de respect et la confiance amenait à ses pieds une foule nombreuse. Dans le XVII^e siècle les comptes de la paroisse et d'autres documents nous montrent le pèlerinage dans son épanouissement jusqu'au commencement du XIX^e siècle. On arrivait à Belfaux non seulement de l'extrémité du canton, mais encore des paroisses catholiques des cantons de Neuchâtel, de Vaud, de la Franche-Comté, de la Savoie, etc. Il y avait cependant certains jours, ou certaines fêtes où la foule des pèlerins grossissait, mais c'était surtout les vendredis depuis Pâques à la Trinité; il en résulta des abus que l'Eglise ne put pas toujours abolir ou combattre efficacement.

1660. La multitude des pèlerins attirait une foule de marchands d'objets de piété, de figurines de cire, qui étaient données à l'église par les fidèles et qui constituaient un revenu assez considérable de la fabrique. Ces marchands accouraient de Romont, d'Estavayer, etc. Les jurés de la paroisse s'adressent en 1660 à MM. du conseil de Fribourg pour conserver le monopole de ces ventes. « Ils voyent la « grande confusion qui arrive au dit lieu et sur le cimetiére par « des forains de Romont et d'Estavayer et d'autres, qui viennent « vendre des chandelles et figures de cire de petite valeur en « courant des unes des personnes aux autres, avec non seulement « grand scandale, mais aussy à la perte et préjudice de leur église « et des enfants de ville, qui tiennent leurs bancs fermes sans « courrir après les personnes. » Cette industrie fut naturellement

interdite aux étrangers. On voit par les comptes le produit de ces ventes.

Dans le XVII^e siècle, la paroisse établit « une garde » pour faire observer l'ordre, arrêter les incendies que l'imprudence pouvait causer, etc.

La dévotion des « bons-vendredis » doit aussi son origine aux indulgences accordées par Benoît de Montferrand, soit 40 jours chaque vendredi de l'année et le jour de St-Etienne. Plusieurs papes accordèrent des indulgences et des faveurs aux pèlerins, qui visitaient le crucifix miraculeux et l'église de Belfaux, les vendredis depuis la fête de Pâques à celle de la Trinité, c'est ce qui a constitué cette dévotion. La chronique de M. Ræmy, éditée à 1852, nous dit que depuis la chapelle de Miséricorde (démolie en 1848) les mystères de la passion de Notre-Seigneur étaient peints sur des tableaux de pierre ; que, dans le nombre des églises célèbres par des miracles, il faut remarquer celle de St-Etienne à Belfaux. Visitée plus d'une fois par des nonces, les campagnards des diverses paroisses, à trois ou quatre lieues à la ronde, y viennent en grande procession, tous les vendredis depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte.

Ces processions étaient très nombreuses dans le XVII^e et XVIII^e siècles. En 1725, on commença à prêcher tous les « bons-vendredis » ; cet usage disparut insensiblement. On amenait beaucoup de malades à Belfaux ; l'année 1746 l'évêque défendit de les déposer sur le cimetière à cause de l'encombrement ; il défendit aussi aux pauvres de rester sur le cimetière pour mendier ; ces défenses nous montrent quelle foule de peuple accourait chaque « bon-vendredi » à Belfaux. Les prêtres s'y rencontraient aussi nombreux ; un des vendredis de l'année 1682 on en compta 16, un autre vendredi 29, enfin le 17 avril de la même année 32. Le Chapitre de St-Nicolas en 1676, pour favoriser cette dévotion et permettre à ses membres de faire le pèlerinage de Belfaux les « bons vendredis », modifia les jours de ses assemblées capitulaires.

La cure.

On sait peu de choses du logement du curé de Belfaux avant l'année 1526. A cette époque le vicaire demande des réparations au

curé D. Musard ; le 7 avril de cette année, le conseil de Fribourg délègue des commis à Lausanne pour le même motif, mais inutilement. Le 28 janvier 1527, le conseil voyant le vicaire-desservant si mal logé, lui permit de faire rentrer quelques capitaux du bénéfice pour réparer la cure.

Un incendie avait éclaté à Belfaux en 1526 ; il est probable que la cure fut atteinte, car le 28 août 1526 les paroissiens de Belfaux demandent l'autorisation de créer de nouveaux titres brûlés dans un incendie (Man.).

Le conseil souverain nomma, le 19 juillet 1576, le vicaire Bossens, curé de Belfaux, à condition qu'il contribuerait à la bâtisse du presbytère par la somme de 60 liv. et qu'il le ferait achever dans l'espace de deux ans, et qu'ensuite il donnerait chaque année 30 liv. pour l'école, 15 avril 1577 (Kuenlin).

1675. La cure fut réduite en cendres à la fin du mois d'août, ou les premiers jours de septembre.

Le curé fut logé dans une maison du voisinage.

Le 5 septembre, le Chapitre délègue deux de ses membres pour visiter la cure incendiée. Les murs furent trouvés assez solides pour supporter une nouvelle charpente ; mais on reconnut la nécessité de la couvrir avant l'hiver. Le dimanche 17 novembre, le doyen du Chapitre se transporte à Belfaux pour engager les paroissiens à faire gratuitement les charrois nécessaires pour la nouvelle bâtisse, comme ils y avaient été engagés par leur curé et MM. du gouvernement. Le doyen fit après l'office une touchante exhortation, qui fut suivie de l'assemblée générale des paroissiens ; elle dura une heure. Le sergent Savary en communiqua le résultat à M. le doyen :

- 1° La paroisse voyait avec peine que le Chapitre avait provoqué l'Etat à agir contre eux sans les prévenir. Ils auraient volontiers fait les charrois demandés si on avait agit autrement ;
- 2° Par rapport aux offrandes faites au crucifix, ils déclarent qu'elles ne sont pas suffisantes pour l'entretien de l'église, comme les délégués de la paroisse l'avaient déjà fait observer, lorsque celle-ci dut payer 2,400 écus (8,571 fr.)

pour la bâtisse du chœur ¹⁾, et ils soutiennent que ces offrandes appartiennent à la paroisse, appuyés sur des titres et un usage de 400 ans ;

- 3° La paroisse soutenait que le Chapitre avait promis un subside pour la bâtisse du chœur, et qu'il n'avait pas livré ; quoique conformément à l'usage le Chapitre fut tenu à l'entretien du chœur et de la cure.

Les paroissiens furent obligés, mais sans conséquence pour l'avenir, de faire les charrois nécessaires. Le gouvernement accorda un secours de 4 chènes et de 100 liv. La cure fut terminée ; mais en 1681 on dut l'étayer par un contrefort, qui porte encore cette date. Elle fut convenablement réparée en 1861.

Processions. Beaucoup de paroisses se rendaient processionnellement à Belfaux et ceux de Belfaux allaient à Guin, à Bourguillon, à Tour, à Cormondes, etc. Ces processions avaient lieu à des époques déterminées, ou elles étaient ordonnées à cause d'événements extraordinaires, comme des maladies contagieuses.

Confréries. Quatre confréries sont établies dans la paroisse ; celle du Scapulaire fut érigée en 1783, celle du Rosaire en 1622, celle de la Trinité en 1676.

Indulgences. 1676. Le nonce Ooard Gybo accorde des indulgences.

1746. Benoît XIV accorde une indulgence plénière à ceux qui visitent l'église.

1718. Clément XI accorde une indulgence plénière aux prêtres qui célèbrent la messe dans « l'octave des morts » et tous les vendredis de l'année, 6 mai.

1779. Indulgences accordées par Pie VI, etc.

Notes tirées des comptes de la paroisse.

1673. Le peintre Python fait différents ouvrages à l'église, soit des tableaux ou des statues.

1674. On établit un chemin de croix : « Par ordre des jurés,

1) Construction de 1645.

« livré en vin et viande aux MM. qui avaient planté les mistrées
« de la Passion, 9 batz. » C'est peut-être le chemin de croix depuis
Fribourg à Belfaux.

1683. La vente des figures et chandelles de cire les sept bons-
vendredis s'élève à 375 florins. En 1684, les oblations s'élèvent à
60 florins. Les oblations de l'autel du Saint-Crucifix et du tronc de
l'église à 250 florins (le florin à 70 cent.).

1684. Vente des figures de cire, chandelles 320 florins (les 7
vendredis). Oblations de l'autel et du tronc, 230 florins.

1685. La vente des figures de cire, chandelles 300 florins (les
7 vendredis). Argent des oblations, 125 florins. Sommaires des 3
années en cens, argents, etc., 3,437 florins 19 sols.

Livrances : Le jour qu'on a fait la procession à Guin, 3 florins.

Pour faire la ronde et le guet les nuits, veille des 7 vendredis,
afin de prévenir aux dangers de feu, larcin, 2 florins (ces deux articles
se retrouvent chaque année).

Livré à l'imprimeur Quentz pour billets d'indulgences, 3 florins.

Port, etc., et autres frais des indulgences procurées par le doyen
Fuchs, 13 florins.

Au peintre Duplessis, pour les trois tableaux devant le grand
portail de l'église, 66 florins.

Pour dépense de 25 mousquetaires à la Fête-Dieu, plusieurs
vins d'honneur, 37 florins.

Au menuisier Albrecht, pour les cadres des tableaux du grand
portail, 40 florins.

1685. Aux jurés et commis ayant fait deux instances auprès de
M. le grand-vicaire pour vider la difficulté avec M. le chapelain à
cause des cloches, 5 florins ¹⁾.

Aux mêmes, pour trois instances au conseil et au prévôt contre
M. le curé, 6 florins.

Somme totale des livrances, y compris les argents placés à
intérêts, 500 florins ; 2,363 florins 16 sols (le florin à 5 batz).

1686. *Livrances* : Les commis de la paroisse pour aller prier
et quérir à La Roche le Père de St-Garin ; ils ont fait le voyage en
2 jours, 40 florins 12 sols.

1) Le chapelain refusait de sonner.

Frais du Père, son valet, un cheval, ses honoraires, 63 florins.

Visites des armes, jours de montre, etc., 30 florins.

Aux différends preneurs de lonps, 9 florins. Ceux de St-Sylvestre avaient pris un gros loup.

Total des livrances, 159 florins.

Projet de l'établissement d'un séminaire.

1692. 16 décembre. Le prévôt de St-Nicolas demande au Chapitre, mais cela sous le sceau du secret, s'il s'opposerait à l'établissement, à Belfaux, d'une société de prêtres, où ceux-ci recevraient l'instruction et toutes les connaissances nécessaires à un prêtre, le chant grégorien, les cérémonies, etc., tout en promettant de sauvegarder les droits du Chapitre. Celui-ci répondit qu'il ne mettrait aucun obstacle à cela, pourvu que son droit de collature fut respecté, et qu'il put toujours imposer la ferme et l'augmenter à sa volonté, et que tous ses privilèges fussent respectés.

L'école.

La première mention d'une école à Belfaux est de l'année 1577, mais nous n'avons trouvé aucun détail sur son développement.

Les chapelains de Belfaux furent fréquemment maîtres d'école ; ainsi D. Jacques Chatagnez (Chatagny) en 1749 jusqu'en 1752, et antérieurement les chapelains en 1739, 1740. En 1795 le chapelain Carry fait aussi l'école.

Les registres.

Les registres de baptême commencent en 1624 et ceux des décès en 1663. En 1416, il y avait 70 feux et en 1453, 80 feux dans la paroisse, soit une population de 350 à 400 âmes ; elle est aujourd'hui de 1,500 âmes.

	Naissances.	Décès.		Naissances.	Décès.
1649	24	—	1749	16	13
1650	32	—	1750	17	17
1651	45	—	1751	23	17
1699	12	30			
1700	24	4			
1701	16	4			

Ossuaire.

L'oratoire, soit ossuaire près de l'église, existait dans chaque paroisse. Le respect pour la dépouille mortelle des chrétiens sanctifiée par la réception des sacrements, les liens de la famille et de la patrie, et les lois de l'église, donnèrent lieu à ces édifices, où les ossements des ancêtres étaient religieusement conservés.

1520. 30 avril. L'Etat accorde 2,000 tuiles pour l'ossuaire de Belfaux (Man.). Ce qui indiquerait une construction récente.

1748. On fit des réparations à la chapelle des ossements. Cet édifice a disparu avec l'ancienne église.

Chapelle de Chésopelloz.

Chesopeloz, Chesampelloz, Chosopelloz (Chesaul pelez 1435).

Cette chapelle fut construite l'année 1683 ; on lit dans le Man. du Chapitre : « Le Chapitre refuse d'abandonner les offrandes au « paysan qui veut bâtir la chapelle de Chésopelloz. » *(Qui capellam fundare pretendit.*

1701. 16 novembre. Un paysan veut réparer cette chapelle et la doter ; le Chapitre autorise cette réparation et permet la bénédiction de la chapelle (Id.).

Chapelle de La Corbaz.

Corba, Corbas.

Cette chapelle, dédiée à la Sainte-Vierge, remonte au XVII^e siècle. Elle est citée dans les constitutions de 1665.

Chapelle de Cormagens.

Une chapelle dédiée à St-Théodule existait en 1493 ; mais on ne trouve aucun document jusqu'en 1645 ; une source est cédée cette année près de la chapelle de St-Théodule à Cormagens (Rathserk.).

1844. La Chapelle-Rouge, située près d'une forêt et loin de toute habitation, fut transférée au milieu du village de Cormagens l'année 1844 ; l'Etat de Fribourg autorisa cette translation (Acte du 23 mars 1844).

Chapelle de Corminbœuf.

Cette chapelle est déjà citée dans un acte de 1354, et un autre de 1588 nous fait connaître qu'elle est dédiée à St-Georges.

1588. 15 novembre. MM. du conseil enjoignent à la commune de Corminbœuf de couvrir la chapelle ; le collateur, qui disait n'en rien retirer, n'ayant à sa charge que le chœur (Kuenlin).

1525. 1^{er} juillet. MM. du conseil permettent à ceux de Corminbœuf de placer un tronc dans leur chapelle, à condition que le curé de Belfaux percevra les $\frac{2}{3}$ des offrandes, et les jurés l'autre tiers pour l'usage de la fabrique (Man.).

1665. Les constitutions synodales de Strambin, page 175, citent cette chapelle.

1685. 30 janvier. Par sentence signées par F. P. Vonderweid, lieutenant d'avoyer, et J. Reyff, ancien bourgmestre et souverainement délégué ; il fut statué :

- 1° Que le curé devait célébrer annuellement 26 messes dans la chapelle de Corminbœuf ;
- 2° Que les propriétaires des $\frac{3}{4}$ de la dime de Corminbœuf, devaient continuer de lui livrer, annuellement, chacun trois coupes de froment (Arch. de St-Nicolas, rép.).

Fondation de la chapellenie.

Les premiers chapelains furent sacristains (*matricularii*) ; cette institution existait dans plusieurs paroisses ; on la retrouve à Fribourg, à Guin, etc. Des terres et des capitaux avaient été donnés à cette œuvre, qui remonte aux temps les plus reculés.

Le premier prêtre-sacristain de Belfaux est D. Pönat, c'est le premier arrivé à notre connaissance (1414), mais il n'est pas le

premier établi dans ces fonctions. On ignore cependant l'origine et les fondateurs de ces prêtres-sacristains.

En 1452, existait à Belfaux le chapelain de l'autel de St-Théodule et celui de l'autel de St-Jean-Baptiste, il est presque certain qu'un seul prêtre desservait les deux autels ; mais on ignore si ce chapelain était aussi le chapelain-sacristain.

M. Gauthier avait l'original de la fondation de la chapelle actuelle; nous n'avons pu en obtenir la communication, nous ne connaissons pas le motif de ce refus.

Mgr Strambin établit un règlement pour déterminer les droits et devoirs des chapelains, nous croyons qu'il est fondé en partie sur l'acte primitif de la fondation.

Nous donnons ce document pris d'une copie aux archives de la cure.

1677. « Nous J.-B. de Strambin des comtes de St-Martin, etc.,
 « scavoir faisons que le 28 du mois d'octobre de l'an 1676, visitant
 « l'église paroissiale de St-Etienne de Belfaulx, les hon. commis
 « et députés de la dite paroisse nous représentèrent comme leurs
 « ancestres auroient fondé en dite église une chappellenie vulgaire-
 « ment appelée marguillerie, en la quelle ils auroient ensuite
 « nommé plusieurs chappellains, dans les vacances, qui en sont
 « survenues. Nous ayant fait voir des fondations desia faictes l'an
 « 1506 en faveur du dit chappellain, ou marguillier. Et ne trouvant
 « aucun instrument de cette création, sans en scavoir la cause,
 « Nous ont humblement prié de leur en vouloir expédier un acte
 « et y spécifier les obligations du dit chappellain, avec tous les
 « droits, ainsi qu'il a été pratiqué du passé ; et comme ven.
 « domp Pierre Juat, curé et doyen de Barberèche en pouvoit avoir
 « la connaissance y ayant esté chappellain en sa jeunesse, ils firent
 « instance, qu'il en fit la déclaration selon l'ordre, qu'il en avoit
 « précédemment receu de nostre part, à cette fin. Et l'ayant donnée
 « par escrit elle fust leue en presence de ven. domp Jean
 « Albrecht, curé de Belfaulx et des susdits commis assemblés en la
 « maison curiale, de la teneur suivante : Asçavoir déclaration de
 « V. Sr Pierre Juat, doyen et curé de Barberèche, jadis
 « chappellain de Belfaulx, esleu le 24 febvrier 1638, faicte en la
 « visite du dit lieu le 28 octobre 1676, la paroisse, jurés et anciens

« avec M. le curé et doyen domp Jean Gay, m'ayant esleu me
 « donnèrent entendre les droits, coustumes et devoirs que leur
 « R. chappellain avoit :

- 1° « Son domicile pacifique. indépendant d'aucun seigneur,
 « ains de la seule paroisse et paroissiens fondateurs et
 « mainteneurs d'icelle, franche de taille et de censes
 « quelconques estoit la maison de la chappellenie vulgai-
 « rement dicte la mariglerie, à cause de la charge qu'il a
 « de sonner les *Ave Maria*, matin, midi, et au soir,
 « contre le mauvais temps, les vigilles des festes et
 « dimanches, l'office, vespres, le soir et le matin aux
 « jours de commémoraisons des fidèles trespassés deux
 « fois l'année et processions ; avec les dependances et
 « appartenances, pres, champs arribles, bois, commun et
 « particulier communage au dit village, avec astriction et
 « obligation, qu'oultres telles appartenances et droits la
 « paroisse lui donneroit annuellement pour le sonner, en
 « argent, deux escus et en grasne froment, ou bon
 « messel, à raison de huitantes gerbes raisonnables ;
- 2° « L'autel du Saint-Rosaire estoit l'autel fondé (c'est
 « inexact) pour le dit chappellain, et qu'il en retireroit
 « comme ses prédécesseurs pacifiquement sans contredit
 « et empeschement aucun les oblations vives, en argent
 « et pain, sans celui des dimanches et solemnités, dont les
 « paroissiens portaient deux offrandes de pain, l'une
 « pour le grand autel et l'autre pour celui de Notre-
 « Dame, et spécialement quant on ensevelissoit des
 « enfants ;
- 3° « Tous les dimanches on lui donnoit *un* bache de l'argent
 « des âmes, et estoit obligé de dire la sainte messe le
 « lundi suivant pour le soulagement des fidèles trespassés ;
- 4° « A tous les Quatre-Temps de l'année, on lui donnoit de
 « l'argent des âmes pour des messes et 15 sols pour les
 « vigilles ; aultant les deux jours de commémoraison des
 « trespassés ; les vigilles se chantoient comme de coustume
 « avant l'office des morts ;
- 5° « Concernoit l'application des messes ;

- 6° « Il devoit assister tous les dimanches et festes solennelles
 « aux offices divins, entendre les confessions, assister
 « aux vespres et pour sa peine, il percevoit deux escus
 « de la fondation ;
- 7° « Concernoit les baptêmes, ensevelissements, etc.
- 8° « Aux Rogations, il bénissoit les fontaines et aussi le jour
 « de St-Bartholomé, selon coustume ; par accord du
 « seigneur curé les graines dans les granges ;
- 9° « Concernant le jour de St-Antoine, abbé, et la part du
 « chappellain aux offrandes de ce jour ;
- 10° « De mon temps je disois la messe pendant l'office, après
 « la prédication et non avant, afin d'éviter le libertinage
 « de quelques uns, les quels contents d'une basse messe
 « n'assistoient pas à l'office et prédication ;
- 11° « Aux dimanches et festes solennelles je faisois le diacre...
 « avec le seigneur curé de Grolley ;
- 12° « Quand j'étois chappellain, le curé ne me commandoit
 « rien estant indépendant de lui ; il gardoit un prestre
 « expressément pour le soulager et assister en nécessité,
 « ou bien quand il en avoit point, il me prioit de faire
 « les fonctions en son som ;
- 13° « Le curé absent...., je faisois les offices, et estant infesté
 « lui et son vicaire (temps de peste), j'étois obligé de
 « faire les offices des festes et dimanches, où les non
 « infestés assistoient ;
- 14° « J'étois obligé de lire la passion tous les jours ouvriers
 « depuis l'invention.... 15, 16, 17 (15 septembre 1676).
 « Ensuite de la quelle déclaration et de l'instance à nous faicte,
 « par les susdits commis, avons faict dresser le présent acte, par
 « le quel nous confirmons, approuvons, rattifions la fondation et
 « érection de dite chappellenie faicte en l'autel de Notre-Dame du
 « Rosaire, dans l'église parroissiale du dit lieu de Belfaux, avec
 « tous ses droits, fondations, dépendances, appartenances quel-
 « conques, prérogatives... Comme la paroisse, soit les particuliers
 « allèguent avoir fondé ce bénéfice et ensuite nommé les chapel-
 « lains jusqu'à présent, Nous en déclarons la généralité de la
 « paroisse collatrice selon la disposition des sacrés canons la quelle

« deument assemblée, comme de coustume, avec leur seigneur
 « curé, fera la nomination d'un prestre capable et habile dans les
 « formes du droit, toutes les fois que la vacance surviendra
 « canoniquement et l'ayant nommé, ils le nous présenteront, soit à
 « nos successeurs, pour être examiné et canoniquement institué,
 « s'il se trouve capable, ainsi qu'il a desia esté pratiqué.

« Le chappellain sera obligé de satisfaire diligemment a toutes
 « les obligations, et quant à la messe des dimanches et festes, il la
 « dira à l'heure qui sera déterminée par la généralité de la dite
 « paroisse, pour sa plus grande commodité et satisfaction ; pourveu
 « que toutes fois, par telle heure les offices de paroisse ne puissent
 « estre empeschés ni troublés. Les parroissiens pareillement comme
 « collateurs et fondateurs maintiendront le dit bénéfice estant à
 « leur proffil et avantage.

« Et affin que les charges et offices se puissent tant mieux faire
 « et conserver, en leur entier, s'il arrive quelque difficulté entre le
 « seigneur curé et le chappellain sur les articles, particulièrement
 « 6, 7, 8, 9, etc., Nous nous en réservons, soit à nos successeurs,
 « l'explication et décision selon que le droit, bien de paix, l'honneur
 « de Dieu et l'utilité de la mesme église sugera, après avoir entendu
 « les raisons de l'une et de l'autre partie. En foy de quoy avons
 « signé les présentes et fait apposer le grand scel de notre officialité.
 « Donné à Fribourg ce 29 du mois de décembre l'an mille six cents
 « septante-sept. »

Jean B , évêque de Lausanne.

Romanin, secrét. et chan. de la cath. de Laus.

Chapelains de Belfaux.

Matricularii et Chapelains.

1414-1416-1417. D. Cuno Ponat (et Pœnet), *matricularius*, sacristain (Arch. cant. not. n° 21).

1425-1435. D. Guillaume Clerc, *matricularius* (Arch. cant. n° 29). Le 22 juin 1425, Willi Mossu, gouverneur de la confrérie du Saint-Esprit, de Fribourg, donna en amodiation pour 3 ans, à dom Guillaume Clerc, prêtre, sacristain de Belfaux, la moitié de la

grande dime d'Autafond et toute la dime du Maulpas pour 4 muids et 8 coupes de blé (n° 23). Il était déjà prêtre en 1421 (n° 24).

1440-1444-1445. D. Jean de Villeneuve, *matricularius* (Arch. cant. not. Synevey), par acte du 18 novembre 1444, il doit à Jean Wiprez alias Clerc, de Belfaux, 70 liv. pour achat d'une maison, de meubles, etc. (Arch. cant. not. n° 37). Le 29 janvier 1445, il reçoit un monitoire pour l'obliger de payer 48 sols à Peterman Chenens, demeurant à Belfaux, pour dépenses faites chez lui ; on le retrouve plus tard à Ecuwillens.

1453. D. Nicod Gruneval, chapelain de St-Théodule.

1478. D. Jacques Wernesius, chapelain, cité par Benoit de Montferrand.

1480. D. Petrus de Sancto Clauso, *matricularius*. En 1469, il était vicaire d'Autigny. Le 3 février 1480, il vend à Pierre Chouro, d'Autigny, une pose de terre à la Condemina pour le prix de 40 gros.

1484. D. Pierre Yoly, *matricularius*. En 1484 il possédait une maison sur Montorge.

1491. D. Pierre Kess, *matricularius* (D. Petrus Casei). En 1484 il est chapelain de St-Nicolas à Fribourg ; en 1488-1493, sacristain de St-Nicolas ; en 1483-1486 il est curé de Montagny-le-Corbos. Il jouissait donc de plusieurs bénéfices.

1519. D. Wilhelm Eschalle, *matricularius* (Arch. de la cure). Cette famille est de Belfaux.

1535. Septembre. D. Rimo Bastard, « marigley » (Rathserk).

1542-1545. D. Wilhelm Rossier, *matricularius* (Arch. cant. not. n° 4).

1551-1552. D. Wilhelm Dumont, « marigley » 30 janvier 1552.

1586. Avant le 3 décembre. Feu D. Pierre Nycollet, « marillier » ; il est mort en 1586.

1628. Pierre Audriard, d'Autafond, chapelain et ensuite curé.

1634. Mars. D. Michel Publiod, chapelain.

1636-1640. Messire Andrian Emonet, prêtre de Poligny, réfugié à Belfaux. En 1640 il était au service du doyen de Belfaux.

1640. D. Simonin, chanoine de Poligny, réfugié à la cure de Belfaux ; au mois de mai 1641, il est réfugié à Grolley.

1638-1648. D. Pierre Juat, chapelain et ensuite curé à Barbe-

rèche ; il fut élu chapelain de Belfaux le 14 février 1638, mais il n'occupa le bénéfice qu'au mois d'avril 1639.

1661-1702. D. Pierre Carmentran, chapelain, il fut doyen après la mort de D. J. d'Allemagne, arrivée en 1673.

D. Jean-Wilhelm Douche, chapelain.

1715-1736. D. Jean Bochud, chapelain ; il est mort à Belfaux en 1736.

1738-1768. D. Jacques Chatagnez, chapelain (Chatagny). Il était de Corserey ; il est mort à Belfaux le 5 mai 1768, et il fut nommé chapelain le 8 juin 1738 ; il a succédé à D. Jean Bochud. Il a fait l'école pendant plusieurs années.

1768-1774. D. Pierre Auderset, chapelain, ensuite curé.

1774. D. François-Joseph Morel, de Lentigny ; il est mort dans le mois d'octobre 1774.

1778. D. Claude Gendre, chapelain ; il fut probablement élu en 1774.

1780. D. Jodoc ou Josse Prin, de Corserey, mort chapelain le 5 octobre 1780 ; en 1779 il était aumônier du comte d'Affry ; un autre abbé Prin (Prind) fut précepteur du landaman d'Affry.

1779-1826. D. Pierre-Joseph Carry (ou Carrel), il fut ordonné prêtre en 1775.

1827. D. Jean-Joseph Folly, chapelain.

1828-1859. D. François Marmier, d'Estavayer-le-Lac ; il quitte Belfaux en 1859 pour la place de chapelain à Cottens, où il est mort le 13 juin 1862.

1859-1862. D. Charles Christ, de Ribeauvillé (Alsace), né le 10 avril 1817 ; ordonné le 10 avril 1846, vicaire à St-Martin en 1856, chapelain de Belfaux de 1859 à 1862, époque à laquelle il fut nommé chapelain de Cottens.

1863-1875. D. Joseph Bugnon, de Montagny, mort à Belfaux le 5 janvier 1875.

1875. Jean-Nicolas Gauthier, de Rueyres-les-Prés, né le 17 janvier 1840 ; ordonné le 25 juillet 1868, il fut d'abord vicaire à la Chaux-de-Fonds, en 1869 à Châtel-St-Denis, en 1870 à Vevey, en 1871 curé au Châtelard, et chapelain de Belfaux depuis 1875. Il a quitté en 1884. On lui doit l'établissement de l'orgue ; il est aujourd'hui chapelain à Corpataux.

Curés de Belfaux et vicaires.

1137-1142-1157. D. Girolld, doyen (Man. t. 2); en 1142 il est cité comme témoin des donations faites au couvent d'Hauterive.

1299-1331. D. Richard, fils de feu Guillaume, co-seigneur d'Estavayer-le-Lac, curé de Belfaux.

1303-1305. D. Pierre, vicaire (Rép. d'Hauterive).

1310. D. Jean de Pont, curé (Mém. t. 1). Il serait fils de Conrad de Pont et d'Alésie, lesquels étaient aussi co-seigneurs de Viviers. Les frères de D. Jean étaient Hartman, Ulric, D. Pierre, curé de Cormondes, D. Nicolas, chanoine régulier à l'hospice du Grand-St-Bernard et curé de Semsales en 1335, co-seigneurs de Pont et de Viviers; ils avaient de vastes propriétés dans les environs de Vivy.

1329-1331. D. Bocard, curé. Il échangea quelques possessions (Arch. soc. d'hist.).

1331. D. Anselme de Belfaux, curé (Arch. soc. d'hist.).

1403-1416. D. François de Sarcens, curé. En 1403 il fut chargé de réconcilier le cimetière de Fribourg.

1416. D. Pierre Gigniol, vicaire. Il devait, avec D. Cuno Pœnet, sacristain, à Jean du Mont, de Grolley, 23 sols laus., 6 avril 1416. En 1413 il était curé de Gouggisberg, mais il résidait à Fribourg. C'est probablement le même qu'on trouve le 24 juin 1417, D. Pierre Gigniol, curé de Donatire. Du consentement de sa servante Isabelle, fille de feu Etienne Mayognière, il vend à Henslin Corpastour, fils illég. de feu Pierre de Corpastour le cadet et de Berthe Patta, de Cournillens, une maison située à Fribourg, rue Fischolan (Arch. cant. not. n° 24).

1419-1427-1428. D. François Boscherens, curé (et Becherin), 24 janvier 1418 (Arch. cant. not. n° 22). Il doit 36 sols à Humbert Pavilliard pour une pièce de drap.

1419. Par acte du 21 octobre 1419, signé par Aymonet Soucens, not., et sous les sceaux du doyen et de la commune de Fribourg, D. F. Boscherens comme curé de Belfaux, accense à Antoine Viprez, un tènement situé à Belfaux, comprenant une maison, un cheseau et plusieurs pièces de terre, pour le prix de 28 sols laus. et 4

chapons. En cas de non payement, le curé peut subhaster le dit tènement et les biens du censitaire sans aucune formalité (Arch. de St-Nicolas, rép.).

Il est encore curé le 15 janvier 1428 ; à cette époque, il promet de ne pas amodier le bénéfice avant d'avoir entièrement payé ce qu'il doit à Mermet Chastel, de Fribourg.

1424. 8 avril. D. Guillaume Clerc, vicaire de Belfaux (Arch. cant. not. n° 23). En 1421 il est témoin d'une vente faite à Fribourg par Nicod Clerc, de Grandcour (n° 24). Voir page 87, Chapelains.

1442. D. Antoine Meam, de Payerne, vicaire. Témoin d'un acte du 14 juin 1442.

1438-1471. D. Jean Grinivallis, curé (Grunevaud), frère du curé de Givisiez de ce nom. Il était membre de la confrérie de St-Martin, à Fribourg, à quel effet il devait 4 liv. (Not. n° 35). En 1453, il eut des difficultés à cause du codicille de Peterman Chenens, qu'il avait reçu.

1438. 5 août. D. Jean Guert, vicaire (Arch. cant. not. n° 35).

1447. D. Jacques Wernesius, chapelain et vicaire. On le retrouve en 1477 prêtre, vicaire et chapelain (les chapelains prirent souvent le titre de vicaire).

1463-1468. D. Girard Neyret (Nigreti), vicaire (Fontaine, comptes et arch. cant. n° 34). Il avait un frère à Fribourg nommé Hugoninus Neyret, mai 1468.

1471-1481. D. Nicod Drochat, vicaire. Avant de venir à Belfaux, il fut chapelain d'Avenches, où il possédait de la terre, 2 mai 1472 (Man. Griset, p. 87). En 1472 il eut des difficultés avec Mgrs, on ne sait pour quel sujet, et en 1476 ils lui intimèrent l'ordre de quitter la seigneurie ; il paraît cependant qu'il resta à Belfaux jusqu'à l'année 1481 (Fontaine).

1481. D. Pierre Grinivallis, vicaire.

1476-1485. D. Paul Rappolt, curé. Il paraît qu'il ne résidait pas, car il était aussi chapelain de St-Nicolas. Il était aumônier des troupes de la ville devant Morat, en 1476, où il perdit son cheval ; l'Etat de Fribourg lui donna 24 liv. pour cette perte et 10 liv. qu'on lui avait volé. Il était aussi curé de Tavel. Il fit son testament le 28 avril 1519 par lequel il donne ses biens au couvent de la Maigrange (N° 135 des notaires). Il est mort en 1520 étant chanoine de St-Nicolas.

1487-1510. D. Girard Maillefer, curé (et Maulfer).

1487-1490. D. Pierre Yoli, vicaire.

1498. D. Christin Denens, vicaire. En décembre 1498 il vend à Henslin Ramus la fleurie de neuf poses de terre situées à Belfaux.

1504. D. Wilhelm Eschallie, vicaire ; en 1517 altarien à Belfaux. Le 24 janvier 1504 il reçoit le testament de Lienhart Domo, de la vallée d'Aoste, qui avait épousé Clauda, fille d'Anso Angelloz (Arch. cant. not. n^{os} 106, 118). En 1519 il est manruilier-chapelain.

1505-1506. D. Claude de Mussel, vicaire (Arch. cant. not. n^o 106).

1517. D. Jean Aubert, vicaire (Arch. cant. not. n^o 118).

1523. D. Aymon Trolliet, vicaire (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1528. D. Jean Clerc, vicaire (Man.).

1520-1539. D. Jean Musard, chanoine de Lausanne, curé de Belfaux, et chanoine de St-Nicolas, ensuite prévôt dès le 20 octobre 1539, en place de D. Taverney ; il avait promis au conseil de Fribourg de ne résigner la cure de Belfaux qu'au Chapitre de St-Nicolas, ce qu'il accomplit au moment de son élévation à la dignité de prévôt en 1539.

1527-1535. Septembre. D. Jehan Clerc, vicaire (Rathserk).

1539-1572-1554. D. Dietrich d'Englisberg, curé.

1528-1538. Il était encore curé d'Ueberstorf (Voir arch. de Bulle, *decretum gratiani*, volume sur lequel on trouve son nom).

(?) D. Franz Mory, vicaire de D. Dietrich d'Englisberg ; il fut vicaire pendant trois ans.

1545. D. Jean Vagnyour, vicaire (Arch. cant. not. n^o 122, 40 octobre 1545).

1539-1549. D. Hans Pur, vicaire. En 1533 il était vicaire à Barberèche (Voir comptes des tr. 24). En mars 1549, il est arrêté, on ne sait pour quel motif ; son frère l'arrache des mains des sautiers de Fribourg, lequel fut puni, et le vicaire est banni des terres de Fribourg pour s'être échappé (Fontaine, comptes 24).

1549. D. Peterman Favre, vicaire. Il meurt au mois de décembre 1549. Il fut ordonné prêtre le 16 mars 1521, et on le trouve chapelain à Fribourg de l'année 1534 à 1542.

1553-1556. D. Nicod Veillard, vicaire (Arch. cant. not. n^{os} 487, 424).

1566. D. Wilhelm Du Mont, curé (Arch. de St-Nicolas, rép.). Il est aussi chapelain en 1552.

1576-1578. D. (?) Bossens, élu curé le 19 juillet 1576 ; mais il était vicaire de Belfaux depuis quelque temps. Il est mort à Belfaux en 1578.

1578-1582. D. Cristan ou Christophe Gay, de Matran, élu curé le 24 août 1578 (Arch. cant. not. n° 3). Il fut élu par MM. du conseil de Fribourg, et, probablement, privé de sa cure en 1585, parce qu'il avait été élu illégalement, etc. (Man.).

1579. 10 décembre. D. Guillaume Gugar, vicaire (Man. du chap. de St-Nicolas).

1583. D. Pierre de Delley, vicaire.

1584. D. Antoine Gigdé ou Gigen, vicaire.

1586. D. Pierre Nicolet, vicaire.

1585-1587. D. Claude Du Villard, de Bulle. Il fut élu curé de Belfaux en 1585, mais il résigna ce bénéfice deux ans après sa nomination.

1587. D. François Bosson, curé depuis le mois de septembre 1587. Il fut curé de Givisiez avant de venir à Belfaux.

1596. 14 septembre. Le vicaire de Belfaux résigne le bénéfice. C'est probablement D. Fr. Bosson.

1600. D. Jean Gaudrey, curé. Il est demandé par la paroisse et élu par le Chapitre. La ferme fut fixée à 8 muids de seigle (Man.).

1600-1602. D. Christophe Gex (ou Gay), curé, élu pour un an le 17 novembre 1600 ; mais il est encore curé le 5 février 1602.

1628-1640. D. Jean Gay, curé (Gex, Ge, Gueux, Gay), doyen depuis 1631. Il fut ensuite curé à Matran.

1622. D. Pierre Rudaz, vicaire.

1635-1637-1638. D. Jean-François Briffod, vicaire, originaire de la Savoie.

1640-1658. D. Pierre Audria, d'Autafond, curé, mort à Belfaux le 1^{er} mars 1658. Il fut d'abord chapelain et ensuite curé, doyen depuis 1646. Il paraît que D. Jacques d'Allemagne remplit déjà les fonctions de curé sous D. Audria, en 1647 et 1649, il signe même des lettres comme curé.

1648-1673. D. Jacques d'Allemagne (Delamagne), curé, origi-

naire de La Magne, paroisse de Vuisternens, mort à Belfaux le 27 novembre 1673. Il était doyen depuis 1668.

1673. D. Jean Dubas, vicaire, soit coadjuteur.

1673-1690. D. Jean-Rodolphe Albrecht, curé. Il a résigné sa cure en 1690, curé depuis le 10 décembre 1673. Infirmes, il ne pouvait remplir convenablement les fonctions de curé.

1690-1704. D. Pierre Angeloz, curé. Il était curé depuis le mois de décembre 1690. Il est mort à Belfaux le 9 juin 1704. Par ordre de l'évêque, il choisit D. Pierre Carmentran pour coadjuteur.

1696-1699. D. Pierre-Joseph Debieux, de Massonnens, vicaire. Il était recteur de la confrérie du Rosaire en 1699. Il n'était plus à Belfaux à la mort de D. Angeloz, car le doyen Carmentran fut nommé desservant jusqu'au 30 novembre 1704.

1702, ou de la fin de 1704 à 1706. D. François-Joseph Kepfer, curé. Il fut élu chantre à Fribourg en 1706, mais il demanda à rester à Belfaux jusqu'à Noël 1706 (Man.).

1706-1746. D. François-Joseph Landerset, de Fribourg, élu curé le 26 novembre 1706. C'était un homme savant.

1746-1758. D. Joseph Phæseli, de Fribourg, curé depuis le mois d'avril 1746.

1758-1774. D. François-Joseph Morel, de Lentigny, curé. En 1774 il demande au Chapitre de pouvoir permuter son bénéfice avec celui de D. Auderset, chapelain, à cause de ses nombreuses infirmités. Le consentement du Chapitre est du 41 avril 1774 (Man.).

1766. D. Louis Gobet, vicaire.

1774-1811. D. Pierre Auderset, de Courtaman, fut chapelain et élu curé le 41 avril 1774, à la demande de la paroisse. Il est mort à Belfaux le 13 mai 1811. Il est né le 19 octobre 1742, fils de Pierre Auderset et de Marie, née Jemmely.

1811-1816. D. Pierre-Nicolas Curat, de la paroisse de St-Martin, curé. Il fut curé de Vuisternens-dev.-Romont et il est mort curé d'Autigny le 6 septembre 1844. Il se fit un échange de bénéfice entre M. Curat et M. Kuster, alors curé de Vuisternens-dev.-Romont.

1816-1818. D. Pierre-Joseph Kuster, de Fribourg, curé. Il quitta Belfaux au printemps de 1818 et il est mort, étant chapelain à Vulruz, le 2 septembre 1844.

1818-1825. D. Jacques Roux, de Châtonnaye, curé; mort curé de Torny-Pittet le 11 décembre 1843.

1825-1836. D. Jean-Baptiste Crausaz, d'Auboranges, paroisse de Promasens, curé; mort chapelain à Avry le 6 août 1844.

1836-1848. D. Jacobus Sansonnens, de Villaz-St-Pierre, curé; exilé en 1848, il est mort desservant la paroisse de Sâles le 21 octobre 1849.

1848-1852. Pendant ces années la paroisse fut desservie par D. Charles Monnerat, ord. Cist.

1852-1854. D. Joseph-Félix Frossard, de Romanens, curé-desservant de 1852 à la fin de décembre 1854; il est aujourd'hui curé et doyen de Treyvaux.

1854. D. Jean-Louis Guinnard, de Gletterens; né le 20 avril 1822, ordonné à Annecy le 14 juin 1851, ensuite vicaire de Thônex et après de Carouge (Genève), curé de Belfaux depuis Noël 1854 et doyen depuis 1867.

Documents.

1394. « Johanodus Cholet nunc commorans apud Belfoz confiteor quod ipse teneat quodam tenementum a domino curato de Belfoz, spectans et pertinens ad dictam ecclesiam sub annuo censu 14 solidorum laus. et unius caponis, de quo quidem tenemento pertinente et spectante ad dictam ecclesiam de Belfoz, confiteor me debere et legitime teneri ratione advocatie dicti tenementi henslino de thudingen domicello b. f. ratione Elsine uxoris sue, filie quondam domini Jacobi Richo seu divitis militis, tres denarios laus. unum bichetum avene. Asserit que dictus Johanodus Cholet per suum peramentum quod a toto tempore recordatum citra quod se dictam advocatiam predicto domino Jacobo diviti militi quondam et suis heredibus singulis annis dedisse, persolvisse ratione dicti tenementi et inde fiat firma littera ad dictamen sapientium. » 24 octobre 1394 (Arch. cant. not. n° 41).

1471. « Dompnus Johannes Grinivallis curatus de Belfoz sciens etc., prestat et admodiat per tres annos in octavo festi S. Andree apost. proxime venturi inchoandum domino Nicodo Drochat presbitero pro se et suis quibuscunque totam ecclesiam suam de

« Belfoz cum honore et onere, etiam cum omnibus utilitatibus
 « proventibus ac emolumentis quibuscunque et suis pertinentiis
 « universis pro triginta libris monete bone cursibilis in, patria
 « Waudi quolibet anno ipsorum trium annorum persolvendum et
 « deliberandum, Videlicet in fine cuius libet anni medietas in pascha
 « sequetis alia mediatas de quibus concessis promittit facere
 « guerentiam pacificam et quietam contra omnes et restituere
 « dampna. Dictus vero dominus nicodus acceptat premissa et dictas
 « triginta libras bone monete annuatim per modum supradictum
 « solvere promittit bonafide et obligatione omnium bonorum
 « suorum cum dampnis. Et precibus suis Nicodus Moynat et
 « Henricus Bonjour de adventhica sunt insolidum fidejussores. »
 Octobre 1471.

**Nomination du curé Cristin ou Cristian Gay d'Amour,
 de Matran.**

1578. « Nous les avoyers et conseil de frybourg a tous fesos
 « scavoir que en consideration de la necessité et defaut de pasteur
 « ecclesiastique en l'esglise parochiale de Belfoulz par l'obit du
 « derner curé à l'humble requeste des parossians d'icelle nos feaulx
 « sujets et suyvant une precedente permission a eulx faite, Nous
 « avons establis, confirmons et establissons par la présente pour
 « leur pasteur curé et ministre de nostre dicte Esglise parrossiale
 « de Belfoulz nommement domp Cristan Guay de Martrand, sa vie
 « durant et si longtemps qu'il fera bien et s'aquitera en tous
 « endroits de son devoir et vocation de prestrise comme s'appar-
 « tiendra sans reprehension et faulte. Aultrement fesant nous
 « reservons de le pouvoir deposer et conferer le dict bénéfice a un
 « aultre plus capable sans toutes foyz entendre ou voulloir deroger
 « aux droits de la Ven. clergie ou chappitre de nostre esglise
 « collégiale Sainct-Nicolas, qui y prétend le droit patronat et
 « collation, le quel leur reservons en le fesant apparoir. Entendant
 « même que le predict moderne curé sera tenu payer et supporter
 « l'imposition de trente florins ordonnés aux parrochians pour les
 « appliquer à la fabrique de la dicte Esglise comme a esté fait par
 « ses prédécesseurs. En foy de ce nous avons fait sceler la presente

« de nostre sceau secret, sans nostre préjudice. Le vingt uniesme
« d'aoust l'an mil cinq cents septante et huit. » Gurnel.

On ne s'explique pas facilement cette intervention de l'Etat dans l'élection d'un curé d'une paroisse incorporée au Chapitre de St-Nicolas, malgré « une permission a eulx faicte. » Le prévôt Schnewly était nommé, quoique pas encore confirmé par le souverain pontife, et le Chapitre fonctionnait. La paroisse fit-elle opposition à une élection faite par le Chapitre de St-Nicolas ? D'autres motifs obligèrent peut-être l'Etat à procéder à cette élection.

1679. On n'ignore pas comment, sous l'épiscopat Strambin, l'Etat s'éleva souvent contre l'administration épiscopale ; voici la circulaire que MM. du conseil de Fribourg adressèrent aux paroisses, pour s'opposer à la taxe des dispenses de bans, dressée par l'évêque.

« L'avoyer Petit et Grand Conseil de la ville et canton de
« Frybourg honorables, chers et feaux les jurés de Belfaux, salut.

« Nous avons jamais rien eu plus à cœur que d'entretenir une
« véritable correspondance entre l'estat spirituel et le nostre, et
« heussions bien souhaitte d'en avoir une correspondance effective :
« il y a bien longtemps que nous avons veu avec deplaisir les abus en
« matiere de dispense sur les denuntiations de mariage que nous
« avons représenté à l'illustrissime Nonce superieur de Mgr l'évêque
« de Lausanne, du quel nous avons eu des assurances qu'il reme-
« dierait en sorte que nous aurions plus sujet de plainte. Mais
« comme cet abus n'ast pas seulement cessé, ainsi qu'il at estez de
« plus augmenté en sorte que c'est presentement quelque chose de
« nouveau et de ridicule d'entendre des dénonces de la chaire,
« encor que cela touche les plus pauvres de nostre estat, qui
« croient d'estre obligé d'avoir cette dispense de part de la cour
« episcopale on ne laisse pas d'exiger treize florins de nostre
« monnoye, ce que cy devant n'ast pas esté demandé ny accoustumé
« de payer.

« Comme nous ne voulons pas d'une part toucher au pouvoir
« de l'ordinaire en matiere de telle dispense, aussy n'entendons
« nous pas que nos sujets soient obligés de se soumettre à des
« exactions de cette nature par des dispenses ou il n'y at point de
« raison, ny de nécessité. Et par ces raisons nous nous exhortons
« de n'estre pas prodigues de nos biens a les appliquer a des

« despenses non necessaires. Ains de faire denoncer leurs mariages
« comme d'anciennement, a moins qu'il y ayez raisons pregnantes
« et suffisantes pour cela soubz peine de 24 heures de prisons et de
« 20 florins d'offense pecuniaire. Sur ce chascun aura à se conduire.
« Adieu fait le 21 mars 1679. » (Arch. de Belfaux).

BELLEGARDE

*Jaun en allemand, Ballawarda; en 1395 Ballawalda ;
Yoon, Youn en 1397; Ballagarda en 1453,
Jaoun, John.*

On trouve le mot Bellegarde dans plusieurs contrées ; un Bella-Warda, dans la vallée de Bellevaux, dans le Jorat, en 1141, nous donne peut-être l'étymologie du mot.

Bellegarde est le village le plus élevé du canton, 1,011 mètres au-dessus de la mer, soit environ 96 mètres au-dessus du Crest et 110 mètres au-dessus de Charmey ; depuis 1875 on y arrive par une belle route qui traverse la paroisse dans sa longueur. Cette vallée présente des sites d'un grand pittoresque et le village lui-même avec une belle chute d'eau, des ruines d'un château, des maisons élégantes, présente un coup-d'œil très agréable ; resserré entre de hautes montagnes qui le privent de soleil, une partie de l'année, arrosé par le torrent de la Jogne, il est très intéressant. On parle, dans la paroisse, un dialecte allemand différent de celui de la Singine et du Simmenthal. Cette particularité a déjà plusieurs fois attiré l'attention des savants ; M. Muller croit que les habitants de cette contrée sont d'une origine scandinave.

La paroisse est composée des hameaux et villages de La Villette, Zumeich, Kapelboden, Oberbach, Weibelsried et Bellegarde.

Il est difficile de déterminer à quelle époque cette vallée fut peuplée et d'où lui vinrent les premiers habitants ; la langue allemande qui a toujours été la langue de la paroisse, fait présumer que ses premiers habitants arrivèrent par la vallée de la Simmen, soit du canton de Berne.

Le Cartulaire de Lausanne dit qu'en 1228 Bellegarde était paroisse du décanat d'Ogo. Quels furent ses premiers curés, de

quelle paroisse a-t-elle été détachée ? Il est impossible de répondre à ces questions d'une manière satisfaisante. Les seigneurs de Bellegarde, soit les Corbières-Bellegarde jouissaient du droit de collation, ce qui fait supposer qu'ils furent les fondateurs de la paroisse. Bellegarde ne peut avoir été membre de la paroisse de Broc, car le couvent de Lutry n'avait aucun droit sur cette église, ou si elle en avait été détachée, cette séparation serait antérieure à la fondation du prieuré de Broc, ce qui n'est pas probable.

Il est difficile de déterminer les limites de la paroisse ; un arrêté de 1457 condamne les propriétaires du Riggisalp (*regius alpes*) à contribuer aux charges de la commune et à l'entretien des cloches ; ils étaient par conséquent considérés comme paroissiens de Bellegarde. La paroisse s'étend donc considérablement de ce côté et du côté du Mont, etc.

Le curé de Bellegarde était du nombre des 13 curés qui devaient se réunir à Gruyère, pour célébrer l'anniversaire du comte Pierre III, conformément à son testament du 19 juillet 1328.

En 1365, le comte Jean de Gruyères, entre autres œuvres pies, donne, par disposition testamentaire, pour l'entretien d'une lampe dans l'église de Bellegarde.

On sait donc bien peu de chose de la vie religieuse de Bellegarde jusqu'à l'année 1450 ; à cette date, deux prêtres sont désignés sous le même nom, c'est D. Jean Brunster, vicaire de Dirlaret, mais originaire de Nuremberg, et Jean de Nuremberg, curé de Bellegarde, qu'on retrouve en 1454 sous le nom de D. Jean Prunster (Belis, notaire) et Brintschter en décembre 1455.

D. Jean de Nuremberg, curé en 1450, devait 4 liv. au vicaire de Dirlaret, et à d'autres habitants de Bellegarde diverses petites sommes. Il résulterait de tout ceci que le vicaire de Dirlaret avait aussi été curé de Bellegarde avant 1450.

Le Bénéfice.

Le bénéfice paraît toujours avoir été très minime. En 1504, le conseil de Fribourg alloue 4 liv. au curé de Bellegarde pour un habit.

1539. 16 avril. On fait donner à D. Ruterhensly, curé, un muid de grain (Fontaine).

1587. La paroisse demande l'autorisation de pouvoir lever un impôt de 10 à 20 schillings, par pâturage, pour augmenter le bénéfice.

1679. Les collateurs, c'est-à-dire le Conseil souverain, livraient, à chaque Quatre-Temps, six mesures de froment au curé, ou annuellement 4 sacs ; cette fondation provenait certainement des fondateurs de la paroisse ; elle fut régulièrement payée jusqu'en 1848 ; le Conseil d'Etat de 1848 à 1856 ne reconnut pas cette obligation.

1859. L'Etat offrit un capital de 4,500 fr. pour construire la cure, mais à condition d'être libéré à l'avenir de toute obligation envers le bénéfice. La cure était ainsi construite en partie avec les fonds du bénéfice, mais la paroisse comprenant cette injustice, paye depuis 1878 l'intérêt de cette somme aux curés de Bellegarde et de La Villette.

1798. Le curé retirait de 5 poses de terre	120 liv.,	— batz,	— r.
De différentes fondations	236	6	5
Le gouvernement lui livrait 4 sacs de			
blé	46	4	—
D'une dime	60	6	4
	<hr/>		
	463 liv.,	6 batz,	6 r.

Plus le bois fourni par la paroisse.

Le chapelain avait une rente de 238 liv. 8 batz.

L'église.

La visite de Saluces est le premier document qui nous donne une description détaillée de l'église ; les dimensions en étaient bien restreintes, le chœur de 1453 existe encore sous la tour. On a fait à Bellegarde, comme dans plusieurs paroisses, par exemple à Courtion, à Marly, etc., on a construit une tour sur le chœur solidement vouté et ayant des murailles très épaisses ; là aussi on voit encore le tabernacle primitif (*almaliolum*). L'église avait deux autels, dont l'un n'était pas consacré, ni doté ; le chœur n'était ni planchéié, ni pavé ; on marchait donc sur la terre nue.

L'église a toujours été dédiée à St-Etienne, proto-martyr.

1515. 9 février. Le Petit-Conseil prête 30 écus d'or à la paroisse pour achever l'autel; cet autel fut conservé dans la nouvelle église qu'on construisit vers 1550. Dans le mois de novembre 1555, l'Etat de Fribourg permet aux paroissiens de lever une taille dans tout le baillage de Bellegarde, pour la bâtisse de leur église et du presbytère, à condition que le produit fut consacré exclusivement à cette bâtisse, qui devait s'accomplir sous l'inspection du bailli (Man.). Une partie de ces constructions subsiste encore, c'est le chœur et la tour. En 1808, M. le curé von Arx fit d'importantes réparations et il aggrandit considérablement l'édifice; car la porte latérale de la nef actuelle indique la longueur de l'église de 1555, dont la nef avait la largeur du cœur. Rencontrant une vive opposition, M. von Arx monta lui-même sur le toit et commença la démolition de la nef. M. le notaire J.-P. Buchs fut l'appui du curé dans cette construction; l'église fut consacrée le 7 juillet 1811, par Mgr Guisolan.

Tableaux. Les autels, assez pauvres, avaient des tableaux très médiocres, à l'exception du tableau de St-Antoine, donné par le curé Fleischman. En 1862, le sculpteur Kessler, de Fribourg, construisit trois autels et la même année on plaça quatre tableaux, soit celui de St-Etienne, de la Ste-Trinité, de la Ste-Croix et du St-Rosaire, œuvres du peintre Kæser, de Stanz.

Visite de Saluces.

1453. 8 juin. Les visiteurs firent la visite des églises de Villardvolland et de Bellegarde. Le bénéfice était tellement faible qu'il suffisait à peine à la sustentation du curé. Le seigneur de Bellegarde jouissait du droit de présentation; la population était de 14 feux (70 à 85 âmes). Les visiteurs ordonnèrent de conserver la lampe allumée devant le St-Sacrement; d'inscrire sur une petite bande de parchemin les noms des saints dont on possédait les reliques, après une sérieuse information. L'unique calice se trouvait à Fribourg, chez un orfèvre; ils prescrivirent de le faire bénir et rentrer pour la St-Michel. Ordre de procurer une navette et de réparer l'encensoir,

d'établir une aiguière avec essuie-mains, de doubler le missel avec de la peau, de blanchir les murs du chœur, d'établir une piscine près de l'autel, du côté de l'épître, de paver ou de plancheier le chœur, de réparer les fenêtres du côté de l'épître, de placer un bénitier à l'entrée de l'église, de placer quatre croix aux quatre coins du cimetière et de le tenir clos. Il existait dans l'église un second autel consacré, mais pas doté ; il était cependant pourvu des ornements nécessaires, on y célébrait la messe les jours de St-Antoine, de St-Christophe, de St-Théodule et de Ste-Catherine, patrons de cet autel.

Les cloches.

Deux cloches furent coulées en 1834, par les frères Bord dans le canton de Neuchâtel ; la grande pèse 25 quintaux. Elles furent transportées à Bellegarde, avec des difficultés inouïes ; toute la population était sur pied. A cette date la route de Broc à Charmey et de Charmey à Bellegarde était bien élémentaire ; de Crésuz, elle descendait jusqu'à la Jogne, pour remonter à Charmey par un plan très raide, et de Charmey les difficultés n'étaient pas moindres ; dans quelques passages, des efforts surhumains furent nécessaires pour conserver l'équilibre des voitures.

Cloches de La Villette. L'ancienne cloche avait été coulée par Hans-Wilhelm Klély, en 1673. M. Zurkinden, curé, a acheté à Aarau, une cloche de 1482, avec l'inscription *Ave Maria gratia plena*, sans autre inscription, destinée à la nouvelle église.

La cure.

Jusqu'en 1857, le curé était logé dans une vieille maison en bois avec des fenêtres très petites, insuffisante pour un presbytère. Les évêques, dans leurs visites pastorales, avaient souvent demandé une cure plus convenable, mais en vain ; elle était située au-dessous de l'église. M. Zurkinden acheta une maison située derrière l'église, et avec des réparations convenables, il en fit un presbytère spacieux et élégant. Les frais s'élevèrent à la somme de 6,000 fr.

Bienfaiteurs.

1517. Ruffli Buchs, de Bellegarde, résidant à Fribourg, lègue 5 liv. aux anniversaires de la paroisse.

1641. Marie Moser, veuve de Peter Thurler, lègue 150 liv. au « Kirchenpfund » (au bénéfice), mais le curé célébrera chaque année 8 messes pour le repos de son âme ; elle donne pour l'entretien de trois cierges devant Notre-Dame et un devant le crucifix, on les allumera pendant la messe de chaque premier dimanche du mois et aux quatre principales fêtes. Elle donne encore 50 liv. à la fabrique de l'église ; 50 liv. aux anniversaires ; 25 liv. pour la procession à Charmey ; 300 liv. aux pauvres malades et aux pauvres femmes en couches ; au curé 4 liv. ; au sacristain 2 liv., « afin qu'ils prient sur ma tombe durant un mois après ma mort, comme il est de coutume. 10 septembre 1641. » (Arch. cant. not. n° 2761).

M. Buchs, membre du Tribunal cantonal, a légué 1,000 fr. aux pauvres de Bellegarde.

M. Charles Buchs, de Bellegarde, fils du notaire Buchs, fut un modèle de bienfaisance, de courage et de persévérance. Son père était ruiné ; à vingt ans, il quitte la maison paternelle et entre au service de M. Brémond, à Semsales. Il eut, la première année, 300 fr. d'honoraires, dont 240 servirent à payer une dette de son père. Il fut la providence de son père et de ses frères. Après avoir passé 40 ans dans les bureaux de M. Brémond, il se retira à Bulle et mourut à Bellegarde, le 11 août 1882, laissant une fortune de 100,000 fr. Il légua 40 actions de la Banque cantonale à l'hospice du district, mais avec la charge de payer les droits de mutation, etc., qui s'élevèrent à 16,000 fr. ; il légua encore au fonds de l'école de Bellegarde, 30 actions de la Caisse hypothécaire, 4 de la Banque cantonale et 3 du Crédit gruyérien ; 6,000 fr. au bénéfice de La Villette et 4,000 fr. au bénéfice de Bellegarde ; c'était 56,000 fr. pour des bonnes œuvres, *Cujus memoria in benedictione est.*

1833. Joseph Bouquet, juge de paix, fit plusieurs legs en faveur de l'église et des pauvres.

1854. M. le curé Zurkinden, touché de la détresse et de la misère de plusieurs familles de la paroisse, appelée l'Irlande

du canton par un membre du Grand Conseil, s'appliqua à leur soulagement et à l'abolition de la mendicité. Dans ce but, il acheta une maison assez vaste pour y loger les pauvres ; en 1854 il en logeait, nourrissait et habillait 14, mais au prix de grandes privations.

La Réformation.

Les renseignements sur cette époque sont rares ; en 1528, un sautier de l'Etat conduit un prêtre de Bellegarde à Fribourg, mais la raison de cette arrestation n'est pas indiquée, il est probable que les perturbations religieuses n'y étaient pas étrangères.

1536. Au moment des troubles dans le canton de Berne et de l'invasion du pays de Vaud par l'armée bernoise, MM. de Fribourg éprouvèrent quelques inquiétudes pour le baillage de Bellegarde ; on y envoya une garnison de 12 hommes, commandée par MM. Lœvenstein et Pierre Zimmerman et ils occupèrent Bellegarde pendant 14 jours, le curé comme aumônier eut une solde.

Cette troupe composée de 6 arquebusiers et 6 lanciers quitta Fribourg le 13 mars, pour se rendre à Bellegarde.

Personnage distingué. D. Peter Bruder, prévôt de Valangin en 1519, le 21 février, est probablement originaire de Bellegarde. Hentz Bruder, de Bellegarde, oncle maternel d'Elsi, fille de feu Ulli Strowsack, de Fribourg, agissant au nom de cette Elisabeth (Elsi) et Mathyss Runsis au nom du prévôt, vendent la maison du dit Strowsack, située à Fribourg, à la Grand'-Rue, entre celles de Peter Falk et de Jost Zimmerman. Le prévôt était probablement oncle maternel aussi d'Elsi (Arch. cant. not. n° 117).

Parmi les familles distinguées on trouve les von Lœvenstein, les Bucquet, dont un membre était médecin estimé à Fribourg.

Faits divers.

1508. Un arrêt du conseil privé de Fribourg semble insinuer que le développement intellectuel des habitants de Bellegarde n'était pas très développé. Le 2 mars 1508, il permet à ceux de Bellegarde de se servir du curé pour tenir le protocole du tribunal (Man.).

1510. 3 juillet. A la demande des habitants de la seigneurie de Bellegarde, le Conseil souverain confirme les articles soit statuts suivants :

- 1° Toutes les ordonnances de l'église seront observées ;
- 2° Les crimes et désobéissances majeures seront punis par la justice de Fribourg, etc.

1525. 18 novembre. Ruff Grimmo, de Bellegarde, est condamné au feu pour avoir épousé une femme qui n'était pas chrétienne ; mais il fut, par grâce, décapité avant d'être brûlé.

1618-1630. L'auberge fut vendue, à condition que l'aubergiste fournirait le vin pour la messe.

Sept personnes meurent de la peste en 1629 et cinq en 1639.

Dans le XVII^e siècle, on observe cette particularité dans les baptêmes : le parrain avait un assistant quand on baptisait un garçon et la marraine une assistante au baptême d'une fille.

1679. Dans l'inventaire dressé en 1679 par le curé Kolly, on voit que l'église était suffisamment fournie d'ornements ; il y avait trois calices et un siphon en argent, il servait à prendre une gorgée de vin après la communion ; cet usage est encore en vigueur dans plusieurs cantons, mais à l'aide d'une coupe.

1711. 3 juin. Un incendie consuma 17 maisons, 8 greniers et 4 granges ; 30 familles se trouvèrent sans abri.

1797-1799. A l'époque de la révolution française, Bellegarde fit opposition au mouvement qui se manifestait à Bulle, à Charmey, etc., et il refusait d'accepter la nouvelle constitution Helvétique (avril 1798). L'élite et la réserve de Bellegarde, composée de 17 hommes fut détenue dans la « maison nationale » de Gruyère.

Voici deux curieuses pièces de cette époque :

Liberté, Egalité.

Le comité de surveillance provisoire de Bulle : laissez passer le citoyen P.-J. Moser, de Bellegarde, retournant chez lui, et prêtez-lui aide et assistance au besoin, étant tenu de ne pas s'écarter de la route.

Bulle, 1^{er} mars 1798.

Hilaire Geinoz, secrétaire.

3 mars, vu à Broc.

Jacques Dematriz, membre du comité de Broc.

Le comité de Bulle.

Le citoyen Pierre-Joseph Moser, de Bellegarde, ayant prouvé qu'il avait fraternisé avec nos frères et amis de Charmey, il lui est

permis d'empléter sur cette foire trois sacs de grains, pour ses besoins, priant le laisser passer.

Bulle, 15 mars 1798.

1806. L'auteur des Etrennes fribourgeoises fait un pompeux éloge des habitants de cette contrée : « Ils ont toujours conservé la « simplicité, la pureté et presque l'innocence des mœurs primitives. « Une fille de ce vallon qui, par sa mauvaise conduite déshonorerait « sa famille, serait chassée par ses parents et n'oserait jamais « reparaitre dans son pays.... »

Les chapelles.

1526. 25 septembre. Le conseil permet à ceux de Bellegarde d'avoir un prêtre, qui leur dise quatre messes par semaine, pendant un an ; c'est l'établissement momentané d'un chapelain. Il paraît que les rentes étaient insuffisantes pour l'entretien d'un second prêtre.

1740. M. J.-Ig. Ruffieux, doyen de Gruyère, fonda un bénéfice pour un chapelain, afin que les paroissiens eussent une messe matinale les fêtes et dimanches. Depuis cette époque, il y eut presque toujours un chapelain à Bellegarde jusqu'en 1840.

Chapelle de La Villette (in Fang).

Le mot Fang signifie enclos ; depuis le ruisseau du Petit-Mont les montagnes s'étaient pour se terminer par un petit monticule, près de la nouvelle route. Derrière ce monticule se trouvent comme dans un enclos plusieurs maisons, c'est La Villette ou Fang. En 1664, le 5 juillet, M. Udalric Cottier, de Bellegarde, domestique de M. d'Affry, donna, par dispositions testamentaires, les fonds nécessaires pour bâtir une chapelle dans ce lieu, et l'entretenir convenablement ; ainsi que les fonds pour la célébration de quelques messes ; après sa mort on s'occupa de cette construction, mais différentes raisons la retardèrent. Enfin en 1673, elle fut terminée par les soins de M. J. Landerset, bailli de Bellegarde ; elle fut

consacrée, paraît-il, car on en célébrait la dédicace dans le mois de novembre ; aujourd'hui elle est convertie en usages profanes.

L'église actuelle est des années 1866 et 1867. M. Zurkinden comprit les besoins spirituels de cette population, et au lieu d'aggrandir l'ancienne chapelle, comme plusieurs personnes le proposaient conçut le projet de bâtir une église et sans les ressources nécessaires, mais plein de confiance en la Providence, il fit commencer les premiers travaux.

1871. 4 août. Mgr Marilley consacrait la nouvelle église avec ses trois autels. Dans le mois de septembre 1877, M. Zurkinden obligé de quitter la charge pastorale à la suite d'une extinction de voix, se retira à La Villette, où il établit encore un presbytère et consolide son œuvre par l'établissement des fonds nécessaires pour l'entretien d'un prêtre à La Villette.

Chapelains.

1494. D. Jean Molitoris, de Ratispurg, chapelain ou altarien.

1740-1770. D. Christophe Schuvey, de Bellegarde, mort le 6 mars 1770.

1771-1801. D. Nicolas Sunder, de Vesthusio in Suevia, mort le 10 février 1801 à l'âge de 80 ans.

1801-1805. D. Joseph Studer, de Trimbach, canton de Soleure.

1806-1808. D. Joseph Piller, de Dirlaret, mort le 24 juin 1807.

D. Jean-Népomucène Hartmann.

D. (?) Mooser.

1820. D. Jean-Pierre Marro, de Bellegarde, mort le 27 août 1820.

1821-1824, D. Pierre-Joseph Niederman, du Toggenburg, canton de St-Gall. C'était un pauvre enfant recueilli par charité, après le passage des troupes françaises.

1824-1826. D. Joseph Goetschmann.

1827. D. François Hoffbauer.

1827. D. Pierre Neuhaus, chapelain, vicaire et ensuite curé.

1829-1835. D. Jean-Joseph Marthe, de Dirlaret, mort à Wallenbuch le 13 février 1872.

1837. D. François Renner, du canton d'Uri.

1838-1840. D. Florent-Constant Wolf.

Curés de Bellegarde.

1301. D. Hugues (Arch. de la Valsainte).

1347-1399. D. Jean de Corbières, curé, amodiateur du prieuré de Rougemont (Arch. cant. Part-Dieu, rép. M. et D. XXII).

1426. Octobre. D. Othoninus Buret, curé (Arch. cant. not. n° 26).

Avant 1450. D. Jean de Nuremberg, curé.

1451. D. Jean de Lœvenstein, curé, originaire de Bellegarde.

1454. D. Jean Prunster (ex Belis, not.), de Nuremberg ; on lit aussi Brinister (Faucon, not.).

1455. D. Jean Brunster, ou Brintschter, de Nuremberg ; c'est certainement le même personnage que le précédent.

1468. D. Wilhelm de Balterswyl, vicaire (Arch. cant. not. n° 34).

1468. D. Jean Pitkingen, curé.

1475. 30 juillet. D. Michel Kun, curé (M. et D. XXIII).

1491-1507. D. Georges Stœll, ou Knöll.

1510-1514. D. Kilian Schneider, curé ; il a été résigné le 6 avril 1514.

1574-1522. D. Wilhelm Erb. Jeudi 4 décembre, le conseil lui ordonne de desservir la cure lui-même, ou d'y établir un autre vicaire capable (Man.). Il fut élu immédiatement après l'acte de résignation de D. Schneider, et présenté à l'évêque, par le conseil, pour obtenir l'institution.

1539. D. (?) Ruterhensly (Fontaine, comptes).

1546. D. Guiliermus Theobalde, de Fribourg (trouvé sur la couverture d'un livre).

1554. D. Pierre Lätter (sur un vieux livre).

1563. D. Pierre Zimmerman, curé (Arch. cant. Rathsbek. 10).

1569. D. Jacques Schnider. Le conseil lui accorde 20 liv. pour aller s'établir à Bellegarde ; nous supposons que c'était un pauvre prêtre venu du canton de Berne.

1571. D. François de Corpataux, curé.

1574. D. Jacques-Sygius Nidereggen. (Dans un vieux livre : *Jacobi Sigis Nidereggenensis, beneficium hoc in conversione S. Pauli acceperat*).

1580. Le curé de Bellegarde fut emprisonné pendant un jour et ensuite banni du baillage (Man.).

1590. D. François Favre (Faber).

1598. 23 février. D. Pierre Carno. *Examinatus a D. Vic. gen. Schnevly et in examino brevio mediocriter repertus, in legitimum pastorem constitutus est.* C'est probablement un membre de la famille Carnaud.

1602. D. Claude Odin, curé.

1623-1625. D. Pierre Perrod, mort à Bellegarde le 20 mars 1625.

1625. D. Pierre Beaufrère, curé pendant six mois, mort à Bellegarde le 21 décembre 1625.

1626-1636. D. Jean-Fridolin Genter, de Fribourg. Pendant qu'il était curé, la sage-femme Apollonie Pfiffer est brûlée, accusée de sorcellerie ; la peste fait quelques victimes à Bellegarde.

1637-1639. D. François Kæmerling, de Fribourg, curé.

1639-1640. D. Claude Motta.

1640-1649. D. Pierre Sudan.

1649-1651. D. Jacques Verdan.

1651-1653. D. Pierre Moser, de Bellegarde.

1653-1661. D. Jean Murer.

1661-1665. D. Jacques Wulling, mort à Bellegarde le jour de la Trinité 1665.

1663. D. Simon Hebert, desservant provisoire.

1665-1673. D. François Pierre Maradan, mort dans le mois de juin 1673.

1673-1674. D. François-Nicolas Aufderburg, mort le 10 janvier 1674.

1674-1688. D. Louis Kolly. Un antique usage donnait au curé le droit de réclamer une brebis vivante à chaque enterrement. M. Kolly conserve ce droit.

1688-1699. D. Jacques Yerly.

1699-1718. D. Jean Brama. Il fonda les vêpres des dimanches et fêtes avec 90 écus ; il mourut à Bellegarde le 18 juillet 1718 ; avant cette fondation les vêpres n'étaient obligatoires qu'aux fêtes solennelles.

1718-1730. D. Jean-Pierre Fleischman ; il se noya dans la Jogne le 30 juin 1718, en allant couper des perches pour son jardin.

1730-1743. D. François-Pierre Poffet ; il eut un vicaire, D. François-Xavier Cronauser.

1743-1766. D. Jean-Pierre Russaux (Roussaux, Ruchscho, etc.) ; il est né en 1707 ; en 1730 il était au séminaire de St-Nicolas du Chardonnet, à Paris ; mort le 15 juin 1766, 11 prêtres assistèrent à son enterrement.

1766-1768. D. Henri-Nicolas Sottas, élu le 3 juillet.

1768-1780. D. Xavier-Joseph Sottas.

1780-1808. D. Rodolphe Fleury, de Délémont, ensuite curé à Cormondes.

1808-1811. D. Jean-Baptiste von Arx, de Stüsslingen (Soleure), ordonné en 1806 ; ensuite chapelain à Ermatingen, vicaire à Kestenholz en 1811 ; en 1816 vicaire à Oensingen, à Kriegstetten en 1817 et la même année curé de Günsberg, en 1823 de Lostorf où il est mort le 22 mars 1841.

1811-1816. D. Joseph Hoffbauer, Cong. St-Redempt.

1816-1820. D. Jean-Népomucène Hartmann.

1820-1822. D. François-Xavier Hoffbauer, Cong. St-Redempt.

1822-1824. D. Pierre-Joseph Niederman.

1824-1825. D. François-Xavier Hoffbauer, Cong. St-Redempt.

1825-1827. D. Joseph Gœtschmann, d'Überstorf, mort à Marly le 5 avril 1866.

1827-1835. D. Pierre Neuhaus, curé ; il fut ensuite curé d'Überstorf et il est mort chapelain à St-Silvestre le 16 novembre 1858.

1835-1836. D. Thadeus Schranz, Cong. St-Redempt.

1836-1837. D. Joseph Irna, Cong. St-Redempt.

1837-1839. D. Herman Vogel, du canton de Zurich, ensuite religieux bénédictin.

1839-1840. D. Florent-Constantin Wolf, de Rixheim (Alsace), né le 9 octobre 1814, ordonné le 22 septembre 1838, chapelain et ensuite curé, mort à Guschelmuth le 22 juin 1884.

1840-1848. D. Joseph-Aloyse Bruhin, de Wangen, canton de Schwytz ; il était en 1837 chapelain à Netstall, canton de Glaris ; l'Etat ayant exigé un serment illicite, il vint dans le canton de Fribourg ; il fut chapelain à Bœsingen, desservant à Heitenried, et enfin curé à Bellegarde ; il fut exilé en 1848.

1848-1877. D. Jean-Jacques Zurkinden, de Fribourg, né le 6 juillet 1823, ordonné le 22 août 1847, vicaire à Prez, ensuite curé de Bellegarde depuis l'été de 1848 à 1877; doyen depuis 1874; il a résigné le bénéfice de Bellegarde pour s'appliquer à la construction de l'église de La Villette, et à la suite d'une extinction de voix dans le mois d'août 1877.

1877-1879. D. Joseph Vonlanthen, de Schmitten, né le 22 février 1834, ordonné le 27 juillet 1862; vicaire à Neuchâtel, chapelain à Schmitten en 1864, professeur au collège en 1866, curé du mois de septembre 1877 au 1^{er} avril 1879, curé de Morat et aujourd'hui chapelain à Ueberstorf depuis le mois d'avril 1884.

1879. D. Silvestre-Jean Klaus, de Plasselb, né à St-Silvestre le 31 janvier 1848, ordonné le 18 juillet 1875, vicaire à Guin et curé de Bellegarde depuis le 31 mars 1879.

BERLENS

Bellin, Belin, Bellens, Belens, Berlin.

Cette petite paroisse, au sommet d'un monticule, a une origine antérieure à l'année 1228 ; mais il est impossible de préciser la date de sa formation, de quelle paroisse elle a été détachée, ou quelles paroisses sont sorties de son sein.

On a découvert dans le voisinage du village plusieurs fragments de tuiles romaines et d'autres antiquités.

Les étymologistes font dériver son nom de Belenus, divinité gauloise, le Mithra des Perses, le Baal de l'écriture et le Belus des Assyriens. Cependant l'orthographe du mot a fréquemment varié ; quoiqu'il en soit, le village est très ancien ; son château a disparu, aucune ruine nous en révèle l'emplacement.

Le cartulaire de Conon d'Estavayer est une preuve qu'en 1228 Berlens était paroisse du décanat d'Ogo. Dans le XII^e siècle la famille d'Estavayer possédait Berlens ; en 1173, Conon d'Estavayer donna au couvent d'Hauterive tout ce que son homme, Philippe de Cottens, chevalier, tenait de lui à Lentigny, à Cottens, à Corserey et à Berlens, etc. (M^{ns}c. du baron d'Estavayer).

1214. Berthold, évêque de Lausanne et de la famille de Neuchâtel, fait connaître qu'Ulrich de Cressier, chevalier, a donné à Hauterive une terre qu'il possédait à Berlens (M. et D. XIX).

La maison d'Estavayer devait à l'église de Lausanne une rente annuelle de 5 sols pour sa seigneurie ou sur sa seigneurie de Berlens ; elle se payait à la Nativité de Notre-Dame (M. et D. VI. p. 403). Cette rente était probablement un don fait à l'église de Lausanne par quelques membres de la famille d'Estavayer et placée sur leurs terres de Berlens.

1224. Renaud II, d'Estavayer, père du prévôt Conon, auteur du Cartulaire, donne à l'église de Lausanne une rente d'un muid de froment à prélever sur leurs propriétés de Berlens. Wilhelm, Renaud

et Conon, ses fils, confirmèrent cette donation (Actes du com. romand, Berne. Mns. du baron d'Estavayer, t. 1).

Il est probable que les d'Estavayer, seigneurs de Berlens, furent les fondateurs de l'église et de la paroisse de Berlens. Une puissante intervention peut seule expliquer l'érection en paroisse d'une si petite localité et si rapprochée d'autres paroisses existantes.

Voilà tout ce qu'on trouve sur les origines de cette paroisse. La Nativité de Notre-Dame en a toujours été, paraît-il, la fête patronale.

1321. Par acte du mois de décembre 1321 et contre un cens de 6 sols et un chapon, et pour le terme de 20 ans, sous le sceau de dom Wilhelm, curé de Villaz et de dom Wilhelm, curé de Bellens (Berlens) Wilhelmette, dite « dou Chanoz » confesse tenir du couvent d'Hauterive une habitation et deux poses de terre à Berlens (Arch. cant. rép. d'Hauterive).

1322. Par acte du mois de décembre 1322, sous les sceaux de dom Girard, curé à Romont et de dom Wilhelm, curé à Berlens, Martin dit Charuiz, de Romont, déclare avoir amodié pour 20 ans deux poses de terre à Villaz, du couvent d'Hauterive, pour le prix de 9 sols (Arch. cant. rép. d'Hauterive).

1492. L'acte suivant donne une idée des mœurs de l'époque. Jean Blanpan, de Macconnens, avait été assassiné dans le village de Berlens, seigneurie de Mgr d'Oron (de Gruyère), par Girard Rossie, autrement meunier de Chenens ; il s'ensuivit des altercations nombreuses entre les parents de la victime et ceux de l'accusé ; pour les apaiser on convint de choisir les arbitres suivants : D. Jacques d'Avenches, curé d'Autigny ; Jacques de Billens, donzel et châtelain de Romont ; Glauco Küng, conseiller et Jean Musillier, le jeune, châtelain de Pont. Ils indiquèrent une journée à Romont « pour alternertort, se par condigne moderation, noz puissions « trouver méant d'apaiser le dit cas pitteux survenu à cause de « l'omicide... et pour assequtron de noz desirs, tant prins de « poine, etc. »

Le meunier Rossier se transporta à Fribourg accompagné de parents et amis, pour déposer entre les mains d'un notaire son consentement et sa soumission à l'arbitrage.

Le même jour, 29 septembre, Jeannette Blanpan, mère du défunt

assassiné, Claudio Blanpan, frère et Jehan Blanpan, oncle du défunt, avec Willarmoz de Bussye et Antheno Muret, de Ménières, au nom des enfants et autres parents, se transportèrent à Romont, ils demandaient :

- 1° Que le dit Girard Rossier « devoit recoignoistre son
« meffait et que en confessant son tor, eux demandoient
« que a geneulx mis a terre, et a mains jointes esleveez
« contre le ciel, luy leur devoit requerir pardon et marcy
« et que pour le salut et remède de l'ame de celluy qu'ilz
« avoit mis à mort, se confient comme luy devoit estre
« entenu de donner a l'esglise de Villarrimbo, ou le corps
« estoit enseveli... 20 liv. bonnes, pour la célébration de
« cinq messes par an... et pour le luminaire ;
- 2° « Et vu que le defunt laisse sa mère et ses petits enfants
« orphelins, ils esperoient que pour suffire à leur nourri-
« ture... ils demandoient que tous les ans durant la vie
« de dicte mère... luy donneroit 48 coupes de bled et
« autant a ses enfants jusqu'a leur majorité ;
- 3° « Qu'il payeroit 100 florins de Savoie pour les frais du
« procès. »

Les arbitres accordèrent la première demande et ils prononcèrent ensuite :

- 1° Que le coupable « evitera les tavernes et aultres lieux, où
« seront les enfants et parents du défunt ;
- 2° « Il donnera a l'esglise de Villarrimbo 20 liv. pour 5
« messes anniversaires ou 20 gros de cens, dont 10 gros
« pour les 5 messes annuelles et 10 gros pour le
« luminaire ;
- 3° « Il payera les frais et 30 florins a la mère et 4 muids de
« froment. Le 4 octobre 1491, fait à Romont » (Arch.
cant. not. n° 99).

L'homicide avait probablement eu lieu dans une rixe, ce qui explique l'arbitrage.

1494. Jean « Maliar », fils de feu Girard Maliar (Maillard), bourgeois de Romont, confesse avoir reçu de noble seigneur D. Pierre Bonvillar, docteur en droit et président au duché de Savoie,

par l'entremise de Vén. D. Michel de Comba, curé de Bellens (Berlens) 60 liv. laus. bonnes. C'est pour le rachat de la dime de Villar agnong (Villaranon) que le dit Jean Maillard a acheté, de discret homme Antoine, fils de feu Claude de la Cour (de Curia), bourgeois de Moudon. Jean Maillard abandonna donc tous ses droits, etc., sur cette dime et les cède à Pierre de Bonvillar. Le 9 juillet 1794 (Arch. cant. not. n° 97).

1566. 14 octobre. Le couvent et hospice du St-Bernard possédait des terres à Berlens. Eugène-Antoine Brayer, notaire, bourgeois de Romont, seigneur de Berlens donne à Antoine Auberson (Oberson), de Berlens, « en accensation perpétuelle, 3 poses de terre « derrière la Cylleire jouxte le bois de la Byolleire du dit accensa-
« teur, qui est terre vacante de Perrod Gazel, mais mouvante de
« l'accensateur, et par le terraux faisable devers orient, la terre
« d'Antoine Pitzon, mouvante du prieuré de Mont-Joux, devers
« occid., etc. » (Desgranges, not.).

1587. D. Claude de la Thanna, dit Thorin, curé de Berlens, paraît à Fribourg devant le conseil, se plaignant de Jost Von der Weid, bailli d'Echallens et d'Orbe, de ce qu'il lui avait refusé certaines graines dues à lui, à raison de la cure de Poliez-le-Grand et de Bottens. L'accusé se défend en disant qu'elles ont été délivrées mais qu'il ne les a pas recueillies assez tôt, et que le curé lui était redevable d'une somme pour la mise en possession de la cure de Poliez-le-Grand et de Bottens. 8 octobre 1587 (Rathsbek. 20).

1753-1759. On trouve un Nicolas Perroud, de Berlens, suisse du marquis de Putanque, et Jacques Perroud, du marquis de Rohan. Pierre, fils de feu Jean Oberson, de La Neirigue, demeurant à Paris, admis dans la bourgeoisie de Berlens, pour le prix de 80 écus et 20 écus d'honoraires et un repas aux bourgeois.

1760. D. Jean-Joseph-Antoine Python, de Berlens, reçoit la prêtrise.

Visite pastorale de Saluces.

1453. Le mardi 25 septembre, les visiteurs inspectèrent les églises de Mézières, Billens et Berlens. L'évêque avait en plein le droit de collation de la cure et de l'église de Berlens. Le curé observait la résidence, c'était D. Girard... Ils ordonnèrent de doubler

le tabernacle intérieurement et de le peindre extérieurement, comme il a été ordonné ailleurs ; d'entretenir jour et nuit la lampe allumée devant le St-Sacrement ; de procurer une croix pour les malades, deux chandeliers en bois pour l'autel et une lanterne pour accompagner le viatique. Ils ordonnèrent encore de réparer la fenêtre du chœur, derrière l'autel et d'établir une piscine avec essuie-mains près de l'autel, d'établir une serrure à la porte intérieure de l'église, de badigeonner les murs de la nef, de réparer l'encensoir et de procurer une navette, d'établir un ossuaire, de placer des croix aux coins du cimetière et de le fermer par une muraille, etc.

Voilà dans quel état se trouvait l'église ; un seul autel sans chandelier ; pas de navette, une fenêtre trouée, un tabernacle soit une niche nue percée dans la muraille. Les ornements devaient être d'une pauvreté bien grande. Ce n'était donc pas un état satisfaisant. »

1631-1673. D. Jean Zany. Son nom était Jean Chanex, ou Chaney qui, par la prononciation patoise est devenu Zaney et enfin Zany. Dans les registres d'Orsonnens il est écrit Chanez en 1650. Le 23 octobre 1633, il s'adresse à R. P. Louis du Gourd, dominicain, directeur des religieuses d'Estavayer, pour obtenir l'érection de la confrérie du Rosaire à Berles. Elle fut érigée en 1633.

Il possédait à Romont une maison qu'il vendit à noble Gaspard Ducret, elle se trouvait au « rang des mœnoul ; la maison de Jean Crostaz, à l'orient et celle d'Anne, veuve de Jean Ecoffey, à l'occident ; le chemin tendant entre le poyet en la perreyre devers bise. »

En 1664, D. Zany fut puni par l'évêque, parce qu'il s'était présenté devant le conseil de Fribourg sans en avoir obtenu l'autorisation de l'évêque, et qu'il avait échangé son bénéfice de Semsales contre celui de Berles (Kuenlin).

1672. Le curé Zany est aussi oncle de Pétronille, fille de feu François Cordey, de Romont et épouse de Jacques Comte. Il avait des propriétés à La Joux et à Chavannes-les-Forts, où il possédait un « moulin », un « bastiaux », une grange, un jardin et plusieurs pièces de terre. 1648-1672.

En 1672 il demande la bourgeoisie de Chavannes pour lui et ses neveux. La même année il vend à sa nièce Pétronille Comte, un

« morcel de prez sis dans les Isles » de Bouveret en Valais, pour la somme de 400 florins petits. 26 janvier 1672 (Thurlin, not.).

En 1673 il avait légué à la cure une vigne située à Tercier, mais son successeur, M. Gaudron, voyant qu'elle était d'un petit rapport, la céda à la paroisse. Celle-ci, après en avoir jouit pendant 2 ou 3 ans, la revendit avec l'autorisation de l'évêque. Cette autorisation du 23 février 1678, signée « Romanin », secrétaire, fut accordée à condition que les intentions du donateur fussent observées, et que la vente se fit au profit de l'église. Le rapport net de la vigne était de 2 1/2 écus blancs, elle fut vendue 100 écus blancs.

Il paraît que plus tard, le cens de ces 100 écus ne se livrait plus à l'église, ni au bénéficiaire. Mgr Joseph-Hubert de Boccard écrivit : « Nous.... informé qu'une vigne a été autrefois léguée à la « cure de Berles, pour le vin des burettes à servir lorsque d'autres « prêtres arrivent pour dire la messe, et que cette vigne doit avoir « été vendue, sans que le curé en perçoive la moindre chose, « déclarons que le curé doit faire diligence pour découvrir qui doit « en donner la rente au curé, comme y étant étroitement obligé. »

M. Jeunet a confondu la signification du mot vicaire (p. 9) dans les temps modernes avec la signification de ce mot dans les temps anciens, où le vicaire était le serviteur-amodiateur d'un Chapitre, d'un curé qui ne résidait pas, d'une corporation quelconque de prêtres, de religieux, etc., qui étaient les curés primitifs ; il n'y eut donc pas deux prêtres à Berles avant 1476 (p. 9). Plusieurs curés infirmes eurent des vicaires, de vieux prêtres terminèrent leurs jours à Berles, voilà les seuls cas de l'existence de deux prêtres. D. Zany eut un vicaire dans les dernières années de sa vie, mais ayant 1699 ou 1670 il fut toujours seul, et non « laissé momentanément seul. »

Projet de l'établissement d'une société de prêtres.

Il paraît que dans le XVII^e siècle, le pèlerinage de Berles était très fréquenté et M. le curé Zany voulut profiter de cette circonstance pour établir à Berles une société de prêtres séculiers ou réguliers. En 1644, il s'adresse au Conseil souverain de Fribourg, pour obtenir l'autorisation de bâtir une nouvelle cure et de s'associer quelques

compagnons. C'est « pour ne pouvoir seul satisfaire aux dévotions des personnes qui viennent en grand nombre pour les miracles. » (Jeunet, p. 9 et 10).

« Le seigneur curé de Berlens, prie de lui permettre de lui « associer deux ou trois prêtres, ne pouvant lui seul satisfaire, et « par conséquent de bâtir une maison pour leur logement sans « pour ce incommoder aucunes personnes, fort le volontaire, qui « servira aussi pour les gens qui y abordent. Que le seigneur de « Berlens demeure collateur, mais obligé a choisir pour curé l'un « de l'association et a maintenir le chœur. L'intention n'estre « d'introduire aucun nouveau ordre ; ains seulement vivre en bons « prestres, tant les deux premiers a associer que lui laisseront « chacun mille écus pour un commencement, non compris les biens « de la cure. » (Arch. de Berlens).

Une commission fut établie : elle était composée de Jean-Daniel et Nicolas de Montenach, de noble Pierre Reyff, du banneret de Féguely et Kæmerling. Dans son rapport du 31 août, elle déclare : à l'avance on est d'avis de ne pas donner au clergé composé de ces ecclésiastiques le nom de société, mais ceux de chapelains et de vicaires (Man. du conseil n° 195).

Séance du Conseil, 6 juin 1644.

« Le Sgr curé de Berlin prie d'agrandir la cure et qu'il luy soit « permis d'avoir deux aultres prestres avec luy pour ne pouvoir « seul satisfaire aux dévotions des personnes qui viennent en grand « nombre, pour les miracles, de quoy M. de Berlin, collateur est « content, sauf ses droits. Une commission composée, etc. »

On ne retrouve pas l'arrêté du Conseil souverain ; mais il paraît que le projet ne reçut pas un accueil favorable et qu'il n'en fut plus question. Le projet tendait à ériger la cure en hôtellerie « qui servira aussi pour les gens qui y abordent » ce qui n'était guère conforme à l'esprit de l'église, et s'il s'était réalisé, il serait devenu une source d'abus et d'aucun avantage pour la paroisse ?

Ce fut vers ce temps que la cure et une partie de l'église, c'est-à-dire la nef seulement, car le chœur paraît antérieur à cette époque, furent incendiées. On ne trouve cependant aucun document sur cet événement (Jeunet, p. 12). Cet incendie réduisit le projet de D. Zany à néant, et le curé Zany mourut en 1673 ; mais nous n'avons pu

découvrir où il est mort, le registre des décès de Berlens n'en fait aucune mention.

D. Jean Zany étant mort, Pierre Gauldron fut élu curé par Jean-Louis Von der Weid, ancien bailli de Surpierre et seigneur de Berlens, lequel « Considérant le long terme de temps que le dit feu
« Ven. Sgr Dom Jean Zany at desservi la dicte cure avec advance-
« ment tant de la gloire du Tout-Puissant que de la glorieuse Ste-
« Vierge que au contentement et édification de tous les paroissiens,
« mesme grandement accru, orné et décoré l'église du dit lieu, tant
« en ornements, qui n'y estaient auparavant, que bastiments et
« rétablissement de la dite cure et que dans ses diverses et dernières
« incommodités Ven. et Rd Sgr dom Pierre Gauldron nepveu du
« susdit... Zany at desservi et soulagé le dit Rd Sgr son oncle
« avec tout contentement et édification tant des paroissiens que
« estrangers. Sur ce désirant luy agreer et pourvoir du dit bénéfice,
« comme en ayant le droit de ce faire en la considération des biens
« faits du dit Ven. Sgr son oncle et particulièrement sur la requeste
« que m'en ont fait les honorables paroissiens et ressortissants du
« dit Berlens de voulloir havoir le dit Sgr Dom Gauldron en
« recommandation; pour ce fait... a ses causes.... je le nomme
« curé... de Berlens. » 14 janvier 1674.

Pierre Gauldron, de La Joux, avait épousé la sœur du curé Zany; c'était le père du curé Pierre Gauldron (Gauldron). Le curé Zany avait acheté la bourgeoisie de Chavannes-les-Forts pour lui et ses neveux, voilà comme il se trouvait bourgeois de Chavannes.

Le curé Gauldron quitta Berlens en 1687; il est mort à Villarsiviriaux, étant chapelain. Son testament est du 12 juillet 1695; il légua 30 batz à l'église de Berlens, plus une cédula de 100 écus petits, desquels 8 écus étaient destinés à la fondation d'un anniversaire.

Après sa mort, il s'éleva une difficulté entre ses héritiers, qui étaient Claude Grand, de Romont; Jean Gauldron et les héritiers de D. Zany, qui étaient Pétronille et Jacques Comte, de Romont; elle fut terminée par un arbitrage. Il s'agissait surtout de la possession d'une vigne.

Bienfaiteurs.

1566. Pierre, fils de feu Henri Pitzon, de Berlens, emprunté de

Vén. Dom Antoine Perret, vicaire perpétuel de Berlens et Antoine « Auberson », gouverneur de l'église, le capital de 180 florins, pour un cens de 9 florins d'or de Savoye p. p. Ce capital provenait « de la rehemption par le dit Ven. dom Ant. Perret, qui les devait « pour égrège à Antoine Brayer, seigneur du dit Berlens, comme « est icy déclaré. Premièrement de cinq florins de cens, jadis a la « dicte eglise donnés par feu noble Ysabel de Valeise, jadis dame « du dict Berlens. Item, vingt-cinq gros de cens jadis dehuz comme « dessus par Otthonette, femme de Ymé Ferant, et quatre gros pour « Jean Bastiaz alias Vuaddens; de six gros dehuz par feu Cuanet « Bastiaz. Item, de treize gros légués de cens par feu noble « Françoise de Valeise, fille de la susnommée Ysabel de Valeise, « la quelle a promys et promet le dict Pierre Pitzon débiteur par « son serment pour ce fait et presté et soubz la spéciale ypothèque « et obligation d'une pose de terre sauf le plus sise au territoire de « Berlens au lieu dit « en la Seillerre », jouxte la terre d'Anthoyne « Pitzon devers orient; la terre de la dicte eglise devers bise, la « terre d'Anthoyne Auberson devers occident et la terre de Jaquet « Perrod devers vent. Item, ung morcel de clos et boyz sis au dict « territoire, au lieu dict « au Musy », jouxte le boyz de l'église. » 25 janvier 1567 (Arch. cant. Des Granges, not.).

1578. Testament d'Antoine Python fait en 1578. « Je Antoine « Pitton, de Berlens... donne et lègue à l'église du dit Berlens, pour « dire tous les dimanches en la dite église... les vêpres par le « vicaire ou le curé du dit lieu, a savoir 6 florins de cens annuel « et perpétuel. Le dit mon héritier payera tous les ans au dit curé « ou vicaire, qui les « chanteront » ou « diront », a la fête St-André, « conditionné que si a l'avenir les dites vêpres ne se disoient par « le curé ou le vicaire, mon héritier ne sera tenu a payer les dits « six florins. » (Jeunet, p. 9).

Ce cens de six florins était assigné sur clos dit « Crozalet ». Fait le 29 juillet 1578, (Brayer, not.).

1664. François Franc, de Berlens, avait aussi donné pour la fondation des vêpres, le capital de 44 écus (57 fr.); mais ce capital fut perdu dans une discussion de biens.

1659. La famille Perroud fonda un « Salve », que le curé devait chanter le samedi soir (Jeunet, p. 51).

1679. « Urbane Thorimbert, de Grangettes, savoir fait a tous, « comme suivant la faiblesse de mon être, le quel sans autre doute « doit retourner à son centre, sans savoir ni le jour ni l'heure pour « ce déterminés ; et comme je me vois beaucoup avancée dans « l'âge et malade de corps... j'ai voulu disposer de mes biens au « mode suivant pour les avoir gagnés et travaillés a la sueur de « mon visage.... Et comme pendant toute ma vie, j'ai eu un zèle et « une dévotion toute particulière à la Sainte-Vierge, mère de mon « Dieu, de la quelle j'ai reçu de singulières faveurs et assistance, « je ne veux mourir ingrante et sans lui laisser un petit échantillon « de mes petites obéissances. Pour quel sujet, de ma pure, franche « et libérale volonté, je nomme pour ma vraye héritière en tous « mes biens, sans réserve, après les légats ci-après spécifiés, « l'église paroissiale de Berlens, dédiée en l'honneur de la Sainte- « Vierge, la quelle mon héritière fera mes obsèques et funeraillies « comme convient après une bonne chrétienne vie, payera mes « dettes et légats, outre qu'elle sera obligée de faire perpétuellement « et annuellement un anniversaire sur le jour de mon obit. » ... (Arch. de la cure, M. Jeunet, p. 53).

1682. Pernon, fille de Claude Grimour, de Mounat, veuve de Jean Gobet, de Sâles, lègue 10 écus à l'église de Berlens, autant à la chapelle du Portail, à Romont et au crucifix de Belfaux (Jeunet).

1708. 30 mai. Claudine, fille de Jacques Esqueuy (Equey), veuve d'Antoine Auberson, de Villarabod, lègue 6 écus petits, dont le revenu sera appliqué à « l'assortiment et maintien d'un cierge sur le tronc des âmes, dans l'église de Berlens. »

1724. Joseph Biclet, de Berlens, domestique chez Jacques Andry, de Villariaz, avait légué deux obligations, valant 100 écus à la confrérie du St-Rosaire de Berlens « pour la fondation de 15 cierges et 15 mystères de la dite confrérie, avec la statue de la Ste-Vierge, pour faire la procession, suivant la coutume usitée ailleurs. » 17 octobre 1724 et signé Schwartz, curé de Vuisternens.

1743. Testament de D. Barbier, curé de Berlens :

ART. 2. Je lègue 40 écus dont le revenu sera appliqué à l'entretien de cierges, qu'on allumera à l'élévation et aux bénédictions du Saint-Sacrement, les principales fêtes.

ART. 6. ... J'ai cru que pour la plus grande gloire de Dieu je ne

pouvais mieux faire que de commencer à établir une petite rente, pour un maître-d'école dans la paroisse de Berlens, qui enseigne et dresse les enfants à la crainte de Dieu et pour y servir et chanter dans l'église.

.... Dans ce but, il donne une obligation de 90 écus.

1759. François Equey a, par testament, légué 5 écus pour le maître-d'école.

1773. Catherine Perroud, de Berlens, domestique à la cure de Massonnens, a légué par son testament ouvert en 1773, une obligation de 20 écus « et toutes les censes qui me seront dues à ma mort (outre la cédule de 28 écus donnée le 16 avril) pour maintenir 6 cierges blancs allumés, devant le Saint-Sacrement les jours de fêtes solennelles. »

40 écus pour les pauvres malades surtout. Elle a encore donné à Nicolas Perroud sa maison, un jardin, etc., afin qu'il maintienne la lampe que ses ancêtres ont fondée et qu'on continue de l'allumer pendant les offices (Arch. de la cure). Elle est morte âgée de 75 ans et elle a été inhumée à Berlens.

1779. Claudine Oberson, par son testament du 29 août 1779, lègue 50 écus aux pauvres.

1780-1787. Anne-Marie Oberson, de la Neirigue, lègue par testament du 29 mai 1780, ouvert le 23 février 1787, 40 écus à Notre-Dame de Berlens et 30 écus petits aux pauvres de la même paroisse.

1781. Testament de Marguerite Perroud, fille de Pierre Perroud, dit au lieutenant décrété le 23 septembre 1781 ; elle lègue pour l'entretien de l'église et réparations et à la rente des pauvres 50 écus. Son frère François en 178 (?) avait donné 60 écus pour une chappe et un voile et 10 écus pour réparations à faire à l'église (Arch. de la cure).

1786. Françoise, fille de Jean Oberson, de la Neirigue, donne pour l'entretien de la lampe devant le St-Sacrement 27 écus p. de capital et 100 écus pour l'école. Le testament fut ouvert le 19 juillet 1786.

Autres bienfaiteurs : Stéphanie, fille d'Antoine Python, morte le 3 juin 1745, âgée de 70 ans. Nicolas-Placide Perroud, mort en 1772. Dans les temps modernes, M. Rodolphe de Castella.

Le curé Margueron, mort en 1867, a donné 500 fr. pour les écoles et des ornements à l'église.

M. Sugnaux, de Billens, mort chapelain à Rueyres, a légué 800 fr. pour les pauvres malades.

Le Pèlerinage.

Il est impossible de déterminer à quelle époque est né le pèlerinage à Notre-Dame de l'Épine et quel événement a donné occasion à cette dévotion. La concession d'indulgences accordées par plusieurs cardinaux à l'église de Berles, en 1504, ne fait pas mention du pèlerinage et on ne peut en inférer à son existence ; car ces concessions sont assez fréquentes à cette époque ; elles étaient fréquemment accordées pour favoriser des constructions d'églises, et c'est peut-être en faveur d'une semblable bâtisse qu'elles furent accordées.

Il paraît certain que dans le XVII^e siècle le pèlerinage était très fréquenté. Le P. Poiré le cite dans son ouvrage de *La triple couronne*, en confondant cependant Tour avec Berles.

C'est surtout dans les XVII^e et XVIII^e siècles que le pèlerinage se développa considérablement, de nombreuses processions y arrivaient chaque année ; plusieurs paroisses s'y rencontraient parfois le même jour. Celle de Romont s'y rendait le jour de la St-Georges ; en 1670, le conseil de Romont se plaint de ce que trois prêtres seulement l'accompagnèrent. M. Jeunet cite les paroisses d'Orsonnens, de Mézières, de Massonnens, de Villaz-St-Pierre, de Grangettes, de Bulle, d'Autigny, de Vuisternens, etc., etc.

La foule venait à Berles pour obtenir des grâces spéciales dans différentes circonstances ; mais Notre-Dame de Berles était surtout invoquée pour être délivré des maux de yeux ; la brochure de M. Jeunet cite plusieurs faits merveilleux. Le pèlerinage à Notre-Dame de l'Épine n'a jamais été interrompu ; mais il était considérablement diminué au commencement de ce siècle ; depuis quelques années, un réveil de piété et de confiance à Notre-Dame de Berles s'est manifesté et espérons qu'il ne se ralentira pas.

Statue, vitrail, les 5 grains d'agate. La statue honorée dans l'église de Berles représente Marie avec l'enfant Jésus sur le bras ;

une tradition dit qu'elle fut trouvée dans un buisson d'aubépine, de là le nom de Notre-Dame de l'Épine. Cet arbre est religieusement conservé près de l'église et s'est tellement développé qu'il est difficile d'en trouver un semblable, d'une si vigoureuse constitution. La statue n'est pas d'une époque très ancienne, et elle n'est peut-être pas la première statue du pèlerinage.

Le vitrail est de la fin du XVI^e siècle ou de la première moitié du XVII^e; les symboles que représentent cet ouvrage nous expliquent la nature et peut-être la cause du pèlerinage. Marie, tenant l'enfant Jésus sur un bras et d'une main un sceptre royal, est représentée debout, hissée sur un buisson ou un arbre, dessous est écrit *Rubus ardens* « buisson ardent. » Deux anges à genoux de chaque côté de l'arbre la contemplant. De la bouche de l'un sortent les paroles de l'*Ave maris stella, profer lumen cæcis* « éclairez les aveugles. » A côté de Marie est représenté le soleil de justice et de l'autre côté un lis entouré d'une couronne d'épines. Autour du médaillon on lit : *Ex te ortus est sol justitiæ, sicut liliund inter spinas.* « De vous est né le soleil de justice, comme le lis au milieu des épines. »

On conserve religieusement 5 grains d'agate, dont on ne connaît pas l'origine; le prêtre les place sur les yeux malades des pèlerins venus à Berlens pour obtenir un soulagement, ou une guérison. Le prêtre prononce la bénédiction suivante, en les appliquant sur les yeux : Par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, que Dieu délivre vos yeux de tout mal.

L'église de Berlens.

On ne peut indiquer avec précision, quand fut construit le premier édifice consacré au culte divin; une église paroissiale existait en 1228, mais on ne peut assurer que ce fut la même église visitée par les délégués de Georges de Saluces en 1453. Un incendie détruisit l'église dans le milieu du XVII^e siècle, mais il est certain que le chœur résista à l'élément dévastateur car il est d'une époque bien antérieure à la nef et à la tour, soit clocher; il a subi de nombreuses modifications dans les fenêtres surtout. Il est du XIV^e ou XV^e siècle. Les vestiges de gonds qu'on remarque à l'entrée du chœur proviennent probablement d'une grille placée entre la nef et

le chœur, ou d'une porte qui fermait le chœur après l'incendie de la nef. La clef de voute porte le millésime 1660, c'est l'année de la construction de la nef. Nous laissons la parole à M. Jeunet : « Une « porte latérale porte le millésime 1607 et la fenêtre qui s'ouvre « du côté de l'évangile, celui de 1797. Sur l'autel du St-Rosaire, « démoli le 21 novembre 1867, était le millésime 1637. » Cette date 1607 semble indiquer l'année de l'ouverture de cette porte et prouver que cette partie de la muraille résista à l'incendie.

« En entrant dans l'église, on lit devant le chœur la date de « 1537. Cette année-là on tailla une arche en plein centre dans le « chœur ogival. Cette arche était fermée par une porte dont le pied « des archivottes n'a pas encore entièrement disparu. Partagé en « deux par un trumeau central, la cloison de fer a été enlevée. « A droite était l'autel de St-Luc, évangéliste, à gauche l'autel du « St-Rosaire.

• Le chœur est formé d'une travée, couverte par une voute « d'arrête, supportée par de fortes nervures et affermie à l'extérieur « par des contreforts.

« La sacristie voutée date du siècle passé (1797). Le chœur « était entièrement à la charge des seigneurs de Berlens (collateurs) « et le reste de l'édifice était entretenu par la paroisse. »

1660-1663. On ne peut donner avec précision la date de l'incendie. M. Jeunet dit que la nouvelle église fut achevée en 1660 et consacrée en 1664. Les constitutions synodales placent la cérémonie au dimanche après la Nativité de Notre-Dame sans indication de l'année.

1668. Le 19 mars, fête de la Pentecôte, Mgr Strambin consacra encore les deux autels collatéraux. L'un des autels était dédié à St-Luc, évangéliste et l'autre à Notre-Dame du Rosaire. Ces deux autels ont été enlevés en 1868 pour rendre l'église plus spacieuse.

Cloches, horloge. « Depuis l'année 1763 le clocher fut doté « d'une horloge ¹⁾; il abrite 3 cloches. La petite porte le millésime « 1693 avec cette inscription : Que par l'intercession de la Bien- « heureuse Vierge Marie et de St-Bernard, Dieu nous délivre de « tout mal. Amen (l'inscription est en latin).

1) En 1774, Pierre Oberson donne 50 écus pour l'horloge qu'on veut établir à l'église.

« La deuxième est de l'année 1789. On y lit cette inscription :
 « Je réjouis à votre naissance, j'annonce votre trépas ; souvenez-
 vous de tous deux, quand vous m'entendez.

« La grosse cloche a été fondue en 1640 par Benjamin Arbonier,
 « bourgeois et conseiller d'Orbe. » (Jeunet).

En 1505, une cloche avait été coulée à Fribourg pour la paroisse de Berlens.

Chapelle de St-Joseph.

Cette petite chapelle, à droite de l'église, fut probablement établie dans le XVII^e siècle. M. Jeunet dit qu'elle existait en 1669.

« L'abbé Zany ayant légué 15 écus pour l'entretien de la
 « chapelle du cimetière, l'évêque de Lausanne ordonne en 1723
 « que cette somme soit remise au gouverneur de paroisse, pour
 « l'appliquer à l'intention du donateur. D. Zany fit son testament
 « en 1673, la chapelle existait donc avant cette date.

« Une nouvelle chapelle a été construite en 1738. Abandonnée
 « pendant quelques années, cette chapelle a été restaurée et rouverte
 « au culte le 19 mars 1873. » (Jeunet).

Grâce au zèle de M. Jeunet et à quelques dons généreux, un capital a été créé pour construire une nouvelle église. La boule de neige grossira et un jour la paroisse sera dotée d'une église convenable et spacieuse.

Droit de collation à la cure.

On ignore quel fut le premier ou les premiers collateurs. On lit dans une note que ce droit appartenait au seigneur de Berlens, en vertu d'un échange avec le duc de Savoie²⁾ ; cette vague insinuation n'est pas probable. En 1453, ce droit appartenait à l'évêque de Lausanne et cette note est trop moderne pour avoir quelque force. Mais comment le droit de l'évêque a-t-il passé aux seigneurs

²⁾ Cet échange est celui que cite M. Jeunet, p. 58. « Amédée, duc de Savoie, retiré au château de Ripaille (10 novembre 1438), donne, à titre d'échange, à Françoise de Bussy, administrateur légataire des biens d'Isabelle, sa fille, veuve de noble Philibert de Blonay, et tutrice de sa fille Françoise, le quart de la dime de Villa et de Rossens, le village de Bellens, du mandement de Romont, avec ses appartenances, dont le revenu peut s'élever à 42 liv. 17 sols. » Il n'est pas parlé dans cet acte du droit de patronage.

de Berlens ? On ne trouve aucune autre solution que les perturbations du XVI^e siècle. Les seigneurs de Berlens exercèrent le droit de collation jusque dans les derniers temps : la famille de Castella a rendu ce droit à l'évêque vers l'année 1868.

Etat du bénéfice en 1798 :

Un domaine de 32 poses rapportant	liv. 301
Intérêts des fondations	» 95
Les corvées taxées à	» 32
Dimes	» 49
Prémices	5
	liv. 452

Les prémices et les corvées furent rachetées le 3 mai 1864 par un capital de 1,400 fr.

Notes tirées des registres de baptêmes, etc.

Les registres de baptêmes commencent l'année 1633, ceux des décès en 1675 et ceux des mariages en 1676.

De 1633 à 1750 les inscriptions varient de 1 à 4 par an, une seule année en produit 5, c'est 1702, et 1701 en produit 0. M. le curé Zany a 120 inscriptions et il fut parrain 17 fois.

Registre des décès.

1688. Meurt une petite fille âgée de quelques mois, Marie, fille de François-Tobie Vonderweid, de Berlens, et non de Nicolas-Tobie, comme l'indique l'opuscule sur Berlens, p. 43.

1705. 3 septembre. Meurt R. D. Pierre Perroud, dans un âge très avancé (*senio confectus*). Il fut inhumé dans l'église, à côté de l'autel de St-Luc, du côté de l'évangile. C'était un ecclésiastique originaire de Berlens ; retiré dans sa famille, il y a terminé ses jours. Ce n'était pas le lieutenant Perroud, comme le dit l'opuscule, p. 43. Il était déjà prêtre en 1663, et en 1686, chapelain à Rueyres-Trefayes.

1722. 3 février. Mort de Françoise Perroud, mère de famille, âgée de 91 ans.

1722. D. Jacques-Joseph Pittet, chapelain, à Rueyres, est inhumé dans l'église de Berlens le 2 août 1722.

1725. Mort de Nicolas-Joseph, fils de Nicolas-Placide Vonderweid ; il est inhumé à Berlens. C'était un enfant âgé de 7 ans et non Nicololas-Joseph et son fils, comme le dit la brochure, page 43.

Catherine Ecuyer (p. 55) n'était pas religieuse à Gex, mais pensionnaire, morte à l'âge de 14 ans.

1870. 12 juillet. M. Georges Sugnaux, de Billens, ancien curé de Riaz et de Massonnens, décédé chapelain à Rueyres, est inhumé au cimetière de Berlens.

Ecole. 1800. Le régent avait un honoraire de 20 écus. L'église favorisa toujours le développement de l'instruction ; à la fin du siècle dernier, le curé Perroud n'ayant trouvé personne dans la paroisse en état de faire l'école, à l'exception d'une femme, se chargea lui-même de cette pénible fonction et la remplit pendant plusieurs années.

1798. L'école était fréquentée par 12 à 15 élèves ; c'était une des rares écoles où l'on enseignait les éléments de la grammaire française, le chant et le calcul. Il y existait une fondation de 200 écus et les enfants fournissaient le supplément du traitement du maître-d'école.

1691. M. Jeunet cite la convention suivante : « Le sieur « Fontaine fera l'eschole aux conditions suivantes : il viendra tous « les jours ouvriers a Berlens, a une heure commode, faire une ou « deux leçons a tout enfant qui se présentera, et leur apprendre a « lire, écrire, le catéchisme et autres bonnes mœurs, qu'un regent « doit insinuer à ses disciples. Et c'est pour le prix de deux sacs de « blé bien serré, que le gouverneur ramassera de chaque enfant qui « fréquentera l'école, outre un bon (un batz ?) par mois que chaque « enfant payera, et en cas que le nombre des enfants ne se trouve « pas pour apprendre, on lui fera néanmoins 15 batz par mois. »

1739. D. Barbier, curé, a légué par testament, une rente de 8 écus petits au seigneur curé, à qui appartient le soin des petites écoles et du service divin (Jeunet). Voir année 1743, son testament.

1798. La paroisse ne possédait pas encore de maison d'école.

Curés de Berlens.

1228. D. Pierre, curé.

1321-1322. D. Wilhelm (Arch. cant. rép. d'Hauterive).

1346. D. Pierre, curé.

1421. D. Joseph-Jacques Memborde, curé.

1453. D. Girard Belland.

1473. D. Nicod Villiardy, curé.

1476. 18 janvier. D. Jean Barbier, curé.

1477. D. Girard Billaud, curé.

1481. 9 décembre. D. Pierre Capti, curé.

1491. 20 avril. D. Michel Combaz (et aussi de Combaz, Comba, mais jamais de La Combaz). Il fut nommé chapelain de l'autel St-Christophe, dans l'église de Romont, le 20 avril 1491. Cet autel appartenait à Amédée de Viry, baron de Virie (Viry); il fut présenté par Pierre Moënnat, procureur du baron, et accepté par dom Antoine Chassot, sous-vicaire de Romont, et institué par D. Guy Fabri, curé (Arch. cant. not. n° 97). En 1489, D. M. de Combas était curé de Mézières.

1515. 4 février. D. Jean de Gié, ou de Gex. On trouve un D. Jean de Gié vicaire de Treyvaux de 1494 à 1517.

1521. 6 mars. D. Estievent Verdan, vicaire (Arch. de la famille Odet).

1553, 26 janvier à 1570, 21 octobre. D. Antoine Perret. Il est dit : curé, vicaire et vicaire perpétuel.

1579. Avril. D. Jean Duprez, curé.

1584. 4 mai. D. Jacques Morel, curé (Rathsbek. t. 48, p. 132).

1587. 8 octobre. D. Claude de La Thanna, dit Thorin, curé. Il était de Romont et curé de Berlens depuis peu de temps et il avait été curé de Polly-le-Grand et de Bottens.

1598. 20 juillet. D. Claude Roux, « vicquaire » de Berlens (Arch. de la cure). Une écriture plus moderne dit Rod, au lieu de Roud.

1619. D. Antoine Buignon, curé (reg. des baptêmes de Romont). En 1620, D. Antoine Buignon est chapelain, soit vicaire à Farvagny (Grand, not.).

1620. 15 décembre. D. Jacques Corbet, curé de « Berlin ». En 1626 il est membre du clergé de Gruyères.

1621. D. François Ansermod, curé.

1631. D. Jean Zany, soit Chanex, curé de 1631 à 1672. En 1672 il fut admis dans la bourgeoisie de Chavannes-les-Forts. Il possédait plusieurs bénéfices; il était chapelain d'un autel dans l'église d'Orsonniens, membre du clergé de Romont. Dans un acte

de baptême, il dit qu'il était bourgeois de Romont. Son testament est de l'année 1673. M. Jeunet, dans son catalogue des curés, a formé plusieurs personnages avec le nom Zany, Chanex, Lamy, c'est une inexactitude.

1674-1687. D. Pierre Gaudron, curé. Il était de Chavannes-les-Forts et de La Joux. De 1671 à 1673, il est vicaire à Berlens ; il fut élu curé le 14 janvier 1674. Il était neveu du curé Zany et il est mort chapelain à Villarsiviriaux (Aucun Equey ne fut curé à Berlens du vivant de D. Pierre Gaudron).

1688-1695. D. Claude Botterin, de Villarsiviriaux, curé. Il fut élu curé le 5 janvier 1688 et il est mort à Berlens le 14 mars 1695.

1695. D. Jean-Henri Ruffieux ; il paraît qu'il fut d'abord vicaire ou coadjuteur du curé, son prédécesseur, depuis le mois de février 1694, et ensuite probablement desservant jusqu'au 4 août 1696.

1696-1743. D. Pierre-Ignace Barbier, de Fribourg ; mais la famille doit être originaire de Salins. Il commença au mois d'août 1696, mourut à Berlens le 26 mai 1743, à l'âge de 74 ans. Dans les derniers temps, il fut infirme et malade ; il eut pendant quelques années un vicaire. Il serait arrivé à Berlens peu de temps après son ordination. Marguerite, née Thoos, femme de François Ecuyer (1739) était sa nièce.

1743-1785. D. Ignace Equey, de Berlens, curé. Il fut vicaire de son prédécesseur dès l'année 1740 et nommé curé le 3 juin 1743. Il était fils d'André Equey, de Berlens. Infirmes et malade pendant plusieurs années, il meurt le 1^{er} août 1786, à l'âge de 73 ans. Il fut inhumé par M. le doyen Wuilleret le 2 août. Il avait résigné son bénéfice à la St-André 1785.

1783-1784. M. Grasset, du clergé de Romont, remplace fréquemment le curé malade.

1785. D. Claude Savary remplit les fonctions de vicaire, depuis le mois de février jusqu'au 30 novembre 1785.

1785-1790. D. Pierre-Joseph Perroud, de Villaz St-Pierre. Curé de la St-André à l'année 1790 ; il fut nommé chapelain de La-Joux, où il est mort en odeur de sainteté. En 1779 il était sous-diacre.

1790-1800. D. Jean-Baptiste Oberson, de la paroisse de Vuisternens, curé de Berlens depuis le 4 février 1790 ; il meurt à

Berlens le 4 décembre 1800, à l'âge de 59 ans. Il était chapelain à Avry lorsqu'il fut nommé curé de Berlens ; il prit possession de la cure le 9 février et fut inhumé le 6 décembre 1800.

1800-1813. D. Antoine-Joseph Chassot, fils de M. Pierre-Joseph, d'Orsonnens, châtelain. Il fut curé de Berlens depuis le 30 novembre 1800 au 7 avril 1813.

M. Wicky, curé de Massonnens, desservit la paroisse du 7 avril à l'arrivée de M. Despont. Depuis 1598 à 1800, la liste des curés donnée par M. Jeunet, dans son opuscule « Notice historique sur le sanctuaire et pèlerinage, etc. » est très défectueuse.

1813-1831. D. Jean-Pierre Despont, de Bioley-Orjulaz (Vaud), curé depuis le 1^{er} décembre 1813. Il meurt à Berlens le 25 janvier 1831.

1831-1851. D. Joseph Bersier, fils de Jean Bersier, de Cugy ; il est mort à Berlens le 6 mars 1851.

1851. Le P. Jean-Baptiste Thurler, religieux d'Hauterive, fut desservant jusqu'à l'arrivée de M. Margueron.

1852-1867. D. Jean-Joseph Margueron, de Cottens, curé-desservant ; il est mort à Berlens le 11 mai 1867.

Après la mort de M. Margueron, M. Deschoux, chapelain de Villaz, desservit la paroisse jusqu'à l'arrivée de M. Jeunet.

1867-1876. D. François-Louis Jeunet, de Vevey, curé depuis le 4 octobre 1867 ; il a quitté à la fin du mois d'août 1876, étant nommé curé de Cheyres. Il est né le 7 juillet 1829, il fut ordonné le 4 septembre 1853, vicaire à Carouge et à Compesières en 1853 et 1854 ; curé de Cerneux-Péquignot en 1857. Il est auteur de : « *Etrennes neuchâteloises*, » 4^{me} année. Locle, 1865. « *Vie de St-Guillaume*, » in-4°. « *Notice historique sur Notre-Dame de Berlens*. » « *Vie de Ste-Louise de Savoie*, » in-8°. Paris, 1875. Une deuxième édition de cet ouvrage. Dijon, 1884 ; plus un abrégé. Il est encore auteur de plusieurs opuscules parus dans diverses revues : Le canton de Fribourg et le Bienheureux Nicolas ; la Réforme à Morat ; les catholiques sont-ils idolâtres, etc.

Son activité, ses vastes connaissances nous promettent encore d'autres œuvres.

1876. D. Pierre-Joseph Repond, de Cottens, né le 13 janvier 1835 ; ordonné prêtre le 28 juillet 1861, vicaire à Neuchâtel en 1864 ; chapelain à Châtel-St-Denis en 1862 ; curé de Remauffens en 1865, de Berlens depuis la fin du mois de juillet 1876.

BILLENS

*Billens, Bilens, Bilin, Belens, Billeins, Bellin,
Bylens, Billeins.*

Des tumulis, des ruines romaines, des restes d'antiques routes et d'autres ornements, que l'on rencontre à Billens et autour de cette paroisse nous font supposer que Billens est un village très ancien ; mais il est impossible de déterminer à quelle époque le christianisme y pénétra et quelles furent les origines de la paroisse.

Limites. Au commencement du XIII^e siècle, la paroisse actuelle renfermait une partie de celle de Romont. Au midi, elle touchait celle de Siviriez, dont l'église se trouvait probablement sur la hauteur, au-dessus de Drognens ; au nord, elle touchait aux limites de la paroisse de Villaz et la Glâne la séparait probablement de Mézières et de Villaz ; à l'occident existait la paroisse de Dompierre, qui s'étendait sur le territoire de Bossens, aujourd'hui paroisse de Romont. Billens se trouvait dans le décanat de Vevey en 1228. 1239—1244. Pierre III, de Savoie, s'était établi à Romont, mais il paraît que le monticule tout entier se trouvait dans la paroisse de Billens. La première église de Romont doit être de l'année de 1244, le 26 mai ; Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, permet à Pierre III de construire et doter une église à Romont, dont il se réserve le patronat. Cette nouvelle paroisse fut donc formée avec un territoire détaché de celle de Billens.

Depuis cette époque les documents de la paroisse de Billens deviennent rares jusqu'au XV^e siècle.

Patronat.

1453. Noble Jean de Ferro jouissait du droit de patronat avec ses deux sœurs Perronnette et Amédée.

1489. Ce droit appartient aux nobles D. Antoine Champion, évêque de Mondovi et à son frère Jacques Champion. Il paraît que le patronat était inhérent à certaine seigneurie de Billens. C'est comme seigneurs de Billens que les nobles Ratzé, noble Pierre Kœnig, etc., jouissent de ce droit.

Il existait dans l'église de Romont un autel, soit chapelle, dédiée à St-Michel, elle suivait le domaine de Billens comme le patronat de l'église paroissiale.

C'est encore comme seigneurs de Billens que la famille Gottrau, de Billens, jouissait de ce droit au commencement de ce siècle, ou comme propriétaire seigneurial du domaine de Billens.

Le patronat fut peut-être détaché des droits et propriétés des de Billens, mais on ne voit jamais ce droit exercé par cette famille; on dirait qu'il était attaché à certaines terres.

Après la mort de M. de Gottrau-Billens, le patronat fut cédé à la paroisse, mais nous ne savons par quelle autorité.

Elections de curés, résignation de bénéfice, etc.

Les pièces suivantes nous dépeignent les diverses formalités qu'on suivait dans les élections, les divers actes de procuration, etc.; c'est une peinture vivante des mœurs de cette époque. D. Huguet résigne la cure de Billens.

1489. Au nom de Dieu, Amen. L'an 1489, le 14 août, acte passé à Romont, en l'hôtellerie de St-Georges, dans la chambre au-dessus de la porte, en présence de N. Jacques de Prope et de Jean de Morer, témoins. Vén. D. Jean Huguet, curé de Billens, ne pouvant plus remplir les fonctions de son ministère, à cause de ses infirmités, renonce spontanément à la cure de Billens entre les mains de Mgr Antoine Champion, évêque de Mondovi ¹⁾ et chancelier de Savoie, patron de la dite église, et il constitue entre les mains de Mgr Benoit de Montferrand, évêque de Lausanne, vén. D. Jean Leodegari, présent à la stipulation, pour être son représentant et procureur, avec plein pouvoir de résigner la dite église et d'agir en son nom, conformément à ce qui est prescrit dans telle circonstance.

1) Montisregalis.

Le dit D. Huguet promet de reconnaître tout ce que son représentant fera. Signé De Ferro (Arch. cant. not. n° 97).

Le 19 août de la même année, ensuite de la présentation faite par Mgr de Mondovi et de son noble frère, Jacques Champion, à Mgr Benoit de Montferrand, évêque de Lausanne, la cure est conférée à D. Jean Marie, prêtre, par la remise usitée d'un petit anneau et les formalités ordinaires (Arch. de St-Nicolas).

1489. Vén. D. Jean Marie, chapelain du diocèse de Chambéry, élu curé de Billens, établit noble Jacques Champion son procureur, lequel fut mis en possession du bénéfice au nom de l'élu (Arch. cant. not. n° 97).

Comme procureur il établit D. Jean Brunelli, chapelain du diocèse de Besançon, vicaire de Billens pour l'espace de trois ans, à commencer le 2 mars, et en 1492 on renouvelle l'accord pour trois ans.

1493. Noble Jacques Champion, seigneur de Romanens et procureur de dom Jean Marie, curé de Billens, concède et afferme la cure de Billens à D. Etienne Balmi, prêtre de Ferruz, paroisse de Myege, diocèse de Besançon; c'est probablement Migé ou Migey (Arch. cant. not. n° 97).

1494. Noble Jacques Champion, procureur du curé Marie, établit un nouveau vicaire à Billens, c'est D. Pierre de Belma, chapelain de Montsarcynay, diocèse de Genève; il est constitué vicaire pour trois ans, à commencer à la fête de St-Michel 1494 et il payera annuellement 25 liv. au curé (Arch. cant. not. n° 97).

1579. 5 août. Le prévôt Schneuwly, avec son conseil, accorde à Jacques, fils de Jacques Chuet, de Romont, le bénéfice de Billens, à cause des frais que son père le notaire soutient pour élever ses enfants dans les études libérales. A l'arrivée du nonce, l'évêque de Verceil, il recevra les quatre mineurs et il sera ordonné dès qu'il aura atteint l'âge prescrit; mais s'il n'entrait pas dans l'état ecclésiastique, son père restituerait tout ce qu'il avait perçu du bénéfice de Billens (Arch. de St-Nicolas).

Visite pastorale de 1453.

Les visiteurs arrivèrent à Billens (Bellin) le mardi 25 septembre,

après avoir visité le même jour les églises de Mézières et de Berlens. Le bénéfice, les charges défalquées, était estimé à 50 florins de Savoie ; noble Jean de Ferro avait droit de présentation à la cure avec ses deux sœurs Perronnette et Amédée.

D. Jean Comte était curé non résidant, mais représenté par D. Jean Bonard, son vicaire. La population de la paroisse s'élevait à environ 30 feux (de 150 à 200 âmes). Ils ordonnèrent de faire une lanterne pour accompagner le viatique, de réparer la monstrance et d'y placer un verre, de réparer l'encensoir et de procurer une navette, de reblanchir les murailles du chœur, et après avoir fait un arc entre le chœur et la nef, on y placera un crucifix ; de remettre des vitraux aux fenêtres ou du moins de les remplacer par de la toile et de conserver toujours la lampe allumée devant le Saint-Sacrement.

Ils visitèrent aussi l'autel de Ste-Catherine, qui n'était pas consacré, ni doté.

1454. Une année après la visite de l'église ordonnée par Mgr de Saluces, le curé prit un arrangement avec ses paroissiens pour l'accomplissement et l'observation des ordres donnés par les visiteurs, par rapport à la lampe de l'église devant le St-Sacrement. Les visiteurs avaient ordonné et prescrit que la lampe devant le tabernacle devait toujours être allumée ; le curé prétendait que cette charge incombait à la paroisse et celle-ci la rejetait sur le curé. Des arbitres amis s'interposèrent et terminèrent ce conflit par la sentence suivante : la lampe est à la charge des paroissiens, qui devront payer tous les frais de son entretien ; mais les donations et legs en faveur du luminaire, seront à l'avenir et resteront aux paroissiens, même dans le cas où ces legs dépasseraient les frais de l'entretien de la lampe.

La sentence fut acceptée par les deux parties représentées par D. Jean Comte, chapelain de Romont et curé de Billens et Pierre Sugnyaux, Henri Milliar, Jean Maquellin, Antoine Cochard, etc., tous de Billens ou d'Hennens. L'acte fut revêtu du sceau du bailli de Vaud et du châtelain de Romont, 23 mars 1454 (1455) (Arch. de Billens).

La paix fut sincère et le curé en donne une preuve ; en 1458 il fit une donation au luminaire, soit pour l'entretien de la lampe. Il

avait vendu à Jean Glannaz une pièce de terre située à Billens, pour une rente annuelle de 3 sols et 6 deniers. Le curé Comte donne, pour le salut de son âme et de celle de ses prédécesseurs, 15 deniers de cet intérêt pour l'entretien de la lampe et le reste de l'intérêt, soit 51 deniers, à l'église en dédommagement des 40 sols qu'il avait retiré par la vente d'une pièce de terre située vers le pré « Choudet. » L'acte fut revêtu des sceaux du bailli de Vaud, Guillaume de Genève, seigneur de Lullin, et du châtelain de Romont. Fait le 23 mai 1458 (Arch. de Billens).

1712. Dans sa visite, Mgr ordonne de procurer un petit ciboire pour le viatique ; de réparer ou de faire une monstrance neuve ; de procurer une chape de différentes couleurs, une chasuble violette, un reliquaire et une navette. Le curé se plaint de ce que les paroissiens lui retiennent deux couronnes des anniversaires, pour l'entretien de la cure, de ce qu'on ne répare ni la cure, ni l'église. La paroisse répond à cela que le curé doit « se contenter » comme ses prédécesseurs.

1746. Nouvel ordre de procurer un petit ciboire pour les malades, une chasuble violette, des missels, un encensoir et trois aubes.

Le curé donnera à l'avenir, à chaque chef de famille, un petit cierge à l'occasion de la fête de la Purification, « mais sans conséquence de devoir. »

Les oblations faites à la chapelle d'Hennens appartiendront au curé, et les jours de demi-fête il dira la messe à 6 heures.

1754. Mgr veut que le trône de la chapelle d'Hennens ne s'ouvre qu'en présence du curé, et on lui rendra compte de l'emploi de l'argent.

Ordre de redorer le maître-autel, de rebâtir la cure.

1767. Ordre de réparer le grand autel. Cet ordre est encore répété dans la visite de 1774.

1805. 1^{er} mars. Ordre encore de refaire le grand autel, il est dans un état très indécent ; le pavé et les murailles du chœur. Ces réparations doivent s'accomplir dans l'espace de deux ans, sous peine d'interdit de l'église.

Mgr permet, pour l'espace de 4 ans, de prendre annuellement 40 écus des rentes de la confrérie du Rosaire pour augmenter le salaire du régent (Maxime Guisolan).

1811. Mgr Guisolan ordonne encore la réparation du chœur, et cela avec menace.

- 2° « Le maître-autel étant trop mesquin, nous requérons
« qu'on y ajoute des décorations propres à inspirer le
« respect, la piété et la dévotion envers Dieu, etc. ;
4° « On fera un confessionnal à la sacristie, et on réparera
« les fonds baptismaux, etc. »

Le bénéfice.

Les fondateurs de la paroisse établirent certainement un bénéfice, mais on a peu de renseignements à ce sujet avant 1602.

1466. D. Jean Huguet, curé de l'église de St-Maurice, de Billens, fait un échange de terre avec Henri Milliard, de Billens. Le curé cède une « oche » de demi-pose de terre située dans le village, près de la grange de Milliard ; et celui-ci donne en échange une demi-fauchée de pré au lieu dit « es Planches. » Sceau de Jean Champion, châtelain de Romont, 31 décembre 1466 (Arch. de Billens).

1468. A cette époque le clergé de Romont payait annuellement 44 deniers au curé de Billens, pour l'anniversaire de noble Guillaume de Billens.

1602. Le curé de Labbay (Delabays), par ordre de son supérieur, fit assembler les paroissiens pour leur faire reconnaître les droits du bénéfice.

Hennens. J. Maillard reconnaît un cens de 30 gros, légué par Jacques Maillard ; plus une maison et 3 poses de terre, pour lesquelles les bourgeois d'Hennens doivent annuellement 48 florins 48 gros. Les habitants d'Hennens reconnaissent aussi les corvées. Maurice Sugnaux reconnaît devoir 36 florins 8 gros, en partie légué par Antoine Odin, d'Arrufens.

1620. Le bénéfice possédait le presbytère, la grange, un clos, un mas de 7 à 8 poses de terre, 2 poses en la « Perrousaz », 4 1/2 « aux champs d'Oye palei », une sur les « moulins », deux en la « Chenalettaz », une « Es Cornes », une au « Mollerat », deux au « Bugnon », etc.

Les droits dits naissants, prémices, etc., furent aussi reconnus par les paroissiens d'Hennens et de Billens.

Et, d'autre part, les paroissiens déclarent que les curés devaient célébrer tous les mercredis et vendredis la messe pour eux, ainsi que les fêtes et dimanches; ils devaient maintenir la couverture du chœur de l'église et payer annuellement 10 florins aux paroissiens pour la maintenance de la cure. Ils devaient encore payer le cierge pascal et donner à chaque chef de famille une chandelle le jour de la Purification.

Les paroissiens devaient les corvées deux fois par an, les ressats, les trentenaires, etc.

Le curé Delabays vendit plusieurs pièces de terre, avec le consentement des paroissiens, de M. Ratzé, seigneur de Billens et du vicaire-général, soit 7 à 8 poses pour 1,332 fr. féd.

Cette vente, quoique approuvée, fut désastreuse pour le bénéfice.

1660. Le couvent de la Fille-Dieu prétendait que son fermier d'Arruffens était paroissien de Romont et non de Billens, mais le 16 août 1661, Mgr Strambin obligea le fermier à se reconnaître paroissien de Billens, d'y assister aux offices, d'y faire baptiser ses enfants, etc.

1677. Le bénéfice fait un échange de vigne avec noble André de Palésieux, dit Falconet, justicier de Vevey.

Le bénéfice possédait de temps immémorial deux vignes situées dans la commune de Corsier, en « Plan dessus », l'une de 53 toises et 47 pieds, l'autre de 144 toises et 20 pieds.

Etat du bénéfice en 1798.

Un domaine de 28 poses... rapportant en fr. anciens	215	fr.	6	batz.
$\frac{3}{4}$ de pose de vigne (le produit n'est pas indiqué).				
Intérêts des fondations	128		4	
Cens et lods	9		5	
La dime	39		6	
Les naissants	12		—	
Les prémices	17		4	
Les corvées (Arch. cant.)	(?)			

La vigne fut vendue le 30 mars 1849 à M. Jean-François Cailler, de Vevey, pour le prix de 4,878 fr. 75 rappes.

Le domaine, soit environ 24 poses, vendu en 1848 à M. le receveur Badoud.

La prémice fut rachetée en 1864 par un capital de 250 fr. féd.

Le 12 juin 1822, le bénéfice s'est affranchi des cens directs par 132 fr. payés à M. Gottrau.

En 1833, on a racheté un droit de dime sur une particule de bois, à Villaranon, par la somme de 13 fr. 9 batz.

La grange fut vendue en 1870 pour le prix de 4,330 fr.

Bienfaiteurs.

1348. D. Jacques de Billens, doyen de Valère, fit son testament en 1348 ; D. Pierre, curé de Billens est au nombre des témoins ; il fit des legs à la Fille-Dieu, à l'église de Romont, mais la paroisse de Billens n'est pas citée. Son héritier fut son frère Guillaume avec ses enfants Jean, Pierre, Louis (Arch. de la Fille-Dieu).

1377. Marguerite de Grandson, comtesse de Gruyère et épouse en secondes noces de Pierre de Billens, chevalier, donne 40 sols au curé de Billens pour la célébration de trois messes.

1390. Uldricus Chagnet, d'Arruffens et Agnès, sa femme, donnent à la confrérie du St-Esprit, de Billens, une rente d'une coupe de moitié-froment, mesure de Romont. 5 juillet (Arch. de Billens).

1411. Pierre dit Quipollat, d'Hennens, étant malade, fait son testament. Il fonde un anniversaire dans l'église de Billens, pour lequel il donne 20 sols, soit un cens de 12 deniers. Il donne aussi 20 sols au clergé de Romont, 20 sols à la confrérie du St-Esprit de Billens, soit une rente de 12 deniers ; enfin il donne à la même confrérie tous ses biens, quels qu'ils soient, excepté 4 liv. que sa femme Agnès peut prélever. L'acte est muni du sceau du châtelain de Romont, 26 mai 1411 (Arch. de Billens).

1436. D. Antoine Challet (Challeti), curé de Billens, prête au nom de son église 60 sols à Pierre de Vulliez, bourgeois de Romont, pour un intérêt de 2 sols et 6 deniers. L'emprunteur donne en

hypothèque sa maison située à Romont, près du pont du château (*prope pontem castris*), entre le casal ou cheseau de Claude de Bionnens, du côté du vent, et la place de noble François de Bussy, de bise. Sceau de Jean Alamandi, châtelain de Romont, 12 mai 1436 (Arch. de Billens).

1483. Pierre Rospra, de Billens, lègue 15 sols à la confrérie du St-Esprit (Arch. de Billens).

1488. Philippe d'Arruffens, fils de feu Claude d'Arruffens, établit sa fille Isabelle avec son mari Barthélemy Odin ses héritiers et il lègue à l'église de Billens 40 sols laus. L'acte avait été écrit par D. Jean Huguet, chapelain de Romont, clerc-juré de la cour de Lausanne (Arch. de Billens).

1602. 18 janvier. Antheine Odin, d'Arruffens, lègue par testament, à l'église paroissiale de Billens, 32 écus à 5 florins pièce, pour la fondation et réparation de l'autel de St-Maurice et pour la « maintenance du lumynaire des cierges, qui se bruslent annuellement et perpétuellement sur les jours festes sollempnelles devant « le dict aultel St-Maurys. »

Item, pour une grand'-messe de « requiem » annuellement, 12 écus. Plus une pièce « de mantil, cinq grand ciel de lict avecq les « fringes, un grand linceuil. »

Item, au curé et à ses successeurs 22 écus, dont le cens sera appliqué à faire dire des messes.

1622. Claudaz Richard, née Geroud, lègue à la cure un bois situé à Villaranon avec un capital de 40 écus. Le curé devra à perpétuité chanter, chaque samedi un « salve » ; ce testament a un ou deux codicilles ; dans l'un, elle donne 9 florins à l'église, du blé aux pauvres.

1639. La peste règne à Billens et dans les environs ; on trouve des testaments de personnes atteintes du fléau.

Le 13 décembre 1639, paraît par devant noble Jean Musy, donzel et conseiller de Romont, châtelain des seigneurs de Billens, Hennens, etc., tenant cour en justice avec les honorables jurés, au nom de seigneur Frantz-Peter Kœnig, dit Morer, colonel de sa majesté impériale, baron de Billens, seigneur d'Hennens, Grangettes et co-seigneur de Villariaz et de Fuyens, messire Jacques de Labbay, curé de Billens, déclarant que : Marie, fille de feu Abraham Criblet,

était décédée « de la contagion », et avant son décès, elle avait fait son **testament** entre les mains de feu dom Michel Curt, curé de Billens et d'autres témoins, le 22 septembre 1639, jour de St-Maurice, elle déclare : « Ayant entendu dire que la fondation des « vespres, qu'on dit les dimanches, étoit trop petite, elle ajoute 30 « écus tant pour augmentation du service que pour son anniver- « saire » (Arch. du tribunal de Romont).

D'autres testaments de la même époque semblent aussi provenir de personnes mortes de la peste. Avant 1641, Marie Chassieur, de Billens, lègue 90 écus à l'église pour son anniversaire.

1663. Guillaume Sugnaux, lègue 30 écus petits, « afin que la « dévotion s'introduise de maintenir la lampe toujours ardente » ; et l'argent nécessaire pour une nouvelle bannière.

1667. 24 mars. Testament de Marguerite, veuve de Guillaume Sugnaux, justicier de Billens. L'église de Billens est instituée héritière des biens, dot, héritage apportés de Maules et de Châtel « en augmentement des recettes et bénéfices du seigneur curé, à « charge de célébrer annuellement deux messes. » On prendra sur les rentes 6 écus petits qui s'appliqueront à procurer les livres nécessaires en la dite église pour le service divin ; comme aussi 20 écus petits pour une monstrance.

Elle lègue encore, à chaque pauvre de la paroisse, un quarteron de blé et d'avoine. La testatrice était tante du curé Trébœuf.

Elle est décédée le 2 mars 1668. Le legs à l'église s'éleva à la somme de 750 florins.

1675. Marie, fille de Pierre Trébœuf, de Billens, morte le 18 juin, donna 8 écus pour réparer les petits autels.

1677. Catherine, femme de Jacques Maguëllin, fille du notaire Bay, de Grangettes, légua par testament 100 florins à l'église de Billens pour son anniversaire ; 20 florins pour la réparation du grand autel et 10 florins à la confrérie du St-Sépulcre de Romont (Thurlin, not.).

1728. Anne Suard, de Progens, lègue 30 batz à la confrérie du St-Esprit et autant à celle du Rosaire.

1737. Françoise Guillémat, de Villaranon, donne 3 écus pour réparer le tabernacle.

1755. Marie-Elisabeth Quenet, d'Hennens, lègue à l'église pour

ornements ou réparations, le pré dit « le pras Carigni, son paturiau et sa cheneviere. » Le testament fut ouvert le 2 mars 1755.

1761. Jean Mouny, juré, lègue à l'église de Billens 60 écus pour le luminaire du St-Sacrement; 60 écus petits pour faire chanter les vêpres des morts, chaque premier dimanche du mois; 30 écus petits à la confrérie du St-Esprit pour les pauvres; enfin une « chenevière » à l'église. 15 octobre 1761 (Morel, not.).

1762. Marie, femme de Jacques Demierre, de Billens, née Pittet de Praratoud, lègue 20 écus à l'église pour des ornements. 21 septembre (Morel, not.).

1767. Catherine, fille d'Ignace Coumin, de Billens, lègue une pose de terre « la Perrousa » et celle des « trois cesaux », pour refaire l'autel du Rosaire. On prélèvera 20 écus sur la vente, pour une autre œuvre. Le testament fut ouvert le 22 septembre 1767 (Morel, not.).

La Perrousa, de la contenance de $\frac{5}{4}$ de pose, fut vendue par M. le curé Dupaquier pour la somme de 417 écus petits.

1795. Marguerite, feu Claude Jorand, d'Hennens, lègue 50 écus à la confrérie du Saint-Esprit, pour les pauvres; plus une bannière avec l'image de St-Bernard de Menthon d'un côté et de St-Maurice de l'autre. Elle est morte le 18 août 1795.

1831. 7 mars. Testament de M. Ignace Musy. Il lègue à l'église de Billens « tous mes chandeliers en étain, avec deux paires « de canon argentés pour les petits autels; mon ornement brun « avec ce qui l'accompagne, chasubles blanches, violettes, vertes, « noires, avec chapes noires, violettes, vertes; l'ornement rouge « complet, en velours, tapis d'autel et tapis pour marche-pied; « robes et surplis d'enfants de chœur; son encensoir en argent « avec la navette; six autres encensoirs plaqués et beaucoup « d'ornements divers; la couronne en argent pour le ciboire; un « plat, des burettes, un calice, le tout en argent, deux dais. »

La paroisse versera 600 fr. dans la bourse des pauvres, 30 écus par an; et chaque année elle livrera, à l'occasion de son anniversaire, 5 batz à chaque pauvre. Il lègue encore 80 écus à l'école de Billens et sa bibliothèque à la cure. Il fut enseveli, sous le porche, le 4 octobre 1831; son héritier, M. Romain de Werro, composa l'épitaphe.

Faits divers.

Des de Billens, la seigneurie passa aux Champion, seigneurs de Vaulruz, de Romanens, etc. François Champion la vendit en 1531 à Henslin Seitenmacher, bourgeois de Fribourg; Villariaz était compris dans l'acte de vente, 7 décembre 1531.

1538. 10 juillet. L'Etat de Fribourg permet à l'acheteur de revendre les seigneuries de Billens et Villariaz à noble Charles de Challant, seigneur d'Attalens.

1557. Dom Loys Macquillin, alias Perrod, curé de Villars-sur-Glâne, paraît être de Billens; mais il était parent à Pierre Perrod, alias Macquillin, de Chardonne. Dom Loys mourut en 1557.

1717. Jeanne et Stéphanie Comte, d'Arruffens, meurent dans un incendie, quelques jours après leur première communion.

1866. Cette année fut la dernière de l'existence communale d'Arruffens, cette commune fut annexée à celle de Romont, et peu après elle devint aussi membre de la même paroisse.

Avant de quitter l'intéressant village de Billens, rappelons le souvenir de M. Sugnaux, jeune missionnaire dans les Indes.

La famille de Billeus.

Dès le commencement du XII^e siècle à la fin du XVI^e, on trouve des documents qui nous montrent la dynastie des de Billens étendant ses rameaux dans différentes directions, en possession de nombreuses terres et alliée à toutes les grandes familles du pays. Ses possessions s'étendent à Orsonnens, Farvagny, Granges-Billeus aujourd'hui Granges-Paccot, dans le canton de Vaud, etc.

L'abbaye de Hautcrêt était à peine fondée que les de Billens lui font des donations. Hengicius et Pierre de Billens se trouvent parmi les premiers bienfaiteurs du couvent.

Hugues, clerc de Billens, fils de Pierre, possédait les églises d'Oron et de Chatillens, qu'il résigna entre les mains de St-Amédée, évêque de Lausanne, et celui-ci les donna au monastère de Hautcrêt. En 1144, Hugues et son frère Guillaume eurent un différent avec ce même couvent par rapport aux donations de

dîmes et autres dons faits par leur père, Pierre de Billens et leur oncle Hengicius ; St-Amédée pacifia ce différent.

Au commencement du XII^e siècle, la famille de Billens paraît déjà solidement assise. D. Hugues, possesseur des églises d'Oron et de Chatillens, curé, ou peut-être patron, n'était pas prêtre ; il était cependant constitué dans les ordres sacrés.

La famille de Billens fournit un grand nombre de gens d'église. Voici les principaux personnages qui se rencontrent dans l'histoire.

1180. Hugues de Billens, diacre et chanoine de Lausanne (M. et D. XII, Matile, mon. 1).

1226. Nantelme de Billens, chanoine de Lausanne.

1276. D. Rodolphe de Billens, vice-doyen de Romont (Arch. de la Part-Dieu).

1329-1349. D. Jacques de Billens, vicaire général de Sion et doyen. Il est établi vicaire général avec Ebal, sacristain, en 1333, et confirmé le 26 janvier 1340 (M. et D.).

1345. Il est encore vicaire général pour les affaires spirituelles et temporelles de Godefroid de Lucinge, évêque de Lausanne ; à ce titre il nomme, le jeudi après la fête de St-André, D. Hugues Wegon, curé de Fribourg, (Rec. diplom. t. 3, p. 89).

Il est presque certain que le vicaire général de Sion et de Lausanne ne sont qu'un même personnage ; il est mort avant le 13 novembre 1349.

1349. D. Nicolas de Billens, chanoine de Sion. Le 10 juillet 1349 meurt D. Nicolas de Clarens, chanoine de Sion ; D. Jean de Funte lui succède, et après vient, le 4 juillet 1350, D. Nicolas de Billens, nommé par provision papale.

1371-1379. D. Jean de Billens, prieur de Rougemont (M. et D. XXII).

1317. D. Jean, chanoine de St-Maurice, fils de Perrod de Billens, donzel, demeurant à Vevey. Les frères du chanoine étaient Rodolphe, Mermet et Richard. Rodolphe et sa femme Jacqueline vendent, en 1317, à l'hôpital de Fribourg, le $\frac{1}{4}$ de la Motta, du château d'Englisberg, des bois, raves, etc., qu'ils avaient hérité de leur père ; ces bois et ces raves s'étendaient le long des rochers jusqu'à la Sarine, au-dessous du château d'Englisberg (c'est aujourd'hui le bois d'Agy, où se trouvent les ruines du château d'Englisberg).

Un autre D. Jean, chanoine de St-Maurice et curé d'Aigle.

D. Antoine de Billens, chanoine de la cathédrale de Lausanne, cité dans le nécrologe le 6 août (nécrologe rédigé vers 1510) (M. et D. XVIII).

1357. D. Jean de Billens, chanoine de la cathédrale de Lausanne, cité dans le nécrologe le 27 août (M. et D. VII et XVIII).

1276-1295. D. Pierre de Billens, chanoine de Lausanne (M. et D. XII et XXX).

1319-1354. D. Rodolphe de Billens, prieur de St-Maire à Lausanne.

1373-1375. D. Antoine de Billens, prévôt d'Aoste (M. et D. X).

1379. D. Guillaume de Billens, chanoine de Châlons (M. et D. X).

1375-1396. D. Humbert de Billens, prévôt de Bâle et ensuite évêque de Sion, élu le 7 février 1388 (M. et D. XXII). Il prend le titre de prévôt de Bâle dès 1375; on ne le trouve cependant cité dans aucun acte des « monuments » de l'évêché, si nombreux à cette époque.

Thuring de Ramstein fut prévôt de 1351 à sa mort, arrivée le 23 janvier 1367, et Conrad Monachi, prévôt de 1381 à 1402; c'est donc dans cet espace entre les années de 1367 à 1381 qu'il aurait revêtu la dignité de prévôt. Le fait qu'il n'est pas cité dans les documents ni comme membre actif du Chapitre, ni comme témoin, provient probablement de ce qu'il ne résidait pas et n'habitait pas Bâle.

1398. Frère Pierre de Billens, chevalier, commandeur de La Chaux, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Guillaume d'Oulens lui concède une parcelle de vigne à Lonay (M. et D. X).

1414. D. Philippe de Billens, prieur de Grandson (M. et D. XXII).

1427-1434. D. Guillaume de Billens, abbé de St-Maurice (Helv. sac. de Mülinen).

1453. D. Jean de Billens, curé de Môtiers-Travers (Mus. Neuch. Mat. t. 2).

Sœur Nicoletta de Billens et sœur Jaccata de Billens, religieuses à la Maigrange (nécrologe de Fraubrunnen 709). Elles vivaient en 1327; elles sont filles de Richard de Billens.

1383-1396. Jeanne de Billens, abbesse de la Fille-Dieu.

1350-1368. Jacquette de Billens, abbesse de la Fille-Dieu.

1368-1379. Amphilésie de Billens, abbesse de la Fille-Dieu, morte le 12 août 1383.

1481-1484. Catherine de Billens, abbesse de la Fille-Dieu, morte le 17 septembre 1510.

1513-1526. Anne de Billens, abbesse de la Maigrange (Helv. sac. de Mülinen).

L'église.

On ne possède aucun renseignement sur l'église avant la visite pastorale de 1453, et celle-ci est très sobre de détails ; on ne connaît donc ni l'époque de sa construction, ni ses dimensions.

Depuis cette visite, les détails manquent jusqu'en 1659 ; à cette date l'église fut réparée et agrandie. La ville de Romont permit à la paroisse de Billens de lever des pierres dans sa carrière pour ces réparations.

On voit, par les récès des visites pastorales, le délabrement de l'église, la nécessité de la reconstruire et les ordres répétés pour y amener la paroisse, qui se heurtait, il est vrai, à une difficulté, à l'opposition du collateur et seigneur M. de Billens, à qui incombait la construction du chœur ; mais d'un autre côté, cette opposition devenait aussi un abri à la nonchalance des paroissiens. Enfin, sur un nouvel ordre de Mgr Yenni, la paroisse écrivait, le 28 février 1817, à M. Gottrau, collateur :

« Ensuite de la visite pastorale du 14 août 1816, la paroisse « expose la situation ¹⁾... L'église, par la négligence des refectures « ordonnées dans le temps, ne parait pas susceptible de réparations. « La charpente de la nef, du chœur et de la sacristie, ainsi que le « chapiteau du portail sont pourris ; le pavé du chœur, le plancher, « les murailles de l'église sont totalement dégradés ; en un mot, « l'édifice entier menace et tombe en ruines ; en conséquence « l'église devra être bâtie à neuf. A cet effet, nous accordons le « terme de cinq ans pour la dite bâtisse, à condition que si dans « deux ans, il n'y a rien de préparé, point de marché fait, la sus- « mentionnée église sera interdite. Nous ordonnons, en outre, qu'on

1) Récès.

• prenne des arrangements pour faire décider la question, si « longtemps pendante, « qui doit maintenir le chœur » ? Sur ce, « Nous invitons les parties à paraître en cour épiscopale avec les « titres à l'appui de leurs prétentions, afin qu'après les avoir « examinés et entendu les raisons de part et d'autre, Nous puissions « décider et faire ce que de droit. Voilà, très honoré seigneur, « l'ordre de Sa Grandeur. En conséquence, l'honorable paroisse ne « voulant tarder à l'exécuter, s'est assemblée le 26 avril dernier « pour délibérer et voir les arrangements nécessaires à prendre « pour cette bâtisse ; mais comme vous y êtes fort intéressé à cause « du chœur de l'église, que vous devez bâtir, nous avons été choisis « par l'assemblée paroissiale, pour vous faire connaître ses « délibérations et vous prier en même temps de bien vouloir nous « communiquer vos intentions, pour ce qui vous concerne. Nous « eûmes donc l'honneur, le 30 avril dernier, de nous présenter à « vous ; mais étant indisposé, vous nous avez dit de vous exposer « par écrit, le sujet de notre mission et de nos demandes et que « vous nous honoreriez ensuite d'une réponse.

« Nous vous dirons donc que l'assemblée paroissiale a délibéré « et décidé unanimement :

1° « De rebâtir l'église à neuf ;

2° « Que comme c'était à vous, Monsieur, à en rebâtir le « chœur, il fallait, avant tout, vous faire connaître les « ordres de Mgr l'évêque, concerter avec vous sur les « moyens et arrangements convenables à prendre conjointement et vous prier de bien vouloir nous communiquer « sur cela vos intentions.... »

Joseph Criblet, syndic, etc.

M. Gottrau répondit : « Je ne dois point bâtir le chœur, ni « des réparations. Je vous ai réparé le chœur, fait un tabernacle « neuf, et le tableau, que je ne devais pas. Le billet qui est à la « cure dit : le seigneur curé et le seigneur doivent couvrir le chœur. « Comme le gouvernement est le seigneur de Billens, adressez-vous « au gouvernement. Vous n'avez pas voulu de réparations, c'est par « malice. J'ai l'honneur.... »

Le 2 septembre 1818, Mgr invite, par l'organe du curé les deux

parties « à se rendre à l'amiable à l'évêché pour entendre » des propositions en conciliation.

Dans le long mémoire produit par la paroisse on observe les passages suivants : « En 1789, M. de Gottrau a fait ouvrir de force « le coffre, qui contenait les papiers et actes de la paroisse de « Billens, qu'il a enlevé de la sacristie pour les transporter dans « son château et dont il a rendu une partie, après y avoir été « légalement contraint...

« Déjà en 1718, le seigneur de Billens donne, en qualité de « patron, son consentement à la démolition de la tour devant « l'église pour rendre celle-ci plus régulière....

« En 1785, Mgr de Lenzbourg rappelle au très hon. seigneur « de Billens, la promesse par lui donnée « de changer et faire à « neuf le maître-autel et de réparer les murs du chœur »... Les « récsés de 1791 à 1805 renferment les mêmes invitations....

« M. de Gottrau fit réparer et blanchir les murs du chœur, fit « refaire le maître-autel et fit faire des fenêtres neuves au chœur, « ainsi qu'un nouveau tableau de St-Maurice et reforma la fenêtre « qui existait derrière ce tableau. Enfin M. de Billens a reconnu... « que comme collateur il devait rétablir le chœur de l'église. »

Ces réparations furent faites en 1805.

1821. 10 décembre. Le conflit fut porté devant le préfet de Romont ; il prononça que : « La paroisse de Billens est bien fondée « dans sa demande et partant avons condamné M. Tobie de Gottrau « à construire le chœur et le maître-autel de l'église paroissiale, le « tout à ses frais. » La paroisse accepta le jugement ; mais M. Badoud, au nom de M. Gottrau, en a « interjetté appel. » Une sentence souveraine du 28 décembre 1821 confirma la sentence du préfet.

Mais une partie de la paroisse montra si peu de zèle et tant de répugnance à entreprendre la bâtisse de l'église, que l'œuvre ne fut pas commencée. On ne contraignit pas M. Gottrau à exécuter ce qu'il devait.

1823. 14 août. Mgr renouvela ses plaintes et ses menaces. Au commencement de l'année 1825, M. Tobie de Gottrau, collateur, mourut ruiné et ses biens furent mis en discussion. La paroisse s'inscrivit, espérant obtenir quelque chose. Ils eurent des courses

inutiles, etc. ; à la fin de 1826 la discussion n'était pas terminée. Monseigneur après avoir longtemps menacé, fut obligé d'interdire l'église. Le 26 février 1826 il écrit : « Il est enfin venu le temps, « où notre charge pastorale nous contraint, à notre extrême regret, « de ne plus différer l'effet des menaces, dont Nous avons usé à « votre égard, pour vous déterminer par la voie de la persuasion, « à rebatir votre église paroissiale, devenue depuis bien des années « tout à fait indécente et indigne par sa vétusté, d'être le sanctuaire « de la divinité. Vous savez, nos très chers frères, combien de fois « et nos prédécesseurs et Nous mêmes Nous avons pressé de mettre « la main à cette œuvre nécessaire. Combien de fois Nous vous « avons à cet effet conjuré, soit par écrit, soit de vive voix... »

Enfin par sentence du 3 avril 1826 l'église fut interdite, et dès ce jour les offices se firent dans la chapelle d'Hennens.

M. Gottrau ruiné, ses héritiers abandonnèrent le patronat et le droit de collation à la paroisse. Cette cession fut approuvée par le gouvernement. C'est tout ce que la paroisse obtint de la succession Gottrau.

1826. 26 octobre. On commença la démolition de l'église.

M. Charrière, négociant, acheta le château de Billens en 1826 ; il proposa une certaine somme d'argent comme contribution à la future bâtisse de l'église, à condition d'être déchargé de tout autre impôt pour cette bâtisse et d'obtenir le privilège d'un banc dans l'église.

1827. L'ancienne église démolie, on conduisit les matériaux nécessaires pour les constructions nouvelles. Commencée en 1827, la nouvelle église fut terminée en 1831 ; elle fut consacrée par Mgr Yenni, le 9 octobre 1831. Les frais de constructions s'élevèrent à 15,762 fr. féd. Les autels furent construits en 1843 et 1844. On avait d'abord fait le maître-autel « à la romaine », sans colonne, mais avec le tableau de St-Maurice, qui coûta 695 fr. féd. Les petits autels en stuc sont l'ouvrage de M. Joseph Moosbrugger. La paroisse fournit les matériaux, soit les pierres, les briques, le sable, etc., et après ces fournitures, on paya encore 1,275 fr. L'autel du Rosaire fut payé avec l'argent de la confrérie.

Les tableaux des petits autels sont les œuvres de M. Keller, de Pfront en Bavière. La paroisse lui a payé 600 fr.

1845. On ouvrit une souscription pour construire le grand autel ; à la tête des souscripteurs est M. Badoud, receveur ; il a donné 50 fr. ; Corminbœuf, curé, 30 fr. ; Romain Werro, 27 fr. La souscription produisit la somme de 523 fr., et l'autel fut construit en stuc pour la somme de 1,147 fr.

1862. M. Kæser, de Stanz, fit de nouveaux tableaux pour les petits autels.

La tour de l'église contient quatre cloches, dont les trois principales ont été fondues à l'occasion de la construction de l'église. La plus petite doit être très ancienne.

Une excellente horloge, œuvre de M. Prêtre, vient encore embellir le beffroi en 1877 ; des dons généreux affluèrent pour la payer.

On ne peut citer les nombreux dons, dans les dernières années ; on aura un jour une belle page pour l'histoire religieuse de cette paroisse.

Hospice de St-Joseph.

Par testament du 26 mars 1864, M. Jean Pache, de Gillarens, ancien conseiller d'Etat, légua son château de Billens et une partie de sa fortune savoir : en immeubles, 44,167 fr. ; en créances, 17,653 fr. ; en mobilier, 1,500 fr. ; à l'Etat de Fribourg, pour faire une succursale de l'hospice cantonal, en faveur des communes comprenant actuellement le district de la Glâne. En 1866, le Grand Conseil décréta l'ouverture de cet hospice, et toutes les mesures furent prises pour l'ouvrir le 1^{er} janvier 1867 ; la fortune de l'établissement s'élevait au moment de l'ouverture à 106,870 fr. A l'ouverture, l'hospice, desservi par trois sœurs de St-Vincent, contenait 20 lits pour les malades. Pendant la première année 70 malades furent admis. Depuis la fondation, la fortune s'est considérablement augmentée par des dons, legs, impôts, quêtes, etc. ; aujourd'hui elle monte avec les différentes prétentions à près de 170,000 fr.

Fondation de la chapelle d'Hennens.

1653. « Nous Jost-Pierre Dumont, théologien, docteur en

« droit canon, protonotaire apostolique, vicaire général et official
 « d'illustrissime et Reverendissime seigneur Mgr Jost Knab, évêque
 « et comte de Lausanne, prince du sacré empire romain et prévost
 « de l'église de St-Leger, de la ville et canton de Lucerne, savoir
 « faisons : comme ce jourd'huy soubscript honorable Jacques
 « Maillard, d'Ennens, esmu d'un pieux zèle, nous auroit représenté
 « comme il seroit de volonté et delibéré de faire construire une
 « chapelle a l'honneur et soubz l'invocation de Mgr St-Bernard de
 « Menthon, sur une de ses possessions dict le praz devant l'hostoz,
 « rière le dict Ennens et pour ce nous en auroit demandé la
 « permission soubz promesse de la deuement faire construire et
 « rendre parfaite en telle sorte que le saint sacrifice de la messe y
 « puisse être dignement célébré, et de la renter de quatre escus
 « petits annuels pour célébration des messes qu'il nous plairoit
 « ordonner. Et encor de deux escus petits annuels pour la
 « maintenance tant du bâtiment que des ornements requis, qu'il
 « promet pourvoir pour le temps de la perfection de dite chapelle ;
 « comme aussi un calice, patine, aube, chasuble et toutes autres
 « choses requises pour le saint sacrifice de la messe. Les quels
 « quatre escus de rente, il assure et affecte sur un sien pré dit
 « pras de devant contenant l'environ de trois seitorées (360 toises)
 « jouxte le champ des enfants de feu Jean Meunier et encore les
 « pasquiers communs du levant et bise ; la charrière du couchant ;
 « le pasquier commun et les terres de Pierre, fils d'Anthoine
 « Maillard et des dits Meunier devers vent. Et pour le capital des
 « dits deux escus pour la maintenance affecte spécialement un sien
 « champ dit « es Paccot » contenant l'environ d'une pose et demy
 « jouxte le pré de lui dit fondateur et un peu de pasquier commung
 « du levant et bise ; les pasquiers et chemin public devers vent ; la
 « terre de Pierre Cuanet du couchant. Les quelles pièces il soustient
 « n'estre spécialement affectées a aultre personne, fors pour leur
 « directe. Désirant aussi d'estre nommé collateur, et ses héritiers,
 « ou ceux qu'il ordonnera par sa dernière volonté. A quelle pieuse
 « intention, nous avons consenti moyennant les astrictions cy devant
 « escriptes ; les quelles entendons et ordonnons devoir estre
 « punctuellement effectuées et sortir leur entier effect. Ordonnants
 « en oultre que la dite chapelle soit annexée a la cure et eglise de

« Billens, puisqu'elle serat dans la paroisse ensorte que les seigneurs
 « curés du dit Billens en soyent chapelains perpétuels, les quels
 « percevront la dicte rente de quatre escus annuellement sur le
 « jour St-Andre. Et en considération d'icelle seront tenus de
 « celebrer en dite chapelle annuellement douze messes, sur chaque
 « mois une, comprise celle du jour du patron, qui serat une grande
 « messe. Toutefois que si quelqu'uns des dits curés ne satisfaisoient
 « pas aux dits debvoirs au contentement du dit collateur, ou des
 « siens sécutifs, qu'il leur soit licite de nommer et etablir un aultre,
 « qui serat présenté et institué par l'ordinaire. En foy de quoi
 « outre la chyrographique signature de nostre secretaire nous
 « sommes aux présentes soubscript, et avons a icelles fait apposer
 « nostre grand sceau accoustumé. A Frybourg le dernier jour de
 « janvier de l'année a compter depuis la Nativité de nostre Sauveur
 « et Rédempteur Jésus-Christ seize cent et cinquante-trois. Aux
 « quelles promesses ont esté présents les humbles et devots
 « seigneurs Rev. dom Guillaume Bergman, curé du pays de La
 « Roche, résidant au dit Frybourg et Rev. et devot dom Pierre
 « Cottin, doyen de Romont. » Petrus Maretout, secrét.

La chapelle fut construite peu de temps après, et quelques dons arrivèrent bientôt.

1664. Pierre fils de feu Jean Maillard, et Pierre, fils de feu Peter Cuenet, d'Hennens et les deux justiciers d'Hennens « de leur
 « plain gré estant esmeus de bonne volonté et pieuse affection a
 « l'endroit de la chappelle erigée au dit village, a l'honneur de St-
 « Bernard, afin d'y augmenter la devotion et induire le peuple a y
 « assister et rendre debvoir cy apres aux offices, ont constitué,
 « promis il y a déjà deux ans passés, pour la célébration des vespres
 « annuellement et a perpetuité sur prédit jour du glorieux dit saint
 « chacun d'iceulx 15 florins petits soit de cens annuelle, 25 mai 1664. »

La fondation continue et le curé de Billens chante les vêpres à Hennens la veille et le jour de la fête.

1665. Anne, veuve de François Jorand, lègue par testament, pour la réparation de l'image de Notre-Dame du maitre autel de Billens 5 écus et 5 écus à l'autel du Rosaire ; 5 écus à la chapelle d'Hennens pour un calice et 5 écus pour une chasuble à la dite chapelle.

Il est probable que les premières messes furent célébrées dans la nouvelle chapelle, vers l'année 1665, car celle-ci était terminée (Const. syn. de 1665).

1680. Pierre, fils de Jean Maillard, lègue par testament du 23 avril, 5 écus petits, pour l'huile de la lampe de la chapelle de St-Bernard, afin qu'elle soit allumée pendant la messe. Et il veut que ses héritiers achètent une lampe. Il est mort le 14 juillet 1680.

La chapelle d'Hennens a été réparée par les soins de M. le curé Raboud vers 1870, elle est dans un état très convenable et très décent. Elle est fréquentée par les paroissiens d'Hennens, de Billens, de Saulgy, de Villaranon, etc., que la confiance à St-Bernard attire plusieurs fois dans l'année.

Curés de Billens.

1276. D. Jean, curé (Arch. cant. rép. Part-Dieu).

1314-1324. D. Girard, curé (Arch. cant. rép. Part-Dieu).

1346-1348. D. Pierre, curé (Arch. Fille-Dieu); il est témoin du testament de Jacques de Billens, doyen de Valère.

1360. D. Guillaume Frossard, de Romont, curé (Arch. cant. rép. Part-Dieu).

1420. D. Jean Martinat, curé, 20 mars 1420 (1421) (Arch. de Billens).

1433-1435. D. Jacques de Harembordi, curé, 14 mars 1433 (1434) (Arch. cant. not.).

1436. D. Jean Challeti, curé (Document. Arch. de Billens).

1440-1453-1459. 11 juin. D. Jean Comte (Comitis), curé. Il ne résida pas. Il était aussi chapelain à Romont (Arch. de Billens. 23 janvier 1440. Bible manuscrite qui lui a appartenu, bibl. des PP. capucins à Sion. Note de M. Gremaud).

1453. D. Jean Bonnard, vicaire (Arch. soc. d'hist.).

1465-1489. D. Jean Huguetus (Huguet), curé. Il résigne la cure de Billens dans le mois d'août 1489; il mourut peu après, car le 4 octobre 1489 il ne vivait plus. Il était aussi chapelain de l'autel de Ste-Croix, érigée dans l'église de Romont; D. Pierre Rossier (Rossieri) lui succède dans cet office le 4 octobre 1489

(Arch. cant. not. n° 97). Il était aussi chapelain de l'autel de la Ste-Trinité et de St-Sébastien, érigé dans l'église de Romont ; le 23 septembre 1488, noble Jacques, fils de feu noble Pierre Rey, bourgeois de Romont, lui doit 13 livres pour le service de cette chapelle. Dans le mois de juillet 1483, il reçoit le testament de François Musy, de Romont, qui fut lu le 27 juillet, en présence de Bona, née Tabusset, veuve du dit Musy (Arch. cant. not. n° 97).

1489. D. Jean Gorrevaud, curé. Il ne résidait pas ; il ne fut que très peu de temps curé de Billens.

1489. Août 1494. D. Jean Marie (et Merie). Il était du diocèse de Chambéry, il ne résidait pas ; présenté par les nobles Champion à Benoît de Montferrand, il fut élu curé le 19 août 1489.

De novembre 1489 à 1494. D. Jean Brunelli, du diocèse de Besançon, vicaire-amodiateur du 26 novembre 1489 jusqu'à 1494 ; il était originaire d'Orgelet, oncle de dom Pierre Brunelli, et celui-ci fut son héritier. D. Jean Brunelli est mort à Billens vers la fin de l'année 1493 ou au commencement de 1494.

1494. D. Etienne Balmi, de Ferruz, paroisse de Myege, diocèse de Besançon, vicaire. Elu le 30 janvier 1493 (1494), il succéda immédiatement à D. Jean Brunelli. Il resta très peu de temps à Billens, un an environ ; il quitta vers la fin du mois de septembre 1494 (Arch. cant. not. n° 97).

1494-1497. D. Pierre de Balma, chapelain de Mont-Sarcynay, (de monte Sarcynay) diocèse de Genève ; vicaire depuis la St-Michel 29 septembre (Arch. cant. not. n° 97).

1515. D. Charles Vermeiller, curé.

1559-1560-1569. D. noble Bernard Maillard, de Romont ; il est en même temps curé de Billens et chapelain de Romont ; il est frère d'Arthaud Maillard, donzel, et celui-ci père d'Antoine Maillard.

Le curé de Billens était frère de dom Antoine Maillard, moine à Hautcrêt et chapelain à Bossonnens après la suppression du couvent. Le curé est mort à Billens, paraît-il ; il a légué 100 florins au bénéfice.

1579-1608. D. Jacques Chuet, de Romont, fils du notaire Jacques Chuet, nommé par le prévôt Schnewly avant son ordination (Man. de St-Nicolas). En 1589-1608 on le trouve membre du clergé de Romont ; il ne vivait plus en 1621.

1584-1588. D. Humbert Paschod, de Bulle. Il paraît qu'il fut constitué curé pendant la minorité de Jacques Chuet, nous n'avons pu découvrir l'année de son ordination. D. Paschod dut prendre la direction de l'hôpital de Romont en 1602, par ordre de LL. EE.

1619-1626. D. François de L'Abbaye (de Labbay, de Bay, etc.), d'Estévonnens (Chuet et Grand, notaires). Le 3 mai 1626 il n'est plus à Billens.

1628-1630. D. Jacques Burnet, curé (Cottet, not.).

1639. D. Jacques de Labbay, vicaire.

1639. D. Michel Curt (et Cur). Il est mort pendant la peste, entre le 22 septembre et le 13 décembre 1639. On n'a aucun détail sur cette mort, mais il fut probablement victime de son zèle et du devoir, car une note dit : « mort de la peste. »

1640-1648. D. noble Jean-François Musy, de Romont, curé. Il est entré dans le clergé de Romont en 1648.

1648-1682. D. Pierre Tresbœuf, de Billens, curé ; il est mort à Billens le 10 mars 1682. D. Tresbœuf fut probablement le vicaire de son prédécesseur.

1682-1689. D. Pierre Fracheboud, curé.

1689-1723. D. François Leghain (et Legain, Leghin), de Fribourg. Il a quitté Billens dans le mois de mars 1723 et il est mort vers cette époque.

1723 mars à novembre 1752. D. Jean-Jacques Kolly, de Fribourg.

1752, 28 novembre à 1788. D. Jean-Baptiste Dupaquier, de Vuadens, mort à Billens le 10 décembre 1788 âgé de 74 ans. Après sa mort, M. Grasset, de Romont remplit les fonctions de curé provisoire.

1789-1804. D. Tobie-Nicolas Colliard, curé.

1804-1815. D. Jean-Laurent Schorderet, curé.

1815-1826. D. Joseph Gathan, de Romont, ensuite curé de Villaz où il est mort le 20 septembre 1854.

1827. D. Nicolas Hayo, de Fribourg, desservant ; vicaire à Sâles en 1825 ; en 1826 desservant à Villaz ; vicaire peu de temps à Vuadens, et quelques mois à Billens ; à la fin de l'année 1827, curé à Echarlens ; en 1836 prieur à Semsales où il est mort le 8 juin 1864.

1827-1830. D. Joseph Caille, de Romanens, curé; il a quitté Billens vers la fin de l'année 1829; il fut desservant à Murist et ensuite curé de Farvagny depuis le 13 janvier 1831, où il est mort le 4 janvier 1869.

1829-1831. D. François-Ignace Musy, de Romont, dernier membre d'une illustre famille, curé-doyen à Attalens. Il est mort à Billens et fut enseveli le 4 octobre 1831.

1831-1842. D. Pierre-Grégoire Bertschy, de Fribourg, de la fin de l'année 1831. En 1823 et 1824, vicaire à Bottens; en 1825, curé de Cerniat, ensuite de Billens, et en 1842 de Corbières; obligé de quitter son bénéfice en 1851, il fut élu chapelain à Avry où il est mort le 26 août 1872.

1842-1846. D. Claude-Joseph Corminbœuf, de Ménières, curé du 30 novembre 1842. En 1834, vicaire à Prez; en 1835, vicaire à Genève; en 1836, chapelain à Semsales; de 1837 à 1840 (?); en 1840, directeur et économiste au Séminaire, et de nouveau en automne 1846, et encore en 1857, professeur jusqu'au mois d'août 1876; mort à Fribourg le 26 septembre 1878.

1846-1849. D. Jean-Denis Jonneret, de Châtel-St-Denis. Né le 6 octobre 1817; ordonné le 10 juin 1843; vicaire à Bernex; curé de Billens en 1846; chapelain à Châtel en 1849; desservant de Montet en 1853; curé de Vuisternens-devant-Romont en 1859; de Cressier en 1871, où il est mort le 9 février 1883. Il était frère du curé de Neyruz du même nom.

1849-1853. D. Jacques Philipona, desservant; mort à Billens le 5 février 1853. Curé d'Albeuve; de Villarvolland en 1842.

1853. D. Charles Monnerat, religieux d'Hauterive, desservant.

1854-1861. D. Jean-Louis Corboud, d'Estavayer. Né le 14 octobre 1810, ordonné à Besançon le 12 septembre 1841; vicaire à Attalens un an; desservant de Lully en 1842; curé de Carignan en 1845, de Billens en 1854, de Montbrelloz en 1861; chapelain de St-Aubin en 1877, où il est mort le 22 juin 1883 à l'âge de 73 ans.

1861. D. Pierre Raboud, de Villaz-St-Pierre, curé. Né le 30 avril 1813, ordonné le 18 septembre 1841; vicaire à Morlens en 1844; curé du Crêt en 1843, de Grolley en 1844, de Billens en 1862, doyen en 1883.

BOESINGEN

Bassens, Bassiniacum, Bezingen, Bassis.

Dans la basse latinité, le mot *baccus, baccis*, signifie un bac, ce qui peut parfaitement se rapporter aux localités du Grand et Petit-Bœsingen ; dans les documents des XII^e et XIII^e siècles cette paroisse était désignée par le mot Bassens (cette terminaison en *ens* est fréquente dans le canton de Fribourg). Autour des deux églises on a découvert un grand nombre d'antiquités, des fondements de murailles, des fragments de mosaïque, etc., tout indiquait un établissement romain assez considérable.

Bœsingen, paroisse en 1228, du décanat de Fribourg, a été fréquemment confondu avec Bœtzingen (Boujean), près de Bienne ; elle était placée sur la route de Fribourg à Berne jusqu'au milieu du XV^e siècle, époque où fut construit le pont de la Singine, soit vers 1467.

La paroisse comprend plusieurs hameaux, divisés en « Ober- et Unterschrot » ; le village Klein-Bösingen, sur la rive gauche de la Sarine, appartient à la paroisse de Cormondes.

Le premier document parvenu jusqu'à nous est la fondation de l'église de St-Cyr. Nous commençons par cette église et tout ce qui la concerne.

L'église de st-Cyr.

Plusieurs historiens ont cherché l'origine de cette antique église sans la trouver ; on a établi des hypothèses plus ou moins vraisemblables, et cependant il existait dans les archives de la cure un document précieux, qui donnait l'origine de cette église, c'est le rôle des anniversaires écrit en allemand au XV^e siècle. « Dis noch
« geschrieben sind die dy sich an dy Gemein jarzit zu Besingen
« enpfohlen hand mit irer gab und ahnösen, etc., » volume petit in-

fol., de 28 feuillets en papier ; quelques pages sont d'une écriture plus moderne, soit de la fin du XV^e, ou du commencement du XVI^e siècle. Plusieurs anniversaires proviennent d'un volume antérieur à celui que nous possédons.

Immédiatement après les 12 lignes du titre on lit :

« Item, des ersten begatman (begebt) Jahrzit Künig Rudolfs
« und frow Bertha sine husfrowe styfter dis gotz huss. » Vers la
fin du volume on lit encore, mais l'écriture est plus moderne « Des
« erst Jarzyt begatman Kunig Rudolffs und frow Berthita siner
« husfrow stiffter dis gotzhuss. »

Premièrement on célèbre l'anniversaire du roi Rodolphe et de Berthe, sa femme, fondateurs de cette maison de Dieu.

Voilà donc le fondateur de l'église de St Cyr, il ne peut ici être question d'un autre édifice, le style est réellement de cette époque ; c'est-à-dire le chœur et une fenêtre masquée de la nef, à l'orient. Elle a du être construite après le retour de l'Italie de Rodolphe II, roi de Bourgogne, et avant sa mort, soit entre 927 et 937.

Le fondateur royal n'a certainement pas fait construire un chétif édifice à la gloire de Dieu ; le chœur d'abord est très élevé, deux petites fenêtres, aujourd'hui bouchées, étaient placées derrière la table de l'autel, au-dessus un œil, ou fenêtre ronde, et enfin plus haut encore, une petite fenêtre à plein ceintre. L'église avait naturellement trois nefs : une fenêtre de la nef, du côté de l'orient, quoique bouchée, se voit encore, l'autre est masquée par la sacristie qui a été construite postérieurement à l'église. La muraille de la nef à l'ouest est moins épaisse que celle du chœur et de la nef à l'est ; il est difficile d'en trouver la cause. Les murs ont une épaisseur d'un mètre à un mètre et demi.

L'expression du manuscrit, fondateur de cette maison de Dieu, pourrait-elle insinuer que c'était un couvent ? Je ne le crois pas ; St-Cyr n'était pas couvent lors de sa fondation, ni à l'époque où l'église fut donnée à l'abbaye de Payerne, ni au moment où elle passa à l'ordre des Templiers et encore moins lors de la visite de Saluces en 1453. St-Cyr fut l'église paroissiale de Bæsingen ; elle remplaça peut-être une église antérieure, mais sous les rois de Bourgogne elle était l'unique église.

962. Berthe, veuve de Rodolphe II, fonda Payerne et lui donne

largement des églises, des villages, etc., ce qui fut confirmé par le pape Eugène en 1148. On a révoqué en doute que l'église de *Bassiniaco*, citée dans ce document, fut Bœsingen (Bassens), parce qu'on ignorait que Rodolphe II en fut le fondateur. Une autre localité qui a aussi excité la sagacité des historiens, c'est : *Villam de Stabulis cum appendentiis suis* ; n'aurions-nous pas là le village de Staffels, paroisse de Bœsingen ? Staffel exprime encore aujourd'hui le lieu où se retire le bétail, ou l'étable.

St-Cyr, ou la paroisse de Bœsingen, fut donné aux Bénédictins de Payerne par la veuve de Rodolphe II, la célèbre Berthe, et il est évident qu'elle pouvait en disposer, ainsi que le village de Staffel.

Si Rodolphe et Berthe n'avaient pas eu des possessions à Bœsingen, on ne comprendrait pas le motif qui les engageait à construire cette église ; il faut donc admettre aussi que la villa de Stabulis est le Staffel de Bœsingen, propriété de Rodolphe II et de Berthe.

1297. Nicolas Cahembas fait un legs en faveur des Béguines recluses à Bœsingen (Arch. d'Hauterive, 1 suppl.). Voilà probablement l'origine de la tradition, qui a fait supposer qu'un couvent fut construit à côté de St-Cyr.

On trouve des recluses dans plusieurs localités, par exemple à St-Pierre sur les Places, à St-Silvestre, à St-Pierre à Treyvaux, etc. Ces recluses ne peuvent pas être en grand nombre, à cause de leur genre de vie. On n'a pas d'autres renseignements sur ce béguinage, ni sur la durée de cette espèce de communauté.

Des moines de Cluny de Payerne, l'église de Bœsingen passa à l'ordre de St-Jean de Jérusalem ou des Templiers, soit à la commanderie de l'ordre Teutonique à Berne ; on ne peut indiquer la date, ni les auteurs de cette permutation ; en 1360, cette église appartenait déjà à cet ordre.

Dans le XV^e siècle, la dédicace de St-Cyr attirait chaque année une foule considérable de gens ; Fribourg y envoyait les sautiers pour maintenir l'ordre ; en 1446, le conseil y délégua deux bannerets, le grand sautier et des hommes armés. Il paraît qu'il y éclatait de nombreuses rixes et des abus considérables.

1429. D. Ulrich Lembach est chapelain de St-Cyr ; le conseil de Berne prononce une sentence sur une difficulté, à l'occasion

d'une demi-pose de terre, entre lui et les ressortissants de Bœsingen (Arch. de Berne).

On ne trouve pas d'autres chapelains.

Après la réformation, l'Etat de Berne remplace l'ordre Teutonique dans les droits et charges ; le 15 juin 1548, le conseil de Fribourg l'invite à entretenir cette église en bon état (St-Cyr), vu qu'il en a la jouissance ; c'est-à-dire que le produit du tronc placé dans cette chapelle appartenait au collateur, et ce produit était assez considérable ; St-Cyr était un pèlerinage très fréquenté.

1579. 1^{er} septembre. La chapelle de St-Cyr était dépourvue de chapelain et elle tombait en ruines ; les paroissiens s'adressèrent à MM. de Fribourg, pour obtenir que le culte y fut rétabli comme anciennement et qu'elle fut restaurée, mais les gens de Bœsingen furent renvoyés à MM. de Berne qui jouissaient des biens de cette église. Fribourg avait l'espoir que Berne, qui avait le droit de patronage, céderait la jouissance des biens de cette chapelle à un prêtre élu par Fribourg, et confirmé par MM. de Berne. MM. de Fribourg prièrent encore MM. de Berne d'entretenir, comme auparavant, le luminaire de cette chapelle et de livrer aussi annuellement, à l'église paroissiale de Bœsingen, deux pots d'huile, à teneur de son rentier. Les réclamations de Bœsingen ne furent pas écoutées à Berne, malgré une nouvelle démarche du conseil de Fribourg.

Cette affaire des pots d'huile traina en longueur jusqu'en 1580 (voir bénéfice) ; mais nous ne savons quelles réparations furent faites à l'église de St-Cyr.

1584. A la demande du prévôt Schneuwly, le conseil écrit aux combourgeois de Berne, pour les engager à remettre l'église de St-Cyr dans un état convenable, comme ils y sont obligés en vertu d'une « convention » et d'un récess, au sujet des revenus de cette église ; « l'église de St-Cyr tombe en ruines et menace de s'écrouler, par défaut de réparation » dit la lettre de Fribourg.

Enfin dans le mois de novembre, Berne donne ordre à son trésorier d'aller à Bœsingen examiner et vérifier les réparations nécessaires.

Le 12 juillet 1584, le conseiller Krumenstoll est délégué à Bœsingen, avec le doyen de Guin, pour conférer avec le Stiftvogt de Berne et traiter la question de la réparation de St-Cyr.

Il paraît qu'on fit des réparations entre les années 1585 et 1600 ; mais il est difficile d'indiquer en quoi elles consistaient ; nous supposons qu'à cette époque disparurent les trois nefs et les colonnes qui les séparaient ; la charpente doit aussi être de cette époque ; dès lors l'église ne présenta plus qu'une nef.

1622. 14 juillet. A l'occasion de l'ouverture du tronc de la chapelle de St-Cyr, que devait faire le Schaffner (directeur des travaux), le banneret de l'Auge et le conseiller Henricher lui présentent une lettre du conseil de Fribourg, pour l'engager à entretenir cette église dont Berne retirait un beau revenu.

Berne répond qu'il est tenu à l'entretien du toit, mais que la reconstruction de l'église de St-Cyr coûterait beaucoup, et qu'il n'était pas tenu à la rebâtir, ni à l'entretien des ornements d'église.

1624. Enfin Berne se déclare disposé à réparer la chapelle de Böesingen.

1706. Berne disposé à réparer l'église de St-Cyr, demande que les paroissiens conduisent les bois abattus dans ce but, mais la question des charrois se prolongea tellement qu'en 1708 l'église était dans le même état ; cependant on y travailla peu après ; nous supposons que c'est à cette époque que les fenêtres furent agrandies, les fenêtres actuelles remplacèrent les fenêtres du X^e siècle.

1852. Il résulte d'un rapport que l'Etat de Berne devait entretenir l'église de St-Cyr, intérieurement et extérieurement, les autels, la chaire, les stalles et il payait annuellement 3 liv. 77 c. pour le luminaire.

L'église de St-Cyr en 1884. L'église du X^e siècle a subi beaucoup de modifications ; les fenêtres de ce siècle ont disparu ou sont bouchées et masquées. Un plafond en bois nous cache la partie supérieure du chœur, et des trois nefs il n'en reste aucun vestige. Les autels actuels proviennent de l'ancienne église de St-Jacques, démolie en 1790. Je ne sais si on retrouverait des vestiges de l'autel primitif.

La paroisse voulut transformer cet antique édifice sacré en maison d'éducation ; le projet ne fut pas réalisé. L'église de Rodolphe II, roi de Bourgogne, et de la reine Berthe, devrait être un monument national et conservé par la piété, la reconnaissance de tout le peuple ; les monuments du X^e siècle sont rares, la patrie doit être intéressée à leur conservation.

L'église de St-Jacques.

A deux pas de l'église de St-Cyr, on trouve l'église paroissiale, sous le vocable de St-Jacques ; impossible de déterminer l'époque où s'éleva ce second temple. En 1360, l'église de Bœsingen appartenait aux Templiers de Berne ; cet ordre, ou les Bénédictins, ont peut-être érigé une seconde église, afin que l'un ou l'autre des religieux établis à Bœsingen, pour soigner leurs intérêts temporels, put jouir seul de l'église de St-Cyr.

L'église de St-Jacques fut démolie en 1786 ; aucune vue, ni aucune description de cet édifice n'a été conservée, ce qu'on doit regretter.

La visite de Saluces nous en peint l'état, elle n'avait qu'un autel ; en 1676, il existait un second autel avec les armoiries de Berne et la date 1508, c'était l'année de sa construction.

1548. Le conseil de Fribourg invite celui de Berne à entretenir convenablement l'église paroissiale de Bœsingen et celle de St-Cyr (Fontaine), et le 17 mai 1549, à réparer le toit de l'église.

1581. 13 décembre. Le prévôt Schnewwly émet l'opinion que nos combourgeois de Berne, possédant la dime de Bœsingen, sont obligés de maintenir en bon état l'église ; le conseil donne des instructions dans ce sens à ses délégués à la conférence de Berne. Cette obligation est souvent citée dans des dépêches des XVI^e et XVII^e siècles.

1616. 7 juillet. Le curé et les jurés exposent au conseil de Fribourg que le Stiftschaffner (directeur de la fabrique) de Berne, qui a entretenu précédemment le chœur de l'église paroissiale et qui a payé les ornements nécessaires à la chapelle de St-Cyr, se refuse maintenant de renouveler la toiture de l'église et de couvrir le chœur, dont le toit est dans un état déplorable, et le prie d'intervenir en leur faveur, vu le droit de patronage, la coutume et le riche revenu dont jouit le patron.

Le 12 juillet, le conseil de Berne répond à celui de Fribourg qu'il demande les titres qui prouvent l'obligation qui lui incombe de réparer le chœur de l'église de St-Jacques, et si dans le passé, on y a fait des réparations, cela s'est accompli sans leurs ordres.

Cette difficulté se prolongea longtemps ; en 1626, Berne établit

un nouveau directeur de la fabrique ; il fit exécuter quelques ouvrages indiqués par les jurés, soit quelques réparations à l'autel de St-Jacques, à la sacristie et le renouvellement de la toiture de l'église de St-Cyr.

1629. 4 septembre. La foudre tombe dans le village et met le feu au clocher de l'église paroissiale, à la maison du sacristain et à celle de Pierre Rappo, qui perdit tout son mobilier et tout le bétail. Le conseil de Fribourg écrit à celui de Berne que le feu a été communiqué au clocher par la maison voisine ; la paroisse, ni l'Etat ne possédant de forêt de chênes dans le voisinage, il le prie de leur accorder 30 chênes de la forêt de Galm, pour la reconstruction du clocher. Il paraît que l'église fut préservée, du moins en partie.

1672. La paroisse demande au Stiftschaffner de Berne des réparations aux murs de l'église ; mais le 10 mars 1676, il n'avait encore rien fait ; on renouvelle la demande en y ajoutant la réparation d'un autel, qui porte la date 1508 avec les armes de Berne ; je ne sais quel fut le résultat de ces nouvelles instances.

Construction d'une nouvelle église en 1788.

M. Clerc, curé, les jurés et les paroissiens voyant la nécessité de construire une nouvelle église, s'adressèrent au gouvernement de Berne qui, comme collateur, devait faire le chœur. Après un échange de lettres, de pétitions, on prit un arrangement et le 20 février 1788, on commença la démolition de la vieille église et les travaux de construction ; ils furent continués pendant les années 1789, 1790, etc. Une souscription des paroissiens pour couvrir les frais de bâtisse s'éleva à la somme de 539 écus bons (1,952 fr.). Les frais de bâtisse pendant les années 1787, 1788, 1789 s'élevèrent à la somme de 17,770 fr. ; la charpente coûta 300 écus ; les fenêtres 140 écus ; les tuiles 202 écus, etc. L'église fut consacrée le 25 septembre 1795 ; le gouvernement de Berne se fit représenter à la fête par quatre membres.

Le grand autel fut fait en 1792 ; l'ancien était de l'année 1762 et avait coûté 400 écus. Jacob Schmutz, de Stafels, donna 200 écus pour l'autel, et les sœurs Rappo 14 louis pour les statues. Les petits

autels sont l'ouvrage de J. Spingel ; ils furent payés 62 louis, y compris les quatre tableaux ; le même fit encore la chaire et le grand autel.

Les MM. Locher ont orné la nouvelle église de peintures à fresque, soit six médaillons au chœur ; dans la nef, deux grands tableaux au centre de la voute et autour six médaillons ; ils ont aussi peints les tableaux des petits autels.

Toutes ces peintures, d'un excellent pinceau, éprouvèrent quelques avaries ; mais la principale dégradation fut un pinceau maladroit, qui voulut réparer l'outrage du temps et de l'humidité. M. Reichlen, en 1884, répara plusieurs fresques des Locher avec talent et bon goût.

1836. On construisit la chapelle des morts.

1840. Maurice Mooser établit et construit l'orgue, il comprend 22 registres.

Visite de Saluces.

1453. Le mardi 28 du mois d'août, les visiteurs arrivèrent à Bœsingen après avoir visité le même jour les églises de Cormondes et de Barberèche. Le droit de collation appartenait au curé, soit au recteur de la maison de Notre-Dame, de l'ordre Teutonique de Berne. Le curé est D. Jean ..., il observait la résidence. La population s'élevait à environ 30 feux. On avait déjà établi un tabernacle, mais il n'était pas muni de serrure, ni peint. Ils ordonnèrent aussi d'entretenir une lampe allumée devant le St-Sacrement. On reblanchira les murs du chœur et on réparera les fenêtres ; on placera une petite croix au sommet de la monstrance ; on procurera une navette ; on peindra les chandeliers de l'autel ¹⁾ ; on procurera une chasuble avec étole et manipule pour les fêtes solennelles ; dans l'espace de six ans, on procurera un bréviaire lausannois ²⁾ ; on établira une piscine avec essuie-mains ; on planchiera ou on pavera le chœur ; dans l'espace de six ans, on fera une sacristie du côté de l'évangile avec une porte ; on réparera

1) Les chandeliers étaient en bois brut.

2) L'imprimerie était à peine née ; chaque prêtre devait copier ou faire copier son bréviaire, ce qui était long ; on y suppléait ordinairement par un bréviaire, qu'on plaçait au chœur et qui servait à plus d'une génération. Les bibliothèques des cures étaient réduites à la plus simple expression.

le toit de l'église afin que la pluie n'y pénètre plus ¹⁾ ; on placera un bénitier près de la porte d'entrée de l'église, mais à l'extérieur ; on placera aux quatre coins du cimetière des croix en bois ou en pierre, de la hauteur d'un homme, etc.

Ils visitèrent aussi la chapelle de St-Cyr, placée près de l'église précédente, mais à laquelle elle n'est pas annexée ; le curé de Berne en est recteur ; il y fait célébrer chaque semaine une messe par le curé de Bœsingen. Ils ordonnèrent d'y conserver continuellement une lumière ; de réparer les fenêtres en partie détruites ; de réparer le degré de l'entrée du chœur et d'enlever tous les objets profanes qui se trouvaient dans cette chapelle.

La paroisse.

1230. B. (St-Boniface), évêque de Lausanne, déclare que le Chapitre de Lausanne a donné en accensement la terre de Chaucinie à P., curé (Plebano), de Basens, pour le prix de 15 sols ; mais après sa mort, elle reviendra au Chapitre (M. et D. VI).

Un acte des archives d'Hauterive nous fait connaître quelques donations ; au mois de mai 1252, les frères Berthold et Jacques de Ricasperg déclarent que Pétronille, veuve de leur père, Conon de Ricasperg, leur avait confié ses filles et tous ses biens, et même ceux hérités de feu son fils, avec la charge de donner une rente perpétuelle de 4 liv. aux corporations suivantes, cela pour le repos de l'âme de son fils, etc. En conséquence les prédits frères avec le consentement de leurs femmes et de leurs enfants, donnent au couvent d'Hauterive une rente de 20 sols, autant à celui de Hautcrêt, et « deux tercenaria » ²⁾ aux églises de Guin et de Bœsingen ; 12 deniers à la chapelle devant l'hôpital (Notre-Dame), autant à celle de St-Pierre, devant Fribourg, aux lépreux des Marches ³⁾ et de Bourguillon, etc.

On voit qu'au XIII^e siècle, l'église de Lausanne possédait des dîmes à Bœsingen qui, en 1265, se trouvaient entre les mains de quelques nobles de la contrée ; Jean, évêque, déclare qu'Ulrich de Tutzenberg, chevalier, Jean de Tutzenberg, donzel et Rodolphe de

1) L'église n'était donc pas voutée, des solives supportaient un toit percé à jour.

2) Tercenaria, certaine redevance.

3) A Matran.

Hattenberg, ayant refusé de rendre la dime de Balsingen-le-Grand et de Balsingen-le-Petit, etc., qu'ils tenaient de lui en fief, il consent « à ce qu'ils investissent de ces tenures l'abbaye de Hautcrêt, mars 1265 » (M. et D. XII).

Le droit de patronage.

Ce droit appartenait anciennement au couvent de Payerne; Eugène III le lui confirma en 1148. On ne sait comment ce droit a passé à l'ordre Teutonique de Berne (Arch. soc. d'hist. t. 1).

Après la réformation de Berne, le conseil se substitua à l'ordre Teutonique et exerça jusque dans les derniers temps le droit de patronage.

1427. 1^{er} mai. A l'occasion de la reconstruction de l'église de St-Vincent à Berne, qui appartenait à l'ordre Teutonique, l'avoyer et conseil se vit, par cette réédification, obligé de transporter la maison du commandeur jusqu'à l'emplacement où habitaient les sœurs religieuses du Val de Repos (Ruwen Thal).

L'avoyer et conseil consentent à céder à l'ordre de St-Jean le droit de patronage de l'église de Balm et les droits qu'ils possèdent sur la chapelle de St-Cyr (Arch. de Berne, M. Schneuwly). On ignore d'où provenait le droit de l'Etat de Berne.

On voit par la visite de Saluces que le curé de Berne, soit le recteur de la maison Teutonique de la Ste-Vierge, avait droit de présentation à la cure de Bœsingen et l'évêque celui d'institution, et en vertu de l'acte du 1^{er} mai 1427, le curé de Berne faisait dire chaque semaine une messe dans la chapelle de St-Cyr.

Depuis l'établissement de la réforme à Berne, l'Etat de Fribourg exerçait une espèce de droit de présentation, et celui de Berne confirmait le sujet présenté par Fribourg et l'installait quelquefois.

1851 et 1861. La question de l'abandon du droit de collation à l'Etat de Fribourg fut agitée dans les conseils des deux Etats, mais sans résultat.

Le bénéfice.

Rodolphe II et Berthe, sa femme, fondateurs de St-Cyr, ou de la

paroisse, en furent aussi certainement les premiers bienfaiteurs par l'établissement de rentes en faveur du prêtre-curé. Les comtes de Thierstein avaient des propriétés à Bœsingen, qui passèrent à Fribourg, entre autres une partie de la grande dîme; on ne les trouve cependant pas dans le livre des anniversaires.

1495. 13 janvier. Le conseil de Fribourg confirme le livre des anniversaires et l'ancien rentier, où sont inscrits les cens dus à l'église. Ce rentier mentionnait un acte de Nicolas Schaller, chancelier de Berne, qui défendait aux chanoines de vendre quelque chose à Bœsingen, sans le consentement de la ville de Berne. Les rentes du luminaire de l'église s'élevaient à 7 $\frac{1}{2}$ pots d'huile par an, plus 16 coupes d'huile, 2 sols pour le curé et 4 sols pour la fabrique de St-Jacques. Parmi les pots d'huile, les chanoines de Berne en devaient deux, à cause de la prévôté et le grand hôpital de Fribourg un, par rapport au cimetière de Notre-Dame¹⁾ et l'avoyer Arsent un pot pour sa propriété de Frisenheit. L'église de Bœsingen et la fondation des anniversaires possédaient deux marais et deux jardins à Laupen, 7 poses de terre à Fændringen, dont deux en forêt et 5 en-champs; le curé avait le pré de Nieder-Bœsingen; 94 sols de rente se partageaient inégalement entre l'église, la fabrique, le curé et la fondation des anniversaires (Arch. cant. Rathsbek. 1).

1546. Berne écrit au conseil de Fribourg pour obtenir des renseignements sur les droits que prétend posséder le curé de couper le bois nécessaire à son affouage et aux clôtures de ses propriétés.

1548. Le curé réclame contre ses paroissiens, qui refusent de lui payer la prémice et l'offrande annuelle, etc.; le conseil les réprimande et les exhorte à mieux sanctifier les dimanches et les fêtes.

1556. L'avoyer et conseil de Fribourg condamnent les gens de Nieder-Bœsingen à laisser à leur curé P. Morel et à ses successeurs, le droit de couper son bois dans leurs forêts, comme les autres habitants du village.

A la fin du XVI^e siècle et dans les suivants, le curé eût souvent des difficultés à cause des noales et autres droits et des deux pots

1) C'étaient des cens placés sur des propriétés du prévôt et sur le terrain du cimetière.

d'huile que le prévôt devait annuellement et que Berne refusait de payer, parce qu'on ne lui fournissait pas de preuve de la dette.

1579. 25 novembre. Les gouverneurs paraissent devant le conseil de Berne pour réclamer ces deux pots d'huile, dus à l'église paroissiale et au luminaire de la chapelle de St-Cyr ; cette affaire ne fut pas terminée.

1580. 29 février et 1^{er} mars. Enfin les vieillards de Bœsingen furent cités à la chancellerie, à Fribourg, pour déposer ce qu'ils savaient sur cette obligation.

Pierre Rappo témoigne, avec serment, que ceux de Berne doivent annuellement deux cierges à l'église chaque fois qu'on dit la messe.

Jean Zurkinden, directeur de la fabrique de l'église vers 1530, relate que l'administration du Stift fournissait les cierges et les deux pots d'huile.

Jean Lutzistorf déclare avoir été témoin lorsque le curé Morel fit avec le Stift Vogt, de Berne, un arrangement, par lequel le curé avait droit à l'argent du tronc, mais devait fournir le luminaire et les deux pots d'huile ; après la mort du curé Morel, MM. de Berne reprirent l'argent du tronc sans fournir le luminaire, etc.

Le 24 mars, le conseil de Berne répond qu'à l'avenir on paiera cette redevance, mais à condition que l'argent de l'offertoire et l'argent du tronc de la chapelle de St-Cyr leur resterait. Cette affaire provoqua encore une longue correspondance.

1607. 21 mai. La commune de Bœsingen ayant demandé qu'on ne puisse sans permission et sans amende couper du bois dans ses forêts, le conseil de Fribourg accueille cette demande, malgré les protestations du curé.

Le 10 juillet de la même année, le curé et les jurés portent plainte contre quelques paroissiens qui refusent d'acquitter la dime du foin, du regain, des fruits et des raves due à l'église. Ces démêlés durèrent longtemps. Il y eut intervention de Berne, diverses journées, etc., pour les terminer.

1790. Le conseil autorise la commune de Bœsingen à échanger, avec la fondation de St-Vincent à Berne, une pièce de terre dont jouissait le marguillier, de 23,460 pieds carrés, contre une autre appartenant à la cure.

Etat du bénéfice en 1798.

7 ¹ / ₄ poses de terre, produisant . . .	99 liv.,	2 batz,	— r.
Du gouvernement de Berne	534	—	—
Cens fonciers	—	7	2
Dîmes, noyales	194	—	—
Prémices	53	7	3
	<hr/>		
	884 liv.,	6 batz	5 r.

Il y avait un vicaire qui tenait l'école. On faisait annuellement une collecte pour lui (Arch. cant.).

La réformation en 1527-1535.

Le voisinage des terres de Berne et de Morat avait amené des troubles dans quelques paroisses de langue allemande du canton de Fribourg; les brochures contre la religion catholique circulaient presque librement.

1523. 19 novembre. Le conseil privé de Fribourg avait ordonné de brûler, sur la place du Marché, les livres luthériens qu'on trouverait chez les libraires; malgré cela, les livres circulaient surtout en ville et dans les paroisses allemandes; il y eût quelques détections dans le clergé et dans le peuple.

1526. 28 mai. Le curé de Bœsingen avait accusé Jakob de Lutzistorf d'avoir mal parlé du sacrement de l'Eucharistie; l'accusation cependant fut trouvée mal fondée (Man.).

Des vagabonds et des émissaires des nouvelles idées parcouraient le pays, on dut en chasser et exiler plusieurs.

1527. Mars. Le conseil délègue des membres dans chaque paroisse des anciennes terres, pour assister à la prestation du serment de fidélité à la religion catholique, ordonné le 25 février. Ce serment se prêtait dans l'église avec une grande solennité.

1528. 15 juin. MM. de Fribourg défendent aux paroissiens de Bœsingen et d'Ueberstorf de payer à l'Etat de Berne les cens dus pour l'église, parce que la messe était abolie à Berne; cette défense fut cependant annulée en 1529.

1527. 23 août. La femme et la fille de Benoit Zuger, de Bœsingen, sont bannies de la ville et du pays, pour s'être moquées de la confession (Man.).

Dans le mois de novembre, les gens de Böesingen et de Guin se plaignent des menaces et des tracasseries dont ils sont accablés par des gens des terres de Berne ; Fribourg demande une journée à Berne pour traiter cette affaire, 1^{er} décembre 1528.

1529. 14 janvier. Les gens de Böesingen portent plaintes contre Nicolas Bunchly, qui a dit d'eux que s'ils étaient libres, 5 ou 6 seulement conserveraient l'ancienne foi. Bunchly fut condamné à demander pardon et à payer 8 écus pour les frais.

1530. Le vicaire est accusé de s'être querellé avec les deux Kæser, Schmutz et Hans Schneuwly ; la querelle fut probablement provoquée par des discussions religieuses. Il fut prouvé que le curé avait mal parlé de la messe, de l'Eucharistie, des rameaux bénis, etc. ; il aurait proféré le sophisme suivant : « Si la chair et le sang de Jésus-Christ sont dans l'Eucharistie, il y a aussi les os, etc. »

Le 29 avril, le tribunal de Fribourg condamne les Kæser à 20 florins d'amende ; Hans Schneuwly, d'Elsenwyl, à 100 liv. ; il devra promettre avec serment de ne plus assister aux sermons des réformés ; c'était donc un homme qui penchait vers la réforme.

1529. 7 juin. On porte encore plainte contre le curé, qui a dit qu'il ne fallait chercher d'intercesseurs qu'auprès de Dieu (Man.).

Le 30 avril, il fut publié dans tout le pays, une défense d'assister au prêche des réformés, sous l'amende de 40 liv.

1532. On retrouve ces deux Kæser, Benoit et Jacob, et Guillaume Schmutz, condamnés à 10 florins d'amende pour avoir enrôlés des gens dans l'armée bernoise.

1529. 5 août. Un rapport fait contre le vicaire de Böesingen, dit qu'il avait prêché contre le célibat ; le mariage, aurait-il dit, n'est pas plus défendu aux ecclésiastiques qu'aux laïques ; il aurait aussi maudit ceux qui s'étaient avisés de faire des idoles d'argent ou d'autres matières, etc. Le conseil privé donna l'ordre de l'amener à Fribourg (Man.).

Ce vicaire était D. Pierre Bucholtz ; il avait penché vers les idées de la réforme, mais il n'abandonna probablement pas l'église ; en 1530, il se dit chapelain ; il avait peut-être dû abandonner la direction de la paroisse, mais il aurait ainsi conservé un bénéfice de chapelain. Le 28 août, il emprunte 100 liv. de l'église de Wünnenwyl (Arch. des Aug. rép.).

Les dépositions contre le vicaire sont faites par Hans Heymo, Jacques Gottrau et Jacques Grönli. Jacques Gottrau ajoute que le prédicateur avait dit qu'il prêchait selon le livre du Seigneur (la Bible).

L'enquête ouverte sur les affaires religieuses ne concerne pas seulement Bœsingen, mais encore d'autres paroisses.

1530. 12 août. Nouvelle enquête : Révérend Christian, de Cormondes, a déposé que chacun peut dire ce qu'il veut. Le prédicant de Balm a avancé qu'un meurtrier est aussi brave qu'un honnête homme. Là-dessus, le prédicateur de Bœsingen a répliqué que quiconque veut commettre un meurtre, est aussi coupable qu'un meurtrier même. Sur ce, dom Hans Offleter les mit d'accord en citant le chapitre V, de St-Matthieu, et dom Jean a parlé comme rév. Christian

Dom Jean, de Barberèche, a dit ne savoir que croire de la messe. Là-dessus, dom Jean répondit : c'est un sacrifice. Mais celui de Bœsingen demanda alors : où cela était écrit ? et sur la réponse de Dom Jean, que c'était dans Malachie, celui de Bœsingen répondit, qu'il avait aussi lu Malachie, sans y trouver cela (traduit du Man. par MM. Fontaine et Schneuwly). Cette enquête très obscure, s'étend, comme on le voit, aux vicaires de Barberèche et de Cormondes ; il est très difficile de saisir le sens des dépositions ; d'un autre côté, on ne sait dans quel lieu éclata la dispute, le dialogue semble insinuer qu'elle eût lieu dans une auberge.

1534. Mai. Le vicaire se plaint auprès du conseil de Fribourg, de ce que l'évêque exigeait de lui une certaine rétribution, chaque année bissextile. Après avoir mûrement examiné cette affaire, on lui conseilla de payer cette rétribution, à défaut de quoi on s'en paierait sur les biens de la cure (Fontaine).

1547. 26 janvier. Christophe Rapp, de Bœsingen, condamné à une amende de 20 guldens, pour contravention au mandat touchant la religion (Fontaine).

1548. Mercredi 7 novembre. Sur la plainte portée par le curé, le conseil ordonne aux paroissiens de fréquenter le service divin dans l'église paroissiale, tous les dimanches et fêtes, d'après l'ancienne coutume, et de payer immédiatement au curé les prémices arriérées (Fontaine).

Cet ordre prouve que les germes du protestantisme existaient encore dans plusieurs familles; nous n'avons pu découvrir des apostats, ni des transfuges de Berne.

Bienfaiteurs, legs.

1252. Mai. Berthold et Jacques de Richasberg, fils de Conon et de Pétronille de Richasberg, lèguent à l'église un *triccinarium* soit 30 deniers de cens pour le luminaire.

1297. Nicolas, dit Cahembas, fait un legs en faveur des Béguines recluses à Bœsingen (Arch. d'Haut. 4 suppl.). Ces recluses étaient évidemment à St-Cyr, l'église de St-Jacques n'existait probablement pas.

1453. Henslin Zimmerman, de Fændringen, fonda un anniversaire, dont la rente était d'un sol.

Il avait aussi donné pour le luminaire de l'église une demi-mesure d'huile, mais ses héritiers en donnaient encore une autre de même valeur.

1494. Le vendredi avant la St-Thomas, le conseil de Fribourg prononce dans la difficulté entre les gouverneurs de l'église de Bœsingen et Ruffli Zimmerman, dont les ancêtres avaient fait des donations à l'église; il fut condamné à livrer, chaque année, vu qu'il possédait des biens à Fændringen, deux pots d'huile à l'église et 5 sols de cens au curé.

1460. Guillaume Techterman achète des frères Heintzman, Henslin, Christian et Pierre de Litzistorf (Lutzinstorf), tout ce qu'ils possédaient dans la paroisse de Bœsingen, la moitié de la dime de Litzistorf, etc. Une partie de ces biens parvint à la famille Tillier, de Berne, par le testament de Jean Techterman, dont la fille Antonia était femme de Rodolphe Tillier, 1499. Ces possessions devaient trois pots d'huile à l'église de Bœsingen et 12 deniers aux rentes des anniversaires, 12 août 1460. (Arch. cant. not. n° 8).

Ces frères de Litzistorf étaient fils d'Henslin et petits-fils de Yaninus de Litzistorf.

1520. Guillaume von Chamonin donne, par dispositions testamentaires, 3 liv. au fonds des anniversaires et 3 liv. pour les cloches.

1577. Le conseil de Fribourg accorde des vitraux pour l'église;

c'étaient les armoiries de l'Etat avec l'aigle impérial ; ils furent vendus vers 1870.

1809. Elisabeth Schafer, née Hayo, a donné 100 écus pour les chandeliers, avec ornements en argent, œuvre de l'orfèvre Blicklé.

1817. Une somme d'argent, donnée par Anne Marie Häyo, fut employée à diverses réparations.

Les cloches.

1397. D. Pierre de Moutier-Grandval, curé de la paroisse, représenté par Guillaume de Filistorf, demeurant à Fændringen et Jean de Litznastorf, fait un accord pour la confection d'une cloche avec Jean Companarius, fondeur à Fribourg, qui promet de la fondre ; elle doit peser environ 150 liv.

La paroisse lui remet 110 livres de métal, c'était probablement une ancienne cloche fêlée que le fondeur accepte au prix de 10 deniers la livre ; le surplus du poids sera payé 3 sols la livre. La cloche doit être terminée pour la fête de Pâques, 13 janvier 1396 (1397) (Arch. cant. not. n° 65).

Il existe encore dans la chapelle une très vieille cloche (XV^e siècle) avec l'inscription : *Ave Maria*.

Aujourd'hui, l'église paroissiale possède 4 cloches : la première pèse 42 quintaux et 50 livres. Jean Kæser, du tribunal, en fut parrain et Anne-Marie Kilchær, née Rappo, marraine.

La seconde est de 21 quintaux et 22 livres ; le parrain fut Joseph Hayo, de Grenchen et la marraine Marie Rappo, née Schmutz. La quatrième pèse 508 livres. Ces trois cloches furent faites à Aarau, en 1818, par J.-H. Bær. Le Conseil d'Etat accorda, le 8 mai, la franchise de péage au pont de la Singine pour ces trois cloches. La troisième est de l'année 1769, fondue par H. Livremont, de Pontarlier ; elle pèse 10 quintaux et 4 livres.

La cure.

1574. Le curé de Bœsingen demande à l'Etat de Berne des réparations à la cure, ces instances sont répétées en 1575 et 1576 ;

le conseil de Fribourg écrit plusieurs fois pour appuyer la demande du curé ; il emploie même des menaces.

Enfin vers le milieu de l'année 1576, le conseil de Berne consent à cette construction ; il demande 10,000 tuiles et 2,000 briques à Fribourg (43 maisons avaient été incendiées à Berne en 1575, les tuileries ne pouvaient fournir des tuiles pour Bœsingen). Les paroissiens durent les conduire. Il paraît qu'en 1577, les travaux furent interrompus, car Fribourg prie Berne de ne pas suspendre la construction.

1645. Le conseil de Berne ayant vu avec surprise les nombreux ouvrages de menuiserie et de serrurerie faits à la cure de Bœsingen, et les sommes considérables qu'ils coûtent, ouvrages qui n'ont été commandés ni par le trésorier, ni par le directeur des bâtiments, demande au conseil de Fribourg si dans cela le curé a agi par son ordre. Fribourg répond négativement, n'ayant aucun ordre à donner à la cure de Bœsingen. Le 9 décembre, Berne est disposé à payer ces frais.

1700. La cure et la grange furent reconstruites à neuf entre 1698 et 1700.

Faits divers.

1389. Cette année eut lieu la vente d'un pré dit zen Reben (aux vignes) à Hugues de Filistorf. Il n'est pas invraisemblable que la vigne fut cultivée dans quelques lieux bien exposés. Les communications étaient difficiles et les frais de transport onéreux, c'est pourquoi on a cultivé la vigne dans quelques localités où elle n'existe plus aujourd'hui.

1650. 20 décembre. Le conseil de Fribourg défend aux habitants des paroisses d'Ueberstorf, Wunenwyl, Bœsingen et surtout à ceux de Wallenbuch, d'aller demeurer dans le baillage de Laupen.

1684. 12 avril. Jean Fontaine, fermier à Vogelshaus, fut guéri miraculeusement par l'intercession de Notre-Dame des Ermites ; l'acte est signé par J.-J. Zilliet, vicaire-général, proto not. apost. (Hist. de Notre-Dame, etc. 1686).

1751. 16 décembre. Le conseil défend aux habitants des paroisses de Wunenwyl, Bœsingen, Ueberstorf et de Cormondes,

d'aller boire les dimanches et fêtes à Laupen, afin d'éviter les fréquentes batteries et rixes qui y ont lieu.

1775. 24 février. Le gouvernement de Berne se plaint des difficultés qu'éprouvent, de la part des différentes abbayes de Fribourg, les maîtres d'état et ouvriers employés à Bœsingen, à la réparation de la cure. Celui de Fribourg répond que cela est dû aux privilèges dont jouissaient les abbayes, qui ne permettaient pas aux ouvriers ne faisant pas partie de leurs sociétés de travailler dans le canton.

Ecole. Des curés de Bœsingen se montrèrent aussi amis de l'instruction et des écoles. M. Clerc, curé et doyen (1790-1825), légua 250 florins vieux pour procurer des prix.

Les vicaires tinrent l'école de 1791 à 1798 et de 1801 à 1805, enfin en 1832.

Statistique.

1379. Le Grand Conseil ayant voté l'acquisition du comté de Nidau, on décida de lever une imposition, pour payer cette acquisition, sur les paroisses de Guin, Bœsingen, Ueberstorf et Wunenwyl. Voici le détail de cet impôt qui, en nous donnant la population aisée, nous donne aussi l'état approximatif des fortunes.

Contribuables	en 1397	en 1445
Bœsingen	15	16
Nofflen	8	8
Grenchen	4	3
Staffels	5	6
Balsingen	2	3
Blumensberg	2	3
Frisenheit	3	2
Richterwyl	2	—
Lutzistorf	6	7
Vogelshaus	4	4
Mullenberg	4	—
Fændringen	7	9
Egelried	5	—
	46	60

En 1379, on trouve 46 ménages imposés ; en 1445, 60 ménages ; en 1453, la visite de Saluces ne parle que de 30 feux.

	Naissances.	Décès.		Naissances.	Décès.
1649	11	—	1749	15	18
1650	21	—	1750	16	15
1654	17	—	1754	12	10
1699	20	20	1799	21	17
1700	18	14	1800	17	36
1701	15	9	1801	18	33

Curés.

1230. D. P., curé (plebanus) (M. et D. VI. p. 607).

1283. D. Jacques de Chénens, curé, frère de D. Pierre, curé de Guin (Zeerleder).

1290-1315. D. Vaucher (Waltherus), fils de Guillaume de Ricasperg ; en 1290, vicaire de St-Imier, curé de Bœsingen (Arch. soc. d'hist., arch. cant. d'Hauterive).

1318. D. Berthold de Maggenberg, curé (Arch. soc. d'hist.).

1334-1335. D. Vaucher, curé (Daguet).

1339-1354. D. Pierre, curé (Arch. cant. Maigrauge, Hauterive, Rec. dip. stads, etc.). D. Pierre Ramstein, chanoine de Soleure, ne serait-il pas curé de Boujean, près de Bienne ?

1397. D. Pierre de Moutiers-Grandval (*Petrus de Monasterio Grandis vallis*) (Fulistorf, not. t. 3).

1416. D. Dierre Scherrer, curé (Arch. soc. d'hist.).

1438-1439. D. Gerhard (Guerad), on trouve aussi Gestrad, Erhard Güttrat (Arch. cant. not. n° 29).

1460. D. Buckard Slœr, ou Storr, curé.

1471. D. Etienne Gawisind, curé.

1488-1489. D. Conrad Bucholtz, curé, fils de Marguerite Bucholtz, de Elsz-Zabern (Arch. cant. not. n° 93).

1509. D. Jacques . . . , curé.

1517-1518. D. Jean Brunisperg, curé (Arch. St-Nicolas). En 1517, l'Official de Lausanne adjuge aux deux prétendants, Pierre Saloz, chanoine et J. Brunisperg, curé, la chapelle de St-Michel et St Théodule, sise sur le cimetière de Guin.

1520. D. Pierre Bucholtz, curé; en 1530, chapelain à Bœsingen. Je suppose que c'est lui qui prêcha la réformation.

1550. D. Jean Ritterhensly, curé (Arch. cant. misb.); en 1551 il se rend à Subigen, canton de Soleure, où il avait été appelé à cause de son talent oratoire; il fut d'une grande utilité à la paroisse de Bœsingen dans ces temps de lutttes religieuses; le gouvernement voulut le retenir et en avertit celui de Soleure, qui l'avait nommé à Subigen.

1551-1573. D. Pierre Morel, curé; en 1569, il est confirmé curé de Bœsingen, où il était encore en 1573. Une déposition d'un témoin, du 1^{er} mars 1580, dit que le curé Morel était mort depuis 7 ans, soit vers le milieu de l'année 1573.

Un catalogue des curés, à la cure, place après Morel D. Pancrace Schneuwly et ensuite D. Georges Messelo, mais sans autre indication.

1574-1587. D. Jean Duripoz (Repond), vicaire (Rathsbek 18); il est parent du curial Claude Du Rippoux, de Bulle; il était curé de Wunnenwyl au moment de sa nomination à Bœsingen; il dut aussi se présenter à Berne.

1587. 17 novembre. D. Jean Venrich, curé. D. Jean Tenguely, curé d'Ueberstorf, étant parti pour le pays d'Unterwalden, le conseil de Fribourg propose à celui de Berne le curé Venrich, pour ce poste, et D. Pierre König (Kung) pour la cure de Bœsingen, et ils furent envoyés à Berne pour se présenter au conseil.

1587 novembre 1588. D. Pierre König ou Regissere, soit Rey. Le 22 mars 1588, ayant été à la demande des paroissiens pourvu d'un autre bénéfice, parce qu'il ne connaissait pas assez la langue allemande, le conseil de Fribourg présente D. Pancrace Schneuwly, bourgeois de Fribourg.

1588-1600. D. Pancrace Schneuwly, curé; mort à Bœsingen en 1600.

1600. 16 mai. Le curé étant mort, le conseil de Fribourg propose à celui de Berne D. Georges de St-Albin pour cette cure, il a l'approbation de ses supérieurs ecclésiastiques, il est désiré par les paroissiens. Ce prêtre se distingue par ses vertus et une conduite exemplaire. C'est probablement celui que le catalogue cite sous le nom de Georges Messelo. Georges de St-Albin était chapelain de Notre-Dame à Fribourg en 1595.

1604. 22 décembre. Le conseil de Fribourg présente à celui de Berne D. Pierre Carnault pour le bénéfice de Bœsingen; agrée par les paroissiens et ses supérieurs ecclésiastiques, il est élu le 15 janvier 1605; il résigna spontanément le bénéfice au commencement de l'année 1610.

1610. Janvier. D. Guillaume Lautenschlager, bourgeois de Fribourg, est envoyé à Berne pour se présenter au conseil qui l'accepte; il est encore à Bœsingen le 18 novembre 1613.

1615. 24 novembre. On trouve D. Jean Gaudrez ou Caudrez, curé.

1623. D. Simon Wuilleret, curé.

1632-1636. D. François Biderman, curé; le 11 mars 1636, il est élu membre du clergé de Notre-Dame, à Fribourg; il quitta Bœsingen à cause de sa mauvaise santé.

1636-1643. D. Jacques Molitor (Muller); il a établi les registres de baptêmes; il était très jeune lors de son élection, mais il avait déjà rempli les fonctions curiales. Le 4 mars 1643, le conseil de Fribourg demande son renvoi à celui de Berne.

1643-1685. D. Jean Bovard, élu dans le mois de septembre 1643, est mort à Bœsingen le 22 janvier 1685. En 1685, D. Ignace Curti était vicaire.

1685-1689. D. François-Charles Ratzé, présenté par le conseil de Fribourg est accepté par Berne; le 10 novembre 1689 il est élu curé d'Avry.

1689-1714. D. Claude Schleich, élu curé en novembre 1689. Le 30 octobre 1714, l'évêque ayant en vue quelques mutations dans le clergé, demande au conseil de pouvoir placer M. Schleich dans un autre bénéfice et de le remplacer par D. Antoine Schueler, curé de Dirlaret et bourgeois de Fribourg; cette permutation fut agréée par le conseil de Fribourg et de Berne dans le mois de novembre.

1714-1744. D. Claude-Antoine Schueler, curé, bourgeois de Fribourg; il a résigné sa cure le 2 décembre 1743; il était doyen. Il mourut en 1751 après avoir fait une fondation pie de 200 écus.

1744-1784. D. Antoine-Germain Schueler, de Fribourg, né en 1710, neveu du précédent, élu le 17 décembre 1743.

1784-1827. D. François-Nicolas Clerc, élu le 2 avril 1784,

doyen en 1825, mort à Bœsingen le 19 décembre 1827. De 1772 à 1784, le R. P. Profuturus Muller, augustin, remplit les fonctions de vicaire. De 1791 à 1798 et de 1801 à 1805, des vicaires tiennent l'école.

1827-1846. D. Jean-Pierre Jendly, de Guin, S. Theol. D^r, curé, il était coadjuteur à St-Nicolas au moment de son élection ; élu le 28 janvier 1827 vicaire-général, supérieur et professeur au Séminaire, mort directeur du monastère de la Visitation le 12 août 1863.

Vicaires. 1833-1834. D. Aloysius Bruhin.

1835-1836. D. Jean-Pierre Æby, chapelain ; élu chanoine à Notre-Dame en 1836, recteur en 1866, mort le 18 novembre 1867.

1837. D. Fridolin Meyer, du canton de Lucerne, chapelain ; en 1838, chapelain à St-Antoine ; en 1844, aumônier de l'orphelinat ; en 1847, curé à Plasselb ; en 1853, directeur et fondateur de la Gauglera, mort à Fribourg le 19 avril 1861.

1839. D. Jean-Joseph Kilchoer, de Liebistorf, vice-curé, aujourd'hui curé d'Ueberstorf.

1839-1840. D. Sébastien Ursprung, du canton d'Argovie, mort curé à Planfayon le 15 août 1869.

1844-1845. D. Martin-Charles Epp, chapelain et vicaire.

Curé 1846-1857. D. François-Xavier Piller, de Menzisberg, né le 10 avril 1812, ordonné le 28 mai 1836, chapelain d'ambassade à Constantinople de 1836 à 1840, à Naples en 1840 ; chapelain à St-Antoine en 1844, curé de Plasselb en 1845, et de Bœsingen en 1846 ; professeur de théologie en 1857 et directeur du monastère de la Visitation depuis 1863.

Vicaires-chapelains. 1849-1850. D. Jean-Joseph Schwartz, de Chevilles, élu curé de Plasselb où il est mort le 16 novembre 1851.

1850. D. François-Xavier Spicher, d'Ueberstorf, élu curé d'Heitenried en 1852.

1852-1854. D. François Baula, de St-Silvestre ; aumônier à Umbertschwenny en 1854, curé de Plasselb en 1857, chapelain à Planfayon depuis 1877.

1854. Mai. D. Alexandre Bovet, plus tard P. Pierre Canisius, cordelier.

1859. D. Notter, il est allé en Amérique.

1857-1872. D. Pierre-Kæser, de Lanthen, curé ; primissaire à Schmitten et chapelain de 1839 à 1857, mort le 11 octobre 1872.

1864. D. Humbert-Daniel-Joseph Wæber, de Tavel, vicaire à Siviliez en 1865, chapelain à Cormondes depuis 1864.

1870. D. Martin-Christophore Neuhaus, de Plasselb, né le 5 juillet 1835, ordonné le 25 juillet 1869, vicaire jusqu'à 1872 et curé depuis 1872.

BOTTERENS.

Cette nouvelle et petite paroisse est formée des villages de Botterens et de Villarsbeney (Villars-Beney, Villard-Beney). La population s'élève à 174 âmes. Elle n'est pas seulement intéressante par sa position, mais par quelques hommes illustres qui en sont originaires.

On ne trouve pas des faits religieux dignes d'attention jusqu'au moment de la construction de la première chapelle; éloignée de Broc, dont l'église se trouvait placée à l'extrémité opposée, ayant de mauvais chemins pour y arriver et quelquefois dangereux à cause de la Jogne, on comprend que ses habitants aient toujours désiré avoir un prêtre au milieu d'eux.

La première chapelle fut construite vers 1621 par Jacques Castella, de Botterens; par dispositions testamentaires, il donna un pré pour la bâtisse de cette chapelle; elle devait être dédiée à St-Jacques; mais elle fut construite en l'honneur de St-Claude, le patron de cette chapelle. Le fondateur ajouta 80 écus bons à la fondation pour la célébration de trois messes anniversaires.

En 1683, on voit percer le projet d'établir un chapelain; le 15 février, les habitants de Botterens et de Villarsbeney adressent une pétition au Chapitre de St-Nicolas pour obtenir que la chapelle soit érigée « en église » (en bénéfice), avec un chapelain, afin que les vieillards et les infirmes puissent y entendre la messe. Le Chapitre repoussa cette demande, trouvant les raisons des habitants de Botterens de nulle valeur, « et s'ils persistent dans leurs instances auprès de LL. EE., le prévôt est chargé d'annuler leurs efforts. »

L'opposition du Chapitre provenait de la crainte de voir amoindrir le bénéfice de Broc, qui était incorporé au Chapitre.

Le projet momentanément étouffé ne fut pas abandonné et en 1706 on installait le premier chapelain de Botterens.

Un siècle plus tard, le projet d'une séparation de l'église-mère avait fait des progrès ; le 18 décembre 1801, le département intérieur du Conseil d'Etat, transmettait au Chapitre une pétition de Botterens, qui demandait une séparation de l'église de Broc. « Veuillez... en « qualité de collateurs, ajoutait le dit Département, nous faire « connaître si vous consentez à cette séparation, ou dans le cas « contraire, nous donner les raisons d'opposition que vous pourriez « avoir. »

Avant de répondre, le Chapitre demanda quelques explications au prieur et celui-ci écrivit : « Qu'il espérait que le Chapitre et les « autres paroissiens de Broc feraient avorter le projet. »

Dans le mois de janvier 1802, le Chapitre et le prieur rédigèrent un acte d'opposition, qu'ils transmirent à la « Chambre administrative. »

Pendant 50 ans, on ne parla que vaguement des projets de séparation ; mais vers l'année 1865, l'idée si longtemps caressée et dont on avait si vivement désiré l'accomplissement, put être réalisée ; enfin le 7 décembre 1871, l'acte de séparation fut signé et approuvé. Botterens et Villarsbeney formaient une paroisse séparée de Broc.

L'église.

Le courage et la persévérance dans la poursuite de l'accomplissement de leur désir, se manifestèrent aussi dans la construction de la nouvelle église ; cette population ne s'élevant pas à 200 âmes, a construit une charmante église en style toscan. La première pierre fut posée le 3 juin 1876 et le 25 octobre 1878, Mgr Marilley procédait à la consécration de ce temple, dédié à St-Claude. Des dons généreux affluèrent pour aider à la construction, à l'ornementation.

Les cloches.

L'esprit de sacrifice, la générosité trouvèrent encore les moyens de doter la nouvelle église de trois cloches, sorties des ateliers de M. Tréboux, de Vevey. Une partie du métal provient des cloches d'Albeuve, fondues dans l'incendie du village.

La grande est de 1,500 kilog. et porte l'inscription : *S. Claudii ora pro nobis. Nominor S. Claudius, invoco vivos ad Deum collendum, nuncio recentes natos, tempestates et fulgura frango 1877.*

La seconde est de 800 kilog. avec l'inscription : *Beata Maria Virgo sine labe originali concepta ora pro nobis. Diem noctemque nuncio et fideles ad missam audicndam convoco 1877.*

La troisième de 400 kilog. avec l'inscription : *S. Joseph ecclesie catholice protector ora pro nobis. Vivos ad Deum appelo, infirmos adjuvo mortuos plango. 1877.*

Total du métal pour les trois cloches 2,700 kilog.

L'école.

Plusieurs chapelains furent régents. M. Tinguely même dirigea pendant quelque temps l'école de Broc ; en 1798, le chapelain avait 20 élèves à son école et leur enseignait la lecture et l'écriture. A cette époque l'école n'avait aucune rente.

Hommes distingués, faits curieux.

La famille Delatinaz (Tinna, de la Tenna, Tynna) a donné deux hommes distingués : le R. P. N. de la Tinna, bénédictin, prieur de l'abbaye de Rheinau en 1731, savant théologien, d'une grande renommée et très célèbre dans la congrégation bénédictine suisse. Une autre célébrité, c'est Jean de La Tynna (Delatina), créateur de l'*Almanach du commerce de Paris* et de plusieurs autres entreprises de librairie véritablement utiles. Michaud jeune dit qu'il est né « au Grand-Villars »... le 19 novembre 1764. « Après avoir fait à « Fribourg d'assez bonnes études au collège St-Michel, il vint les « compléter à Paris, où il se trouvait lorsque la révolution « commença. S'en étant montré partisan, il entra dans la commis- « sion des contributions publiques... Ce fut dans cette administration « qu'il acquit une parfaite connaissance de la division de Paris en « quartiers, en rues, etc. Il en forma une sorte de statistique « commerciale qu'il fit imprimer en 1796, sous le titre d'*Almanach « du commerce de Paris.* » Il n'appartenait plus à l'administration

de la ville ; en 1807 il se fit libraire, et à cette date il était seul rédacteur de l'almanach ; il lui donna une grande extension par des travaux, des correspondances et même des voyages à l'intérieur et à l'étranger. « C'est ainsi que, en donnant à son cadre une plus grande « étendue, il y comprit tout ce qui tient aux arts, à toutes les « professions et à tous les genres d'industrie, en France et dans tous « les pays. » Son almanach eut un grand succès, surtout dans les dernières années de l'empire français, car il y faisait entrer toutes sortes de sujets, sur toutes les parties des arts, des sciences et du commerce. Son livre fut recherché dans tous les pays, surtout pour les années 1813 et 1814 que l'on consulte encore très souvent. Il continua son œuvre jusqu'en 1818, date de sa mort. Ouvrages publiés par M. de La Tynna :

Almanach du commerce de Paris, des départements (sous l'empire, la France comptait 144 départements) *de l'empire français et des principales villes du monde*, gros volume in-8, commencé sous le titre : *Almanach du commerce de Paris*.

Dictionnaire topographique, historique et étymologique des rues de Paris, vol. in-12, la première édition de 1812, ouvrage très exact et très recherché.

Annuaire de l'imprimerie et de la librairie de l'empire français, 1813, in-18.

Jurisprudence commerciale, ou recueil périodique des jugements, arrêts rendus en matière de commerce de terre et de mer, etc. Il rédigea ce recueil précieux pendant quatre ans, et il n'a pu être continué après sa mort.

Tableau du poids intrinsèque, tant en or qu'en argent, des monnaies de tous les Etats du monde. Paris 1807.

Manuel du capitaliste ou tableau pour le calcul des intérêts à différents taux.

Il a laissé en manuscrit un dictionnaire topographique, historique, étymologique des environs de Paris, pour lequel il avait fait graver une excellente carte (Michaud).

Botterens a encore donné le jour au R. P. Désiré Duffey, né en 1628.

1779. 12 mars. Un incendie éclata à Botterens et dévora 8 maisons et 10 granges.

1873. En creusant dans une gravière, au-dessous du village, on a trouvé deux tombeaux antiques dont l'un couvert en tuf et l'autre en calcaire. Les ossements paraissaient remonter à une époque très reculée ; on avait déjà découvert des ossements dans le même lieu, au commencement de ce siècle.

Chapelains de Botterens.

1706. D. Jean Werro.
 1723. D. N.-François Savary.
 1740. D. François-Joseph Charles ; ensuite chapelain à Posat ; il était né en 1703.
 1746. D. N. Mauron. C'est peut-être J.-B. Mauron, mort prieur de Broc le 6 décembre 1793.
 1747. D. Jacques Glanna.
 1763. D. Nicolas Laupper.
 1777. D. N. Fremiot.
 1778-1780. Joseph Desroches, de Lessoc ; un catalogue imprimé lui donne le prénom de Pierre.
 1780. D. N. Schorderet.
 1784. D. Joseph Niquille, de Charmey.
 1787. D. Pierre Blanc.
 1788. D. N. Mangold.
 1790. D. Georges-Simon Ruffieux, de Broc ; il était sous-diacre en 1778 et en 1779 chapelain aux Siernes.
 1798. D. Jean-Laurent Thoos, de Praroman, ordonné prêtre en 1797, mort curé à Bulle le 9 novembre 1820.
 1802. D. Jean-Joseph Esseiva.
 1804. D. Pierre-Joseph Clerc, de Grenilles, directeur du Séminaire, mort chapelain à Riaz le 13 juin 1858 ; il fut placé à Botterens immédiatement après sa première messe.
 1806. D. N. Jubietti.
 1807. D. Ruffieux.
 1810-1829. D. Jean Tinguely.
 1829-1830. D. Louis-Roger Delachapelle, Français, minéralogiste distingué.

1831-1833. D. Nicolas Garo.

1833-1849. Le bénéfice fut vacant.

1849. D. Louis Pégaitaz, de Sommentier, chartreux du couvent supprimé de la Part-Dieu.

1861-1871. Rodolphe Gapany, de Marsens ; il quitta Botterens le 21 juin 1871 et il est mort chapelain à Riaz le 17 décembre 1876.

1872. D. Jacques-Alexandre Grandjean, de Morlon ; né le 25 novembre 1833, ordonné le 23 juillet 1871, ensuite vicaire à Sâles et curé de Botterens depuis le 12 mai 1872.

BROC

Brok, Broth, Broch, Bruk, Bruck, Broc, Broyc.

On écrivait presque toujours Broch dans le passé. Broc est plus moderne. Bruk est allemand. Les étymologistes peuvent exercer leur sagacité pour trouver l'origine du mot, le faire dériver du latin, de l'allemand, du gaulois, etc., les uns et les autres peuvent avoir quelque apparence de vérité; M. Hisely y voit une origine germane. M. Kuenlin cite deux traditions sur l'antiquité de l'église de Broc. Une église aurait été construite au haut du village et incendiée, et il cite M. Nicolas Ruffieux, qui dit qu'il existait un document au prieuré, du IX^{me} siècle, dans lequel on lisait: *prout antiquitus in hac ecclesia fieri consuetum est* (comme anciennement il était d'usage dans cette église). La première tradition peut avoir un fondement de vérité. Il est certain que Broc a possédé une église paroissiale avant de posséder un couvent de Bénédictins; le prieuré ne peut avoir été fondé avant le commencement du XII^{me} siècle, puisqu'il dépendait de Lutry, fondé en 1025. Lorsque le prieuré fut fondé, il devait donc exister une église paroissiale pour la vallée de Charmey et cette église était à Broc, église mère de toutes celles de la vallée.

La seconde tradition paraît moins probable. Quoi qu'il en soit, la paroisse de Broc remonte à une haute antiquité, s'il est permis de douter de l'existence d'un document du IX^{me} siècle, il est cependant très probable que la paroisse de Broc existait à cette époque. A côté nous voyons les églises paroissiales de Bulle, Vuippens, etc., en 850. Je ne peux admettre l'opinion du P. Schmidt (Mém., t. 4), que Broc ayant besoin d'une réforme, elle serait venue de Lutry, de là aussi la dépendance de Broc; elle date de sa fondation et elle n'a pas d'autre cause. Cette fondation doit être placée entre les années 1025 et 1200. S'il est vrai que l'église

disparut par un incendie et que dès lors l'église du prieuré devint église paroissiale, ce fait n'eut pas lieu en l'année 1000 ; car le prieuré n'existait pas ; mais à une époque postérieure.

Limites de la paroisse.

Broc fut la paroisse des populations de la rive droite de la Sarine depuis Lessoc jusqu'à Bellegarde, le Pré-de-l'Essert et au nord jusqu'à Villarvolland ou Corbières. Au XII^me siècle, elle comprenait donc les paroisses de Lessoc, Grandvillard, Estavanens, Charmey, Cerniat, Crésuz, Botterens. Mère féconde, elle a procréé 7 ou 8 églises ; quelques-unes reconnaissent encore aujourd'hui l'église-mère par quelques redevances, qui apparaissent quelquefois comme des futilités à certains esprits peu éclairés, mais elles sont d'une grande importance, puisqu'elles nous font connaître l'origine des paroisses, c'est un extrait de naissance.

La paroisse de Broc est aujourd'hui réduite à des proportions bien modestes. La Sarine, la Jogne, le Motélon l'enserrent presque de tous côtés. En 1586, les montagnes Machereux, les Groins et les Combes sont déclarées être dans la paroisse de Broc (Rathserb.).

L'existence de deux églises d'abord, et ensuite d'une seule, depuis une époque indéterminée, de deux autorités, le prieur et le curé, devait amener quelques conflits dans ces temps reculés, où les droits et charges de chacun n'étaient pas toujours clairement déterminés. On verra souvent ces difficultés apaisées par des sentences et la bonne harmonie se rétablir.

L'histoire du prieuré n'entre pas dans le plan du Dictionnaire, je ne citerai que les documents qui peuvent intéresser la vie religieuse de la paroisse en général.

M. Gremaud, à qui non seulement les amis de notre histoire nationale, mais le clergé surtout, doivent une immense reconnaissance pour ses nombreuses publications sur l'histoire ecclésiastique du diocèse, en publiant les mémoires du P. Schmitt sur les couvents, les a accompagnés de précieux documents puisés aux archives de Fribourg, de Lausanne, etc. Il en a donné un sur le prieuré de Broc, de 1255, d'une grande importance pour l'histoire du prieuré, dont on connaît si peu le passé.

1255. Le 10 octobre, lendemain de la fête St-Denis, Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, notifie que D. Guillaume, prieur, et le couvent de Lutry, ont donné à D. Guillaume, chantre de Lausanne, leur prieuré de Broc en bénéfice personnel, moyennant une redevance annuelle de 4 muids de froment, de 6 liv. de cire et de 44 sols, ou d'une vache; il y entretiendra un religieux, nourri, habillé convenablement. Il prend l'engagement de ne pas aliéner les biens du prieuré.

1276. 25 mars. D. Thomas, prieur, et le couvent de Lutry donnent à cens à Guillaume de Châtel, clerc, l'église de Châtel.

Le prieuré de Lutry possédait donc l'église de Châtel en Fruence et le prieuré de Broc; dans le premier document il n'est pas fait mention de l'église paroissiale de Broc; le prieur commandataire entretiendra un moine au prieuré pour le service du prieuré. Les deux bénéfices paraissent donc séparés à cette époque, mais on ignore s'il existait une ou deux églises (Mémor., t. 1).

D. Guillaume, chantre de Lausanne, à qui le prieuré de Broc fut donné en 1255, était fils de Rodolphe III de Gruyère, bienfaiteur de Lutry, fondateur de la paroisse de Gruyère.

Un document du 1^{er} mars 1419 (1420) nous montre en outre que le prieur de Lutry était collateur des cures de Broc, de Charmey, de Grandvillard et d'Echarlens. Ce droit remonte à une époque qui ne doit pas être éloignée de la fondation du prieuré de Broc, il nous fera peut être connaître, un jour, les fondateurs et les premiers bienfaiteurs du prieuré.

1289. Un acte du mois de février nous apprend qu'elle était la position des hommes du prieuré; pendant qu'autour d'eux, les libertés et les franchises étaient rares, ils jouissaient déjà de la liberté. D. Conon, prieur et le couvent de Lutry concèdent aux frères Pierre et Nantelme semi-agricolis, leurs hommes libres de Broc des possessions situées dans ce territoire. A cette époque le prieuré de Lutry possédait des terres à *Essinges*, en *Ponsez*, en *Chambon*, *Werpillière*, en *rua de Prêlat*, etc. (Arch. de St-Nicolas, rep. Mém., et D., XXII). Les paysans de Broc, de Châtel-sur-Montsalvens ne furent affranchis qu'en 1388.

1325-1330. D. Borchard ou Bocard apparaît comme témoin dans divers documents; c'est aussi le premier nom de curé, parvenu

jusqu'à nous. Dans un acte de 1327, on lit : « Dominus Borchardus dominus de Broch, D. Borchard, seigneur de Broc ; » il est impossible de déterminer à quelle dynastie il appartenait.

1375. 29 décembre. D. Pierre d'Estavayer, prieur de Broc, prononce l'excommunication contre Simon, comte de Thierstein, contre Othon et Simon, ses fils et sa suite, en vertu d'une sentence obtenue de Rome par Humbert de Billens, prévôt de l'église de Bâle. (Arch, cant. G. S).

1376. L'acte suivant nous explique en partie la cause de cette excommunication, c'était pour avoir vexé le dit prieur, blasphémé et pour n'avoir pas acquitté les cens.

Il est presque certain qu'il ne s'agit pas ici des intérêts du prieuré de Broc, mais des intérêts des d'Estavayer. M. le baron d'Estavayer dit que ce Pierre d'Estavayer était fils d'Othenin d'Estavayer et de Françoise d'Avenches, de la branche Estavayer-Chenaux. (Manusc., t. 6). Il était aussi prieur de Payerne et il vivait encore en 1440.

1423. Une transaction du 25 octobre établie à la suite d'un différend entre le prieur, frère Richard de Corbières, et le curé D. Pierre d'Avenches, nous fait connaître que le curé entendait avoir droit aux oblations faites dans l'église, soit à un denier de pain chaque dimanche, à l'offrande des relevailles, etc. : il soutenait aussi que le prieur n'avait aucun droit aux deux deniers des ressats¹⁾ ni à l'aumône dite « les preverards »²⁾ des hommes et des femmes.

Le prieur soutenait naturellement le contraire. Des arbitres furent établis : c'étaient D. Jean de Siens, curé de Vaulruz et D. Jean Orsat, curé de Villarvolland, jadis curé de Broc. Ils déterminèrent les droits de l'un et de l'autre ; le prieur prélevait ordinairement les deux tiers des aumônes et le curé l'autre tiers ; le curé avait droit à un denier quand le pain béni était offert par les gens d'Estavannens et le premier le prenait quand il venait du village de Broc. On offrait aussi le denier à certaines fêtes, les arbitres déclarèrent que le curé y avait droit à Estavannens seulement.

1) Repas donné au curé à l'occasion de Pâques, qui fut plus tard représenté par une minime offrande en argent. Les ressats remontent à une haute antiquité.

2) Il est probablement question de la « prebenda mortuaria, » soit aumône à l'occasion d'un enterrement.

Sur l'offrande des relevailles, elle appartenait au prieur quand elle consistait en pain et cierge ; mais quand elle consistait en trois deniers, le prieur en prélevait deux. Furent témoins de cet accord Jean de Corbières, co-seigneur de Bellegarde et Guillaume Chapuisat, de Fribourg (Arch. de St-Nicolas, M. et D. XXII).

Ces désaccords, ces différentes oblations et ces droits nous paraissent aujourd'hui ridicules ; mais à cette époque il n'existait pas de code, soit de droit écrit ; tout était réglé par la coutume. Les redevances primitives ont été une des sources des bénéfices.

Les difficultés et les procès ne surgissaient pas seulement entre les personnes, mais entre les différentes communes de la paroisse ; il existait une église à Estavannens dans laquelle on célébrait la messe, etc. ; on voit que les habitants de ce village, paroisse de Broc, s'émançaient insensiblement et refusaient de contribuer aux charges de la paroisse. Un long document (M. et D. XXIII) nous développe ce procès.

D'un côté se présentent D. Jean Poncet, curé de Broc, et les syndics, gouverneurs et paroissiens depuis le Maulmossel inférieur du côté de Corbières et, de l'autre, les habitants d'Estavannens et de Villars, comme paroissiens de Broc. Le curé, au nom des paroissiens depuis le Maulmossel, expose que l'usage constant dans le diocèse est que les paroissiens doivent pourvoir aux réparations des églises paroissiales, des clochers, à l'entretien des cloches, des ornements, des livres, calices et choses nécessaires au culte divin, etc. ; avant dix ans on avait dû réparer l'église paroissiale, construire le campanile, soit clocher et faire d'autres réparations, acheter une cloche, etc. Dans cette circonstance les paroissiens d'Estavannens et de Villars avaient refusé leur concours et de contribuer à ces dépenses.

A ces allégations les paroissiens d'Estavannens et de Villard répondaient : qu'ils se reconnaissaient paroissiens de Broc, mais qu'ils avaient à Estavannens une église suffisante, filiale de Broc ; elle avait été consacrée et dédiée à Ste-Marie-Madeleine, dans un temps très reculé. Elle possédait un clocher et des cloches aussi grandes et aussi bonnes que celles de Broc ; que le curé de Broc était astreint à y célébrer la messe lui-même, ou la faire célébrer par un autre prêtre, chaque fête et dimanche de l'année, la fête

de la Purification et le dimanche des Rameaux exceptés ; à y faire l'eau bénite, à y bénir le pain chaque dimanche, à y faire les publications accoutumées, à y annoncer les fêtes, publier les noms des excommuniés ¹⁾, en un mot le curé de Broc devait exercer dans l'église d'Estavannens les mêmes fonctions que dans celle de Broc. Le St-Sacrement était aussi conservé dans un ciboire convenable à Estavannens et cette église possédait tout ce qui était nécessaire au culte pour le jour et la nuit, en missels, calices, croix, ornements d'autel et ornements sacerdotaux. Elle possédait, depuis l'antiquité la plus reculée, un cimetière dans l'église et autour de l'église une place assez spacieuse pour les sépultures des défunts des deux villages, sans abandonner cependant l'usage d'enterrer dans le cimetière de Broc. Il devait aussi administrer les sacrements d'Eucharistie, de Pénitence, de mariage dans l'église d'Estavannens, car depuis les temps les plus éloignés, les habitants d'Estavannens et de Villars avaient toujours eu l'habitude d'entendre la messe les fêtes et les dimanches, le jour de la Purification et des Rameaux exceptés, dans leur église, etc., de manière qu'ils possédaient tout ce qui constitue la paroisse, à l'exception des fonds baptismaux. Les paroissiens d'Estavannens et Villars affirmaient encore que de mémoire d'homme, ils n'avaient jamais contribué avec les habitants de Broc, aux réparations de leur église, parce que conformément à l'usage du comté de Gruyère, les paroisses qui possédaient deux églises, comme à Broc, à Grandvillard, etc., les paroissiens de l'église filiale ne contribuaient jamais aux réparations de l'église principale. Lessoc et La Rossinière ne contribuaient nullement aux réparations de l'église de St-Jacques et de Château-d'œx.

Les parties établirent enfin des arbitres pour juger leur différent ; les habitants d'Estavannens et de Villars choisirent D. Philibert de la Roche, chanoine de Lausanne, licencié en droit, et ceux de Broc, D. Pierre Grus, de Lutry, légiste. Ils prononcèrent : que les habitants d'Estavannens et de Villars paieraient 40 liv. à la commune de Broc et D. Jean Poncet, curé de Broc, paierait aussi à

1) Les excommuniés étaient très nombreux à cette époque et il y en avait à peu près dans chaque paroisse ; beaucoup étaient excommuniés pour dettes. Dans les transactions, les contractants se soumettaient au droit civil et ecclésiastique et lorsqu'on ne pouvait obtenir d'un débiteur le paiement d'une dette, on réclamait de l'autorité religieuse des lettres monitoires d'abord, et ensuite des lettres d'excommunication, qui étaient publiées dans les églises.

la même commune 5 liv., dont 35 liv. destinées aux besoins de l'église de Broc et 10 liv. remises aux arbitres pour en disposer d'entente avec le comte de Gruyère. Les habitants d'Estavannens et de Villars furent déclarés exemptés de toute contribution pour les réparations de l'église de Broc, à l'exception de l'entretien du baptistère, de l'établissement des Extentes et de l'obligation de fréquenter l'église de Broc, les jours de la Purification et des Rameaux exceptés. La sentence est acceptée et approuvée par 22 hommes d'Estavannens, 13 de Villars, 14 de Cerniat, 26 de Broc, 9 de Botterens, 6 de Châtel et 6 de Crésuz. Donnée à Lausanne le 15 juin 1442 et le 31 décembre 1442 pour l'approbation par les différents villages. Cet arbitrage régla ainsi les rapports des différents membres de la paroisse.

1458. Malgré les sentences précédentes, on voit surgir de nombreux conflits entre le curé et le prieur ; ces difficultés nous montrent les rapports entre les deux autorités ; le procès suivant nous apprend que le curé était à la table du prieur, soit de la petite communauté. Parmi les offrandes, on est étonné de rencontrer celle d'une vache ; cela nous montre la valeur du bétail ; cependant cette oblation, qui se faisait aussi à Corbières, etc., était presque toujours rachetée par une minime somme d'argent, qui ne représente pas la valeur d'une vache à l'époque du procès, mais à l'époque où l'usage fut établi, c'est-à-dire quelques siècles avant.

Prononciation pour terminer les difficultés entre le prieur et le curé de Broc, faite par D. François Chouczon, curé de Gruyères et par D. André Reymond, curé d'Albeuve, munie du sceau du doyen d'Ogoz. Les deux arbitres ordonnèrent et imposèrent au prieur de Broc et à ses successeurs la charge de nourrir convenablement le curé à sa table, de lui laisser les prémices du blé, comme cela s'était toujours pratiqué, plus le tiers des « réfections appelées Ressats. » Ils déclarèrent encore que le curé percevrait deux tiers des droits mortuaires et si pour ces droits on donnait une vache ou un autre animal, le prieur en prélèverait également les deux tiers. Les droits du seigneur sur le vin (*vinagium*¹⁾ appartenaient en

1) *Vinagium*, droit sur les vignes, le vin, ou droit de faire voiturer les vins. Il est probablement question ici du droit sur les offrandes de vin.

plein au prieur, ainsi que les deux tiers des trentièmes (*trigenarium, tricenarium*¹⁾). Le curé avait droit à l'autre tiers, aux petits trentièmes, c'est-à-dire à ceux des enfants, excepté l'offrande des cierges et du pain.

Les arbitres déterminent les droits du prieur et du curé dans une multitude de détails qui nous expliquent les usages et les mœurs de cette époque et nous montrent aussi l'antiquité de certaines cérémonies. Les bénéfices ecclésiastiques possédaient de très minimes rentes en argent, mais la piété et la générosité du peuple y suppléaient par des offrandes en denrées. Le village de Broc ne possédait qu'une église, c'était celle du prieuré ; mais les arbitres déterminèrent exactement les droits de chacun. Le prieur devait célébrer soit chanter la messe dans l'église de Broc certains jours déterminés et il percevait aussi une partie des offrandes et le curé l'autre part ; il paraît que le même prieur ne remplissait aucune fonction ecclésiastique dans l'église d'Estavannens, filiale de celle de Broc, il avait cependant certains droits sur les offrandes qui s'y faisaient après l'évangile et sur les offrandes de cire. Le curé avait droit à 4 corvées de charrue par an, pour cultiver les terres de la cure ainsi qu'à la moitié des offrandes en fromages et *seracs*, que les paroissiens d'Estavannens offraient dans leur chapelle le jour de la Fête-Dieu. Le curé devait célébrer la messe dans l'église de Broc le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi. L'acte est signé par le notaire B. Sovery et approuvé par D. Fr. Jacques Regnaud, sous-prieur de Lutry, agissant au nom de D. Guy, de Rocheta, protonot. ap. administrateur du prieuré de Lutry. (M. et D. XXIII). Les droits du prieur provenaient de l'union du bénéfice de la cure avec le prieuré ; mais le curé n'était nullement vicaire du prieur, mais réellement curé, ce qui prouverait encore que la cure est antérieure au prieuré.

1463 9 mars. D. Jean Orsat, curé. Il faut supposer que deux D. Jean Orsat furent curés de Broc, ou que le même y fut curé par deux fois. (M. et D., XXI). L'accord entre Richard de Corbières, prieur, et Pierre d'Avenches, du 5 octobre 1423, dit que Jean Orsat, à présent curé de Villarvolland, avait été auparavant curé de Broc.

¹⁾ Tricenarium, messes qui se célébraient pendant 30 jours, soit messes de St-Grégoire ; mais les arbitres entendent un droit sur les offrandes le trentième jour après le décès.

D'un autre côté, un acte de 1463, porte que D. Pierre Sineverii, curé de Villarvolland, *tam causa boni amoris quem erga ipsum hactenus meritis quam etiam juste concordie inter ipsos facte*, reconnaît devoir et promet de payer annuellement à D. Jean Orsat, curé de Broc, et cela durant sa vie, 3 coupes de pois et 3 coupes de...? »

D. Jean Orsat a résigné la cure de Broc à la fin de 1463 ou au commencement de 1464. L'acte d'installation de son successeur porte: *Littere possessionis ecclesie de Broch obtente per D. Valerianum Fabri de Grueria per resignationem D. J. Orsat, die sabbati mensis martii 1464.*

D. Jean Fabri, curé de Rougemont, en vertu des lettres d'institution obtenues par D. Valérien Fabri, de l'évêque de Lausanne, déclare que pour obéir aux ordres de l'évêque, il a installé le dit D. Valérien comme curé de Broc et il a pris possession de l'église par les cérémonies suivantes: il lui a remis les clefs, les cordes des cloches, etc.; il a touché le grand autel et le calice, en présence des témoins Berthet Souvey, châtelain de Montsalvens, Rolet Castella, Jean Gaudar, bourgeois de Gruyère; Amédé Retornat. Pierre Andrey, Pierre Chollet, de Cerniat; Nicolet Forneir, de Broc. Fait dans l'église de Broc, le jour indiqué plus haut 1464. (Arch. cant. et Mémor. et D. XXIII).

Peu après avoir été installé curé de Broc, D. Valérien Fabri, (ou Favre) amodia aussi le prieuré de frère Eustache, de Challes, ord. Clun., prieur de Broc. Par acte du 15 novembre 1464, il reconnaît devoir 32 livres pour les deux premiers termes de cette amodiation.

Statuts du clergé de Broc.

Le clergé devenait plus nombreux par les diverses fondations des chapelles ou autels; en 1477, le clergé séculier était composé de deux chapelains et du curé, le clergé régulier comprenait le prieur et un ou deux religieux bénédictins. Ils eurent tous la bonne pensée et la sagesse de faire des statuts et règlements pour déterminer les rapports mutuels.

1477. Le 1^{er} novembre, dans l'église de Broc, devant le notaire H. de Minsier, en présence de puissant seigneur Jean, comte de Gruyère, seigneur de Montsalvens, et d'un certain nombre de paroissiens de Broc, se présentèrent frère Humbert Monod, prieur du prieuré de St-Othmar à son nom et à celui de ses religieux absents ; D. Valérien Fabri, curé de la même église ; D. Louis Souvey (Souverii), chapelain de la chapelle des Sts-Nicolas et Silvestre ; D. Antoine Seitoris, recteur de la chapelle de la Ste-Vierge, ils firent les statuts et règlements suivants : Les dons, legs, pour des anniversaires faits ou à faire, se partageront par égale portion entre le prieur, le curé, les moines et les chapelains, si les donateurs ne le déterminent autrement. Le prieur cependant retirera une part et demie soit 18 deniers, un chapelain 12 deniers, mais le premier fournira les hosties, le vin et les cierges nécessaires. Le curé aussi percevra une portion et un quart.

Pour les fondations faites antérieurement au présent règlement, elles se distribueront conformément aux vœux des fondateurs.

Le clergé fournira le luminaire et les cierges pour ces anniversaires, soit pour le chant des matines, vêpres, comme c'est l'usage dans les autres paroisses.

Chaque membre du clergé, alternativement, chantera la grand-messe pour ces anniversaires.

Si à l'avenir on établissait de nouvelles chapelles, soit autels dans cette église on prieuré, leurs chapelains participeront aux distributions des anniversaires comme les autres membres du clergé.

Tout membre du clergé qui, sans empêchement, n'assisterait pas aux matines, vêpres et autres offices, sera privé de la distribution.

Le clergé établira un procureur pour gérer les revenus, biens, legs.

Pour favoriser la piété, le procureur annoncera au peuple, chaque dimanche, les anniversaires de la semaine.

Chaque dimanche on fera des prières pour les fondateurs et bienfaiteurs défunts.

Tous les membres du clergé approuvèrent ces statuts (Arch. de St-Nicolas et M. et D. XXIII).

1513. Les jours du prieuré étaient comptés. Le 22 avril 1513, le pape Léon X unissait et incorporait à la manse du Chapitre de

St-Nicolas les prieurés de Broc et de Rougemont et les églises paroissiales d'Autigny, Château-d'Ex, d'Estavayer-le-Gibloux, de Treyvaux, de Cormondes, etc. La révolution religieuse qui allait éclater rendait cette incorporation nulle pour les membres situés dans le pays de Vaud, et ce ne fut qu'à l'extinction des prieurs de la maison de Gruyère que le Chapitre put jouir pleinement du prieuré de Broc. Le bénéfice du curé fut incorporé au Chapitre longtemps après celui du prieuré.

1523. 29 juillet. D. Mamert de Gruyère, prieur commandataire de Broc, fit son testament dans lequel il demande que sa dépouille mortelle soit enterrée dans l'église de Broc, devant le maître-autel. Il lègue 200 florins de Savoie au clergé de Broc, qui devra célébrer à perpétuité chaque vendredi de l'année une grand-messe à l'autel qu'il a fondé, soit à l'autel de Notre-Dame de Pitié. Témoins : Aymo Favrod et Louis de Corpastour, prêtres. Fait dans la maison du prieuré, le 29 juillet 1523. Signé Amédée Guillet. (M. et D. XXIII).

1537. D. Nicolas Levrat était curé de Broc ; le 29 octobre 1537, il s'adresse à MM. de Fribourg pour obtenir que sur les 15 liv. que le curé d'Albeuve devait annuellement à l'église de Lausanne, on lui en accorde 8 liv. pour une chapelle qui y avait été fondée et dont il était, paraît-il, chapelain. Il jouissait aussi de la chapelle de feu Benoît de Montferrand à La-Roche, et demande de pouvoir en percevoir les rentes, ce qui lui est accordé, à condition qu'il promette entre les mains du chancelier de Fribourg, de rendre compte de ces rentes à MM. de Fribourg ou de Berne et qu'il n'opère aucun changement (Fontaine).

Le curé de Broc possédait encore une autre chapelle à Fribourg, c'était celle de l'ancien trésorier Lanther, dédiée à Ste-Anne ; elle lui fut donnée le 10 décembre 1537.

Les rentes de ces chapelles étaient placées dans le pays de Vaud et entre les mains des Bernois, cela nous explique la demande du curé.

1555. La famille féodale de Gruyère allait s'éteindre, quelques membres végétaient encore dans l'ordre ecclésiastique au moment où s'écroulait l'antique trône de Gruyère. Pierre, prieur de Broc, plein de sollicitude pour sa dynastie, demande à MM. de Fribourg

le bénéfice de la cure de Broc pour son neveu Humbert. Les divers bénéfices que les de Gruyère possédaient dans le pays de Vaud, ou dans la haute Gruyère, étaient entre les mains de Berne, maître du pays. La réponse de Fribourg fut sèche, ils répondirent qu'ils s'occuperaient de cette affaire après avoir terminé le partage du comté (Fontaine).

1577. Le dernier prieur commandataire allait descendre dans la tombe ; Pierre ordonne par son testament du 3 et 6 février 1577, que sa dépouille mortelle soit déposée dans le cœur de l'église de Gruyère ; il lègue 60 florins d'or au clergé de Broc pour son anniversaire.

Dès ce moment le Chapitre entre en jouissance de ce bénéfice et le 11 juin 1577, L. de Cléry, bailli de Gruyère, le met en possession du prieuré. Depuis cette époque, paraît-il, les prieurs furent les vrais curés de Broc, quoique l'Etat se fut substitué aux prieurs dans l'élection des curés.

1679. Le prieur Pythoud eut quelques difficultés avec les paroissiens qui refusaient de payer certaines redevances, comme les dîmes des « naissants », parce que le prieuré n'était plus constitué sur les bases primitives ; il paraît que le banneret, Ruffieux était l'âme de l'opposition ; pour calmer la tempête, le prieur conseille au Chapitre d'élire le fils du banneret prieur, avec droit de succession après sa mort. Le jeune Ruffieux n'était pas encore prêtre et cette élection était anticanonique ; le nonce apostolique intervint et la déclara nulle, parce qu'elle était faite du vivant du bénéficiaire. L'évêque punit le nouvel élu. M. Pythoud étant mort le 24 mars 1679, tous les obstacles disparurent et M. Ruffieux fut reconnu prieur.

1737. Après la mort de D. Ruffieux, le Chapitre laissa écouler le temps ordonné par les canons de l'Eglise, pour faire une nouvelle élection ; alors Claude-Antoine Duding, évêque, y pourvut en nommant D. Antoine Rime, prieur de Broc (Voir Droit de collation).

Du vivant du prieur Ruffieux, le Chapitre avait formé le projet de faire un échange de bénéfice ; il voulait céder la cure de Marly à l'Etat et celui-ci donnait en échange le bénéfice de la cure de Broc ; mais la paroisse de Broc fit une forte opposition, appuyée et dirigée

par le prieur et la famille Ruffieux. Le Chapitre renonça à son projet ; ceci se passait entre les années 1700 et 1703. Depuis cette époque les événements importants deviennent rares.

Bienfaiteurs, fondations diverses.

1387. 26 août. Jeannet, fils de Perrod Blanc, donne au prieuré et à l'église de St-Othmar de Broc trois poses de terre « en Prelar » ; mais on devra célébrer chaque année son anniversaire avec le concours de trois chapelains, du curé et du prieur (M. et D. XXIII).

1433. 27 septembre. Antoine, comte de Gruyère, lègue à l'église paroissiale de Broc 20 sols de rente pour un service annuel en mémoire du donateur, service qui sera célébré par le prieur, un moine, le curé et le recteur de la chapelle de St-Nicolas dans la même église. Le curé, le moine et le recteur percevront chacun 3 sols et le prieur 11 sols (M. et D. X et XXII). Dans le vol. 10, M. Hisely dit chapelle de St-Michel au lieu de chapelle de St-Nicolas.

1441. 16 mars (1442). Testament de Jacquet Passaplan, dit de la Porta, bourgeois et demeurant à Fribourg. Il veut être enseveli dans la chapelle de l'hôpital (à Notre-Dame), il lègue 10 sols à cette chapelle pour son anniversaire ; 400 sols laus. à la confrérie de Broc et 400 sols laus. à la confrérie des âmes du purgatoire de Broc, à son fils mineur Guillaume et à Richard, fils de Rodolphe Passaplan, un champ situé « és vignes », près de Fribourg (c'est au-dessus de St-Léonard et du Petit-Rome (Arch, cant. not. n° 30).

1455. 5 avril. Perronette de Blonay, dame de Montsalvens, femme de Jean II de Montsalvens, par son testament, choisit la chapelle de St-Nicolas pour le lieu de sa sépulture, dans le tombeau des sires de Montsalvens qui se trouvait dans cette chapelle, et où deux de ses enfants étaient déjà ensevelis. Elle lègue à l'église de Broc 80 liv. laus. pour célébrer chaque année son anniversaire, de plus sa robe de soie violette, avec figures ou fleurs, dont on fera une chape ou une chasuble pour la dite église, sur laquelle on doit placer les armoiries de Gruyère et de Blonay. Elle lègue à la chapelle de St-Nicolas sa robe de drap rouge, dont il sera fait, si possible, deux chasubles, qui porteront pareillement ses armes et

celles de son mari (M. et D. XI, XXIII). Fait au château de Broc. Jean II fit son testament le 9 décembre 1464 ; il légua une rente de 6 liv. à l'église paroissiale de Broc pour la célébration d'une messe hebdomadaire avec diacre et sous-diacre.

1466. 17 janvier. Nicolas Ossalet, de Châtel-Crésuz, avait légué à l'église de Broc une rente de 10 sols laus. à répartir de la manière suivante : le prieur devait percevoir 3 sols, le curé autant, le moine et le chapelain de St-Nicolas chacun 2 sols. Chacun des quatre devait célébrer une messe le mardi après la fête de St-Michel de chaque année. Signé H. de Myensiez (M. Gremaud).

NB. Il paraît qu'à cette époque un seul religieux habitait le prieuré.

1489. 9 décembre. Jean Tissot, de Crésuz, reconnaît devoir à Mamert de Gruyère, prieur de Broc, 14 liv. laus. ; 10 liv. avaient été léguées par feu E. de Chésalles (*sic*), prieur de Broc et 4 par feu D. Pierre Taitaz, chapelain de Broc, pour la fondation de la messe matinale que le prieur ou le religieux devait chanter chaque dimanche à l'autel de la Ste-Vierge, avant la grand'-messe (Arch. de Broc, commun. par M. Gremaud).

1492. 1^{er} octobre. Par acte signé Mestralat, notaire, ensuite d'un legs fait par Guillaume de la Chavana pour son anniversaire, Jean Chavana confesse devoir à D. Mamert de Gruyère, prieur, et à D. Rolet Jacqueroù, curé de Broc, 4 liv. laus. (Arch. de St-Nicolas, rép.).

1515. Pierre Restioz (Ruffieux) lègue 4 liv. au clergé pour son anniversaire et en 1515, Henri Morard, de Cerniat, 100 sols, 20 sols à la chapelle de Notre-Dame et 20 sols à la confrérie du St-Esprit.

1592. 19 juillet. Pierre Morard, banneret de Montsalvens, lègue 100 gros au luminaire.

1632. Etienne Magnin et Catherine Bugnard lèguent chacun 6 écus à la confrérie du scapulaire et Claua Andrey, née Chollet de Châtel, lègue en 1633 à diverses œuvres 600 écus et 20 florins à l'église de Broc. En 1637, Claude Jaqueroù donne une pistole pour la confection d'une croix en argent.

1650. Pierre Sudan, lieutenant, lègue par testament du 19 mai 10 écus au clergé pour son anniversaire, 12 écus à la confrérie du

scapulaire pour une messe annuelle, 40 écus pour ornements, 40 écus à la confrérie du St-Esprit, une pose de terre aux pauvres de Broc. Son héritier fut son petits-fils Jacques Castella, de Grandvillard (notaire 2796). Cette pose de terre fut vendue 300 écus à Claude Chappuis.

1654. Jean Savary, de Botterens, domestique du couvent d'Hauterive, mourut à Sâles (Attalens). Le 21 juin il fit son testament entre les mains du R. P. Jacques-François de Bay, religieux d'Hauterive ; il lègue 400 écus à l'église de Broc, pour messes, etc., 20 écus à la chapelle de Botterens, 800 florins à l'église de Hauteville et 46 écus à celle de Corbières, 100 écus aux pauvres, etc. (Arch. d'Hauterive).

1682. Marguerite Jacquered lègue 6 écus pour chanter les vêpres le jour de St-Jude et autant pour le jour des Innocents.

1694. Claude Sudan lègue 40 écus aux pauvres.

1720. Madame veuve de J. Wild, née Gottrau, lègue 125 écus à la fabrique de l'église.

L'église.

Une tradition place la première église vers le centre ou le sommet du village, sur la hauteur qui domine la plaine des Moulins ; elle aurait été consumée, ainsi que le village, par un incendie. Si ce fait est vrai, l'incendie n'a pas eu lieu avant l'établissement du prieuré, c'est-à-dire avant la fin du XI^e siècle ; c'est tout ce qu'on peut dire de cet édifice ; il a disparu et l'église claustrale de St-Othmar devient ainsi église paroissiale. On ne possède aucun renseignement sur l'église du prieuré avant le XV^e siècle. Depuis lors apparaissent des conflits pour les réparations ou d'autres détails, c'est ainsi qu'elle fut réparée vers 1432, et à la même époque on construisit une campanille ou clocher ; celui-ci était probablement placé sur le chœur.

Visite pastorale de Saluces.

1454. Les visiteurs arrivèrent à Broc le samedi 9 juin, venant de Charmey ; je place ici cette visite à cause des renseigne-

ments qu'elle nous donne sur l'église. Le prieur de Lutry avait droit de présentation à la cure. Ils ordonnèrent de réparer le tabernacle; de procurer une lanterne pour accompagner le viatique chez les malades; de fermer le coffret où étaient renfermées les reliques et d'en retirer la clef. Il paraît qu'un calice manquait de patène; il n'y avait pas d'encensoir, de navette, ni de burette. Les amicts étaient en nombre insuffisants et tous les livres, missels, graduels, livres des épîtres et des évangiles étaient dégradés, déchirés, l'ordre fut donné de tout réparer et de procurer un voile (*parva mappa*) pour tenir la patène lorsqu'on célébrait la messe avec diacre. Il n'existait pas de sacristie, les visiteurs ordonnèrent d'en construire une du côté du prieuré, de la vouter et d'y placer un coffre pour enfermer les ornements. Le chœur n'était ni pavé, ni planchéié, la nef devait être dans le même état; les visiteurs ordonnèrent de planchier autour du maître-autel. Il manquait des vitres à chaque fenêtre, et tous les murs autour des autels étaient noircis et sales, car on y appuyait les cierges pour les éteindre¹). Enfin ils ordonnèrent d'établir un bassin en métal pour les fonds de baptême, pour l'eau bénite et d'établir un bénitier près de la porte principale, de la réparer et de fermer l'église, les offices terminés. Ils prescrivirent encore d'allumer une lampe devant le tabernacle et le crucifix, d'établir un auvent au-dessus de la porte principale, ou un porche (Cet ordre semble insinuer qu'il n'existait pas de tour à l'entrée de l'église, mais un clocher sur le chœur).

L'église avait deux autels soit chapelles; l'autel dédié aux Sts-Nicolas, Antoine et Silvestre et celui dédié à Notre-Dame.

1610. Depuis cette visite, on trouve peu de chose sur cette église jusqu'en 1610; cette année-là, elle fut agrandie, le clocher construit sur le chœur fut enlevé et on construisit la tour, qui subsiste encore au bord de la Sarine; c'est tout ce qui reste de l'ancienne église paroissiale et claustrale. Le clocher sur le chœur était probablement de l'année 1432. Les documents suivants nous montrent la nature de ces réparations et les diverses difficultés soulevées à cette occasion.

1610. « Nous l'avoyer et conseil de Fribourg... comme soit

1) J'ai vu dans les archives de Genève, des récés de visites pastorales du XV^e siècle, le même abus régnait aussi dans ce diocèse.

« que les honestes noz feales et bien aymes gouverneurs, proud-
 « homes ressortissants des communes de la parroche de Brock, par
 « devote et louable déliberation ayent entrepris d'aggrandir leur
 « esglise et d'appondre a icelle une tour, au lieu de l'ancienne
 « bastie sur le chœur qui menace journellement quelque ruine et
 « grand danger, tant pour les personnes, cloches et autres choses
 « tellement que suivant les relations et jugements des maistres a
 « ce entendus, il est requis d'y apporter remède. Ainsi comme
 « desja le tache et conventions sont dressés et reduites par escript
 « entre eux, soit avec divers maistres et les conditions du dit
 « bastiment distinctement pourparlés. Mais d'aultant la commune
 « de Cernia dépendante de la dite paroisse de Brock faisoit
 « difficulté de contribuer leur rate accoustumée aux nécessités et
 « frais du dit bastiment, nonobstant ils heussent consenty au
 « premier tache, estant de mesme advis et opinion comme les
 « autres ; alléguant la grande distance de leur village jusqu'au dit
 « Brock, dont ne pouvoient au besoing estre soulagés a l'adminis-
 « tration des St-Sacrements, le R. Evesque d'heureuse mémoire
 « trouvoit expédient de les accomoder aultrement. A quelle fin leur
 « compatriote le R. Claude Belfare leur avoit basty une chappelle
 « assez pertinente. Pour la perfection et fondation de la quelle le
 « failloit beaucoup contribuer, prestendants n'estre tenus supporter
 « double charge et notamment estoient aggravés par le dernier tache
 « etoit résolu sans leur consentement. Mais toutes ces raisons
 « nonobstant d'aultant les dits de Cernia sans aulcune difficulté
 « sont tenus et reputes perroseans du dit Brock ayant jusques a
 « présent toujours aydé et supporté leur rate et taille de l'esglise,
 « mesme ont consenty au premier tache, entre lequel et le second
 « n'a grande différence, apparent la nécessité évidente et grand
 « danger du dit bastiment, et que la séparation prétendue n'est
 « encore actuellement obtenue. Nous avons ordonné et commandé
 « que la dite commune de Cernia devra ayder contribuer et
 « supporter comme cy devant a la restauration et bastisse susdite
 « de leur esglise parroiciale. Et soy montrer en cet endroit comme
 « vrays parrocheans sont tenus de faire. Remettant par après le fait
 « de la séparation au jugement et advis de ceux qu'en auroit la
 « puissance comme appartient. En foy le 13 janvier 1610. » (Arch.
 cant. Rathserk. 24).

1734. « Claude-Antoine, par la grâce de Dieu... évêque...
 « Sur la representation et les plaintes que nous auroient faites les
 « honorables commis de la paroisse de Broc Jacques Bourret, de
 « Botterens et Blaise Gremaud, métral du lieu, que le toit du chœur
 « de l'Eglise priorale et Paroissiale du même endroit, se trouve
 « tellement endommagé, que les ornements sacrés, que l'on tient
 « dans la sacristie, risquent par la de se gater et que cependant
 « personne ne pense a faire les réparations nécessaires à ce sujet,
 « Declarons que puisqu'il conste par les Recisves de visites, qui ont
 « été faites jusqu'ici de ditte Eglise de Broc, que le R. Prieur doit
 « maintenir le chœur et que de temps immémorial la pratique a
 « été telle...

« Declarons de plus que si contre toute attente, le R. Prieur ne
 « fait faire semblable réparation, nous permettons à l'hon. paroisse
 « de lever par les voyes requises le nécessaire sur les rentes du
 « même Prieur pour faire réparer le dit toit comme il convient. Et
 « puisque les susdits commis se seraient encore plaint qu'on leur a
 « enlevé les Titres de la chapelle de St-Ives, érigée dans la même
 « Eglise de Broc, nous déclarons encore ici conformément aux actes
 « de Visites de l'année 1675 que le droit de Patronage, soit
 « collature de cette chapelle (dont la rente est de 6 écus) appartient
 « à l'hon. paroisse. M. de Monté pour l'ors Grand-Vicaire de l'évêché
 « de Lausanne ayant institué feu M. Pithoud, prieur de Broc, le 6
 « décembre 1645 a la présentation de la même paroisse (laquelle
 « pour la même raison est obligé de la maintenir) pour être
 « chapellain de St-Ives, comme il conste par le onzième livre des
 « institutions de l'évêché. »

Donné à Fribourg le 11 octobre 1734.

Claude-Antoine, évêque.

L'obligation d'entretenir le chœur incombait au prieur; je ne sais à quelle époque elle lui fut imposée; un nouveau chœur fut donc construit en 1746 et il fut consacré par Mgr H. de Boccard en 1747; on construisit en même temps une nouvelle sacristie, derrière l'autel. L'antique chœur romand ou gothique disparut donc en 1746.

1700. M. Ruffieux dit dans son opuscule sur les Marches, que les frères Ruffieux, trois ecclésiastiques, et le notaire Tobie Ruffieux

avaient le projet de construire, à leurs frais une église au village, à condition que les collateurs du prieuré et de la cure s'engageraient de leur côté à construire à proximité de la nouvelle église, un prieuré et une cure convenables ; la paroisse offrait les corvées et les matériaux bruts pour ces constructions ; le projet ayant rencontré des obstacles, ils bâtirent la chapelle des Marches.

Depuis longtemps on désirait une nouvelle église, plus décente et surtout plus rapprochée du village. Le cimetière, d'un autre côté, était insuffisant et présentait de graves inconvénients ; l'antique prieuré n'était plus une habitation convenable ; une assemblée paroissiale décida en 1875 la construction d'une nouvelle église et de la placer dans le village. Le 29 juillet 1876, Mgr Marilley, accompagné d'un nombreux clergé, en posa la première pierre. Le 11 novembre 1877, les offices divins furent célébrés pour la dernière fois dans la chapelle claustrale ; la paroisse entière vint dire un triste adieu à l'église de ses pères, au champ du repos, où reposaient les fidèles depuis de nombreux siècles.

Mercredi 10 avril, Monseigneur bénit le cimetière et 4 nouvelles cloches ; le lendemain 11 avril, il procéda à la consécration de la nouvelle église. Placée au centre de la population, du style roman pur, elle fut comme son aînée, dédiée à St-Othmar, abbé de St-Gall ; un autel est érigé à Notre-Dame de Compassion et un autre à St-Blaise, second patron de la paroisse. La tradition dit que St-Blaise était patron de la première église de Broc. Des vitraux, œuvre de M. Werly à Zurich, embellissent ce joli édifice sacré.

A côté de l'église se trouve la cure, le Chapitre de St-Nicolas a donné 14,000 fr. pour sa construction.

Chapelles dans l'église de Broc.

Dans le moyen-âge et dans le XVI^e siècle, l'Eglise n'autorisait la construction de chapelles ou autels qu'à certaines conditions ; une dotation proportionnée au nombre de messes qu'on devait célébrer, devait être affectée à chaque autel. Suivons les diverses fondations ; la première est celle de Jean de Montsalvens.

1340-1362. Entre les années 1350 et 1362, Jean de Montsalvens fit trois fondations de chapelles, l'une dans l'église cathédrale de

Lausanne, la deuxième dans l'église de Châteaux-d'œEx et la troisième dans l'église paroissiale de Broc. Il dota chacune de ces chapelles et il y institua des chapelains, qui devaient célébrer la messe pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres.

Le 17 janvier 1367 (1368), ces fondations furent confirmées par son neveu le comte Rodolphe, son frère Jean, et la femme de Rodolphe, Marguerite de Grandson (M. et D. XXII).

1365. 7 avril. Jean de Montsalvens fit son testament à Broc ; il choisit le lieu de sa sépulture dans la cathédrale de Lausanne, mais il fait plusieurs legs à Broc : il donne une rente annuelle de 4 liv. au couvent de la Part-Dieu, sous la condition que le prieur et la communauté seraient tenus de vêtir de drap gris, chaque année, à la Toussaint, treize pauvres du village de Broc, et non d'un autre lieu. Il donne encore au même couvent 8 liv. laus. de rente annuelle pour l'achat de 6 muids d'orge pour faire du pain, qu'on devait distribuer aux pauvres pendant le carême, dans le prieuré de Broc, et cela chaque jour. Ses legs aux églises, celle de Broc comprise, aux couvents, sont très nombreux. Il lègue une rente de 4 coupes de froment à la chapelle de St-Jacques à Broc ; c'est probablement la chapelle qu'il avait fondée (M. et D. XXII).

Chapelles de St Nicolas, de St-Antoine et de St-Sylvestre, c'étaient celles des comtes de Gruyère, qui avaient le droit de collation et l'évêque celui d'institution ; les rentes s'élevaient à 43 liv. et le chapelain devait célébrer quatre messes chaque semaine. En 1453 elle possédait une maison pour loger son chapelain. Il est probable qu'antérieurement ces trois chapelles formaient plusieurs bénéfices, elles possédaient deux maisons pour le logement de leur chapelain, mais l'une était ruinée en 1460 lorsqu'on construisit la maison du chapelain de Notre-Dame.

Chapelle de la Ste-Vierge. Elle fut fondée par Rolet Tocquet de Cerniat, qui aurait donné une rente de 60 sols pour y célébrer chaque semaine une messe ; un document de 1457 dit que Marmet Cutre avait aussi donné la somme de 60 liv. pour une messe hebdomadaire ; enfin le curé Taitaz en fonde encore deux.

1453. 28 mai. D. François Taitaz, curé de Broc, avec le consentement du vén. E. de Challes, prieur de Broc, du seigneur de

Montsalvens et de frère Fabien Quedot, religieux à Broc, donne 240 liv. bonnes laus. à l'autel de la Ste-Vierge érigé dans l'église de Broc, du côté de l'orient. Le chapelain devra célébrer chaque semaine 4 messes à cet autel ; dans ces 4 messes sont comprises les deux fondées par Rolet Tocquet et Marmet Cutre, l'un et l'autre paroissiens de Broc ; ils donnèrent 120 liv. pour ces deux messes. Le curé Taitaz veut et ordonne que ces capitaux soient gérés par des administrateurs nommés par le chapelain ; la paroisse de Broc construira dans l'espace de trois ans et à ses frais une maison convenable en pierre pour l'habitation du chapelain. Après sa mort les curés de Broc seront patrons de cette chapelle.

Noble Jean de Gruyère, seigneur de Montsalvens donne la place nécessaire pour la nouvelle habitation, c'est la place où était autrefois la maison de D. Amédée Deschamps (de Campis), chapelain de la chapelle des seigneurs de Montsalvens dans l'église de Broc. Le tout est approuvé par les paroissiens et l'acte, muni du sceau du comte de Gruyère, fut fait à Broc le 28 mai 1457. B. Souvey. (M. et D. XXIII).

La nouvelle fondation fut approuvée par frère E. de Challes par acte du 7 octobre 1457, daté de Rumilly, et par Guy de Repecula, protonotaire apostolique, administrateur du prieuré de Lutry, par acte donné à Genève le même jour et la même année.

1457. 28 mai. 22 hommes de Broc ; 6 de Crésuz ; 10 de Cerniat ; 5 de Botterens et 6 de Villarsbeney déclarent que D. François Taitaz, curé de Broc, avec le consentement de D. frère Eustache de Challes (*sic*), prieur de Broc ; de noble Jean de Gruyère, seigneur de Montsalvens ; de frère Fabien Quedot, religieux au prieuré de Broc et de tous les paroissiens, avait donné 240 liv. laus. à la chapelle, soit autel de la Ste-Vierge, placée dans l'église de Broc du côté de l'orient. Le chapelain devait célébrer chaque semaine quatre messes à cet autel, soit le dimanche, le lundi, le vendredi et le samedi. D'un autre côté, les paroissiens s'engageaient à construire dans l'espace de trois ans et à leurs frais, une maison pour l'habitation du chapelain. Elle sera construite en pierre et sur un terrain donné par le seigneur de Montsalvens ; mais la maintenance restera à la charge du chapelain (Arch. de Broc, M. Gremaud). L'acte doit être du 28 mai 1457.

Chapelle de St-Yves, confesseur. 1495. Mai. Le village de Rossinière avait érigé dans son église un autel en l'honneur de St-Antoine et l'avait doté. La paroisse de Broc animée du même zèle émit quelques mois après, et sous forme de vœu, la résolution de construire un autel en l'honneur de St-Yves, confesseur. Le vœu est exprimé par l'invocation : « O Dieu tout puissant, invoqué dans ce temple, recevez avec clémence les vœux qui vous sont adressés ; bénissez ce lieu, exaucez les demandes qui vous sont adressées, etc. Nous espérons le secours et la protection de votre confesseur St-Yves. »

Acte de fondation. Le 2 avril 1497, qu'il soit manifeste : que D. Mamert de Gruyère, prieur de Broc ; Jean de Gruyère, chevalier et seigneur de Montsalvens ; Jeannet Gex, dit Jacquerod, métral de Broc et beaucoup d'autres hommes de Broc, de Châtel, de Crésuz, de Cerniat, de Villarsbeney, à leur nom et à celui de tous les paroissiens de Broc, ont élevé une chapelle dans leur église, à la gloire de Dieu et de la bienheureuse Vierge Marie, à l'honneur de St-Yves, puissant avocat des pauvres sur la terre et notre intercesseur dans le ciel. Le chapelain devra célébrer chaque semaine quatre messes à cet autel. Il était situé à droite dans l'église ; l'acte est de 1495, dans le mois de mai. Les fondateurs prennent l'engagement de maintenir la dite chapelle dans un état décent ; de la pourvoir d'ornements, calices, etc., convenables et de la doter d'une rente de 20 à 30 liv. Dans cette somme sont compris les dons reçus, ou à recevoir dans l'avenir. Ils prennent encore l'engagement de construire à leurs frais et dans l'espace d'un an, une maison, près de la cure, pour l'habitation du chapelain et de la maintenir ; mais le seigneur de Montsalvens et les paroissiens retiennent pour eux le droit de présentation à ce bénéfice ; le prieur de Broc, à qui l'élu sera présenté, aura droit d'institution. Le chapelain sera admis dans le clergé de Broc et pourra fonctionner dans l'église comme les autres membres du clergé ; il aura les mêmes droits aux repas, que le prieur doit donner les jours de fêtes solennelles. Le chapelain donnera annuellement au prieur 12 sols pour les hosties, le vin et cierges que lui livrera le prieur. Les offrandes en argent faites pendant la messe appartiendront au bénéficiaire, les autres au prieur ; mais celles qui se font à l'occasion des indulgences seront appliquées aux

réparations de l'église. Le prieur aura droit au tiers des offrandes du jour de St-Yves. Le recteur de la nouvelle chapelle prendra soin du bénitier en pierre, au-dessous de son autel, près de l'ossuaire ; il observera la résidence à Broc et il ne pourra en confier la desservance à aucun autre prêtre que pour raisons d'étude, ou d'un voyage fait avec l'agrément du supérieur. Donné le 2 avril 1497 sous le contre-sceau du comte de Gruyère.

Le même jour noble Jean de Gruyère, seigneur de Montsalvens, Jean de Gex, dit Jacqueroed et 38 hommes des différents villages de Broc, de Cerniat, de Crésuz, de Châtel et « Villarbegney », nommèrent avec le consentement du prieur, le premier chapelain dans la personne du jeune clerc Pierre dou Buif, dit de Juria (de Joux) de Broc. Il la fera desservir par un prêtre en attendant qu'il soit promu aux ordres sacrés. Donné à Broc, sous le sceau du seigneur de Montsalvens, en présence de D. Rolet de Gex, curé de Broc et de noble Nicolas de Dallyens, chatelain de Montsalvens le 2 avril 1497.

Le même jour le nouveau chapelain fut présenté au prieur Mamert de Gruyère qui lui donna l'institution et l'installa après qu'il eut déposé le serment en présence de deux religieux d'Humilimont, frère Gabriel Souvey et frère Jean Michel (Michaelis) (M. et D. XXIII).

A la suite de cette fondation une troisième habitation devait être construite pour le chapelain, le clergé séculier était donc représenté par 4 membres.

Les Marches.

L'origine de la chapelle des Marches nous est inconnue ; elle existait en 1636 et elle était dédiée à Notre-Dame ; c'est probablement celle dont il est parlé dans les constitutions synodales de Strambin en 1665.

Le manuel du conseil de Fribourg rapporte le fait suivant : La peste régnait à Broc et dans d'autres localités, dans le mois de septembre 1636 ; la commune de Broc s'adresse au conseil pour obtenir l'autorisation d'établir un cimetière près de la chapelle des Marches ; elle avait établi un lazaret, dit le rapport, mais les morts transportés dans l'église (on enterrait peut-être encore dans l'église)

avaient amené une telle panique dans la population, qu'on ne voulait plus y entrer et les offices divins étaient totalement abandonnés. Pour remédier à cette frayeur et ramener le calme on proposait donc le cimetière des Marches, où les pestiférés seraient enterrés chrétiennement avec toutes les cérémonies religieuses, comme cela se pratiquait dans d'autres localités (Man. 17 septembre 1636). Le Petit conseil fut favorable à cette demande et le cimetière fut établi.

Le second document sur les Marches, c'est l'ex-voto avec la date de 1675 ; je crois que cet ex-voto est l'explication de l'origine des chaînes suspendues dans la chapelle. Le tableau représente un personnage tenant dans ses mains des chaînes ; il remercie Notre-Dame, avec sa famille, d'une guérison ou d'une délivrance obtenue « *Vovit et sanitatem accepit anno 1675.* » Il s'est consacré et dévoué à Notre-Dame, ou il a fait un vœu et retrouvé la santé, 1675.

Est-ce la délivrance d'un esclave d'Alger comme à Bulle (chaînes dans l'église des PP. capucins) ou la délivrance d'une maladie mentale ? On ignore le nom de la personne délivrée et la nature et les circonstances de cette délivrance ; mais ce fait insinuerait que cette personne connaissait la chapelle de Notre-Dame des Marches et avait une pleine et entière confiance en la bonté et la puissance de la Ste-Vierge.

La chapelle actuelle fut construite en 1705 par M. Jacques Ruffieux de Broc, doyen de Gruyère, d'accord avec ses frères D. Nicolas, prieur de Broc et D. François, prêtre n'occupant pas de bénéfice.

Dom Ruffieux associa à sa bonne œuvre la population de Broc ; on lit dans les registres du conseil de Broc : 1704, le 14 décembre, la commune s'est chargée et a promis de fournir sur place tous les matériaux pour la construction de la chapelle des Marches. Tous les bourgeois doivent se réunir le jeudi suivant pour commencer. Ceux qui ne feraient pas leurs journées seraient condamnés à 5 batz d'amende par journée (Badoud). Cette chapelle fut élevée dans des proportions plus grandes que l'ancienne, et elle attira bientôt les regards et la piété des Gruyériens. « Noble Hanz-Peter Castellaz, bourgeois de Fribourg et aussi bourgeois et ancien banneret et moderne secrétaire du ballivat de Gruyères cède au prieuré de Broc, une pièce de terre, et les V. R. seigneurs dom Jean Pithoud,

« prier, dom Jean Castella, curé de Broc, s'engagent de chanter
 « les litanies de la Ste-Vierge, en la dévoute chapelle de Notre-Dame
 « des Marches, dédiée à la Sérénissime Vierge Marie, sur chaque
 « jour et fêtes de sa Nativité, Annonciation, Conception et
 « Assomption. » Ces litanies se chantent encore aux jours indiqués,
 après les vêpres de l'église paroissiale (Badoud).

1731. On fit peindre un tableau pour l'autel ; le peintre
 « devait toujours mettre la même figure de la Vierge, qui a toujours
 resté dans la dite chapelle. »

Cette chapelle possédait quelques fonds, produit de la piété et
 de la charité des fidèles, qui venaient implorer le secours de Notre-
 Dame des Marches ; en 1738 « passé de prendre 100 écus de l'argent
 de la chapelle pour payer le tabernacle de l'église. » En 1740, la
 commune prélève encore 40 écus pour quelque temps (Badoud).

Depuis cette époque on sait peu de chose de Notre-Dame des
 Marches, les fidèles de la contrée y venaient fréquemment prier et
 chercher force, consolation et secours dans les besoins du corps et
 de l'âme. En 1847, dans le mois d'octobre, toutes les paroisses du
 décanat de la Valsainte étaient réunies autour du sanctuaire des
 Marches ; c'était à la veille d'une guerre fratricide, on implorait
 l'assistance maternelle de Marie.

L'événement qui a le plus illustré Notre-Dame des Marches est
 la guérison instantanée d'une jeune malade de Broc, transportée
 mourante dans la chapelle le 17 mai 1884. La science était à bout
 de ressources ; la malade, clouée par la maladie pendant 6 ans sur
 un lit, fut portée par quatre hommes de son domicile à la chapelle ;
 la distance était de 20 minutes, on mit une heure et demie pour
 l'accomplir.

La malade revint à pied ; depuis ce moment les pèlerins
 accourent nombreux auprès de la Vierge des Marches.

L'ermitage. Un ou deux ermites ont vécu près de la chapelle
 des Marches. On lit dans les registres du conseil de Broc : « Ce
 « aujourd'hui, 19 mars 1760, l'on a passéz que l'ermitte qui estoit
 « au Marche nettoit paz et ne devoit pas estre admis par (pour) les
 « journées de commune, mais bien pour lire son bréviaire. »

Le dernier ermite est mort très âgé, le 20 novembre 1774 ;

c'était frère François Cordy, professant la règle du Tiers-Ordre de St-François, originaire d'Ormont-dessous, et établi à Broc, après avoir abjuré l'hérésie calviniste dans laquelle il était né et pour se convertir à la foi catholique, y a passé une vie conforme à la religion chrétienne et y est mort comme il avait vécu, après avoir reçu les derniers sacrements. Son corps a été enterré le lendemain, 21 novembre 1774, dans le cimetière de Broc (Registre de Broc, Badoud).

Il fut probablement le seul ermite des Marches ; celui inscrit dans le registre de la confrérie du Scapulaire est le frère Antoine Dôle ou Dele, prêtre originaire de Poligny et ermite au Châtelet de 1636 à 1645 ; en 1646 il était chapelain au Landeron.

On doit douter que les fondements d'un édifice, placé au-dessus de la chapelle, soient ceux de l'habitation de l'ermite ; ils ont 12 pieds de longueur et 7 de largeur ; placez dans cet espace un lit quelconque, les meubles strictement nécessaires, une place pour le foyer, le bois, etc.

Ouvrages sur les Marches : Notre-Dame des Marches, par A. Badoud, prieur, Fribourg 1871, in-12 ; Fribourg 1884, in-24. La chapelle des Marches et ses fondateurs, Fribourg 1872 (par M. Ruffieux).

Les cloches.

La paroisse fit fondre 4 nouvelles cloches à Aarau, dans les ateliers de M. Ruchschy, pour sa nouvelle église. La grande est du poids de 1850 kilog. avec l'inscription : A St-Othmar. J'ai été bénite, ainsi que trois sœurs, par Mgr Marilley, évêque de Lausanne, dans la 33^{me} année de son épiscopat, et dans 1^{re} année du règne glorieux de Léon XIII. C'est moi qui donne le signal de la joie, de la douleur et de la prière. 17 avril 1878.

La seconde, du poids de 1000 kilog., avec l'inscription : Je chante sur vos berceaux, je marque tous vos pas dans la vie, j'annonce tous les événements dans vos familles.

La troisième, du poids de 600 kilog., avec l'inscription : Je suis la voix du ciel qui vous appelle aux autels de Dieu. Délivrez-nous, Seigneur, de la foudre et des tempêtes.

La quatrième, du poids de 250 kilog., avec l'inscription : Je crie dans les dangers, je gémiss quand vous allez mourir.

Cette belle sonnerie fut renforcée par la grande cloche de l'ancienne église.

Droit de collation.

Le prieur de Lutry avait le droit de collation à la cure de Broc jusqu'à l'extinction du prieuré, il paraît que le prieuré de Broc fut substitué à celui de Lutry pendant qu'il était occupé par les de Gruyère. Depuis les prieurs commandataires, l'Etat de Fribourg se subsistua à leur droit dans la nomination ou présentation des curés, vicaires perpétuels jusqu'en 1700 ; c'est à ce moment qu'il fut question d'une permutation de bénéfice entre le Chapitre et le Conseil souverain. En 1702, M. Bourquenoud, vicaire, quittait Broc ; le Chapitre pria l'évêque d'envoyer à Broc un prêtre-desservant jusqu'à ce que la question de la permutation fut terminée.

1737. A la mort du prieur D. Ruffieux, il s'éleva un orage entre l'évêché et le Chapitre. L'évêque voyant la vacance se prolonger, pourvu au bénéfice vacant en y nommant D. Antoine Rime, son neveu. Le Chapitre, depuis le 2 avril, date de la mort du prieur, élaborait un projet d'économie pour alimenter les caisses et sortir de l'état de malaise où l'avait plongé la grêle, qui avait dévasté ses vignes, des réparations de bâtiments et diverses autres raisons. On voulait faire desservir le prieuré par un chanoine, auquel on en abandonnait les rentes, ainsi que les 80 écus de ferme que le Chapitre en retirait ; mais celui-ci aurait encaissé les rentes du canonicat. Dans le mois de septembre, on soumettait ces questions au nonce, ainsi que le choix du chanoine destiné à Broc lorsqu'on apprit la nomination de M. Rime et son installation par M. Wuilleret, secrétaire de l'évêché. Le conflit fut déféré au nonce. M. le chanoine de Montenach, qui était l'élu du Chapitre était appuyé par LL. EE.

Après de longs débats, M. de Montenach triompha, son droit fut reconnu ; mais il renonça au prieuré le 20 février 1739 et le même jour le Chapitre nomma D. Charles Chollet, curé de Planfayon.

Le Chapitre de St-Nicolas a conservé son droit de collation,

celui du prieur ou de l'Etat d'élire le curé est tombé ; car aujourd'hui le prieur est curé et les vicaires perpétuels n'existent plus.

1798. Etat du bénéfice du prieuré :

Un domaine de $13\frac{3}{4}$ poses de terre qui produit	290 fr.,	2 batz,	5 r.
Intérêts des capitaux	100	6	—
Censes directes, le $\frac{3}{4}$ des lods	59	4	4
Dimes	1111	7	5
Prémices.	40	—	—
	<hr/>		
	4571 fr.,	7 batz,	4 r.

Il paye au vicaire perpétuel 56 écus, et le luminaire de l'église 204 liv. au Chapitre de St-Nicolas.

1798. Etat du bénéfice du vicaire perpétuel :

40 $\frac{3}{4}$ poses de terre rapportant	140 fr.,	— batz,	— r.
Intérêts	98	9	7
Pension payée par le prieur	133	3	5
Lods, censes, etc.	6	4	6
	<hr/>		
	378 fr.,	4 batz,	8 r.
	(Arch. cant.).		

Les prémices furent rachetées en 1858 au prix de 250 fr.

Faits divers.

1445. Un abbé Pierre habitait le prieuré de Broc, comme pensionnaire, *nunc pensionarius claustris de Broch*. On ne sait quel est cet abbé ; c'était peut-être un vieillard qui était venu terminer ses jours dans le solitaire prieuré de Broc (Arch. cant. not. n° 38).

1500. Les voyages lointains étaient rares et dangereux, c'est ainsi que Jean Brodar, de Broc, fait son testament avant de faire le pèlerinage à Notre-Dame d'Einsiedeln.

1522. D. Jean Chappuis, fils de Claude, de Broc, reçoit les ordres mineurs le 5 avril et le diaconat le 14 juin 1522.

1540. Dans le mois d'avril, on voit éclater dans le paisible Broc, un acte de révolte ; Pierre Sudan avait proféré d'horribles jurements ; Christophe de Gruyère, châtelain de Montsalvens, voulait

l'exposer au carcan, mais le pauvre châtelain fut battu par l'inculpé, qui jura et dit : « chanspridey, cherdey. » Un mois après le seigneur de Villarsel et François de Gingins parurent au nom du comte de Gruyère, devant la justice de Broc, demandant que le coupable fut puni par l'amputation de la main, mais il fut acquitté.

1556. Il existait à Fribourg un tribunal ecclésiastique pour juger certaines causes matrimoniales, ou autres causes, présidé par le doyen de Fribourg ; on voit qu'il tenait quelquefois ses séances devant la porte de l'église de St-Nicolas (Fontaine). Ce tribunal condamne Amey (Amédée) Chavanna, de Broc, à 3 jours de prison pour avoir promis le mariage à deux filles. Le 8 juillet, Claude Clerc, de Corbières, est emprisonné pour le même fait et condamné à faire le pèlerinage des Ermites et à 100 liv. d'amende, dont $\frac{1}{3}$ à la fabrique de St-Nicolas et $\frac{2}{3}$ à MM. de Fribourg et au bailli de Corbières (Fontaine).

1557. 1^{er} février. Le château près de la Sarine, avec curtil, clos, grange « après plusieurs cries a haultes voix », fut vendu à François Ruffieux, de Broc, avec le droit de « taillage pour closon », au bois de Loges, pour le prix de 4,700 florins (Arch. cant. not. n° 493).

1621. Le Père Matthieu de Saint-Jean, carme déchaussé, est originaire de Broc ; en 1621, dans une lettre écrite de Lyon, il parle « de nostre église de Broc. »

1654-1680. Plusieurs enfants de la paroisse de Broc reçoivent les ordres sacrés ; en 1654, D. Christophe, fils de Claude Sudan, confesseur des religieuses de la Visitation, ensuite membre de la compagnie de Jésus.

1655. D. Jean, fils d'Antoine Dematra et en 1656, D. Jacques, fils de Jacques Dematra. En 1680, D. Antoine de Chavonnaz, de Broc, était curé de Ville-sur-Chalamier, au comté de Bourgogne ; il possédait à Broc « le clos du Carroz. » En 1686 D. Jacques-François Ruffieux.

Les études florissaient à Broc, mais l'industrie était aussi en honneur ; une tannerie existait en 1601 entre le château et le prieuré ; Jérôme Sudan la vendit en 1618 à Joseph Guyot, de Fribourg ; en 1626, Claude Favre en possédait la moitié. En 1629, Broc possédait aussi une fabrique de salpêtre ; à cette date, Pierre

Chavanna, de Broc, demande à LL. EE. la concession de la chaudière pour la confection du salpêtre (Corby, not.).

1786. 9 mai. Les filles de Broc représentent sur un théâtre, le martyre de Ste-Catherine.

Statistique.

Le registre de baptême commence le 3 août 1623, celui des décès en 1654.

	Naissances.	Décès.		Naissances.	Décès.
1649	25	—	1749	15	46
1650	29	—	1750	14	43
1651	27	—	1751	13	11
1699	16	22	1799	29	13
1700	13	14	1800	19	8
1701	17	13			

La paroisse de Crésuz fut érigée en 1644, mais le village de Châtel a été membre de la paroisse de Broc jusqu'en 1842.

Les registres comprennent donc les naissances et décès de Broc, Botterens, Villarsbeney et Châtel-sur-Montsalvens.

1823. Broc fut séparé du décanat de Gruyère et incorporé au décanat de la Valsainte.

Personnages distingués.

Le village de Broc a donné le jour à plusieurs hommes notables. R. P. Claude Sudan, jésuite, recteur du collège de Fribourg de 1623 à 1629 et ensuite à Porrentruy, où il a publié la *Basilea sacra*; histoire des évêques de Bâle, éditée en 1658 à Porrentruy et dédiée à l'évêque Jean Conrad, vol. petit in-8°.

Pierre Jacquerod, docteur en théologie, provincial des Frères mineurs de la province Suisse, élu en 1692, mort à Soleure le 2 mai 1715. Il joignait à une science variée et profonde la connaissance de plusieurs langues et des talents distingués pour la musique. Il enseigna avec distinction la philosophie et la théologie dans plusieurs couvents de la province.

1616. Jean-Joseph Dematriz, docteur en médecine ; cette famille a produit des bannerets de Montsalvens.

1711. Jean-François Ruffieux, docteur en médecine ; sa femme était Françoise Charles. Cette famille a donné plusieurs prêtres de mérite, surtout Jacques Ruffieux, doyen de Gruyère, et ses deux frères prêtres.

Un Ruffieux, prêtre, a été bienfaiteur de l'école ; il a donné de la terre et une portion de dime qui produisait une rente de 30 écus bons, pour concourir à l'établissement d'une école dans sa commune.

La famille Ruffieux a aussi fourni des bannerets.

1786-1824. Jean-Antoine Dematriz, curé-doyen de Corbières, botaniste distingué ; mais il cultivait aussi plusieurs branches de l'histoire naturelle ; c'est lui qui découvrit la *rosa spinulifolia* qui porte son nom. Il a fait imprimer en 1818 un *Essai d'une monographie des rosiers indigènes du canton de Fribourg* ; il était aussi pieux que savant et ami des hommes instruits du pays et des cantons voisins.

Prieurs de Broc.

1247. D. Ulrich de La Tour (Valais).

1255-1277. D. Willelmus de Grueria, chanoine de Lausanne, avec la dignité de chantre et prévôt de Neuchâtel ; il était fils de Rodolphe III de Gruyère ; chanoine en 1232 et chantre en 1244 de la cathédrale de Lausanne ; prévôt de Neuchâtel.

1282. D. Conon, moine de Lutry.

1332-1345. D. Aymond de Cuarnens (M. et D. XXII).

1337. 21 mars. D. Nicholaus (M. et D. XXII).

1359-1360. D. Jean, moine de Lutry.

1362. 24 septembre, 1381. D. Pierre d'Estavayer (M. et D. XXII), il était aussi prieur de Payerne.

1383-1389. D. Jacques de Charrière (M. et D. XXII).

1389. Le cardinal Jean de Neuchâtel.

1400. D. Jean Mayor, de Lutry.

1402-1438. D. Richard de Corbières ; il était religieux de Cluny.

1450. D. Amédée Mestral de Mont.

1450-1469. 4 janvier. D. Frère Eustache de Challes (de Challens, Mulinen, de Challes) de l'ordre de Savigny (M. et D. XXIII).

1464. D. Valerianus Fabri, de Gruyère, prieur commandataire ainsi que les suivants.

1469. 4 janvier. D. Frère Gabriel Souverii (Souvey), chanoine d'Humilimont.

1470-1490. D. Humbert Monod, ou Aymond (M. et D. XXIII).

1490-1524. D. Mamert de Gruyère (M. et D. XXIII).

1530-1539. D. Adrien de Gruyère ; ordonné diacre le 16 mars 1521 et prêtre le 30 mars.

1540-1577. D. Pierre de Gruyère, prieur de Rougemont, curé de Gruyère, de Vuisternens-devant-Romont, vicaire-général de l'évêque dans le comté de Gruyère ; ordonné clerc le 4 avril 1523, *vigore dispensationis apostolice supra defectu natalium*.

1548. D. Jeronimus de Gruyère (M. et D. XXIII).

1555. D. Humbert de Gruyère.

1585-1587. D. Jean Decues, curé, amodiateur du prieuré.

1619-1645. D. François Bifrare, curé et prieur, protonotaire apostolique.

1645-1679. D. Jean Pithoud, mort le 24 mars 1679, curé et prieur.

1675. D. Fragnière, protonotaire apostolique ; il fut desservant momentanément.

1679-1737. D. Jean-Nicolas Ruffieux, de Broc, docteur en théologie, protonotaire apostolique, mort le 2 avril 1737 ; il était fils du banneret Ruffieux et frère du curial du même nom ; il fut élu le 24 avril 1679.

1737. D. Claude-Antoine Rime, d'Epagny, neveu de Mgr Claude-Antoine Duding, élu par son oncle, dans le mois de septembre 1737 ; il fut ensuite curé de Dompierre et d'Ependes.

1738. D. Joseph-Nicolas de Montenach, chanoine et plus tard évêque ; élu par le Chapitre, il résigna le 20 février 1739.

1739. D. Charles Chollet, curé de Planfayon, élu le 20 février.

1748-1793. D. Jean-Baptiste Mauron, de Sâles (Ependes), mort à Broc le 6 décembre 1793.

1793-1804. D. Antoine Berguin, de Fribourg ; élu le 18

décembre 1793, il était alors curé à Vuisternens ; en 1804, il est nommé membre du clergé de Notre-Dame.

Les candidats étaient M. Menoud, chapelain à la Valsainte ; M. Plecher, chapelain à Delley ; M. Ruffieux, vicaire ; M. Savary, vicaire à Albeuve ; M. Camelique, du clergé de Gruyère ; M. Buchs, du clergé de Bulle ; M. Fasel, chapelain de St-Nicolas ; M. Morel, vicaire à Prez (Man.).

1802-1837. D. Jean-Antoine Bochud, d'Attalens, doyen de la Valsainte, mort à Broc le 9 novembre 1837 ; il fut élu le 27 novembre 1804, doyen depuis le départ de M. Clerc, doyen de Charmey.

1838. D. Ignace Gottrau, de Fribourg, ensuite chanoine de St-Nicolas, curé de Fribourg, mort le 6 août 1865.

1838-1848. D. Pierre Challamel, de Fribourg, du 30 novembre 1837 au 30 novembre 1847 ; né le 20 août 1807, ordonné à Coire le 8 septembre 1835, chanoine de Notre-Dame en 1836, chapelain de St-Loup depuis 1848.

1848-1867. D. Joseph Blanc, de Fribourg, prieur de St-Pierre ; malade pendant plusieurs années, il a résigné la cure de Broc en 1867 ; il s'est retiré à Bulle, où il est mort le 13 juin 1869.

1867. D. Alfred Badoud, de Romont ; né le 1^{er} novembre 1842, ordonné le 24 juillet 1867, vicaire à Siviriez en 1867, ensuite vicaire et curé de Broc.

Depuis la fin du XVI^e siècle, les prieurs de Broc étaient curés avec un vicaire perpétuel qui faisait les fonctions de vicaire, ou de chapelain.

M. Badoud est l'auteur de Notre-Dame des Marches, de St-Othmar.

Curés et Vicaires perpétuels.

1326-1345. D. Borchard (et Borcard), curé (Arch. Valsainte, M. et D. X, XXII).

1368-1385. D. Jean Billiot, de Corbières, curé (Arch. de la Part-Dieu).

1383. D Frère Jacques Charrière. En 1389-1399, vicaire remplaçant le cardinal Jean de Neuchâtel.

1394-1410-1429. 10 juillet. D. Jean de Altomonte, vicaire (Arch. d'Humilimont et notaire 27). Il paraît qu'il fut deux fois vicaires de Broc, avant son vicariat à Arconciel et après. On trouve dans le notaire Canali plusieurs renseignements, par exemple : le doyen de Fribourg fit publier l'excommunication du curé de Broc, dans le décanat de Bulle, c'était pour cause de dettes.

1400-1416. D. Jean de Siens, curé. En 1423, il était curé de Vaulruz (M. et D. XXII, etc.).

D. Jean Orsat, curé (M. et D. t. XXII). Il est cité en 1423 comme curé de Villardvolland et ancien curé de Broc ; placé à la suite de D. J. de Siens, il fut probablement son successeur à Broc. Combas le place en 1380. C'est évidemment erroné.

1423-1432. D. Pierre d'Avenche, curé (Arch. cant. not. n° 26, 35 ; rép. de St-Nicolas, M. et D. XXII, etc.).

1442-1451. D. Jean Ponceti, curé (M. et D. XXIII). En 1475 on le trouve curé de Château-d'Ex ; il est cité dans le testament de François I^{er}, comte de Gruyère. Un document des archives de Corbières dit qu'il était encore curé de Broc le 28 juillet 1451.

1450, 28 mai à 1458, 5 août. D. François Tactaz, curé (M. et D. XXIII), prêtre séculier, originaire du Forez, diocèse de Genève (*de Forasio mandamenti Clarimontis* — district de Clermont).

1458, 8 août à 1464. D. Jean Orsat, curé ; il résigne en 1464. Il faut nécessairement admettre deux curés du nom et prénom D. Jean Orsat, ou supposer que le même Orsat a été curé à deux époques différentes.

1464-1492. D. Valerianus Fabri (Favre), de Gruyère, curé (M. et D. XXIII). Le 15 mai 1464 il est amodiateur du prieuré. En 1477, le 1^{er} novembre, il signe les statuts du clergé de Broc. Après la résignation de D. J. Orsat, il est institué curé de Broc par D. François Fabri, curé de Rougemont, le 9 mars 1464.

1471. D. Antoine Messeri, vicaire.

1478-1485. D. Jehan Zehender, vicaire.

1491. D. Rolet de Spire, vicaire.

1494. D. François Taborat, dit Cambron, vicaire.

1492, 1^{er} octobre à 1509. D. Rolet de Gex, alias Jacquerod,

curé ; il prend le titre de vicaire perpétuel. Une note du P. Augustin Blanc dit qu'il était encore à Broc en 1509.

1504. D. Humbert de Ripha, curé (Badoud).

1509. D. Rolet Aguerodi (?).

1537-1545-1550. D. Nicolas Levratz (Leivratz et Levrat), de Broc, curé. Il est fils d'Antoine Levrat de Broc et de Jeannette ; il était acolyte en 1522, sous-diacre en 1523 et diacre le 4 avril 1523 (M. et D. XXIII, Fontaine, Man. du Chap. etc.). Il fut nommé chanoine de St-Nicolas le 20 avril 1550 et il est mort en 1553, avant le mois de juillet.

1555. D. Humbert de Gruyère, curé.

1556. D. Estievent Repond, vicaire (Badoud, prieur).

1556-1562. D. Jean Morard (Man. du Chap. janvier). Comme les paroissiens de Broc persistent à demander Jean Morard pour leur curé, on prie le protonotaire qui, en qualité de prieur, a le droit de collation, de le leur accorder jusqu'à ce qu'il puisse avoir un autre curé. Celui-ci y consent de bonne grâce à condition que MM. du Chapitre nomment le dit D. Morard à la première cure vacante et qu'alors le prieur exercerait son droit de collation (Man. Fontaine).

1577, 3 février à 1592. D. Jean Cutre (et Cutri, Cuetrie), curé. Il existait une famille Cutrie à Broc. Combès dit qu'il fut curé jusqu'en 1596, ce qui n'est pas probable ; le notaire Corby le cite en janvier 1591 comme vicaire. Il paraît qu'après la nomination de D. J. Dequis en 1588 il portait encore le titre de vicaire de Broc.

1579. 23 septembre. Les paroissiens de Broc intercèdent en faveur de leur curé, qui avait été déposé pour défaut de science suffisante ; il est conservé à condition que dans deux mois il subisse l'examen d'une manière convenable (Man.).

1588-1602. D. Jehan Decues (Dequis, Decuves, etc.), curé du 19 février 1588. Il porte tantôt le titre de curé et tantôt celui de prieur, et même de vicaire, étant amodiateur du bénéfice du prieuré.

1608. D. Antoine Castella, curé (Chassot, not.).

1614. D. Pierre Terriaz (Combès).

1619. D. Louis Crettet (Badoud).

1623-1628. Avril. D. Pierre Bastard, ensuite curé d'Arconciel.

1628. 26 novembre. D. Christophe Sudan.

1641. D. Claude Perry.
 1644. D. Claude Tercier, de Vuadens.
 1646-1679. D. Jean Castella; il est mort à Broc en 1679.
 1690-1693. D. Claude Ruffieux, mort à Broc.
 1694-1698. D. P. Wilhelm, augustin, nommé par le gouvernement afin qu'il put venir au secours de ses parents pauvres.
 1699-1702. D. François Magnin.
 1702. D. Bourquenoud, nommé ensuite chapelain à Charmey.
 1716-1727. D. Jean-Baptiste Perret, ancien curé d'Hauteville.
 1727-1760. D. François Savary, de Botterens, neveu du prier Jean-Nicolas Ruffieux et ancien chapelain de Montbovon; il fut peut-être élu en 1724.
 1762-1805. D. Hyacinthe-Joseph-Jacques Cardon, vicaire perpétuel, mort à Broc le 8 février 1805.
 1805-1808. D. Jean-Jacques Ruffieux, de Broc, vicaire perpétuel, mort à Gruyère dans le mois d'octobre 1847.

Chapelains de Broc.

- 1457, déjà avant, D. Amédée Deschamps, chapelain de St-Nicolas.
 1465. D. Pierre Cattaz, chapelain de Notre-Dame.
 1477. D. Antoine Seitoris, recteur de St-Nicolas.
 1471-1493. D. Louis Souvey (Souverii), chapelain de St-Nicolas, etc.; en 1490, il était procureur du clergé de Broc.
 1498-1522. D. Pierre Retornaz, chapelain ¹⁾.
 1495-1497. D. Pierre dou Buif, chapelain de St-Yves; il était fort jeune quand il fut élu; il était fils de Claude du Buif, clerc de Broc.
 1505. D. Pierre Macherel, chapelain ¹⁾.
 1484-1516. D. Jean Fedy.
 1514. D. Pierre de Juria (de la Joux).
 1523. D. Aymond Favrod, prêtre à Broc.
 1523. D. Louis Corpataux, prêtre à Broc.
 1542. D. Claude Retornaz, chapelain ¹⁾.

1) Noms communiqués par M. Badoud, prier.

-
1545. D. Jean Huguet, chapelain ¹⁾.
1550. D. Claude Morard, chapelain ¹⁾.
1558. D. Pierre de Loye ¹⁾.
1577. D. Claude Fillot, chapelain de Notre-Dame.
1577. D. Jean Rey, chapelain.
1585. D. Henri, altarien ; il ne résidait pas.
1680. D. Joseph Gachet, sans bénéfice.

1) Noms communiqués par M. Badoud, prieur.

BULLE

Buttulum, Bullum, Bulloz, Bollo, Bollum, Buloz.

Cette charmante ville, vraie perle de la Gruyère, dans un site délicieux, est une des plus anciennes localités connues de ce canton ; si les Romains ne l'ont pas occupée, ils ont eu des établissements dans le voisinage. C'est aussi la plus ancienne paroisse du pays, dont l'existence est constatée dès le VI^e siècle. Inutile de présenter ici l'histoire de l'introduction du christianisme dans le canton et dans la Gruyère en particulier ; cette question, souvent traitée par divers historiens, ne présente aucun document nouveau.

515. A cette date, St-Sigismond, roi de Bourgogne, donne le village de Vuadens (Wadingum) à l'abbaye d'Agaune ; Vuadens fut membre de la paroisse de Bulle jusqu'à l'année 1602. Cette dépendance de l'église de Bulle suppose nécessairement l'existence de la paroisse de Bulle avant 515, car si cette paroisse n'eût pas existé, les religieux de St-Maurice d'Agaune auraient certainement établi l'exercice du culte chrétien à Vuadens (Gremaud).

Bulle se trouvait dans les limites du royaume de Bourgogne, et St-Sigismond lui-même aurait établi le christianisme dans ses propriétés immédiates, par exemple à Vuadens, si son culte n'avait pas été établi dans le voisinage.

Il ne faut cependant pas conclure de ces faits que le paganisme eut disparu de la contrée à cette époque ; le christianisme était cependant la religion de la majorité de la population.

827-851. Le Cartulaire de Lausanne nous fournit une preuve certaine non seulement de l'existence de Bulle, mais de l'existence du siège du curé à Bulle et des propriétés de cette paroisse. Sous l'épiscopat de David, évêque de Lausanne, Hédolphe (Hédolphus), curé de Bulle, se plaignit à son évêque du curé de Vuippens, qui

retirait les dîmes des villages de Marsens, d'Echarlens, de Vuippens et autres lieux, que le curé de Bulle réclamait comme biens de son église, dédiée à St-Eusèbe.

855. Le différent ne fut pas terminé sous l'épiscopat de David ; il fut porté devant son successeur Hartman, par Leudande, curé de Bulle et successeur d'Hédolphe. L'évêque se rendit à Echarlens, pour y faire la dédicace, soit consécration d'une chapelle dédiée à la Ste-Vierge. A cette occasion, la réunion du clergé (le Synode), qui se tenait à Bulle, l'église-mère, fut transférée à Echarlens. Leudande, curé de Bulle, renouvela ses plaintes contre Fredolon, curé de Vuippens, qu'il accusait d'avoir, cette année-là, levé ces dîmes de l'église de St-Eusèbe, il fournit la preuve, soit les titres (*noticias*) de ses droits, et il l'assigne de nouveau, par l'organe du prêtre Salomon. Le curé de Vuippens niait avoir levé ces dîmes. Le Synode ne trancha pas la difficulté, mais conformément aux canons de l'Eglise, il cita Fredolon avec ses témoins, devant un nouveau Synode, à Curtilles. Dans ce Synode, réuni le 28 mars 856, Fredolon n'ayant pu produire des preuves, ni des témoins, fut condamné à rendre les dîmes en litige.

868. Sous l'évêque Hartman et dans un Synode tenu aussi à Curtilles, à la prière de D. Teutland, curé de Bulle, ces dîmes furent cédées à D. Leutramme (Leutramno), curé de Vuippens, ou à son église.

Plusieurs conséquences découlent de ces faits :

- 1° On ne peut donner le nom du donateur de ces dîmes, à l'église de Bulle, ni la date de la donation ; mais il est évident que le donateur est un seigneur puissant, dont l'autorité et les propriétés s'étendent sur ces différents villages ;
- 2° Cette donation est antérieure à la formation de la paroisse de Vuippens, qui a été détachée de la paroisse de Bulle avant 827 ou 851 ;
- 3° Vers la fin du VIII^e siècle, la paroisse de Bulle s'étendait donc au nord au-delà d'Echarlens et de Vuippens ; à l'est-sud elle allait jusqu'au passage de la Tine.

Bulle était ordinairement le lieu de réunion du Synode, elle

avait donc une certaine importance comme ville et comme paroisse dès le IX^e siècle.

900. 11 mai. Sous le règne de Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Juranne, le comte de Gruyère Turimbert fait un échange avec l'évêque de Lausanne ; le comte cède à l'église de St-Eusèbe de Bulle, soit à ses recteurs (curés), un fonds colonaire ¹⁾ avec une habitation, une terre labourable de 30 muids, de différentes graines, de 8 charretées de foin et 4 colons (serfs) nommés Soloard, Adelrude, Motburge, Gersinde. L'évêque Boson donne au comte en échange les dîmes que l'église de Bulle percevait à Riaz, pour la chapelle du St-Sauveur que le comte avait fondée à Riaz.

Les revenus en dîmes, de l'église de Bulle, diminuent de 825 à 900 ; mais elle devient propriétaire de terres, de serfs, etc.

975. Un Salierius donne à Notre-Dame de Lausanne et à l'évêque Eginolfe une métairie située à Sotringes (ou Soutens ²⁾) dans la vallée d'Ogoz ; à Brisicol ³⁾, un pré produisant une charretée de foin ; dans le bourg même (de Bulle ?), du mas de terre, que Jean cultive, autant qu'il est nécessaire pour donner 12 muids de grain, trois chars de foin (Cartulaire, etc.).

Une chose frappe l'observateur ; dans ces diverses donations, c'est la quantité de terresensemencées relativement aux prairies. L'absence des voies de communications obligeait les peuples à se suffire à eux-mêmes ; les relations étaient rares.

1079-1231. Je ne fais pas mention des possessions et des droits de l'évêque à Bulle.

1173. Bulle du pape Alexandre III, en faveur des chanoines de Lausanne ; l'église de Bulle est aussi comprise dans cette confirmation et dans celle de 1182.

1173-1178. Rodolphe 1^{er} de Gruyère donne au couvent d'Hauterive tout ce qu'il pouvait réclamer d'Emmon de Cottens ; à cet acte, fut présent D. Anselme, prêtre de Bulle, et l'acte fut dressé devant la porte du monastère de Bulle (*actum est ante portam monasterii de Bulle*) (M. et D. XXII).

1) Fonds colonaire ; terre cultivée par des colons, ou serfs.

2) Sotringes et Soutens, c'est Soucens, près de Bulle.

3) Brisicol, on n'a pu découvrir ce lieu ; faudrait-il peut-être le placer à la Buchille ou au Brie de Vuadens.

Cette expression *monasterium* a exercé la sagacité des historiens depuis longtemps. La formation des paroisses, les origines du christianisme dans la vallée d'Ogo, comme ailleurs, pourront peut-être donner une solution. On ne peut admettre l'existence d'un monastère dans le sens que nous lui attachons aujourd'hui ; le mot *monasterium* provient du latin ecclésiastique et il est inconnu avant les dernières années du IV^e siècle ; Sidoine Apollinaire est peut-être un des premiers qui s'en servit. Les premiers missionnaires qui évangélisèrent les campagnes, formaient fréquemment des communautés de clercs, dont les différents membres donnaient des secours spirituels aux populations disséminées quelquefois dans un vaste rayon ; ces communautés disparurent insensiblement par la multiplication des paroisses et les bouleversements qu'amenèrent l'invasion des barbares et les guerres qui les suivirent. Le *monasterium* de Bulle pouvait être primitivement la maison dans laquelle se réunissaient les clercs-prêtres qui administraient la contrée, et le nom serait resté pendant de longues années à la maison, avant de l'appeler *la cure*.

1195 ou 1196. L'évêque de Lausanne Roger fait une convention avec le comte Guillaume de Gruyère et ses enfants, pour réparer les dommages faits à l'évêque et à son église dans la ville de Bulle et dans ses dépendances ; ils donnent à l'évêque tout ce qu'ils possédaient dans cette ville et dans ses dépendances, depuis l'eau de La Trême, en hommes, femmes, en terre, bois ou autres biens qu'ils possédaient, ou que d'autres personnes tenaient d'eux-mêmes, à l'exception du bois de Bouleyre.

Cet acte important constate l'état des serfs et des femmes serves de Bulle, et il établit en même temps les droits de l'évêque de Lausanne sur cette ville ; dès cette époque à 1536, l'évêque restera souverain et seigneur de Bulle.

1220, 9 février (1221). D. Jean, chapelain de Bulle, est cité comme témoin dans un acte, avec Guillaume de Bulle et Richard de Riaz, diacres. Ce D. Jean était probablement fils de Rodolphe de Bulle, maire (*major, Willicus*) de Bulle, en 1162, 1172, 1177, 1196. Son frère D. Jacques était curé de Bulle ; il n'avait cependant reçu que les ordres inférieurs du sacerdoce ; il était donc oncle de D. Jean, chapelain, et dont il est parlé dans l'acte suivant.

1234. Un différent s'éleva entre Conon, prévôt de la cathédrale de Lausanne et curé de Bulle, et le prêtre Jean, son vicaire. Le différent portait sur la jouissance de certaines terres de l'église, données en aumône, ou comme hypothèque, sur la dime des naissants, sur les droits des trentièmes, sur les droits aux cierges que les paroissiens déposaient comme offrandes, sur les offrandes à l'occasion de la bénédiction nuptiale et des corbeilles ¹⁾, sur le droit à certains repas, enfin sur l'aumône faite à l'occasion de la sépulture d'un certain Carut, qui mourut pendant que le prêtre Jean était vicaire-desservant de l'église de Bulle. Ce Carut ne put recevoir immédiatement la sépulture ecclésiastique ²⁾ et lorsqu'elle lui fut accordée, ce D. Jean n'était plus administrateur de la paroisse.

Les arbitres établis pour juger le différent prononcèrent : Que le prévôt pouvait percevoir les deux tiers des revenus des terres, propriétés du bénéfice ; les rentes de terre données en aumône et dont le vicaire avait déjà retiré sa part pendant qu'il administrait la paroisse, le prévôt pouvait aussi en prendre deux tiers. Les arbitres se rapportaient au témoignage de D. Nanthelme Fyda, ancien chapelain (vicaire) de Bulle et d'autres témoins, sur l'usage observé à l'occasion de la bénédiction nuptiale et de la corbeille ; enfin ils prononcèrent que le chapelain donnerait au prévôt une part du rachat des repas ³⁾, des offrandes à l'occasion des noces, du produit de la vente des cierges et des autres offrandes. Fait au cloître de Lausanne le vendredi après la fête de Ste-Lucie, l'an 1234 (M. et D. VI).

1265, 8 mars à 1268. Le prévôt et le Chapitre de Lausanne confèrent la cure de Bulle et celle de Gruyère à D. Jean de Bulle, clerc, fils de feu Rodolphe dou Chaffa, et cela pour sa vie, à

1) Usage ou cérémonie à l'occasion de la bénédiction de la corbeille des pèlerins ; c'était une espèce de sacoché en osier (pera, sporta) ; cette cérémonie était déjà en usage dans le IX^e siècle (Du Cange). Il est peut-être question ici d'une autre bénédiction.

2) Sépulture refusée à cause d'une excommunication, qui se levait quelquefois plusieurs semaines après la sépulture non ecclésiastique, et alors seulement avait lieu la cérémonie religieuse.

3) Il est probablement question ici des Ressats (mot venu du latin « refectum et refectio » (Du Cange), repas dus au curé pour les Pâques et qui, plus tard, se rachetaient par une très légère somme d'argent. Ces droits des curés remontent à une époque très reculée, où les bénéfices n'existaient pas et où les prêtres vivaient d'aumônes données sous différentes formes.

commencer dès la mort, ou la résignation de D. Jacques son oncle, curé de Bulle. Ils appartenait l'un et l'autre à la famille noble des de Bulle, dont les documents font mention dès la moitié du XII^e siècle; une branche prenait le nom de son château fort, du Chaffa, ou Chapha situé près de Riaz (Arch. de la Soc. d'hist. t. 3).

D. Jean n'avait pas encore reçu l'ordination sacerdotale lorsqu'il fut nommé curé de Bulle, il appartenait encore aux rangs inférieurs du clergé. Il devait payer annuellement au Chapitre de Lausanne 7 liv. laus., soit 48 sols à la Circoncision et 46 sols à la fête de la Ste-Trinité pour le personnat ou personnage, soit la prérogative et prééminence que le bénéfice donnait à celui qui le jouissait. Des chanoines de Lausanne, quelques enfants de la noblesse du pays possédaient les principaux bénéfices; ils n'observaient pas la résidence, mais un vicaire exerçait les fonctions pastorales en leur nom; celui-ci ne percevait qu'une partie minime des rentes, le curé titulaire en retirait la majeure partie.

Sous le prévôt Robert, le 18 décembre 1273, le Chapitre confirme au même curé la possession des églises de Bulle et de Gruyère, mais avec la diminution d'une livre pour le personnat.

Cette position de curé titulaire, de vicaire-amodiateur, amenait souvent des conflits entre le curé et les paroissiens, le curé et le vicaire; les droits d'un chacun n'étaient pas toujours exactement déterminés.

1274. 9 juin. Un différent semblable s'éleva au sujet du personnat. Le Chapitre de Lausanne donna charge à l'abbé d'Humilimont de faire une enquête; il s'adressa à D. Uldricus, curé de Corsier, qui avait comme chanoine jouit du personnat, ou qui avait été curé de Bulle; il était donc censé en connaître tous les droits. D. Ulrich affirma, avec serment, que celui qui jouissait du personnat percevait les deux tiers des dimes des produits des terres et des cens et aumônes excédant 3 sols, et le chapelain, soit vicaire, l'autre tiers; le chapelain-vicaire percevait la moitié des offrandes n'excédant pas 3 sols; mais les offrandes de deniers, le pain bénit, la dime des naissants, les corvées, etc., étaient exceptés. Le vicaire percevait aussi la moitié des offrandes faites à l'occasion des mariages et les deux tiers des cierges, etc.

Ce document nous apprend que l'église de Bulle était consacrée

et dédiée aux Sts-Pierre et Paul ; ce jour il se faisait une offrande qui devait être partagée entre les prêtres et les clercs réunis à cette occasion.

1280. Juillet. Jacques et Conon, fils de feu Pierre de Pringv, donzels, avec le consentement de leurs femmes, Agnès et Perrette, donnent à l'église de Bulle toutes leurs prétentions sur le champ de « La Fola », sous « Les Lavines », l'emplacement du moulin avec le cours d'eau. Le curé Jean leur promet, que si eux ou leurs femmes voulaient être ensevelis dans l'église de Bulle, il favorisera leur désir de tout son pouvoir (M. et D. XXII).

1286. 28 mai. D. Jacques est curé de Bulle, il a remplacé le curé D. Jean ; son sceau paraît dans un acte de vente sous cette date, et le 12 février 1287, il est témoin du testament de Pierre d'Oron, évêque de Sion. Le sceau représente une main tenant une clef à double pêne, avec une étoile à gauche et un croissant à droite : *Jacobi curati de Byl (lo)* (M. et D. XXX).

1331-1338. Dans une guerre entre les gens du comte de Gruyère et de l'évêque, plusieurs maisons furent incendiées à Bulle par ceux de La Tour-de-Trême.

1345. Le couvent de la Part-Dieu, pour éviter d'ultérieurs débats, fait un accord avec le curé de Bulle, touchant les droits de noales à Vuadens. Il s'engage à payer annuellement au curé, un muid de froment, un muid d'avoine et une livre de cire. Témoins, D. Jean de Font, curé de Sâles, D. Hugues, curé de Riaz. 7 mars (Arch. de la Part-Dieu).

1362. Les évêques, seigneurs de Bulle en favorisèrent toujours le développement tout en y affermissant leur autorité. Aymon de Cossonay, par lettres du 28 juin, ordonne au doyen d'Ogo de tenir sa cour à Bulle et il défend aux curés de ce décanat d'exécuter les citations qui ne sont pas expédiées à Bulle. Cette cour avait non seulement de l'importance à cause des affaires qui s'y traitaient, mais aussi à cause de l'étendue du décanat, qui comprenait 28 paroisses, depuis le Gessenay à Arconciel, Autigny et tout le Gibloux.

1389. L'accomplissement de la transaction du curé avec la Part-Dieu de l'année 1345 éprouvait des difficultés de la part du couvent, un arbitrage le condamne à payer, chaque année, au curé, deux muids de blé, deux liv. de cire et les rentes arriérées ; le

curé devait remettre au couvent un acte qui obligeait le couvent à payer au curé deux muids de vin et 12 liv. (Arch. P.-D.).

1384. Nous trouvons à cette date une transaction qui nous démontre les limites de la paroisse vers le sud-ouest (Arch. s. d'hist. t. 3).

Il s'était élevé un différent entre le curé de Sales et celui de Bulle par rapport aux limites des deux paroisses. Des arbitres prononcèrent le 22 juin une sentence qui termina le différent ; ils déclarèrent que le ruisseau qui descend de Montambert et coule en contournant entre le pré de Letenant et le Pississant et va se jeter ensuite dans la Sionge, doit former limite entre les deux paroisses ; les maisons des Molettes par conséquent appartenaient à la paroisse de Bulle. A cette date, il existait plusieurs maisons et granges dans ce lieu ou autour.

1473. Un violent orage s'éleva entre le curé G. de St-Cyr et la bourgeoisie ; une multitude de questions étaient agitées ; mais, comme d'habitude, elles furent tranchées par un arbitrage. Voici l'abrégé de cette sentence :

« L'égout des toits de la cure tombait sur les remparts et les endommageait, le curé devait remédier à cet inconvénient ; il devait contribuer aux réparations des remparts en face de la cure ; il devait avoir un vicaire, entretenir la lampe de l'église jour et nuit, fournir les 13 cierges pour les derniers jours de la semaine-sainte ; obliger les chapelains d'assister aux offices du matin, aux heures canoniales les fêtes et dimanches ; il devait chanter les messes paroissiales les fêtes et dimanches ; ces jours-là il ne devait pas dire une messe de requiem, si on ne l'exigeait pas à l'occasion d'un anniversaire ; le samedi chanter la messe de *Beata*. »

Les arbitres firent aussi un règlement pour la conservation des titres du bénéfice, et pour les droits du curé ; ainsi il percevait un denier des excommuniés, lorsqu'il levait l'excommunication ; 12 den. à l'enterrement d'un chef de famille et ce qu'on offrait aux autres ensevelissements ; pour la réfection de Pâques 15 deniers et 3 sols, ou les corvées deux fois l'année. Au lendemain d'une noce, le curé devait célébrer une messe votive de la Trinité et les époux lui offrait un pot de vin, une miche de pain et un cierge. Cette

sentence fut acceptée par les paroissiens de Bulle, de Morlon, de Vuadens, des Ponts et de Marsens, 6 mars 1473 (Arch. de Bulle).

Cet important document nous découvre la vie religieuse de la paroisse : les fêtes et dimanches on chantait ou on recitait l'office canoniale au chœur, on chantait de nombreuses grand'-messes, etc. On remarque ici comme dans d'autres paroisses que les dons affluaient, mais d'un autre côté on imposait les bénéfices; de là l'obligation imposée aux curés de réparer les édifices, de fournir une partie du luminaire et autres contributions qui n'existaient pas à l'origine des paroisses.

Visite pastorale de 1453.

Les visiteurs arrivèrent à Bulle le samedi au soir, ou le dimanche matin 3 juin, venant de Vaulruz. Le bénéfice, les charges défalquées s'élevait à 60 liv. laus. D. Guillaume Peluchoti était curé, mais il ne résidait pas; le service se faisait par D. Pierre Bortemel, son vicaire, qui avait été légitimement présenté et agréé. Les visiteurs ordonnèrent d'établir un tabernacle dans la muraille, du côté de l'Évangile et devant lequel une lampe restera constamment allumée; de procurer une lanterne pour accompagner le St-Viatique et de réparer la croix des malades¹). Ils prescrivirent encore de procurer une navette et l'instrument (image ou relique) de la paix, ou du moins de réparer l'ancien; un voile huméral pour tenir et envelopper la patène, lorsque la messe est célébrée avec diacre et sous-diacre.

Les livres liturgiques manquaient; ou ne consistaient plus qu'en feuilles éparses et délabrées. Les visiteurs ordonnèrent par conséquent de relier le graduel et le psautier et de transcrire un nouveau bréviaire; d'ouvrir une fenêtre, munie de barres de fer, à la sacristie pour l'aérer et d'y établir un bahut pour serrer les ornements; de la plancher ou de la paver et de la voûter pour la préserver des dangers du feu; on y établira une aiguière avec un essuie-mains et à côté de l'autel une piscine pour recevoir l'eau lorsque le prêtre se lave les mains.

1) Cette croix était déposée dans la chambre du malade, dès qu'il avait reçu les derniers sacrements jusqu'à son enterrement. Cet usage était encore suivi vers la fin du dernier siècle dans quelques localités.

Les fenêtres étaient en grande partie privées de vitres ; les visiteurs ordonnèrent, en attendant une réparation plus décente, de boucher les vides avec de la toile. On entretiendra, si possible, une lumière devant le crucifix ; les murs près du baptistère seront élevés jusqu'au toit, afin que la pluie ne tombe plus dessus ; on fera de même au mur, près du crucifix.

L'incendie de 1447 avait peut-être laissé des traces dans l'église ; les visiteurs ordonnèrent de crépir et reblanchir les murailles noircies.

Près de la porte latérale était un bénitier, qui consistait en une pierre creusée ; ordre de la nettoyer chaque dimanche et de renouveler l'eau bénite. Les pans de cette porte seront réparés ; elle sera munie d'une serrure et tenue fermée, les offices divins terminés.

Défense d'éteindre les cierges et les chandelles en les appuyant contre les murs du chœur, on se servira à l'avenir d'un éteignoir.

On fera une bière commune pour porter les morts en terre ¹⁾.

Ordre de réparer la clôture du cimetière et de placer quatre croix aux angles ; de recouvrir l'ossuaire ; enfin de renouveler les extentes et de dresser un inventaire des ornements.

Visite des autels, soit chapelles.

Autel de St-Jean-Baptiste. Cette chapelle fut d'abord fondée par Pont Gresserii, de Bulle, et dotée par Polet Gresserii, de 10 liv. de rente, avec obligation de 4 messes par semaine. Depuis deux ans et plus D. Jean Poncetti y est canoniquement institué par l'autorité ordinaire.

Le curé affirme que la présentation à ce bénéfice appartient au curé titulaire.

Autel de la Ste-Vierge. Il fut autrefois fondé par D. Forstern, prêtre de Grandcour et curé de Bulle et doté par lui de certain pré, de cens, etc., le tout s'élevant à la valeur de 18 liv.

D. Hugues Forteti, curé d'Eschalant (c'est Hugues Porcheti, curé

¹⁾ Les morts étaient enterrés sans bière, enveloppés seulement d'une étoffe quelconque. Cet usage était général à la campagne. De là cet ordre d'établir une bière commune dans laquelle on plaçait le mort pendant les cérémonies religieuses.

d'Echarlens) y est canoniquement institué. Les paroissiens affirment que le recteur doit y célébrer chaque semaine 7 messes.

Autel de St-Jacques, apôtre. Le fondateur fut feu Jean Fornerii, de Bulle; il le dota d'une rente de 10 liv. pour trois messes par semaine. Ces 10 liv. proviennent de cens de terres, etc. D. Nicod Faisant, de Riaz, y est institué par l'autorité ordinaire.

Autel de St-Nicolas. Il a été fondé par Rodolphe de Bulle et doté d'un certain pré. Le curé de Bulle est recteur et il doit célébrer chaque semaine une messe.

Autel de St-Basile. Feu Nicod Porterii en fut le premier fondateur et l'a doté pour y célébrer une messe par semaine. Pierre Vadin et Jean de La Rive, de Bulle, y ont fondé deux messes par semaine. Le curé doit les célébrer au point du jour; mais les paroissiens affirment qu'elles ne sont plus célébrées depuis 4 ans au moins.

Hôpital de Bulle L'administration et l'économie appartiennent totalement à l'évêque de Lausanne; il est dirigé maintenant par le curé de Bulle. Son revenu s'élève à 30 liv. Dévasté par l'incendie de 1447, on le répare maintenant. Il y a un autel consacré.

Le Patronat.

Le droit de collation à la cure de Bulle, appartenait au Chapitre de Lausanne, à qui il fut confirmé en 1173 par le pape Alexandre III, et en 1182 par Lucius III. Comme reconnaissance de ce droit, le curé de Bulle devait payer au chapitre 30 sols à la Pentecôte et 30 sols à la fête de St-Pierre-ès-liens. Plusieurs membres du chapitre furent curés de Bulle, mais ils n'y résidaient pas: ils chargeoient un vicaire de la desservance....

« Après la suppression du Chapitre de Lausanne en 1536, Guillaume Balayson, curé de Bulle et *habitué* soit chapelain de la cathédrale de Lausanne, se considéra comme propriétaire du droit de collation de la cure et en fit l'abandon au clergé et aux paroissiens de Bulle, à condition de choisir le curé parmi les membres du clergé. Cette cession se fit aux instantes prières du clergé et des paroissiens (Gremaud, etc.).

L'élection du 5 octobre 1544 se fit ainsi, mais l'élection de 1584 provoqua déjà un conflit ; le prévôt Schneuwly révoqua en doute cette cession (10 décembre 1585) parce qu'elle n'avait pas été approuvée par l'autorité ecclésiastique. Leurs Excellences de Fribourg avaient bien approuvé la cession du droit de collation faite par D. Balayson, à condition que le service divin se fit exactement les fêtes et dimanches (Fontaine, compte) mais sans le concours de l'église, et le Prévôt réclame du clergé la preuve canonique que D. Balayson possédait le droit qu'il avait cédé.

Le Prévôt fut enlevé le 28 juillet 1597, par la peste ; il est probable qu'après sa mort la question de la légitimité de la cession de Balayson fut abandonnée. Elle renaîtra en 1648.

1648. Georges Michel venait de recevoir son acte de nomination à la cure de Bulle ; l'Etat l'avait approuvé lorsque des difficultés s'élevèrent entre le clergé et la paroisse, par rapport au droit de collation et à d'autres points. Le clergé prétendait posséder seul le droit de collation et la bourgeoisie le réclamait aussi, appuyée sur des concessions antérieures.

Le débat fut porté devant une commission composée de D. Jost-Pierre Dumont, vicaire général du diocèse, Docteur en théologie et prieur de Semsales, abbé de la Charité, etc., de MM. Rodolphe Weck, lieutenant d'avoyer ; de Jean Daniel Montenach, chevalier ; Peter Reyff et Beat Jacob Montenach, banneret.

D. Georges Michel et D. François Curton, au nom du clergé, prétendaient et demandaient :

- 1° La confirmation des actes, qui leur concédaient le droit d'élection ;
- 2° La réduction du nombre des membres du clergé, de 4 à 3 ; à cause de l'insuffisance des rentes ;
- 3° la répartition équitable des chapelles entre les membres du clergé ;
- 4° La mise en exécution des ordonnances épiscopales, sur la diminution des offices.

Les paroissiens soutenaient que l'acte de cession faite par Balayson avait été cassé et annulé par la cour épiscopale et que le droit de patronage devait leur appartenir « pour avoir de tout

« temps rendu les devoirs en tel cas requis, particulièrement en
« battissant et maintenant les bâtiments en despendants. »

Duobus litigantibus tertius gaudet ; le proverbe se vérifia.

La commission prononça :

- 1° La collation de la cure appartiendra à nos souverains seigneurs de Fribourg, qui cependant accordent à la bourgeoisie un droit de présentation ;
- 2° Le nombre des membres du clergé y compris le curé, resta fixé à 4 ;
- 3° Les rentes des chapelles seront partagées entre les différents membres par égales portions ; mais les plus jeunes membres prendront soin des pestiférés de l'hôpital ;
- 4° On ne touche pas à ce qui a été réglé par l'évêque ;
- 5° La bourgeoisie aura perpétuellement le patronat des chapelles, mais elle en devra aussi supporter les charges ;
- 6° Les repas sont réduits à six par année.

Les délégués acceptèrent la sentence et promirent de l'observer.

Fait le 17 février 1648, signé Pierre Maritoud (Arch. de Bulle, Gremaud, arch. soc. d'hist.).

1648. 30 avril. Leurs Excellences décrètent que la collation à la cure de Bulle leur appartient, et ils concèdent à la bourgeoisie le droit de leur présenter plusieurs prêtres pour ce bénéfice ; mais déclarent que l'entretien des bâtiments de l'église et de la cure est à la charge des paroissiens.

Depuis cette époque jusqu'à 1867, l'Etat de Fribourg s'est maintenu dans la possession de ce droit, quoique l'origine du droit ne fut peut-être pas canonique.

Par la convention conclue le 26 novembre 1867, entre l'Evêque et l'Etat, le droit de collation a passé à l'autorité diocésaine, mais la bourgeoisie a conservé son droit de présentation (Arch. cant. 1747 avril 20, 28 mars, id., droit de patronat 1700, 4 juin ; rég. arret. n° 56, f. 485).

1544. *Election du curé Pierre de Mury (Demoret)*. Ensuite de la cession du patronat au clergé et aux paroissiens, les cinq membres du clergé et les paroissiens se réunirent sous la présidence du châtelain Hans Bolossat, pour procéder à l'élection d'un

curé. Au nombre des paroissiens étaient ceux de Marsens, de Morlon, de Vuadens, des Mollettes.

La réunion eut lieu sur la route de La Tour, hors de ville, parce qu'une épidémie régnait alors à Bulle; mais avant de procéder à cette nomination, l'assemblée détermina les obligations du futur curé :

- 1° Le curé chantera la messe les jours de fêtes et de dimanches, les jours d'enterrement et d'anniversaires et le clergé répondra ;
- 2° Il fournira le luminaire des autels et de la lampe devant le St-Sacrement ;
- 3° Il supportera toutes les charges du clergé ;
- 4° Pendant 3 ans de suite, le curé et le clergé feront l'anniversaire du curé défunt, D. Balayson ;
- 5° Le curé, quoique sans chapelle soit autel, percevra les mêmes rétributions que les autres membres du clergé ;
- 6° Le curé devra prêcher le St-Evangile les fêtes et dimanches, ou payer et nourrir un prédicateur, mais le carême est excepté ; le prédicateur du carême sera payé par les paroissiens, mais nourri par le curé ;
- 7° La dime des naissants se payera de la manière suivante : pour un veau on payera au curé un den., pour un cabri 4 obole, pour un poulain 4 den., pour une portée de truie 4 den., etc. ;
- 8° Il sonnera midi ;
- 9° Il n'entreprendra aucune cause contre les paroissiens sans le consentement du châtelain, du gouverneur, etc. ;
- 10° Il donnera les repas dus au clergé ;
- 11° Il ira avec le clergé à la rencontre des défunts pour les enterrer ;
- 12° Dans les difficultés avec le clergé, il devra se soumettre à l'arbitrage du châtelain, du gouverneur de l'église et des bourgeois ;
- 13° Le curé et les membres du clergé doivent maintenir leurs maisons, granges, à leurs frais.

D. Pierre de Mury fut ensuite nommé curé.

Le tout fait devant la ville de Bulle, « en la vy de la Trémaz, à

cause de dangereux mal de l'épidémie régnante dans la ville de Bulle, le dimanche après St-François. » Sig. Cl. Ansermet, not.

(Combas, analyse des arch., et arch. soc. d'hist. ; Gremaud, etc.).

A la suite d'une supplique du clergé de Bulle, Messieurs ordonnèrent au châtelain Bolossat de mettre l'élu en possession de la cure. Il y procéda le 9 octobre 1544 et la cérémonie s'accomplit conformément aux usages. D. De Mury, procureur du clergé, prit possession de l'autel, toucha le calice et les ornements, etc. Le châtelain lui remit les clefs de l'église et de la cure, et le procureur promit de remettre à la paroisse un inventaire exact des titres, ornements, etc. (Arch. de Bulle et de soc. d'hist.).

1584. *Election du curé Curdy.* Elle se fit par le clergé, dit un document du prévôt Schneuwly, lequel lui donna des lettres d'institution ; mais cette élection avait été faite pour une année seulement. On lui suscita bientôt des difficultés pour l'obliger à renoncer à son bénéfice. Le curé parut devant le Prévôt avec ses accusateurs : le doyen, le clergé et les commis de la bourgeoisie.

La nomination du curé avait été faite pour une année seulement ; le parti hostile au curé trouvait étonnant que l'institution donnée par le Prévôt dépassa ce terme, car le droit de collation avait été accordé au clergé par Balayson à cause de la modicité de ses revenus, etc. ; le clergé se plaignait de ce que le curé avait retranché une partie des repas qu'il devait lui donner, etc.

Le Prévôt déclara que l'élection d'un curé faite pour une année était nulle et contre les saints canons ; que le clergé devait prouver que le curé Balayson possédait le patronat, car quelqu'un ne peut céder ce qu'il ne possède pas, et ce droit étant prouvé, il devait en obtenir la confirmation du Souverain-Pontife ; à chaque élection, il devait présenter l'élu à l'évêque pour être examiné et en obtenir l'institution. Il confirma donc ses lettres antérieures d'institution. La déclaration des autres points fut renvoyée jusqu'après la preuve canonique de la cession du patronat. 10 décembre 1585. Le 11 du même mois LL. EE. renvoyèrent aussi les commis de la bourgeoisie par devant le Prévôt (Arch. Bulle).

Epoque de la Réforme.

Voici les documents qui peuvent jeter quelque lumière sur cette époque et qui intéressent la paroisse de Bulle.

1535. Jeudi 21 octobre. Les députés de Bulle se présentent à Fribourg devant le Conseil, disant que l'évêque de Lausanne, leur Seigneur, leur demande 50 hommes et veut que tous les hommes valides soient prêts à marcher, sur quoi ils prient Messieurs, dont ils ont jusqu'ici constamment et toujours utilement suivis les conseils, de leur dire comment ils doivent se conduire dans cette circonstance. On leur répond qu'il est de leur devoir de défendre les propriétés de leur Seigneur; mais qu'ils ne doivent pas prendre l'offensive pour commencer les hostilités, ni se mêler des affaires de Genève. En suivant ces conseils, Messieurs promettent de leur être utile en toutes circonstances. (Arch. cant. Inst. et Fontaine, comptes des trés.).

Cette lettre fut écrite au moment de l'ouverture des hostilités de Berne contre Genève et le Duc de Savoie. Les terres de l'évêché furent d'abord respectées par les troupes de Berne, l'évêque cependant prit certaines mesures de précautions. Les Bullois fournirent 7 hommes et un cheval pour renforcer la garnison de Lucens. La ville de Bulle fut mise en état de défense. On prépara des armes et des munitions; les remparts et les fossés furent réparés et les hommes de La Roche vinrent renforcer la garnison (Gremaud, arch. soc. d'hist.).

« Les Bernois s'étayant des droits de haut domaine que le duc avait, disaient-ils, sur le temporel de l'évêché et d'une prétendue cession que l'évêque projetait; ils sommèrent les nobles, bourgeois et communauté de la ville et châtellenie de Bulle de rejeter toutes les propositions qui pourraient leur être faites (par les Fribourgeois) et d'attendre les ordres du gouvernement sous peine de disgrâce. Informé de ces menaces, Fribourg envoie aussitôt une députation à Bulle (28 mars) pour conseiller aux habitants de répondre qu'ils sont bourgeois de Fribourg et qu'ils ne dépendent aucunement du pays de Vaud; le lendemain il écrit à Berne, pour demander que Bulle ne soit pas inquiété. Dans l'intervalle, l'armée bernoise marche sur Lausanne, où elle entre le 4 avril et dont elle

prend possession. Craignant de tomber entre les mains de ses ennemis, l'évêque Sébastien de Montfaucon avait quitté sa résidence dans la nuit du 21 au 22 mars, sans que l'on sache où il se retira. Il avait manifesté l'intention de venir à Bulle, mais il ne paraît pas qu'il s'y soit réfugié (Gremaud, id.).

1536. Vendredi 22 septembre. Comme ceux de Bulle, de La Roche et d'Albeuve se plaignent des Bernois qui veulent les contraindre à leur prêter hommage, et leur en avaient déjà fait la seconde sommation, Fribourg leur écrit de rester tranquilles (Arch. cant.).

1536. Les Bernois envoient une nouvelle sommation à Bulle, où on apprend en même temps par les espions que l'ennemi menace de se diriger sur la ville de Fribourg. Fribourg en est informé; les députés de la châtellenie de La Roche se réunissent en toute hâte, les ambassadeurs Fribourgeois assistent à la réunion. On s'entend aussi avec le comte de Gruyère menacé également par les Bernois, et comme on craint aussi une attaque du côté de Bellegarde, Bulle offre au comte quarante hommes pour la garde de ce passage. L'évêque était tenu au courant de tout ce qui se passait. Il recommande aux Bullois de se mettre sous la protection des Fribourgeois et du comte de Gruyère; dans ce but, il écrivit lui-même à Fribourg qui en effet promit son appui. Cette promesse cependant n'était pas tout à fait désintéressée. En réclamant la protection de Fribourg pour ses sujets, l'évêque n'entendait nullement abandonner ses droits de souveraineté à cet Etat, et les Bullois ne voulaient pas non plus changer de maître. Mais Fribourg avait d'autres vues. Pendant que d'un côté il encourageait Bulle à résister aux menaces de Berne, il traitait de l'autre avec cette ville pour s'assurer la possession de Bulle et de quelques autres terres. Ces négociations furent longues et difficiles, car Berne maintenait toutes ses prétentions. Les Bullois ne l'ignoraient pas; aussi pour éviter la domination de Berne et le danger de perdre la foi, ils se résignèrent peu à peu à accepter la souveraineté de Fribourg. Le 26 octobre, les députés de Bulle, La Roche et Albeuve se présentèrent devant le Grand Conseil de cette ville. Là ils déclarèrent que jusqu'alors ils avaient toujours été sujets de l'église de Notre-Dame de Lausanne; que sous cette souveraineté ils avaient constamment joui de la paix

et du bonheur et que, par conséquent, ils étaient loin de désirer de changer de maître ; que cependant si les circonstances rendaient ce changement nécessaire, ils étaient tous entièrement décidés de n'en point accepter d'autre que Fribourg ; qu'ils avaient déjà ci-devant offert à Messieurs, par le canal de leurs députés, tous leurs biens et leurs vies pour le soutien de l'ancienne religion catholique ; que si Messieurs exigeaient et permettaient seulement qu'ils leur fissent serment de fidélité, ils s'y soumettraient avec plaisir....

Une convention fut enfin conclue entre les deux villes, à Morat, le 28 décembre. Berne renonça à toutes ses prétentions sur Bulle, Albeuve, Riaz et La Roche (Gremaud, id.).

Le serment de fidélité à Fribourg fut prêté le 14 janvier 1537.

Bulle, devenu sujet de Fribourg, demanda quelques éclaircissements sur sa nouvelle position dont l'un des articles porte :

« Item que se pour le temps advenir nostre révérend seigneur
 « Sébastien de Montfalcon ouz ung aultre evesque restouroit son
 « eveschié en la diocese de Lausanne ouz la plus part par amittyé
 « ouz aultrement augmentant la saincte foy catholicque, que alhors
 « les dicts seigneurs comment vray protecteurs de l'esglise nous
 « debvront laisser parvenir et remettre au dict seigneur evesque
 « vehuz que du passé avons toujours estés membre dépendant de
 « l'esglise.

« Item que en cas que nostre dict révérend seigneur feroit
 « guerre, ouz aultre pour luy, veuilliant redresser et restourer son
 « pays et son esglise, nous dicts seigneurs ne nous debvront
 « compellir d'aller contre luy, ny aultre restourateur de la saincte
 « foy catholicque. »

Le conseil répondit :

« Quant à l'article contenant de les devoir remettre à monsei-
 « gneur de Lausanne leur droicturier seigneur, quant ilz seroyt
 « restauré en son éveschie disent Messieurs et respondent
 « comme paravant qu'ilz leur desplaitz de ce qu'ils ont falliuz y
 « mettre la main et vouldroyent bien que mon dict seigneur de
 « Lausanne feust en son entyer, mais depuys que les occurans sont
 « de la sorte icelley cas de restauration advenant, messeigneurs
 « appoincteront de telle sorte avecque mon dict seigneur de Lau-
 « sanne scelong équité et rayson, comme à eulx appartient.

« Secondement sur l'article devysant quant monseigneur de
 « Lausanne ferait guerre ou aultre pour luy pour restauration de
 « son esglise qu'ilz ne fussent compelly contre luy, etc. A quoy
 « respondent messeigneurs que de cellas bonnement ilz ne leur en
 « scavent dyre ne ouy, ne non, mais veuillent avoir leur main
 « ouverte, non obstant que bien ils voudroyent que chascung feust
 « en son premier estre. » (Gremaud, id.).

L'évêque de Lausanne, Antoine Gorrevod, n'avait pas de résidence fixe, Fribourg lui refusait la résidence dans cette ville et de lui rendre son château de Bulle, malgré les instances du Pape et du Nonce. Le 24 septembre 1593, on lui permet un séjour de 15 jours dans son château, mais le 12 octobre déjà on l'invite à quitter cette résidence pour faire place au nouveau ballif. Messieurs de Fribourg ne considéraient pas les biens de l'évêque à Bulle comme propriétés ecclésiastiques, s'étayant de mille prétextes. La question de la résidence ne fut terminée qu'en 1600, le 24 février ; l'Etat de Fribourg permet enfin à l'évêque de s'établir dans cette ville, sans toucher à la question du château de Bulle et autres propriétés.

C'est en 1606 que fut terminé ce différent ; par lettre du 11 mars, Paul V donne à son Nonce le pouvoir de confirmer la convention passée entre Jean Doros, évêque, et l'Etat de Fribourg, au sujet de la cession de la ville et du château de Bulle ainsi que d'autres biens ecclésiastiques. L'évêque, paraît-il, devait posséder ou recevoir un dédommagement en argent et une habitation à Fribourg avec jardin.

L'histoire de la domination épiscopale de l'évêque de Lausanne à Bulle est une belle page de l'histoire de cette ville ; les évêques protégèrent la bourgeoisie, fortifièrent la ville, lui accordèrent des franchises, des foires et des marchés qui y amenaient le commerce et la prospérité. A l'époque de la réforme, la population entière était dévouée à l'évêque.

1543. Lundi 28 mai. Le conseil de Fribourg fait cadeau d'un muid et demi de grains aux trois religieux de Bulle (Compte des trés.).

Ces trois religieux étaient probablement des religieux chassés de leur couvent par les réformateurs et réfugiés à Bulle. Je n'ai pu découvrir d'autres renseignements sur eux.

Bienfaiteurs de l'église.

Je commence la liste des bienfaiteurs depuis le XIV^e siècle ; c'est une belle page, qui se continue chaque année.

1315. Par acte du mois de mars de cette année, Rodolphe de Bulle constitue ses fils Jean et Perrod ses héritiers et il confie leur tutelle à sa femme Jeannette, et en cas qu'elle passe à de secondes noces, à Reynald, d'Estavayer, et à son propre fils, Rodolphe de Bulle, clerc. Il fait des legs aux églises de Bulle, de Riaz, de Vuipens, d'Echarlens, de Broc, de Gruyère, de Vevey, de Donneloy, de Corsier, de Murist et de Ménière, à D. Wilhelm, curé de Charmey, etc., etc. Fait sous les sceaux de D. Pierre, curé de Bulle et de Wilhelm, curé de Murist (Arch. d'Humilimont).

1315. Un frère de l'ordre des Prêcheurs de Paris, fr. Jacques de Vuadens, par son testament du 7 septembre, lègue aux couvents de St-Maurice, de Marsens, des frères Prêcheurs de Lausanne, de la Part-Dieu, d'Humilimont, différentes rentes, et à l'église de Bulle 4 1/2 poses de terre « *eis ores de Vaud, 1 1/2 à l'Epinaz* » près du chemin de Rue, et une rente de 2 sols (Comba, analyse).

1331. Mermet, fils de Christin Bover, de Bulle, donne à l'église une place et une maison située dans la ville, au lieu dit *au Carroz*, et par un codicille de 1336, il ajouta deux poses de terre, au *Mont-devant* (id.)

1331. Rolette, épouse de Mermet de Perignus, bourgeoise de Bulle, lègue 10 s. au curé, 12 den. au vicaire et 60 liv. à la Part-Dieu (Arch. Part-Dieu).

1349. Le lundi de Pâques, D. Pierre d'Oron, prêtre, reçoit le testament de Pierre Onzini alias Grispet, de Bulle ; par lequel on voit que Agnelette, mère du testateur, et ses ancêtres, avaient donné à l'église une particule de terre « *ès-Sericiers* » et une rente de 3 sols.

Deux sœurs du testateur avaient aussi légué une rente de trois sols, placée sur leur maison *en Maulborget*¹⁾. Enfin le testateur lègue lui-même un champ de deux poses *en Planchy* (Comba, an.)

1) Maulborget, de malusburgus ; ce mot se rencontre assez fréquemment, il indique un lieu mal famé, à la suite de crimes, de déprédations.

1349. Le vendredi après St-Nicolas, le même D. Pierre d'Oron, reçoit le testament de Girard, fils de Pierre Correy, de Bulle, par lequel il ajoute 6 den. aux 6 den. que son père Pierre avait donné pour une messe anniversaire (Comba, id.)

1359. Par acte du mardi après la St-Fabien et Sébastien, Girard, Pierre et Catherine, enfants de feu Jean de Warqueswilles (Wolkesville) chevalier, vendent pour le prix de 130 liv. laus. à la Chartreuse de la Part-Dieu, leur dime de la châtellenie de Vaulruz, appelée la dime de Johannot d'Espagne. Ils réservent 2 coupes de froment dues annuellement à l'église de Bulle (Répert. de la Part-Dieu).

Ce Jean de Warqueswilles vivait encore en 1349 ; le 12 août 1341 lui et sa femme Marguerite déclarent qu'ensuite de l'accord fait avec Johannot Fernagy, bourgeois de Corbières, ils doivent payer les sommes léguées par feu Antoinette, fille de ce Johannot et femme de feu Perret, de Pringy, donzel, soit 16 liv. à la Part-Dieu, 7 liv. au couvent de St-Bernard, 100 sols à l'hôpital de Fribourg, 40 sols à la chapelle de Notre-Dame de Corbières, 40 sols aux églises de Gruyères, de Bulle, de Riaz ; même somme à la confrérie du St-Esprit et à la maison des lépreux de Gruyères (M. et D. XXII).

1374. Marguerite, fille de Jean Mistralis, de Riaz, veuve de Rolet de Saucens et remariée à Hugonet Bidaul, de Palésieux, bourgeois de Bulle, demande par son testament du 18 avril être enterrée dans l'église de Bulle, devant l'autel de Notre-Dame ; elle lègue au curé deux poses de terre *en Marsy* ; il devra célébrer chaque année 4 messes à l'autel de Notre-Dame ; elle confirma aussi la fondation de son premier mari ; il avait aussi légué deux poses de terre.

1379. Par acte du 26 mars, Aymon de Vuippens, sa femme Jacqueline et leur fils Jean avaient vendu deux parties du tiers de la grande dime de Vuadens, au couvent de la Part-Dieu ; à la suite de cette vente, le couvent s'engageait à payer annuellement à l'église de Riaz quatre coupes de froment et quatre d'avoine et deux parties de deux coupes d'avoine à celle de Bulle.

1387. Rodolphe de Vuippens vend aussi au même couvent sa part de la dime de Vuadens ; l'acheteur paiera annuellement deux

coupes de froment et deux d'avoine à l'église de Bulle (M. et D., XXII).

1397. Jaquette, veuve de Mamert Alex, donne 20 sols pour un anniversaire.

1402. Il existait une famille du nom de Porteri (c'est-à-dire ayant la porterie), elle donne 10 sols au luminaire de l'église.

1451. Jean Bruzodi, de Bulle, donne 7 sols au luminaire de l'église.

1453. Jean Dou Bipoz livre les 6 liv. que Jean Michi (Michel) avait légué au luminaire (Ardieu, not.).

1398. *Le curé Fontrel*. Un des premiers bienfaiteurs de la paroisse, est certainement le curé Fontrel, de Grandcour (Vaud), curé de 1345 à 1398; il fit son testament le 11 avril 1398 entre les mains du notaire Jean d'Oron, alias Marcens.

Il veut être inhumé dans l'église de Bulle, devant l'autel de Notre-Dame, qu'il a fondé et doté et auquel il lègue un beau calice, fait à ses frais; plus 20 florins d'or, le florin à 19 liv., son bréviaire, une pose de terre à *la Condemine* et deux au *Pontet*. Le curé devra célébrer annuellement deux anniversaires. Il lègue deux tiers du pré (acheté en 1394) à la chapelle de Notre-Dame, le recteur devra célébrer chaque année l'anniversaire qu'il a fondé et donner chaque Jeudi-Saint un repas honnête à 60 personnes, qu'il choisira lui-même et il sera composé d'une soupe, d'un plat de fèves et de deux portions de vin, chaque personne recevra encore un denier.

Il lègue à l'église paroissiale de Bulle, l'autre tiers du pré d'Urty avec l'obligation imposée au curé de réunir 9 prêtres, qui célébreront la messe le lendemain de son anniversaire, recevront douze deniers et le diner, ou deux sols sans le diner. Le curé livrera encore, chaque année, un sac de froment à la confrérie du St-Esprit; s'il négligeait d'accomplir ces différentes clauses, le tiers de ce qui lui était légué était dévolu à la confrérie du St-Esprit, qui dans ce cas prenait l'obligation de faire célébrer annuellement 10 messes.

Il lègue 4 florins d'or à l'évêque.

Ses héritiers furent Pierre fils de Jean Castellan d'Estavayer, Jean fils de Jacquet Fontrel, dit de la Chassaz, et Jacquet Marmet, ses neveux; il fait encore quelques dons à son ami D. Aymon Gomoz, curé de Gruyère et à trois neveux (Arch. de Bulle). C'est ainsi que

le curé Fontrel montra une tendre affection à Notre-Dame et à sa chapelle, une grande charité pour les pauvres et un dévouement bien grand à son église et à ses paroissiens de Bulle.

1468. Les dons continuent. Mermet Gremaud, de Morlon donne $\frac{1}{2}$ pose de terre *en Fontanellas*, à l'église. En 1472, C. Corboz devait une rente de deux sols, léguée au luminaire par Jacquet Asteir, lépreux.

1479. Une fille d'Albeuve, âgée de 14 ans. Guillelmette Fasciaul, lègue 20 sols à l'église. On rencontre aussi de fréquents dons au luminaire.

1583. François Grimallier, de Morlon, lègue au luminaire devant le crucifix une rente de 40 gros.

1635. Charleti, clerc de Bulle, avait donné à une époque très reculée, *la Perreire*, au clergé de Bulle; il devait célébrer chaque semaine trois messes dans la chapelle de la Tour-de-Trême, cette obligation fut modifiée plus tard; elle consistait à célébrer la messe matinale, fêtes et dimanches. Une nouvelle modification fut apportée il y a près de 20 ans.

Une belle page de l'histoire de Bulle c'est l'énumération des nombreux dons, legs pieux depuis quelques années. Il est inutile d'exalter la charité de la ville de Bulle, il suffit de jeter un coup d'œil sur le compte-rendu des bonnes œuvres du diocèse; cette générosité ne nuit nullement aux œuvres de charité paroissiales, elles sont multiples et cependant tout appel à la charité trouve un écho dans le cœur de tous.

1876. M^{lle} Thérèse Rhoner, lègue 12,000 fr. à l'hospice de district; Joseph Bovet, de Promasens, 400 fr.

1877. M. Keller, président du tribunal, 800 fr. à diverses œuvres de charité.

Impossible d'énumérer tous les dons faits aux hospices de Marsens, de Bulle, du district; je cite quelques faits.

1879. M. le doyen Sallin a légué 2,000 fr. à l'ancien diocèse de Lausanne, 2,000 fr. au Séminaire, avec sa bibliothèque, pour être distribuée par les soins de M. le Supérieur aux élèves qui ont peu de fortune; 2,000 fr. à l'Hospice de Billens, à la condition que des religieuses, approuvées par l'évêque diocésain, desservent l'établissement. A ce défaut le legs sera réversible aux héritiers; 6,000

francs au bénéfice de la cure de Bulle, à charge par le curé desservant de faire donner pour la paroisse de Bulle des missions de temps à autre ; 3,000 fr. pour constituer une rente en faveur du sacristain de l'église paroissiale de Bulle, à la condition que le sacristain soit nommé et la rente administrée par le clergé. A ce défaut le legs sera réversible au bénéfice de la cure.

A l'église de Bulle, toute sa sacristie.

Tout son mobilier à l'hospice de district, pour la pension d'un orphelin non bourgeois, mais habitant Bulle.

M. Auguste Glasson, ancien député lègue, 8,000 à l'hospice de la ville et 4,000 fr. pour l'entretien du luminaire dans la chapelle de l'hospice ; 8,000 fr. à l'hospice de district ; 2,000 fr. aux séminaristes pauvres ; 2,000 fr. au bénéfice de la cure ; 2,000 à l'hospice de Marsens ; 2,000 aux écoles primaires de Bulle ; 2,000 fr. pour construire une sacristie et passé 2,000 pour des œuvres de charité. Il est mort le 13 avril 1882

La digne épouse de M. Glasson, après avoir été l'âme des bonnes œuvres à Bulle, a légué par son testament une somme considérable aux pauvres, à l'église et à plusieurs œuvres pies.

Legs de M^{me} Remy, née Glasson :

A l'hospice de district	fr. 3,000
A l'hospice bourgeoisial de Bulle. . . »	4,000
A l'hospice de Marsens	» 500
Aux séminaristes indigents.	» 500
Aux dames de St-Vincent-de-Paul . . . »	200
.	» 200
A l'œuvre de la soupe des enfants . . . »	100
Et à diverses autres destinations pieuses	» 500

Plusieurs membres de la famille Glasson ont fait des dons à l'hospice de Marsens : Joseph a donné 4,000 fr. et son frère 500 francs.

L'église.

Plusieurs églises furent successivement construites à Bulle, chacune dans le style de l'époque de sa construction, mais les

premiers édifices furent naturellement très petits et probablement en bois. Il est presque certain que toujours, ou du moins depuis le XII^e siècle, l'église a toujours occupé l'emplacement actuel. A côté, à la place des tilleuls, était le château, qui disparut insensiblement après la bâtisse du château encore existant.

Le cartulaire de Lausanne nous apprend qu'aux IX^e, X^e siècles, l'église de Bulle était dédiée à St-Eusèbe ; mais en 1254, St-Pierre-ès-liens en est le patron. Il est évident que ce changement de patron s'est opéré par la construction d'une nouvelle église ; cela se fit entre la fin du X^e siècle et le commencement du XII^{me}.

1453. La visite faite à cette époque nous donne quelques détails ; l'église n'était pas une merveille d'architecture ; un incendie avait causé de grands ravages à Bulle, en 1447, et il est probable qu'elle n'avait pas été épargnée. Les murailles, près du baptistère et près du crucifix, ne s'élevaient pas jusqu'au toit, une cloison en planches les remplaçait. Ne furent-elles pas terminées lors de la bâtisse, ou portaient-elles les empreintes de l'incendie ? On ne sait d'où provenait ce délabrement. Il existait alors cinq autels dans cette église, mais plusieurs étaient fondés depuis peu de temps.

XVII^{me} siècle. La disposition des autels dans ce siècle, paraît provenir d'une nouvelle construction d'église, ou du moins d'une restauration importante et d'un agrandissement. M. Gremaud nous indique l'emplacement de chaque autel. Dans le chœur se trouvait le maître-autel sous le vocable de St-Pierre-ès-liens. Au milieu de l'église, vers l'entrée du chœur, s'élevait l'autel de la Ste-Croix, devant lequel était un grand chandelier, sur lequel on faisait brûler cinq cierges aux fêtes solennelles ¹⁾, « un grand nombre de donations avaient été faites pendant les deux siècles précédents pour « l'entretien de ces cierges. Trois autels avaient été construits dans « la nef du côté de l'épître :

- 1° Celui de St-Barthélemy et de St-Félix ;
- 2° Celui de la Ste-Vierge ;
- 3° Celui de St-Jacques-le-Majeur.

1) Cet autel remplaçait probablement le crucifix devant lequel les visiteurs de 1453 recommandèrent d'entretenir continuellement une lumière.

On en comptait cinq du côté de l'Évangile :

- 1° Celui de St-Sébastien, St-Nicolas et Ste-Catherine ; lorsqu'on établit, en 1622, la confrérie du St-Rosaire, cet autel fut choisi pour les exercices de la confrérie ;
- 2° Celui de St-Georges et de Ste-Marguerite ;
- 3° Celui de St-Jean-Baptiste, St-Jean-l'évangéliste et St-Antoine ;
- 4° Celui de la Ste-Trinité, de St-François et Ste-Apolline ;
- 5° Celui de St-Michel, archange, St-Georges et Saint-Mamert » (Arch. Soc. d'hist.).

1750. D. Claude-Maurice Ardieu, ancien professeur de philosophie, avait donné par testament près de 6,000 écus petits pour rebâtir l'église devenue insuffisante ; la bourgeoisie prit la même année l'engagement de fournir les bois nécessaires, et de faire tous les charrois. M. le doyen Castella fit commencer les travaux et l'édifice fut achevé en 1754 ; il avait coûté 14,000 écus. M. Castella y contribua pour une somme importante.

La première pierre fut posée par D. Pittet, senior du clergé, le 31 mars 1750 ; la charpente fut élevée le 23 juillet de la même année, et le 7 novembre on y célébra la première messe. Le 26 septembre 1751, elle fut consacrée par Mgr de Boccard, la cérémonie dura de 7 h. du matin à une heure après midi. M. le doyen Castella prêcha ; la bourgeoisie donna un brillant repas au château.

En 1753, M. Balet, de Clermont en Auvergne, fit les orgues de Bulle et de Gruyère ; celui de Bulle comprenait 12 registres et un positif de 6 registres. Cette même année, une cérémonie imposante s'accomplit dans l'église de Bulle, l'évêque de Sion y fut consacré. Elle disparut dans l'incendie de 1805 avec les cloches, l'orgue, etc. ; elle avait eu une courte existence de 54 ans. Après l'incendie, les offices paroissiaux s'accomplirent dans l'église de Notre-Dame de Compassion jusqu'au 22 septembre 1816.

La nouvelle église ne fut terminée qu'en 1816 ; la construction ne fut commencée qu'en 1812, elle fut consacrée le 22 septembre 1816.

L'orgue. Cet instrument qui répand chaque dimanche des flots d'harmonie, touché par une main habile, est l'œuvre de M. Aloys

Mooser. Le premier organiste connu fut le curial Geinoz, mort en 1734, après lui on trouve Walther Grimallier, en 1735-1740, et en suite François Grimallier. Le traitement était de 9 et 14 fr. et deux plantes de bois.

En 1753, à l'occasion de la consécration de l'évêque de Sion, l'orgue est tenu par M^{lle} Castella, de Gruyère.

Chapelle ou autel de la Ste-Vierge

Cet autel fut fondé et doté par Dom Jacques Fontrel, de Grandcour, curé de Bulle ¹⁾. En vue de cette fondation, il avait acheté des terres à Bulle, à Morlon, à Riaz, etc.

L'acte de fondation est du 16 août 1393, signé Frossard, notaire de Corbières. Le fondateur, considérant les pieuses donations qui ont été faites à son église par plusieurs personnes, animé lui-même du désir de concourir davantage aux moyens de glorifier Dieu et surtout de mieux soigner un autel érigé par lui en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, il donne à cet autel :

- 1° Dans la ville de Bulle, une maison en pierre et une grange ;
- 2° *Eis Joliettes*, un pré de 6 poses et un autre de 2 poses ;
- 3° La rente d'un capital de 16 livres lausanne, acquise du Seigneur et de la Dame d'Everdes. Le rapport annuel était de 15 coupes de froment ;
- 4° *En la Cuaz*, 2 poses ;
- 5° *En Vedel*, 2 poses ;
- 6° *En la Marcy*, 2 poses ;
- 7° *En Moset* et La Leschières, 1 1/2 pose.

Devoirs du chapelain, déterminés par le fondateur :

- 1° Le curé-fondateur nomme pour le premier chapelain D. Aymon Gomoz, curé de Gruyère ;
- 2° Les chapelains célébreront chaque semaine 7 messes à cet autel ;
- 3° Ils observeront la résidence, excepté le curé de Bulle et D. Gomoz ;

1) Voir la donation de 1377, dans les reconnaissances.

- 4° Le chapelain ne devra pas commencer la messe avant le curé ;
- 5° Il percevra toutes les oblations faites les jours de la Nativité, Annonciation de la Ste-Vierge ; ces jours-là, il peut célébrer la messe avant le curé ;
- 6° Il aidera le curé dans le chant des matines, messes et vêpres (à cette époque on chantait probablement les matines chaque fête et dimanche).

Il sera établi un coffre pour y enfermer les titres, livres, ornements, calices, etc., de cette chapelle. Le droit de collation, soit de patronat, est donné par le fondateur à noble Pierre Catellan, d'Estavayer-le-Lac ; il devra nommer un recteur dans le mois qui suivra la mort, ou la résignation du dernier chapelain ; s'il néglige cette condition, la nomination est dévolue pendant les 15 jours suivants au curé de Bulle, et à défaut de celui-ci, au monastère d'Hauterive pendant 15 jours (Arch. de Bulle).

Ce droit de patronat resta dans la famille Catellan, jusqu'à l'année 1558.

1558. Le 1 juin, R. dom Jacques, feu noble Claude Catellan, prêtre d'Estavayer, Nicolas Catellan, son frère et Louis, feu Christophe de Pontherose, donzel, du dit Estavayer, au nom de son épouse, Anne née Catellan, patrons de la dite chapelle, en cèdent le patronat, avec tous les droits, à la noble bourgeoisie de Bulle, représentée par Guillaume Alex, lieutenant et Claude du Rippoz, notaire, et cela à cause des bons services que la bourgeoisie leur avait rendus.

Le 4 avril 1559, Messeigneurs de Fribourg approuvèrent cette cession et la confirmèrent (Arch. de Bulle).

A l'occasion de cette cession de patronat, la famille Catellan fit don à la chapelle de la somme de 50 écus d'or au soleil. Acte du 2 juin 1558 (Id.).

Noble Pierre Catellan était neveu et co-héritier du fondateur.

1560. 29 décembre. Dom Jean Allaz, chapelain d'Estavayer-le-Lac et recteur de Notre-Dame, à Bulle, avec le consentement de LL. EE. de Fribourg abandonne à la bourgeoisie de Bulle cette chapelle, avec tout ce qui lui appartenait, et la remet au représentant de la bourgeoisie Pierre Duvillard, aux conditions suivantes : la

bourgeoisie lui paiera 30 florins de 12 gros chacun et annuellement 2 bons vacherins de la valeur d'un florin, rendus dans la maison du donateur à Estavayer-le-Lac le jour de Noël, sa vie durant (Id.)

Le curé fondateur avait ordonné que son anniversaire fut célébré aux frais du recteur de la nouvelle chapelle, le lundi après la St-Martin. Le recteur devait appeler deux autres prêtres pour célébrer la messe et leur donner un dîner ainsi qu'au curé. Il devait distribuer pour 2 sols de fèves aux assistants à cet anniversaire. Le fondateur donne pour cet anniversaire différentes rentes s'élevant à la somme de 32 sols.

La fondation primitive consistait en 28 poses de terre avec une maison, un jardin, un verger, en 15 coupes de froment annuellement, et une rente de 3 liv. laus. et 2 sols, mais avec l'obligation de célébrer chaque jour la messe pour le fondateur.

1377. *Fondations, legs, dons.* Agnissonne dou Praz, de Bulle, donne deux pièces de terre à cette chapelle.

1380. Peterman dou Pueis lègue une rente d'une coupe de froment.

Dame Marguerite, veuve de Rolet de Soucens, fonde quatre anniversaires pour lesquels elle donne un mas de terre de 7 poses.

Dom Aymon Gomoz, premier chapelain, a légué à cette chapelle 20 liv. laus.

1416. Pierre du Puys, de Bulle, avait reçu 40 liv. pour la dote de sa femme Pernette née Vuadens. Dans son testament, Pernette lègue 35 liv. pour augmenter le bénéfice du chapelain de Notre-Dame et 5 liv. pour son anniversaire qui sera célébré par le dit chapelain, avec 7 autres prêtres.

1513. M. le notaire Bondeti déclare par acte du 15 mars 1513 que dom Georges de Castro, d'Estavayer, s'est présenté avec un acte d'institution canonique, d'Aymon de Montfaucon, évêque et un acte de présentation de noble Jacques Catellani d'Estavayer, châtelain à Moudon, sur le cimetière de Bulle, et avait requis D. Pierre Genillod, vicaire, de le mettre en possession de la chapelle de Notre-Dame ; celui-ci, loin d'obéir aux ordres de l'évêque, avait fait fermer les portes de l'église, mais bientôt après la grande porte ayant été ouverte, parut noble dom Jean Musard, d'Estavayer, qui déclara être

en possession de cette chapelle et à l'aide de son domestique Bernard Urjati et d'autres paroissiens, avait violemment repoussé le dit D. Castro et l'avait empêché de prendre possession de cette chapelle. Témoins Pierre Barberii, chapelain, Claude dou Rippoz alias Banderet, Amédée Charles, notaire, etc. (Arch. de St-Nic., 2 rep.).

Reconnaissance de 1534 et 1545.

Il existe deux reconnaissances de propriétés et droits de la chapelle de Notre-Dame, l'une de l'année 1534, et l'autre de 1545, établies toutes deux par ordre de D. Jean Allaz, chapelain d'Estavayer-le-Lac et recteur de Notre-Dame.

La chapelle, soit le recteur, possédait une maison avec grange donnée par Guy de Prangin, évêque de Lausanne, par acte signé par Richard Palliere, notaire de Moudon, du 31 août 1377. Elle était située derrière l'église du côté de l'orient, le jardin de dom Pierre de Murit à l'orient, les murailles de la ville du côté de bise, le chemin public à l'occident (au nord de la cure actuelle).

Item plusieurs pièces de terre « En la Fontanetaz une pose, en « Fontanetaz alias ouz Vuatzel une autre pose. » Ces terres devaient 18 den. à l'évêque.

Elle possédait encore les terres que D. Jacques Fontrel, fondateur, avait achetées pour le prix de 50 livres, de Bonavys, veuve de Jeannod Fernari, de Corbières ; ces terres étaient situées dans différentes localités autour de Bulle et comprenaient 6 à 7 poses.

Suit encore une longue énumération de terres achetée, en grande partie par le fondateur, et de quelques cens de la chapelle.

Le fondateur donna à la nouvelle chapelle une partie du pré d'Urty sous Morlon, qu'il avait acheté de Luguette de Gruyère, veuve de Pierre, comte d'Aarberg et de Guillaume, leur fils, avec le consentement et l'approbation de Rodolphe, seigneur de Gruyère et père de Luguette. Le recteur de la chapelle devait percevoir avec le curé de Bulle les $\frac{2}{3}$ des produits de cette terre et la confrérie du St-Esprit de Bulle, l'autre tiers.

1394. Dom Louis Musard, d'Estavayer, étant recteur de cette

chapelle revendit avec le curé de Bulle les deux tiers de cette propriété à Jean Magnens de Botterens, pour le prix de 40 liv., sous le nom d'entrage et un cens annuel de 60 sols laus. Fait le 26 octobre 1490. Cette vente était un accensement perpétuel (Arch. de Bulle).

1377. 24 septembre. Le même D. Fontrel avait acheté de Pierre de Langins, et de Françoise sa femme, seigneur d'Everdes, des cens s'élevant à 15 coupes et un quarteron de froment et 20 sols en argent (Arch. de Bulle).

François Barbey, de dessus louz Verdel (de supra louz Verdel), tenait des terres que le fondateur avait acheté de Jeannet douz Rippez en 1368, sous la rente de 3 gros.

Rodolphe de Murit, de Bulle, devait un cens de 6 den.

Jean Bergier, de Vuadens, 4 sols et 7 den.

Noble Guillaume de Aigremont, de Gruyère, 4 sols, 2 den. et 1 obole.

Rollette, fille de feu Hugues Dudyn, femme de noble Michel, de Aygremont alias de Gruyère, fils de noble Guillaume d'Aygrement, confesse tenir des terres achetées par le fondateur du Sgr Pierre de Langin et à elle advenues pour héritage de son père et situées à Vuadens au Bryt, etc., pour lesquelles elle doit annuellement deux sols et 6 den.

Pierre Dudyn, de Vuadens, doit aussi 2 s. et 6 den.

Antoine Mayon, de Vuadens, 6 sols, 2 deniers et 1 obole.

Amédée Brassey, alias Bosson, de Bulle, doit 30 liv. soit la rente de 30 sols provenant du legs de Perrinet Dupuis et de sa femme ; ce legs fut fait pour célébrer leur anniversaire.

Humbert de Murit, de Bulle, doit une rente de 4 sols provenant de l'achat d'un pubit (*unius vestis*) donnée à la chapelle par Colombe, femme d'Udriod, douz Bas.

Guillaume Bornet, de La-Tour-de-Trême, doit une rente de 2 sols donnée par Alexie, femme d'Aymon Bornet, pour une messe anniversaire ; ce legs est de l'année 1499, 7 mars.

Jaquet Coderet, de Bulle devait 40 sols ou 2 s. de cens, légués par feu le notaire Aymon Pone, pour une messe anniversaire.

Jeannette, première femme de Jean Ardiou, avait donné un cens de 3 sols pour un anniversaire.

Claude Rosson, alias Bovey, de Morlon, devait le capital de 4 liv. ou 4 sols de rente, léguées par Jaquet Gottroux, de Morlon, etc., etc.

Ces reconnaissances furent faites par Jacques de St-Bernard, notaire et commissaire de Romont; le chapelain de Notre-Dame jouissait d'une maison, d'un jardin et d'un verger, d'un domaine de 34 poses $\frac{5}{6}$, et d'une rente en argent de 8 liv., 6 sols, 2 den., enfin d'une rente de 9 coupes et 4 quarterons de froment.

Il ne reste aujourd'hui qu'un jardin de toutes ces fondations, soit la place occupée autrefois par la maison du chapelain.

Chapelains de Notre-Dame.

1393. D. Aymon Gomoz, curé de Gruyère, premier chapelain nommé par le fondateur.

Le patronat dans la famille Catellan.

1409. Louis Musard, d'Estavayer.

1415. Pierre d'Aarberg, curé de Pont-la-Ville.

1453—1462. Hugues Porcheti, curé d'Echarlens; mais la visite de Saluces éditée par M. Meyer, indique Hugo Forteti, curé de *Esthallant*.

1472. Guillaume de St-Cyr, curé, recteur.

1489—1503. Louis Musard, d'Estavayer, curé de Morens, recteur.

1513. Georges de Castro, d'Estavayer, curé de Carignan, recteur.

1513. Jean Musard, d'Estavayer.

1527. Pierre de Juria (de La Joux), vicaire, recteur.

1533—1561. Jean Allaz, d'Estavayer.

Le patronat cédé à la bourgeoisie en 1558.

Noël Bissu, de Lausanne, amodiateur (sans indication de date).

1606. François Cugnet, de Bulle.

Autel de St-Barthélemy, apôtre, et de St-Félix, prêtre martyr.
Cet autel fut fondé, doté par Aymé Ponné, notaire et bourgeois de Bulle. La famille Ponné était originaire de Sallanche (Savoie). Aymé était déjà à Bulle en 1468 ; en 1474 il n'était pas encore bourgeois de Bulle.

1508. Par son testament du 5 mai, signé Marsens, il veut qu'un autel soit érigé dans l'église de Bulle, à l'honneur de St-Barthélemy et St-Félix et placé contre le mur qui existait entre le chœur de l'église et la chapelle de la Ste-Vierge. Sa femme Perronnette, fille de Charles Charletti (Charles) lui avait légué tous ses biens, en lui recommandant de les convertir en œuvres pies ; elle avait elle-même fondé une messe hebdomadaire.

Pour la messe hebdomadaire fondée par sa femme et pour une seconde, il donne 200 florins d'or, de 12 sols laus. chacun.

Il donne au curé de Bulle une rente de 6 sols, afin qu'il fournisse le vin, les cierges, etc., au recteur.

Il se réserva le patronage de la nouvelle chapelle et nomma pour premier chapelain D. Pierre Murery, prêtre de Bulle, son filleul (c'est P. de Mury).

Il pose encore à sa fondation les conditions suivantes : si les rentes augmentaient, le chapelain devrait résider à Bulle, et assister aux offices et heures canoniales, comme les autres chapelains. Les offrandes qui se feront les jours de patrons de l'autel se partageront entre le curé et le chapelain.

Les fondateurs avaient un fils Claude, en pays étranger depuis longtemps et dont l'existence était incertaine. Le père ordonne qu'en cas de retour de cet enfant, ou de descendants, ils puissent rentrer en possession de ces biens (voir Hôpital).

Aymé de Montfaucon confirme cette fondation le 6 octobre 1508.

1514. Par acte du 12 juin, Aymé Ponné fit une nouvelle donation. Il avait acheté des nobles Jacques de Prez, de Lausanne et de noble Pierre, fils de Pierre de Prez, de Bulle, la dime du Châtelard, paroisse de Vuisternens ; il donne donc à D. Guillaume Baleyson, curé de Bulle ; à D. Pierre Jacobi, recteur de l'hôpital ; à D. Pierre Ginilliod, recteur de l'autel de *Toutes-Ames* ; à D. Pierre de Mury, recteur de la chapelle de St-Barthélemy ; à D. Pierre Barbey, recteur de la chapelle de St-Jacques ; et à D. Claude Gaudillon, recteur

de la chapelle de St-Nicolas, soit au clergé de Bulle, les deux tiers de cette dime du Châtelard, et à D. Pierre de Mury, soit à la chapelle de St-Barthélemy, l'autre tiers, outre son droit aux deux autres tiers avec les autres chapelains. La donation est faite aux conditions suivantes :

- 1° Le clergé célébrera chaque mardi à l'autel qu'il a fondé une grand'-messe à l'honneur de St-Grégoire, pape, et après il chantera un *répond* près du catafalque ;
- 2° Le clergé chantera pendant l'octave de la Fête-Dieu, comme il a été d'usage de toute antiquité dans l'église de Bulle, chaque jour, la messe et toutes les heures canoniales ;
- 3° Outre les 3 messes indiquées, le recteur de la chapelle célébrera, chaque lundi de l'année, une messe basse ;
- 4° Le jour de la fête de St-Nicolas, le recteur donnera un bon dîner à tout le clergé de Bulle et 12 den. à chaque chapelain ; il y appellera aussi les 4 principaux dignitaires de la bourgeoisie et là on se réjouira honnêtement ;
- 5° Le curé fournira pour les heures canoniales et les messes, deux cierges, les hosties et le vin de la messe. Le fondateur lui livrera à cette intention le capital de 8 liv.

Le fondateur réclame, avec un air de profonde modestie, quelques faveurs d'honneur pour lui et ses parents ; il désire que le clergé lui donne à l'avenir le titre honorifique : *patron du clergé*.

1410. *Autel de St-Jean-Baptiste*. Cet autel fut fondé par Pierre Curti, de Bulle, clerc. Dom Pierre Roseti, doyen d'Ogo, à la demande de D. Pierre Jacobi, déclare avoir vu et lu la lettre de fondation datée du 21 février 1410 (1411) dont la substance est : Pierre Curti déclare avoir fondé, doté et construit l'autel de Saint-Jean-Baptiste, élevé dans l'église paroissiale de Bulle, et dont il se déclare le patron. Il nomme le premier chapelain, soit D. Othonin Burset, qu'il établit recteur pour sa vie aux conditions suivantes : il célébrera à cet autel, chaque semaine 4 messes, soit le dimanche pour les défunts, le mercredi à l'honneur du St-Esprit, le vendredi de la Ste-Croix et le samedi de la Ste-Vierge. Il sera tenu d'établir sa résidence à Bulle.

Le fondateur donne à cette chapelle une rente de 8 liv. laus. Le recteur devra célébrer ces messes lui-même, et si par négligence

il les omet pendant un mois, le patron pourra présenter un autre prêtre à ce bénéfice et le recteur élu ne pourra résigner ce bénéfice qu'entre les mains du patron.

La déclaration du doyen est du lundi après la fête de Ste-Catherine, 1502, et signée par Aymon Ponné, not.

1451. Nouvelle fondation en faveur de cet autel par Louis Hérédier, not., de Corbières; il donne le capital de 70 sols, 28 juillet (Arch. de Bulle).

1453. La visite pastorale dit que cet autel fut fondé par Ponet Gressery et doté de 10 liv. par Polet Gressery, c'est probablement une nouvelle dotation postérieure à celle de Pierre Curti.

1460. Le chapelain, D. Jean Fontanelli, prête 20 sols, provenant d'un legs d'Alexie, veuve de Perret Papolliat.

1472. D. Rodolphe Rosserii, de Corsier, sur Vevey, était chapelain; il eut une difficulté avec le curé de Bulle, D. Guillaume de St-Cyr, à l'occasion des oblations que le peuple faisait sur cet autel, le jour de St-Antoine. L'image de St-Antoine ornait cet autel dès sa fondation, ainsi que le déclare G. de Challant, évêque de Lausanne, dans un acte qui concède des indulgences à l'autel de St-Jean et de St-Antoine. Le jour de ce saint, on offrait sur cet autel de la cire, de l'argent, des jambons, etc. Le curé de Bulle prétendait avoir droit à ces offrandes, et le recteur soutenait que de tout temps elles furent partagées entre le curé et le chapelain.

Pour trancher ce différent, on choisit des arbitres dans les personnes de D. Jacques Chablais, curé de Gruyère, et de D. Valérien Favre, curé de Broc; ils prononcèrent que ces oblations de cire, de jambons, faites le jour de St-Antoine appartenaient au curé, qui devait ce jour-là chanter une messe à cet autel et donner à dîner au chapelain. Celui-ci, par contre, pouvait prélever les offrandes en argent. Furent témoins, D. Glaude Porchet, vice-doyen d'Ogo, et noble Aymon de Prez, de Rue. Fait le 4 février 1472.

1483. Ce bénéfice subit une nouvelle transformation; le patronage appartenait à Pierre d'Everdes, de Rougemont; il lui était parvenu par Pierre, fils de Louis Hérédier, notaire de Corbières, qui le tenait du fondateur Pierre Curti, notaire (Arch. soc. d'hist.), il fut cédé ce même jour à la confrérie du St-Esprit.

La famille Murisset, de Culier (?) avait fondé deux messes hebdo-

madaïres à cet autel, et Jean Arbalestrier (Arbaleisteir) avait aussi fondé une messe, que Petermann Charlety, notaire, de Bulle, et son héritier, devait payer. Afin d'utiliser ces fondations et d'augmenter la dotation de cet autel, les membres de la confrérie du St-Esprit et les bourgeois de Bulle fondèrent deux nouvelles messes hebdomadaires; dans ce but, la confrérie fit une rente de 6 liv. et de 3 coupes de froment et de fèves, etc. Pierre Judet alias Barbey, et Jean dou Bas, recteurs de la confrérie, promirent, au nom de la bourgeoisie, de payer régulièrement cette rente. On établit le curé avec les recteurs de la confrérie pour régler les droits et devoirs du chapelain.

Le recteur devra résider à Bulle, et la confrérie livrera au curé un capital capable de former une rente de 10 sols, comme compensation du vin, cierges, etc., qu'il fournira au chapelain.

Enfin un dernier article établit qu'il est défendu de transporter cette chapelle hors de Bulle, sans le consentement du St-Siège.

1484. Le recteur D. Alberti, prête à Jean Matzon, tanneur et bourgeois de Gruyère les 7 liv. que Jean Arbalesteir avait donné à cet autel. D. Guillaume Matzon, prêtre, donne son consentement à cet emprunt, 21 septembre 1484 (Id.).

1495. Jacques et Claude de Marsens, bourgeois de Bulle, confirment ce legs de 7 liv. à D. Pierre Jacoby, chapelain et procureur du clergé, 23 février 1495 (1496) (Id.).

1499. Jean dou Bas, de Bulle, donne à la chapelle de St-Jean, le capital de 4 liv.; le recteur devra célébrer chaque année, le jour de St-Jean-Baptiste, une grand'messe à cet autel, 28 juillet (Id.).

1584. Claude, fils de feu Rodolphe Pidoux, de Bulle, donne à cette chapelle une maison avec un jardin devant, appelée La-Tour. Les fossés de la ville à l'orient de cette maison, la maison de dom Jean dou Rippez, du côté de la bise; la cure du côté du vent, et la rue du côté d'occident. Cette maison sera la résidence du chapelain et la bourgeoisie devra la maintenir, 11 janv. 1484 (1485) (Arch. de Bulle, arch. soc. d'hist.).

Cette maison, soit tour rouge, avait été donnée par l'évêque Gui, de Prangins, le 31 août 1376; elle servit de logement au chapelain de l'autel de Notre-Dame; c'est la place de l'un des jardins du clergé, derrière le chœur de l'église.

1603. Cette maison donna lieu à une grande difficulté. Le bailli Hans Schrötter réclamait le lods de cette donation, le chapelain et les bourgeois le refusaient, parce que cette maison était franche de lods. Le bailli signifia des gagements et saisit la maison en ordonnant au chapelain de l'évacuer.

Ce différent fut porté devant le conseil de Fribourg, qui déclara que la maison ne devait pas le lods, mais seulement la coupe de vin. La bourgeoisie fut condamnée aux frais du procès. (Cette manière d'acquitter l'innocent se pratique encore aujourd'hui ; vous êtes déclaré innocent et acquitté ; mais vous devez payer!!!).

Chapelains de St-Jean-Baptiste.

1440. D. Othonin Burset. En 1465, il était chapelain à Fribourg (Sinevey, not.).

1432. D. Jean Berseti, administrateur de l'église de Bulle.

1451—1468. D. Jean Ponceti.

1460. D. Jean Fontanelli.

1471—1476. D. Rodolphe Rosserii, de Corsier-sur-Vevay, curé de Riaz ; il vivait encore en 1479, mais il ne possédait plus ce bénéfice.

1479—1495. D. Pierre Alberti.

1495—1521. D. Pierre Jacoby, il rédigea plusieurs actes comme notaire, en 1514 ; il était recteur de l'hôpital ; il est encore vivant en 1528.

1521—1524. D. Pierre Boschard (feuille volante à la cure, etc.).

1527. D. Pierre de La-Joux.

Autel de St-Roch et de St-Gorgon. Il en est fait mention en 1561 (Gremaud, arch. soc. d'hist.).

1618. Annily de Chavannes, épouse de Jacques Tenterey, de Bulle, donne par testament, reçu par D. Jacques Emaulaz, chapelain de cet autel et ancien curé d'Avry, un legs de 4 écus, 3 florins et 4 gros ; elle donne à la chapelle de St-Jacques le capital de deux écus ; à celle de St-Félix, le capital de 3 écus, 3 florins et 4 gros. Le total du legs s'éleva à 13 écus, 3 florins et 42 gros dû pour des rentes arriérées, réclamées par D. Alamand Paris, curé et doyen et D. Jacques Dessibourg, membre du clergé, 3 juillet (arch. de Bulle, Combas, anal.).

Chapelle de St-Gorgon.

1525—1527. D. Pierre Demoret, premier chapelain de cette chapelle (un manuscrit à la cure).

1618. D. Jacques Emaulaz, chapelain. C'est probablement celui qui fut curé d'Avry de 1576 à 1590 ou plus tard.

Autel de St-Nicolas. Cet autel fut d'abord fondé et doté d'un pré par noble Rodolphe de Bulle.

1453. Le curé tenait le pré et disait une messe chaque semaine, à cet autel.

1495. 14 mars. Par son testament, noble Jeanne de Mont, veuve de noble Pierre de Prez, établit son fils Pierre de Prez son héritier; elle choisit l'église de Bulle pour le lieu de sa sépulture, devant l'autel de St-Nicolas; elle lègue à cet autel la matière nécessaire pour faire un calice d'argent et 400 florins de Savoie, que lui doit son frère Jean du Mont, de Payerne; le recteur devra célébrer chaque semaine une messe pour le repos de son âme et de celles de ses parents.

1504. 9 décembre. La même noble Jeanne et son fils Pierre de Prez, donzel de Bulle et son épouse Jeanne de Neuchâtel ajoutèrent encore 400 florins, de 12 sols chaque, à la première fondation, et par une dévotion toute spéciale envers St-Sébastien, leur protecteur, ils l'établirent comme second patron de cette chapelle et fondèrent une seconde messe chaque semaine.

En vertu de leur droit de patronage et comme fondateurs, ils nommèrent chapelain de cet autel D. Claude Gaudillion, prêtre de Romainmôtier, vicaire de Bulle.

Par acte du 21 décembre 1501, Baptiste d'Aycardis, chanoine de Lausanne et vicaire-général du diocèse confirme et ratifie ces donations et ces fondations (Arch. de Bulle et arch. soc. d'hist.).

1542. Noble Pierre de Prez vendit son droit de patronage à la ville de Bulle (Arch. soc. d'hist.).

1544. Le mardi après Ste-Agnès. D. Jacques Monet, chapelain, de St-Sébastien, prête à Guillaume Bosson 60 liv. laus. d'un capital appartenant à sa chapelle.

Chapelains.

1501—1531. D. Claude Gaudillion.

1544. D. Jacques Monet.

Autel de St-Jacques, apôtre. La visite pastorale de 1453 dit qu'il fut fondé et doté de 10 liv., par Jean Fornéry, de Bulle. Le chapelain célébrait 3 messes par semaine.

1453. D. Nicod Faijant, de Bulle, chapelain.

1514. D. Pierre Barbey, recteur.

D. Jean Pidoux (Pidau).

Autel de St-Sébastien. En 1544, dom Jacques Monet était chapelain de cet autel et de celui de St-Nicolas qui ne formaient probablement qu'un bénéfice (Arch. de Bulle).

1637. D. François Curton, chapelain.

Autel de St-Blaise. Il fut fondé et doté par Nicod Porterii, de Bulle, dit la visite de 1453, pour l'application d'une messe chaque semaine. Pierre Vadin et Jean de Ripa y fondèrent deux nouvelles messes que le curé devait célébrer, mais en 1453 il y avait quatre ans qu'il ne les célébrait plus. Les rentes étaient probablement perdues.

On trouve encore mentionnés les autels de : Toutes-Ames, de Ste-Trinité, de Ste-Anne.

Chapelle de St-Joseph.

On ne trouve pas l'origine de cette chapelle. Elle existait déjà au XVII^e siècle.

1545. L'Etat de Fribourg fait une gratification de 4 liv., 10 sols, à l'hermite de Bulle (Comptes des trés., Fontaine, t. 23). On ne possède aucun autre renseignement sur cet hermitage. Aurait-on là l'origine de la chapelle de St-Joseph ?

1707. Nicolas Pâquier, gouverneur de la chapelle de St-Joseph, demande à la bourgeoisie du bois pour la réparer, ce qui lui est accordé. « Mais quant au gouvernement d'icelle, elle a cogneu que « si ceux de Saucens ont des titres de collature, doivent exhiber,

« moins de quoy le dit Paquier, gouverneur, rendra compte devant
« la bourgeoisie et à deffaut de collature, la bourgeoisie prestend
« nomer le gouverneur » (Man. du Cons.).

1734. La bourgeoisie donne au banneret Demoret 2 plantes de bois pour couvrir le clocher et la chapelle de St-Joseph.

1700—1750. Les époux faisaient fréquemment bénir leur union dans cette chapelle.

Cette chapelle, restaurée par la libéralité de quelques personnes pieuses, est chère à la population et très fréquentée.

Chapelle de Cuquerens.

Elle existait en 1793 ; l'Etat de Fribourg vendit en 1558 la propriété de Cuquerens au chevalier Pierre de Cléry, de Fribourg.

En 1848, le domaine avec la chapelle appartenait à la famille de Forel, qui faisait acquitter un certain nombre de messes, ensuite d'une fondation ; il est depuis près de 21 ans la propriété de M. R. Dupasquier, député.

Chapelle de Notre-Dame de Compassion.

L'histoire de cette chapelle, avec les nombreux et éclatants miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame, formera un opuscule séparé.

L'hôpital de Bulle et sa chapelle.

Le fondateur est François de Montfaucon, évêque ; M. Gremaud, ayant donné l'analyse de l'acte de fondation, il est inutile de la répéter. L'évêque permet encore de fonder une chapelle en l'honneur de la Ste-Vierge, dans l'hôpital qu'il venait de fonder et d'y faire célébrer le culte divin par un prêtre. Le recteur devait fournir 12 lits à la suite de l'évêque, chaque fois qu'il venait à Bulle (1350). Au nombre d'une multitude de bienfaiteurs, citons en 1522, Claude fils de feu Aymé Ponné, notaire et bourgeois de Bulle ; par acte du 8 juin 1522, il donne à l'hôpital ses biens meubles et immeubles,

« afin que les bonnes gens et habitants de Buloz en la fosse (vallée) « d'Ogo en puy la joux des Ponts en bas sachant comme ilz doyent « vivre et soy entretenir a l'advenir avecq mes biens. » Les témoins furent messire Pierre Jacques, doyen de Bulle, dom Pierre de La-Joux, messire Ant. Pavillard, chevalier, etc.

Le 22 juin, il ajoute de nouveaux dons, son bétail, son linge, ses meubles, etc. Le 28 du même mois, il ajoute le patronage de la chapelle qu'il a fondée en l'honneur de St-Barthélemy et de St-Félix ; plus la moitié de 1600 ducats « lesquels les officiers du « Tres cristien roy de France luy doivent » et qu'on doit rendre avant la St-Michel 1522.

Il paraît que le fondateur allait quitter le pays au moment de sa fondation, et en cas de retour, il se réserve une maison, une grange, 8 vaches et 120 liv. (Arch. cant. not. 139).

Les revenus de l'hôpital s'élevait en 1533 à 67 liv. (Gremaud).

En 1610, Pierre Glasson donna la montagne appelée Haut-Crêt et plus tard l'Hépetodaz (l'Hépetodaz fait encore partie de la montagne Haut-Crêt).

La confrérie du St-Esprit possédait des rentes assez considérables ; elles furent réunies à celles de l'hôpital, car elles provenaient aussi de dons en faveur des pauvres.

1662. Par acte du 27 novembre, Jacques Overney, de Vevey, donne tous ses biens à l'hôpital, à l'exception de 20 écus donnés à la chapelle pour quatre anniversaires et quelques autres legs pies.

1740. Claude, fils du lieutenant Demoret, lègue 100 écus à l'hôpital, à l'occasion de sa profession religieuse dans l'ordre des capucins.

En 1547, l'Etat ordonna au bailli de Bulle de vendre toutes les propriétés de l'hôpital, à l'exception du jardin, du verger et de 7 à 8 arpents de terre ; d'en placer le produit au 5 % et d'exiger chaque année le compte-rendu de ces rentes. Je ne sais si cet ordre fut exécuté.

La chapelle et l'hôpital étaient situés sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la chapelle de Notre-Dame de Compassion ; la première fut incendiée en 1447, mais elle fut reconstruite peu après, ainsi que l'hôpital ; celui-ci, à l'arrivée des PP. Capucins, en 1665, fut élevé sur un autre emplacement ; il fut vendu en 1863

pour l'établissement d'un nouvel hospice de malades établi sur des bases plus chrétiennes et confié au dévouement des sœurs de St-Vincent de Paul.

L'hôpital avait autrefois des chapelains, qui en géraient ordinairement l'administration. Le 12 octobre 1545, D. Girard Duding, abbé d'Humilimont et curé de Sales, en fut nommé chapelain par Messieurs de Fribourg ; la bourgeoisie réclama contre cette élection faite contre ses droits. L'élection fut confirmée ; mais l'Etat ordonna à la bourgeoisie de choisir un hopitalier, et lui imposa l'obligation de rendre compte au bailli ; 4 mars 1550 (Arch. cant. Rath. K. 7).

Plusieurs difficultés surgirent à cause de cette administration ; en 1620, dom Claude Curdy était chapelain de l'hôpital, il voulait en percevoir toutes les rentes, parce qu'il devait y célébrer la messe tous les mercredis et vendredis de l'année, administrer les sacrements aux malades de l'établissement, parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'étrangers ; car c'est ainsi que le vicaire-général Kamerling l'avait ordonné.

La bourgeoisie, dans un but économique, ne voulait laisser parvenir au chapelain qu'une partie des rentes. Des arbitres terminèrent ce différent de la manière suivante. Le chapelain percevra 20 écus par an et la moitié des lods dérivant du fief de la chapelle. Le recteur continuera de célébrer la messe et d'administrer les sacrements ; la bourgeoisie aura la charge des réparations ; 9 novembre 1620.

Les difficultés ne cessèrent pas immédiatement ; l'Etat, successeur de l'Evêque dans la seigneurie de Bulle, exerçait un droit de surveillance sur les biens et l'administration de l'hôpital. La bourgeoisie fit entendre en 1646 des plaintes contre les prétentions de l'Etat et réclamait la libre et indépendante administration des biens de son hôpital. En réponse, MM. de Fribourg ordonnèrent de dresser l'inventaire de tous ces biens et obligèrent le directeur à en rendre chaque année un compte exact, en présence du bailli et de quelques bourgeois.

L'hôpital fut incendié deux fois, en 1447 et en 1805.

Chapelains de l'hôpital. Entre les années 1444 et 1461, D. André Raymondi, curé d'Albeuve.

1477. D. Rod. Rosset.

1526. D. Claude Jacques.
 1545. D. Girard Duding, abbé d'Humilimont, curé de Sales.
 1554. D. Claude Misère.
 1620. D. Claude Curdy, de Bulle.
 1662. D. Claude Mossu, de Charmey.
 1687. La chapelle est cédée aux PP. Capucins.

Parmi les dons des dernières années, je glâne les suivants :

- 1° De M^{lle} Emilie Curat, de Bulle, dame du Sacré-Cœur, décédée à Besançon, la somme de 2,000 fr. ;
- 2° De M^{me} Louise, veuve de M. Nicolas Glasson, de Bulle, en mémoire du décès de son fils, M. Pascal Glasson, la somme de 500 fr. ;
- 3° De MM. Demierre, frères, de Montet, le montant de 400 francs ;
- 4° De M^{lle} Marie Bertrand, de St-Maurice, décédée à Bulle, la somme de 500 fr.
- 5° M. Joseph Glasson et son frère 1,500 fr.

Puissent ces généreux donateurs trouver de nombreux imitateurs !

Mystères des Rois, de la Passion.

Bulle, comme Fribourg, Romont, Châtel, etc., célébrait la fête des Rois par une cérémonie moitié profane et moitié religieuse, appelée vulgairement *le jeu des rois*. Je ne sais à quelle époque remonte la célébration de ce mystère ; il se célébrait à Bulle vers la fin du XVI^e siècle, mais l'origine doit être placée à une époque plus reculée. Au commencement du XVII^e siècle, il est accompagné de scènes qui ont certainement leur origine dans le paganisme. En 1608, l'autorité ecclésiastique lutte énergiquement contre des abus et des usages païens : pendant les vêpres on introduisait dans l'église *un sauvage garotté*, on l'attachait aux colonnes de la nef, et on lui faisait subir diverses flagellations et outrages. La scène se terminait par des danses dans l'église. François Curton avait écrit au vicaire-général lui relatant la scène de l'église, mais sa lettre tomba entre les mains du banneret de Bulle, qui le condamna à la prison et à une

amende ; mais il eut recours au Conseil souverain, qui, d'entente avec le vicaire-général, le rétablit dans ses droits.

Plus tard le mystère se déroula sur un théâtre et non dans la rue, comme cela se pratiquait dans d'autres localités.

Le 11 mars 1711, le conseil convient avec le charpentier Dupont pour dresser le théâtre pour le jeu de la Passion et le jeu des Rois. Cette convention fut faite pour plusieurs années.

1710. On distribue 45 liv. pour cette fête. Afin d'éviter une charge pour la ville, il est décidé qu'on appliquera à cette fête l'argent des offertes et des barrages. Le Roi devait retirer ces argents.

1711. Novembre. On décide de continuer le jeu des Rois ; celui qui sera nommé Roi, devra subir sa charge, ou se faire remplacer. Les habits seront payés avec l'argent des suffertes. On fera une garde-robe pour les conserver.

1713. On ne jouera pas jusqu'à nouvel ordre (Man. du Conseil).

1716. « Inventaire des meubles, effets, qui sont actuellement
« à la chambre du gouverneur, à la maison-de-ville : un corselet
« d'armes garni de franges en argent faux pour le premier roi.
« Deux capps avec les bresmes de velours, l'une garnie de leur cou-
« ronne de fer blanc et de 5 ou 6 diamants d'Arançon. Plus un tour
« de juppe de franges d'argent faux. Un sceptre, un petit collatin
« de velours ; 12 à 13 fillets de perles fausses, que le lieutenant Du
« Pâquier a fait présent avec un fillet d'or. Plus un tallard de
« taffetas blanc que le lieutenant a aussi donné. L'étoile avec une
« corde pour traverser la rue. Une couronne de carton pour Hérode,
« 7 vieux mousquets, 3 drapeaux, des filets pour la chasse au
« loup, etc., etc. »

1711. Le D^r Michel fut établi roi.

Il paraît qu'on a cessé la célébration du mystère dans le milieu du XVIII^e siècle.

Je n'ai pas découvert d'autres renseignements sur le mystère de la passion que ce passage :

1738. « On donne un louis mirliton (5 écus) à ceux qui monteront et démonteront le théâtre pour jouer la Passion » (Man. du Cons.).

Mais antérieurement à cette époque, on lit, dans les extraits, des comptes de la ville donnés par M. Gremaud :

1522. « Livré 4 liv., 6 s. pour les dépenses des enfants de la « ville, qui le jour de l'Épiphanie, firent un roi en l'honneur de « la fête.

1522. « Le Vendredi-saint, on joua la moralité de la Passion. » (Arch. de la soc. d'hist.).

Religieuses de la Visitation.

Les religieuses de la Visitation essayèrent de s'établir à Bulle ; mais cet essai ne réussit pas. On sait que les Visitandines de Besançon quittèrent cette ville à cause de la guerre, qui désolait la Franche-Comté, et que quelques-unes vinrent s'établir à Fribourg en 1635. Trois ans plus tard, la peste fit des ravages à Fribourg, dans le voisinage du Saumon, où les religieuses habitaient alors, de sorte qu'elles profitèrent de la permission que Jean de Watteville, évêque de Lausanne, leur avait donnée d'accepter l'invitation de la bourgeoisie de Bulle, qui leur avait offert un asile. Autorisée par une lettre de la Mère de Chantal, du 20 juillet 1638, le chapitre destina quatre sœurs, pour faire un essai et avant de demander la confirmation de l'État, pour s'établir définitivement dans ce lieu qu'elles ne connaissaient nullement. Voici les noms des sœurs qui se rendirent à Bulle dans le courant du mois d'août 1638 : M. Agnès de Beaufremont, Hélène-Marie de Roussillon, M.-Isabelle Favre, M.-Désirée Clément, novice et deux sœurs du petit habit, M^{lles} Boudot et de Montbarrée.

La supérieure de Fribourg, Mère Marie-Marguerite Michel, voulut s'assurer par elle-même s'il était possible d'y établir une communauté ; mais elle reconnut que le lieu n'était pas favorable. Cependant, la bourgeoisie de Bulle désirait beaucoup conserver les sœurs, dans ce but on décida l'envoi de deux délégués auprès de Leurs Excellences pour demander la confirmation de leur réception. La Mère Michel se hâta de retourner à Fribourg (9 septembre) pour empêcher l'effet de cette démarche, sans toutefois rappeler immédiatement les sœurs, dont deux cependant, de Beaufremont et de Roussillon quittèrent Bulle, où elles furent remplacées par les sœurs

Marie-Michel Magnin et Agnès Sorie. Dans le mois de novembre suivant, les bourgeois de Gruyère firent de pressantes instances pour obtenir la translation de l'établissement de Bulle, dans leur ville. Mgr de Watteville conseilla de profiter de cet offre, et les religieuses résolurent de l'accepter. Mais on s'aperçut bientôt que l'exécution de ce projet causerait des dissensions entre ces deux villes ; en conséquence, on crut devoir partager la petite communauté jusqu'à ce que la Providence fournit quelque moyen de pouvoir retirer toutes les sœurs de Bulle, sans offenser personne. On laissa à Bulle les sœurs Sorie et Favre, avec une sœur du petit habit ; mais quelque temps après, elles rentrèrent à Fribourg. (M. Gremaud, arch. soc. d'hist.).

Confrérie du Rosaire.

Elle fut érigée le 22 janvier 1622, par le R. P. Jean-François de Lallée, du couvent de Chambéry, directeur des religieuses d'Estavayer.

Elle fut visitée le 21 décembre 1632, par le fr. Thomas Contet, Ord. Préd. D^r en théologie, du couvent de Besançon, visiteur des différentes confréries du Rosaire. Il ordonne entre autres de célébrer annuellement quatre anniversaires, auxquels tous les associés devaient assister avec des cierges allumés ; ils devaient aussi assister aux processions avec des cierges. Il établit les différents officiers de la confrérie ; visiteurs des malades les veilleurs et veilleuses des morts, etc., et cela non seulement à Bulle, mais aussi à Morlon.

L'autel de St-Barthélemy fut choisi pour les exercices religieux soit exercices de la confrérie.

Etat des bénéfices du clergé en 1798.

	℥	batz	rap.
Le clergé, composé de 4 prêtres, possède une maison pour chaque prêtre, etc., une gîte de 15 poses dont le produit est de . . .	292	—	—
Intérêts des capitaux	887	—	—
	<hr/>		
	A reporter	1179	— —

	Report	fl	batz.	rap.
Les pensions que les communes payent . . .	1179	—	—	—
Redevances payées par les paroisses séparées de Bulle	173	8	—	—
Les inscriptions à double dans les registres de baptême, etc.	47	3	5	—
Les cens directs et lods	3	5	—	—
Les dimes produisaient	451	6	4	—
Les naissants	314	5	6	—
Le ressat	4	5	—	—
Les corvées de charrue	10	2	—	—
Les prémices	6	2	5	—
	48	—	—	—
		2208	8	—

(Arch. cant.).

Vases sacrés.

Je n'ai trouvé aucun document important sur l'ameublement de l'église et les vases sacrés, reliques, etc., avant celui-ci :

1511. Pierre Rynaulx, orfèvre, bourgeois de Fribourg, « az
« prins à tache de fayre à ceulx de Bulo, nomément Jehan Glasson,
« commendare de Bulo, Nicod Hastel, commendare de Vuadin,
« Glaudo Bosson, de Morlon, tout au nom de la peroche de Bulo,
« une monstrance de la pessance de trois marcs et demi, sans tout
« agait. Et ce pour le pris de IV liv., par unce de fin argent,
« monnaye de Frybourg. Et debet la rendre fayte d'ici à la Tout
« saint en un an, 16 aout 1511 » (Arch. cant., not. n° 108).

L'église fut non seulement dévastée par deux incendies, mais encore par des mains criminelles. Dans la nuit du 4 au 5 août 1851, le tabernacle fut forcé et l'ostensoir et le ciboire enlevés ; la monstrance avait une valeur de 4,000 fr. En 1854 nouveau vol d'un ciboire.

La sacristie de Bulle, malgré ces crimes, est encore très bien fournie en vases sacrés ; on y remarque un très beau calice de l'année 1684 aux armes des Alex.

Écoles.

Bulle a eu des écoles dès le commencement du XVI^me siècle, au plus tard ; il est fait mention des maîtres des écoles dans le compte de la confrérie du Saint-Esprit de l'année 1507 ; on lui donne 3 deniers pour s'être aidé à chanter au chœur le jour de l'anniversaire de Jean de Rippa. Dans un acte du 20 mars 1484 (1485) paraît Barthélemy Frustein, avec la qualification de *rector scolarum* ; il est probable qu'il faut lire *scolarum*. J'ignore qui payait le maître d'école dans le principe, car dans les premiers comptes de la bourgeoisie, il n'est pas question de son salaire. En 1560, le syndic paya 60 sols à « Ven. messire domp Johan Pidoux pour l'escolle des enfants. » En 1731, le salaire du maître d'école était de 150 florins, soit 85 fr. ; on payait, en outre, 25 florins pour le louage de sa maison (Gremaud. Arch. Soc. d'hist.).

1705 L'école est accordée pour un an, à François Grimallier pour 40 écus, 3 plantes de bois (Man. du Conseil). Cette nomination se renouvelle d'année en année pendant plusieurs années, jusque vers 1720. Pendant cette époque, il n'y eut qu'un maître d'école pour les garçons et les filles.

1735, 1740, 1742-1743. Le notaire Silvestre Gremaud était régent, ses honoraires étaient de 41 écus et 3 écus pour le bois et « il pouvait charger une vache ».

1743 Bulle possède deux écoles. M. Gremaud, régent de l'école des garçons et Joseph Grimallier, organiste, chantre, est établi régent pour les filles ; son salaire était de 18 écus, mais cette organisation ne dura pas longtemps. En 1747, le notaire Gremaud est de nouveau régent des garçons et des filles avec un salaire de 41 écus et du bois.

Le maître d'école fournissait le local, et l'école se faisait à cette époque dans l'auberge de la *Croix-Blanche*. En 1736, on lui donne un écu blanc pour louer un autre local.

Le Man. du Conseil nous donne le règlement de l'école en 1744. Fait le 29 novembre.

- 1° Le maître d'eschole obligera les enfants de se rendre chez lui, tous les jours des festes et dimanches avant la messe

paroissiale, cathéchisme et vespres, pour les y conduire en ordre avec une baguette, et aura un soin tout particulier de les tenir modeste en l'église, pendant les offices ;

- 2° Fera un catalogue général de tous les enfants de la paroisse et fera de sérieuses corrections à tous ceux qu'il le jugera nécessaire, sans exception ; et au cas qui s'en trouve des rebelles à ses remontrances, en advertira les Pères et Mères et à défaut d'amendement les rapportera au sieur Banneret, pour qu'il en puisse porter ses plaintes et en procurer un condigne chastiment ;
- 3° Le maître réglera les heures des escholes fixes.
- 4° Tous les vendredis sera tenu faire exactement le cathéchisme aux enfants ;
- 5° Enseignera tous les enfants à lire et escrire diligement et aura un soin tout particulier d'apprendre le plein-chant aux garçons ;
- 6° Finalement assistera aux offices de la paroisse, pour s'ayder à chanter dans le chœur, festes et dimanches » (Man. du Conseil).

Voici les noms de quelques régents : en 1618, François Corton ; 1750, Fr. Grimallier ; 1740, J.-S. Gremaud ; 1775, S. Rigaud, de Vuadens.

L'école en 1796 était composée de 90 garçons et 60 filles.

Bâtimens : Deux classes dans des bâtimens différens.

Régents : Un régent et une régente.

Instruction : Catéchisme, lecture, écriture, calcul et orthographe.

Durée : Toute l'année.

Salaire : Le régent et la régente ont chacun 9 louis, payables par la bourgeoisie et l'hôpital ; droit de petit communage ou 1 louis pour le bois. Ils sont exempts des corvées (Enquête officielle).

Trois personnages ont donné un vif éclat aux écoles primaires à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. M^{lle} Paris dirigea avec distinction l'école des filles pendant 50 ans.

M. l'abbé Maignon, prêtre français, chanoine d'Auch, arrivé à Bulle le 25 avril 1793, âgé de 36 ans ; il développa tellement la science de l'arithmétique chez les enfants de Bulle, que des élèves

de 9 et 10 ans « traitaient toutes les opérations.... jusqu'aux règles de compagnie, avec la plus grande facilité. » Il est l'auteur du traité complet d'arithmétique, etc., Lausanne, 1798, un vol. in-4°.

M. Martin, arrivé à Massonnens le 15 juillet 1792, clerc, âgé de 25 ans, où il débuta dans l'enseignement, et il fut ensuite établi maître d'école à Bulle, où les brillants résultats de son enseignement attirèrent beaucoup d'enfants des différents districts du canton. Plusieurs élèves de M. Martin, placés aujourd'hui dans différentes carrières, redisent les fastes de cette époque.

1844. *Les sœurs de Saint-Joseph.* En 1844 La ville leur confia les écoles des filles. Une société d'actionnaires, composée en grande partie d'amis de l'instruction, se forma dans le district de Bulle pour construire un pensionnat de demoiselles, dirigé par les mêmes sœurs. Ouvert en 1844, il sombra en 1847 avec d'autres établissements analogues. Le décret du 19 novembre 1847 ferme non seulement le florissant établissement, mais expulsa encore les sœurs comme affiliées aux Jésuites, etc. Le bâtiment est aujourd'hui la propriété de la ville de Bulle et sert aux écoles primaires et secondaires, fréquentées par 600 enfants.

Plusieurs dons ont été faits à la ville de Bulle, en faveur de ses écoles. En 1741, par testament du 12 décembre, Gabriel feu François Simon, de Tincave, paroisse de Bossel, en Tarantaise, légua 1000 écus à l'école de Bulle à condition que les sexes soient séparés et que la rente de ce capital soit appliquée à l'école des filles (Arch. de Bulle. Voir aussi : Bienfaiteurs).

Notabilités.

La première famille notable, c'est la famille de Bulle dont plusieurs membres reçurent les insignes de la chevalerie. Cette famille a fondé une chapelle dans l'église de Saint-Nicolas, à Fribourg ; on l'appelait Notre-Dame de Bulle, elle était très honorée dans le XV^{me} siècle et on lui faisait de nombreux dons. Elle a aussi fondé la chapelle de Notre-Dame de Pitié (de Compassion) dans l'église paroissiale de Moudon.

Claude Duvillard, chanoine et ensuite prévôt de Saint-Nicolas ; le 28 octobre 1593, vicaire-général et administrateur du diocèse ;

mort en 1577 (Notice sur la chambre des Scorlaques et Fontaine, manusc.) C'était un homme d'un grand mérite, il a beaucoup travaillé pour affermir le peuple dans la religion catholique.

François Garin, maître en philosophie et bachelier en théologie, chanoine de Wisensteig, en Bavière, ensuite chanoine et chantre de Saint-Nicolas en 1579, enfin prévôt le 29 mai 1587. Garin fut en relation avec plusieurs notabilités ecclésiastiques de son temps et il mérita la confiance du nonce Bonhomius, de Saint-Charles Borromée (Gremaud, Fontaine, etc.).

Alex. Une antique et noble famille est celle des Alex; elle a donné plusieurs notabilités dans la magistrature et la milice. En 1313, plusieurs membres de cette famille appartenaient à la bourgeoisie de Bulle. Noble Antoine Alex, des Deux-Cents, avait acheté vers 1570, la co-seigneurie de Pont, et d'autres fiefs des Mayors, de Pont; c'est à ce titre qu'il était seigneur de Villarsel, de Villarlod, plus tard de Torny; c'est encore à ce titre qu'il possédait une chapelle dans l'église d'Orsonnens. Antoine mourut probablement en 1588, sa femme était Jony Paris; il fut le père de cinq enfants, dont Jost, membre des Deux-Cents, qui se réfugia à Berne, où son histoire fut publiée et ensuite traduite par M. Daguët en 1864. Nicolas, frère de Jost, était capitaine en France et il avait épousé la fille de l'avoyer d'Affry; Jost avait épousé Barbe de Praroman, elle ne suivit pas son mari à Berne.

Pierre Curdi (Curdinus), figure parmi les premiers élèves du collège de Fribourg en 1581; en 1587, il a publié un petit poëme latin sur la Purification de la Sainte-Vierge. *Poema sacrum in diem Purificationis B. Dei genitricis Mariæ*, etc., 8 feuillets in-4°. Fribourg, 1595 (Gremaud).

Jean Michel, né en 1558, entra à l'âge de 10 ans dans l'ordre des Cordeliers, à Fribourg; il étudia à Uberlingen, à Spire et à Paris, où il reçut les grades de maître-ès-arts (1578); ensuite bachelier en théologie, il rentra à Fribourg en 1578; il remplit avec une grande distinction les fonctions de prédicateur en français et en allemand. Élevé à la dignité de Provincial en 1586 et à celle de Vicaire-Général du diocèse de Lausanne en 1595, il se montra toujours digne de ces honneurs par la science et la vertu; il est mort à Fribourg le

20 janvier 1598, à l'âge de 40 ou 41 ans (Lenzbourg, biog. ; Gremaud, Émulation, Arch. soc. d'hist.).

La famille Michel a encore donné le jour à plusieurs ecclésiastiques distingués (voir les curés de Bulle). Dans ce siècle, Jean-Denis Michel, professeur pendant 48 ans, à Châtel-St-Denis, excellent botaniste, homme érudit, dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire des hommes instruits et des personnes vertueuses.

D. Jean Michel, religieux d'Humilimont en 1497, était peut être de Bulle.

On trouve encore trois médecins Michel de 1740 à 1777.

1764. D. *Joseph-Sébastien Gex*, curé de Saint-Pierre-aux-Bœufs, à Paris, promoteur général de l'archevêché et Vicaire-Général des Suisses ecclésiastiques. Il avait alors pour premier vicaire Claude-Charles Mivroz qui, en 1778, fut premier curé de la ville de Saint-Brice, près d'Auxerre (Gremaud), etc., M. Gex, est mort à Paris vers 1780, il était né en 1695 ; oncle de M. Gex, médecin, à Bulle, homme plein de mérite.

François Geinoz. Une gloire de la Gruyère et de Bulle, en particulier, est l'abbé François Geinoz, né à Bulle dans le mois de juillet 1696 ; envoyé à Paris en 1713, pour y continuer ses études, ordonné prêtre en 1722, il revient à Bulle et fut membre du clergé de 1722 à 1730 ; en 1735, il remplaça l'abbé Vertôt à l'académie des inscriptions. Il est mort, le 23 mai 1752. Homme d'une vaste érudition. On a de lui :

- 1° Observations sur les médailles antiques ;
- 2° Dissertation sur l'ostracisme ;
- 3° Recherches sur l'origine des Pélages ;
- 4° Observations et corrections sur le texte et la version du premier livre d'Hérodote ;
- 5° Défense d'Hérodote contre les accusations de Plutarque.

Il a fourni un grand nombre d'articles au journal des savants (Voir Émulation 1846, n° 22 et 23 ; et histoire de l'académie royale des inscriptions et belles lettres, tome 25, biog. univ. Michaud, etc.).

Pierre Glasson. La famille Glasson remonte au milieu du XIII^{me} siècle et peut-être au XII^{me} ; Pierre Glasson, curé de Givisiez, a publié

un petit ouvrage de controverse : *Parallela Evangeliorum et III primorum de sæculorum*, in-12, à Fribourg, chez Darbelly, 1644 (Gremaud).

Cette famille a produit plusieurs ecclésiastiques et des magistrats intègres.

Nicolas Glasson, né le 18 décembre 1817, il est mort le 30 mai 1864. M. Daguët dépeint admirablement la poésie de M. Glasson, « une richesse d'images étonnantes, unie à une exquise délicatesse de sentiment. »

Ses poésies et ses feuilletons se trouvent dans diverses revues. (Voir *Émulation*, Arch. S. d'hist., etc.). La famille Glasson nous a encore donné des médecins distingués, etc.

Louise Glasson, abbesse de la Maigrauge, née en 1788; élue abbesse en 1821, morte le 3 mars 1838.

Castella. La noble famille Castella de Bulle est une branche de celle de Gruyère; Louis, fils de Rolet, par son mariage avec noble Louise Sauter (Soutery), de Corbières, hérita le fief de Villard-volard, dont il fut Seigneur. Cette famille a donné plusieurs hommes illustres dans le clergé, la milice et la magistrature. Le souvenir de Jean-François-Pierre de Castella, D^r en médecine, restera long et vivace dans les cantons de Neuchâtel et de Fribourg. Né à Bulle le 8 mars 1788, il se rendit à Paris à l'âge de 17 ans pour y étudier la médecine; il fut l'ami et le contemporain de plusieurs célébrités médicales. Il obtint la place de médecin et chirurgien en chef de l'hôpital Pourtalès qu'on ouvrait 1811, où il demeura pendant 44 ans et où il fut décoré de la croix de l'Aigle-Rouge. Revenu, à Fribourg en 1855, il s'occupa de l'établissement de l'hôpital cantonal. Il a publié plusieurs travaux dans différentes revues médicales. (Voir l'Écho médical, par Cornaz, etc. Biogr. Neuchâteloises, etc.).

Statistique.

En 1416. La paroisse (Morlon, Vuadens, les Ponts) comptait environ 160 feux, de 800 à 1000 âmes.

Les registres de baptêmes furent établis en 1602, mais ils sont très incomplets jusqu'en 1607; pour cette année, il y a 19 inscriptions.

	Naissances.	Décès.
1649	38	—
1650	26	—
1651	44	—
1699	24	20
1700	35	23
1701	25	14
1749	25	16
1750	17	21
1751	23	14
1799	41	34
1800	36	31
1801	36	64

En 1801, 45 enfants de 4 à 10 ans furent enlevés par une épidémie.

Bulle vit peut-être naître les derniers rejetons de l'illustre famille de Gruyère.

1608. Le 27 septembre est née à Bulle Stephana (Etiennette), fille de noble Antoine de Gruyère et de Madelaine sa femme.

1609. Le 27 novembre est né Simon, fils des mêmes.

1612. Le jour des Rameaux est née Dorotheé, fille des mêmes.

1620. Vivait Dame Claudine, femme de noble Antoine de Gruyère.

Les registres de décès.

Plusieurs personnes arrivent à un âge très avancé.

1710. Marguerite Binder, meurt à 103 ans.

1720. Noble Jean Castella, fils de Claude, meurt à l'âge de 95 ans.

1730. Joseph Geinoz, professeur (archigramates) et Joseph Tinterey, ancien professeur.

En 1795 est mort à Bulle, Jacques Wolff; c'est lui qui a construit le pont de la Trême.

1791. Le 4 septembre, mort de R. D. Pierre Garrin, de Bulle, prêtre chartreux. Il était fils probablement de Pierre Garrin et de Marie Gagniau et né le 27 juin 1730. Le registre n'indique pas à quel couvent il appartenait; il venait sans aucun doute d'un couvent supprimé en France.

1793. Le 16 août est inhumé D. François Bouthier, curé d'Oye, en Bourgogne, prêtre émigré.

1793. Le 20 septembre est inhumé D. Benoît Craponé, curé de Charentay, en Beaujolais, diocèse de Lyon, originaire de Saint-Étienne, en Forez, prêtre émigré.

1794. Le 4 janvier meurt Marie Anne, fille de feu Jacques Gex, de Bulle, religieuse, de Sainte-Claire.

1809. D. Corboz, prêtre, mort à Bulle.

1813. D. Jean-Baptiste, fils de Georges de Bomont, de Grand-cour (Vosgès) capucin, émigré.

Un modeste monument, adossé à l'église, nous rappelle une idylle pleine d'un chaste amour; pauvre Jacques fut chanté dans une cour, où devait bientôt couler les larmes et le sang. Cette pierre nous révèle aussi une page de l'histoire de Trianon.

ICI REPOSENT

Pauvre Jacques de Madame Élisabeth, de France, décédé en 1836 et Marie Françoise Glasson, née Magnin, décédée en 1835.

1863. D. Glasson, curé de Rue, mort le 8 février, à l'âge de 44 ans, inhumé à Bulle devant le Crucifix.

1869. D. Joseph Blanc, de Fribourg, ancien prieur de Broc inhumé le 13 juin.

1880. Le 12 avril est mort M. Xavier Glasson, docteur en médecine, l'un des promoteurs de l'hospice de Marsens. Parmi les legs qu'il a fait, citons : 1,000 fr. à l'hospice des aliénés de Marsens ; 200 fr. à l'hospice du district de la Gruyère ; 400 à l'hospice de Bulle. Sa mémoire est en bénédiction.

1881. M. l'abbé Perret, de Bulle, jeune séminariste, mort dans le mois de septembre.

Faits divers.

Le Doyen. Bulle était chef-lieu du décanat d'Ogo, le doyen devait y tenir sa cour ; c'était un tribunal ecclésiastique. L'office de doyen avait une certaine importance ; il avait droit de sceau et la surveillance des notaires-jurés placés sous sa dépendance, c'est-à-dire de ceux qu'il instituait.

Les Prédicateurs. La paroisse fit souvent arriver des prédicateurs de mérite pour prêcher le carême, etc. ; en 1522, c'est le frère Antoine Ribételli ; en 1542, frère Jacques ; en 1560, c'est le doyen de Fribourg, Pierre Dumond, etc.

Fêtes. A la Fête-Dieu, à celle de St-Pierre, etc., la ville appelait des mousquetaires, des fifres et des tambours pour donner plus d'éclat à ces fêtes. En 1740, on habille les tambours et les fifres en ratine rouge ; ils devaient jouer les jours de la dédicace, du patron, etc. En 1716, on célèbre avec pompe la victoire des chrétiens sur les Turcs, à Peterwardein ; le 25 septembre, 40 mousquetaires étaient sous les armes, une procession se déroula dans les rues.

Dévotions, usages. Dans les temps d'épidémie, la paroisse faisait des processions à Marsens. Dans le dernier siècle, le Conseil faisait célébrer trois grand'-messes pour la conservation des biens de la terre, et chaque fête et dimanche du printemps et de l'été, on chantait après les vêpres le *Miserere*, avec exposition du Saint-Sacrement ; ceci s'est pratiqué pendant un ou deux siècles.

Incendirs. Plusieurs incendies ravagèrent la ville de Bulle ; en 1447, dans la nuit du 26 au 27 août, le feu dévora l'hôpital, la chapelle et toute une rue.

1805. L'incendie ravagea la ville entière jusqu'au couvent des Capucins.

1741—1748. *Epidémies.* Une fièvre maligne et la rougeole règnent à Bulle, à Vuadens, à La-Tour. La fièvre sévit à Bulle pendant les mois de mars, avril et mai ; on comptait 300 malades et 50 personnes moururent. Les médecins de Bulle ne suffisaient plus, on en fit venir de Fribourg, M. Appenthel fut du nombre ; François Gex les conduisait de maison en maison auprès des malades.

Esclave. On remarque, dans l'église de Notre-Dame, des chaînes suspendues près d'un autel ; ce sont celles de Jean-Antoine Judet, de Bulle, esclave à Alger ; il était fils de Pierre-Joseph Judet, et au service du roi de France, dans le régiment Sonnenberg, compagnie de M. de Reynold. Il abandonna son régiment et prit la fuite, on ne sait dans quelles circonstances ; il fut arrêté, réduit en esclavage et emmené à Alger par un vaisseau turc. Il y était depuis plusieurs années lorsque le Général des Pères Trinitaires, en 1765, écrivit au

Conseil de Fribourg pour lui exposer sa triste position, la rigueur du traitement qu'on lui faisait souffrir et de la certitude d'y finir sa vie, si des mains charitables ne le rachetaient pas. Le prix de la rançon était de 4,000 liv. (6,000 fr.) et les Pères de la Trinité en offraient la moitié. On fit des quêtes dans les baillages de Gruyère, de Bulle, etc., on recueillit l'argent des fondations de la confrérie établie dans plusieurs paroisses. Judet fut racheté et délivré vers 1767; en 1770, à sa demande, la peine encourue par la désertion lui est remise. Judet a fait suspendre les chaînes qu'il a portées à Alger, dans la chapelle de Notre-Dame, en action de grâces de sa délivrance.

Documents.

1550. Vén. dom Gerard Dodin (Duding), curé de Sâles, était chapelain, soit altarien de l'hôpital de Bulle. Les nobles et bourgeois de Bulle se présentèrent devant le châtelain pour lui demander ainsi qu'au conseil de Fribourg . . . « qu'il nous (Conseil) pleust
« de grace spéciale leur faire remise et cession de la maîtrise
« gouvernement et régence du dit hopital, lesquels par cy devant
« leur avons donné en charge au dit Vén. domp Dodin. Et ce en
« contemplation que aultres villes sont participantes de telle liberté
« et quel sont touchant ycelluy convenus et accordé saulf nostre
« bon plaisir avecq le dit seigneur curé, lequel de son bon gré, si
« nous plaisoit leur avoit remis sa charge. »

Messeigneurs trouvant cette requête équitable accordent que désormais les nobles et bourgeois de Bulle « perpétuellement
« doibjent avoir la donation et tenir le régime et commandement
« du dit hopital, comme eulx et le dit curé l'ont par cidevant heutz,
« toutes foyz par telle réserve que le dit curé y puisse sa vie durant
« avoir la dedans demoraiges et habitation comme ung altarien,
« pourveu qu'il face le deservir de la fondation accoutumée. »

Une autre condition est que la bourgeoisie rendra les comptes de l'hôpital en présence du châtelain, 4 mars 1550 (Rathserk. 7).

1585 « Nous Peter Schnewli Vicair de R^{me} Evesque de
« Lausanne et Prevost de la ville de Frybourg scavoir fesos comme
« soit qu'estant ce jourd'huy comparuz en nostre auditoire les

« Ven. Doyen et aultres Seigneurs de la clergie de Bule, semblable-
« ment les commis des bourgeois et Conseillers d'icelle ville contre
« Ven. domp Jehan Curdy, curé du dit lieu, occasion de plusieurs
« difficultés et mescontentement et discrepance entre les dictes
« parties, survenues a l'endroit de la resignation et mutation d'icelle
« cure par Nous au dict domp Jehan Curdy conférée a teneur de
« nos lettres de dicte institution. Laquelle trouvoit bien estrange
« d'autant qu'icelle cure auroit esté avant longtemps resignée et
« incorporée par messire... Baleson, jady, curé du dit lieu à la
« dicte clergie voire confirmée par nos Magnifiques Seigneurs de la
« ville de Frybourg, constant les lettres d'icelle confirmation sur ce
« produicte. Et ce tant pour lentretement de dict clergé tres pauvre
« et indigence que maintien du divin service joust la quelle
« resignation et incorporation mesme approbation ensuyvie,
« esperoient demeurer pretendant l'institution nostre prealleguee
« devoir estre pourtant comme perpétuelle, annihilée. Et par
« consequent Icelluy domp Jehan Curdy demys du dict office, duquel
« se complaignoyent singulierement pour ce que luy estant du
« nombre de la dicte clergé ayant le prouffit comme lung des aultres
« et revenu suffisant pour son entretien et de son vicaire, mesme a
« preste serment de pourchasser le bien et avancement du dict
« clergé et d'éviter le dommage d'icelle. Néanmoins poursuyvoit et
« tachoit d'occuper les emolumens de la dicte clergé, provenant de
« la cure à la clergé incorporée par le moyen de l'institution perpé-
« tuelle de nous impetrée. Demonstrant en oultre leur grevement et
« mescontentement de la vie scandaleuse et légere face du dict D.
« Jehan Curdy dont prétendoit faire examen a l'encontre de luy,
« se lamentans d'ailleurs les dictes Ven. Sgrs de dicte clergé du
« prénommé domp Curdy de ce qu'il estoit defaillant aux banquetes et
« convives a eus deuz et par les jadis predecesseurs cures donnees
« desquels les desiroit voire pourchassoit semblablement priver.
« A l'opposite de quelles complaints à l'endroit de la personne du
« souvent nommé Jehan Curdy proposée ayant Icelluy remonstré
« premièrement qu'il n'entendoit aucun retranchement estre fait
« des émoluments justement appartenant à la dicte clergé ne retirant
« lors que le revenu de la cure duquel toutesfois ne pouvoit estre
« jouissant parce que les dictes predicts Ven. Sgrs de dicte clergé

« en percevoient une grande partie soul bénéfice de dicte incorpora-
« tion alleguant de ne pouvoir fournyr a la multitude des dits
« banquetz ; desquelz en la presente disette et cherté de vivres
« estoit surchargé dont prioit d'y avoir esgard, comme aussy des
« autres charges dépendantes de l'office d'icelle cure déclarant
« d'avoir receu chastement et punition des fautes par luy commises
« cy devant avec dénégation expresse qu'il se soit dempuis fourvoyé
« en aulcun endroit disant les dictz acculpes ne procéder que d'envie
« et hayne contre luy contenue tachant le rendre par telles denigra-
« tions odieux et suspect. Et non point d'affection et zèle de justice
« ny d'équité avec plusieurs autres allegations réciproques par les
« parties tant litéralement que verbalement deduictes. Les quelles
« ayant amplement entendues consydérées et meurement ponderées,
« singulièrement les raysons à l'endroit de dite resignation et incor-
« poration de la cure du dit Bule avancées. Nous avons avec bonne
« et suffisanté consultation et délibération ensuyvans les canons
« fonctions et ordonnances ecclesiastiques sur les pointz et articles
« précédens, sentencé, cogneu et ordonné et déclaré cognoissans
« et déclarans par la présente. Premièrement que les Ven. pre-
« nommés Sgrs de dite clergé doiyent faire paroistre pour meilleur
« esclarissement de dite resignation alléguée que le dit messire
« Baleson pour lequel icelle a esté passée ayt le droit de
« collature et droit de patronage, car aultrement n'auroit heu puis-
« sance de conférer ny resigner aucune chose d'icelle cure ne luy
« pouvant competyr forsque icelle droicture. De quoy faisant appa-
« raisance voulons et leur enjoignons d'en obtenyr confirmation et
« ratification de nostre S. Pere et souverain evesques le pape pour
« estre icelle resignation tombée en main morte et partant incapable
« sans la dicte approbation pontificale autrement seront tenez en
« faire résignation a forme des ordonnances et sanctions ecclesiast-
« tiques, qui le deusent (disent) apertement par inhibition et défense
« rigoureuse de irrégularité avec telle déclaration qu'ayans pourchassé
« et obtenu la dicte confirmation requise du dit S. Père. Et toutes
« fois et quantes ils feront élection d'un curé ou vicaire ils soyent
« tenez le presenter a l'evesque ou à son Vicaire Général comme
« Ordinario pour l'examiner et conferer l'institution accoustumées,
« ainsy que le droit spirituel convient et la chose est expédiente. Et

« pour le regard de l'institution au prénommé domp Curdy, par
« nous concédée et passée d'aultant quiceluy a esté par cydevant
« esleu par les dits Sgrs de la clergé en icelle dignité pastorale
« toutes fois tant seulement pour une année contre le devis du
« concile de Trente et ordonnances ecclésiastiques, lesquelles ne
« permettent l'institution de charge pastorale a quelque terme ainsi
« a perpetuité tant seulement en fesant leur devoir et office. Nous
« en respect des causes et raysons en nos lettres de dite institution
« contenues l'avons reconfirmé le laysant au dit office pastoral
« jouste la déclaration d'icelle toutesfois en consyderation des sus-
« déclairees acculpes de mauvaise et scandaleuse vie, affin qu'en
« puissions rendre juridique declaration et l'en chastier selon ses
« demérites et importance d'iceux soit par privation de bénéfice ou
« imposition de quelque amende. Nous permettons aux commis
« susdicts au nom des bourgeois et conseillers du dit Bule de
« pouvoir faire examen contre luy des choses et fourvoiemens
« advenuz et commis dempuis le chastiment de nous dernièrement
« receu le quel examen nous estant puis apres mis en main en
« rendrons sur le tout jugement equitable affin que par formalité de
« droit soit procédé et personne ne soit pour ce fait nouveau pre-
« cipitée. Quant à la disposition ordonnance déclaration mesme
« participation des emolumens, obventions et revenuz tant d'icelle
« cure que clergé et chappelles comme aussy des offices et charges
« réciproques notamment des banquets et conditions arrestees entre
« le dit clergé et curé, pour ce que les dictes parties nont cuché ny
« reduit par ordre icelles choses ainsy que leur a esté commandé
« en la Visitation générale tant par nos magnifiques Sgrs que nous a
« forme des articles inquisitoires et interrogatz a eux espédié par
« ung registre; ne pouvant a présent a cause de telle confusion
« entendre a quelque ordonnance sommaire. Nous avons remis
« icelles determination jusques a ce qu'ilz auront satisfait aux
« premiers commandemens, pourtant emanéz, ainsy qu'ilz doivent
« diligemment et selon l'ordre des dictes articles inquisitoires reduyre
« tout par escript en ung livre les revenus censes et obventions tant
« de dicte cure que clergé et chappelles ung checun membre parti-
« culièrement et par spécificatoire de membrement au contenu
« du registre sus allegué avec adjonction de leurs particulieres

« charges et offices affin que selon l'expérience du fait nous y
 « puissions entendre par entiere décision et éclaircissement. Enten-
 « dant et permettant aux dits bourgeois et conseillers de Bule qu'ilz
 « doiyent avoir esgard et tenyr main à la maintenance des biens de
 « dicte esglise affin que le revenu d'icelle ne soit diminué ainsy que
 « annuellement ils en puissent pourtant exiger compte du principal
 « et rentes pour revenyr a toutes dissipations et amoindrissement
 « des dicts biens ecclesiastiques. Nous reservant aussy la disposi-
 « tion et altération de condition par le dit clergé proposé. Desquelles
 « le susdict curé se tient pour agravé, la quelle leur feront entendre
 « se tost que meurement le toutage d'icelles par noz sera consyderes
 « et ponderé. En apparence des quelles choses et ordonnances
 « susdictes. Nous avons corrobore les presentes lettres du seau de
 « nostre proposition plaque sur icelles le disieme de decembre lan
 « courant mil cinq cens ostante cinq.

L. S.

Jo. WILLDT.

« Estant les predicts Seigneurs de la Ven. clergé, commis des
 « bourgeois et conseillers de la ville de Bule recomparuz devant
 « l'Excellence de mes souverains Seigneurs de la ville de Frybourg
 « avecq remontrance et réitération de leurs grevemens et com-
 « plaintes des predictes sentence contenues ont mes dicts Sgrs
 « apres avoir entendu la teneur de dicte sentence par le rev. Sgr
 « Prevost et vicaire-général rendue nonobstant les grevemens de
 « dites parties revoyé icelles devant sa reverence pour en attendre
 « d'icelle ultérieur commandement et ordonnance, luy remettant
 « aussy le chastiment de l'extorsion par le devant nommé Ven. D.
 « Curdy en l'hostellerie de la cigognie faite au Seigneur doyen du
 « dict Bule et la disposition ou altération du benefice et postoral
 « office du dict Bule conferé au dict D. Curdy ainsi que l'expedition
 « des affaires. Passé, le XI de decembre lan 1583.

(Arch. de Bulle.)

Vice secrétaire de Frybourg.

1608. « Le R. Sgr Vicaire général ayant proposé devant mes
 « souverains seigneurs et supérieurs du Conseil privé de la ville
 « de Frybourg contre le Banderet Jehan Grimallie de Bulloz et
 « aucuns ses consorts nonobstant le feu Sgr Vicaire Schnewly de
 « bonne mémoire ehust defenduz quelques abus et desordres

« anciennement pratiquez à Buloz et nonobstant l'an passé le jour
 « feste des Roys, apres le mauvais exemple que D. Alaman Paris,
 « come ça on avoient dansé en l'église chascun prenant une femme,
 « ou fille a marier en main, et durant les vespres introduisant un
 « saulvage garoté de chaines, qu'ils attachoient à diverses colonnes,
 « faignant des grandes et brutales insolences. Et ainsy que hon.
 « François Curtan par bon zèle auroit non seulement destourné
 « telles fanatiques singeries ; et provoyant par un bruit commun
 « que la présente année, avec mesprit du magistrat soy pratiqueroit
 « le mesme. Donna avertissement par lettres au dit Sgr vicaire
 « (général), sa lettre estant par faute de Mathey Bichenet qui avoit
 « prins en charge de la remettre au dit Sgr Vicaire, tomba entre
 « les mains du dit Banderet, et en vertu d'icelle, par clame concor-
 « dable du doyen et Banderet, nonobstant toutes exceptions appel-
 « lations et procurations devant le souverain, le prénommé Curtan
 « condamné à réparation et aux prisons et pour le traict d'icelle
 « fut forcé à un accord désavantageux, tellement que par la
 « sentence que accord ensuivy, le dit Curtan estoit condamné à
 « une grande amende et à dégraver le dit doyen.... outre la dite
 « reparation et prison endurée, dont en premier lieu il commandoit
 « le dit jeune Curtan innocemment oppressé fut maintenus et
 « relevé. Item que la lettre qu'il n'avoit peu retirer, nonobstant
 « diverses instances luy fut rendue et au surplus que a l'advenir
 « fut porveu que semblables désordres. Et de la part du dit
 « Banderet et consors les excuses entendues, qui renie tout le fait
 « des ecclesiastiques à part, disoit touchant la lettre adressée au
 « R. S. Vicaire, venant entre leurs mains, sans incription, l'avoient
 « peu ouvrir, et soy voyants chargé à tort furent contraincts en
 « faire la poursuite et instance par droit outre que le père et
 « parens avoient par libre accord convenuz pour toutes choses....

« Quant à la danse, icelle avoit esté accoustumée à tel jour des
 « Roys ; mais si elle leur estoit défendue, qu'ils soy compourteraient
 « en tout devoir. Alléquant quelques aultres raisons que le dit
 « Curtan....

« Sur quoy Messieurs et supérieurs.... trouvant en premier
 « lieu que l'honneur de Dieu, le respect deu aux églises et lieux
 « sacrés, comme aussi l'obeissance du magistrat tant spirituel que
 « temporel avoit esté mal consideré en cest acte....

« Mgrs cassent tous les actes précédents, déclare le dit Curtan « innocent, et absout de toute peine, etc. »

En 1612, le conseil privé écrit aussi une lettre aux sujets de Châtel, sur les abus et scandales qui se commettaient à l'église. Il est probable qu'on voulait réprimer les mêmes désordres : « Sont « bien si téméraires d'y aller exercer leurs légertés, galanteries et « insolences, quand ils ont longtemps beu et yvognés remplissent « le tout d'estranges crys et hurlement et notamment au bourg de « Chastel-St-Denys, non obstant un avertissement et exhortations » par les magistrats et les pasteurs. — Le conseil prononce de fortes peines contre ces abus (Arch. cant. Rathserk.).

Curés de Bulle.

D. Hedolphe, curé entre les années 827 et 850 (Cart. VI).

855-856. D. Leodande, curé de Bulle (M. et D. VI. XIX.).

868. D. Teutlandus, curé (M. et D. VI. XIX.).

Riaz et Echarlens érigés en paroisse dans le XI siècle.

1162. 1173. 1177. D. Anselmus sacerdos de Bullo (et Bollo), prêtre de Bulle (M. et D. XII. XIII. XXII. lib. don. d'Hauterive).

Avant 1220. Nantelmus de Fidea, vicaire et chapelain.

1220-1242. D. Conon d'Estavayer, prévôt de la cathédrale de Lausanne. Il fut curé de Bulle de 1220 ou 1225 à 1242, au mois de décembre ; il devait payer au chapitre pour son église de Bulle 30 sols à la Pentecôte et 30 sols à la fête de St-Pierre-es-Liens.

1220. Février 1234. D. Jean, chapelain de Bulle, c'est-à-dire vicaire du prévôt Conon,

D. Uldricus, curé de Corsier en 1274, avait été curé de Bulle ; il le fut probablement après Conon d'Estavayer, entre les années 1242 et 1265.

1254. Séparation de Gruyères de la paroisse de Bulle.

1265. D. Jacobus de Bullo, de la famille noble de Bulle, oncle du suivant ; il n'avait reçu que les ordres inférieurs.

1265-1280. D. Johannes de Bullo, fils de feu Rodolphe dou Chaffa, et en même temps curé de Gruyères. Le nécrologe d'Humi-limont place son anniversaire sur le 30 novembre.

Il paraît qu'il résigna son titre de curé de Gruyères, car en septembre 1277 D. Pierre était curé de Gruyères.

1286-1290. D. Jacques Agassat, curé (Arch. Soc. d'hist. M. et D. XXX. Répert. de la Part-Dieu).

1295. Décembre, lundi avant Ste-Lucie. D. Girard, curé, et en mars 1299 D. Girard de Chrarens (Arch. cant. Répert. Part-Dieu).

1302-1315. D. Pierre, curé (Arch. Part-Dieu. Humil. M. et D. XXII). C'est peut-être D. Pierre d'Oron, curé et vice-doyen d'Ogo; il apparaît encore comme membre du clergé de Bulle de 1331 à 1349.

1314. Les archives de la Part-Dieu placent à cette date D. Aymon d'Estavayer comme curé.

1319-1339. Plusieurs répertoires et manuscrits indiquent D. Richard d'Estavayer comme curé de Bulle; il était doyen d'Ogo et non curé, comme on le voit clairement par l'acte de 1339, en janvier (Arch. Soc. d'hist. t. 3).

1316-1340. D. Aymon d'Oron, curé de Bulle (M. et D. XXXVI). C'est probablement le même qui apparaît en 1319 (Arch. cant. Plusieurs répertoires des arch. de couvent, arch. de l'évêché, etc.).

1345. Juin. 1398. D. Jacques Fontrel (Fantrey, Fonterel, Fontery, de Grandcour) canton de Vaud (M. et D. XXII, etc.).

1424. On ne connaît pas le curé qui succéda à Fontrel; on ne trouve que des vicaires et même des sous-vicaires; c'est ainsi que le 1^{er} avril 1424 dom Hubert Parchiminare, de Fribourg, promet, avec serment, de servir fidèlement dom Jean de Gex, de Bulle, amodiateur de l'église de St-Pierre, comme vicaire, et cela pendant une année entière à dater de ce jour. On lui promet pour ce service sa table et 9 liv. laus. Dom Parchiminare émet la condition qu'il ne sera pas obligé de recevoir des actes ou des citations concernant l'office de vicaire (Arch. cant. not. 23).

1409. D. Jean Stoss, de Makenberg, vicaire-amodiateur.

1419. Août. 1424, avril 1. Dom Jean de Gex, fils de Pierre de Gex, de Bulle, vicaire-amodiateur (Arch. cant. not. n^{os} 23, 24).

1424. Avril. D. Humbert Parchiminare, de Fribourg, sous-vicaire (Arch. cant. not. n^{os} 23, 24), fils de Guillaume Parchiminare, tailleur et bourgeois de Fribourg. Il fut chapelain de St-Nicolas de 1425 à 1486. Il fut ordonné diacre le 6 février 1420.

1429. D. Henri de La Rive (de Rippa), curé (Comba, analyse) et prévôt de la cathédrale de Lausanne.

1432. D. Jean Berseti, administrateur de l'église paroissiale de Bulle; il était aussi chapelain de St-Roch et de St-Jean-Baptiste (Arch. de Bulle).

1437-1453. D. Guillaume Peluchoti (Peluchoti, Peluchot, Peluchodi, etc.), curé, mais il ne résidait pas à Bulle; il était représenté par son vicaire, D. Pierre Bortel (Le P. Schmitt. M. et D. VII. Arch. de la Soc. d'hist. Arch. de Bulle).

D. G. Peluchoti était chanoine de la cathédrale de Lausanne, bachelier en droit civil et ecclésiastique. En 1447, Georges de Saluces ayant ordonné la visite générale de son diocèse, confia cette importante mission à son vicaire général, D. Etienne Plonery, évêque de Marseille, et lui adjoint les chanoines D. Etienne Garnery, D. Antoine Gapeti et le curé de Bulle. Cette visite, commencée, fut interrompue. Il mourut probablement en 1456.

1456. D. Nicolas Bollieti; le 8 septembre il se présente à Bulle pour prendre possession de sa cure. Les paroissiens, ayant à leur tête le syndic, P. Marsens, exigèrent de l'élu le serment par lequel il s'obligeait de faire observer ce qui avait été fait précédemment.

Le curé, d'un autre côté, ne s'engageait qu'au serment que devait prêter tout bon curé. La paroisse ne l'accepta pas et le curé ne voulut pas se soumettre à un autre serment.

La paroisse, assemblée sur le cimetière, protesta contre la prise de possession de la cure et de l'église, réservant ses privilèges et ses franchises. Noble Girard Bruit, châtelain de Bulle et de La-Roche, D. Jean Spenty, vice-doyen d'Ogo, etc., furent les principaux témoins de cette protestation (Arch. de Bulle).

Les archives de Bulle ne donnent aucun autre renseignement sur ce conflit. Quelle en fut l'issue et la durée? Un an plus tard, on trouve un autre curé. D. N. Bollieti était-il mort ou avait-il renoncé à la cure de Bulle. Impossible de résoudre ces doutes.

1457-1477. D. Guillaume de Saint-Cyr (D. Guillermus de sancto Ciriaco), curé (Arch. cant. Répertoire de la Valsainte, de la Part-Dieu. M. et D. XXIII. Arch. Soc. d'hist. Arch. de Bulle).

En 1376, Jean de Saint-Cyr était châtelain de Corbières et en 1426 mourut D. Michel de Saint-Cyr, chanoine de Lausanne.

Le dernier acte qui fait mention de ce curé est de l'année 1477 (Arch. de la Part-Dieu).

1490. D. Guido de Prez, curé de Bulle, chanoine de Lausanne et docteur en droit (M. et D. XIX. Arch. Soc. d'hist. Arch. de Bulle).

Il fonda deux anniversaires dans la cathédrale de Lausanne, le premier se célébrait le 13 mai.

1501. D. Claude Gaudillon, de Romainmôtiers, vicaire (Arch. Soc. d'hist. Arch. de Bulle). Il était recteur de la chapelle de St-Nicolas et de St-Sébastien.

1581. D. Jean Cocteti (Cottet), sous-vicaire.

1542-1543. Mars (1544). D. Pierre Ginilliod, vicaire (Arch. cant. Rép. d'Hauterive. Arch. Soc. d'hist.). En 1544, il était recteur de l'autel de Toutes-Ames, *altaris commemorationis omnium animarum*.

1544. 12 juin. 1540. 13 novembre. D. Guillaume Baleyson (Balayson, Baleson, Ballaison, etc.), curé. Il a succédé dans les fonctions de curé à D. Guido de Prez. En 1536, il était habitué de la cathédrale de Lausanne avec le titre de portier.

Après le changement de religion à Lausanne, le curé Balayson habita probablement Bulle; il mourut vers le 4 octobre 1544, car le dimanche après il était mort depuis peu de temps.

1527—1528. D. Pierre de La Joux (de Juria), vicaire du curé de Bulle (Arch. de Bulle), et en 1497 il était chapelain à Broc. En 1522, il est témoin de l'acte de donation de Claude Ponné (Arch. cant. not. n° 139).

Le catalogue du clergé de la Gruyère, dressé par Comba, place les curés de Bulle dans l'ordre suivant :

De 1538 à 1554, D. Jean Pidoux, curé; de 1554 à 1576, D. Jean Demoret, curé, doyen d'Ogo; de 1576 à 1588, D. Claude Barbey. Il est certain que cette liste présente plusieurs inexactitudes. Je la communique à titre de renseignement.

Après 1536, Marsens est détaché de la paroisse de Bulle.

1544. Octobre. D. Pierre de Mury (de Muris, de Murys, de Muryt, de Morit, Demoret), élu le dimanche après St-François d'Assise. Il était procureur du clergé et il avait peut-être été vicaire de son prédécesseur, ce qui expliquerait le titre de curé que lui donne un acte des archives de la Part-Dieu en 1519. On ignore l'année de sa mort. Cette famille de Mury était importante.

Il y a une lacune entre D. P. de Mury et D. Claude Barbey.

D. Glandoz Barbey, de Bulle. Il fut certainement curé de Bulle, mais il y a une importante difficulté de date à éclaircir. Un acte du 27 janvier 1540 le désigne sous le titre de curé et doyen. Aurait-il rempli les fonctions de curé pendant les dernières années du ministère pastoral de Balyson? Comba et un autre manuscrit le placent de l'année 1576 à 1585. En 1538, D. Pierre Barbey résigne la cure de Vulruz en faveur de son neveu, Claude Barbey, fils de Peter. Il était encore à Vulruz en 1561. Si ce D. Claude Barbey est le même personnage que le curé de Bulle, il n'aurait pu être curé à Bulle avant 1561.

1580. *Les maisons des Ponts séparées de la paroisse de Bulle et réunies à la paroisse de Vulruz.*

1584. D. Claude Barbey étant mort, D. Jean Curdy fut nommé curé de Bulle pour l'espace d'un an seulement.

Il resta peu de temps à Bulle; nommé chanoine de St-Nicolas, il commence le noviciat le 6 février 1587; le 3 juillet il est nommé custode, et dans le mois de novembre de la même année il est admis membre capitulaire. En 1589, il est établi procureur du chapitre; il accepte, peu de temps après, la cure de Vuisternens-devant-Romont, qu'il quitte en 1606.

M. Fontaine dit qu'il était originaire de Bulle, et Comba qu'il était membre du clergé de Bulle depuis 1577. La famille Curdy était originaire de Château-d'Œx. En 1493, Jean Curdy, de la paroisse d'Oyez, demeurant à Bulle, sur les *Crest*.

1587 ou probablement de 1586 à 1603. D. Blaise Barbey (Barbero), bourgeois de Bulle, paraît-il. C'était un homme d'un grand mérite, maître ès arts. Dans le mois de juillet 1602, il établit le registre des baptêmes. Il fit réparer l'église paroissiale de Bulle et la choisit pour lieu de sa sépulture.

Le 26 octobre 1595, le vén. clergé de Romont, représenté par D. Nicod Frossard, doyen, et D. Jacques Chuet, D. Jean Maillard, frère du secrétaire du Conseil, présente « suivant les réserves « usitées et la coutume de présenter aux nobles et bourgeois, les « nouveaux membres du clergé, D. Blaise Barbey, doyen de Bulle. » Il est accepté par le Conseil, à condition qu'il enseigne la musique aux enfants de chœur et qu'il prêche alternativement avec D. Jean Maillard (Arch. de Romont).

1595. Le doyen de Bulle se présente pour faire l'école à Romont avec un bachelier. Le Conseil accepte ces propositions (Arch. de Romont).

1598. D. B. Barbey, doyen de Bulle, demande l'entrée dans le clergé de Romont, s'offrant de prêcher, toucher l'orgue et d'enseigner la musique aux choristes (Id.).

D. Barbey, malgré cette nomination à Romont, n'entra jamais dans ce clergé, et il continua ses fonctions à Bulle, retenu, sans doute, par les instantes prières de ses paroissiens. On ignore les motifs qui l'engageaient à quitter la cure de Bulle. Ces motifs se renouvelaient ou persistaient ; en 1603, il permuta sa cure avec D. Allamand Paris, alors curé à St-Aubin. Ce chagement se fit vers la fin de septembre 1603.

1603. Septembre. 1624. D. Allamand Paris, de Bulle, doyen d'Ogo et curé de Bulle. D. Paris était déjà curé de St-Aubin en 1583 ; on lit sur la couverture d'une bible déposée aux archives de Bulle : *1583 Dono amico Ven. Allemanno Parysio*, curé de St-Aubin. Ce don est fait par dom Claude Piccand. En 1622, il établit la confrérie du Rosaire dans l'église et paroisse de Bulle.

1602—1603. *Le village de Vuadens est érigé en paroisse.*

1624—1638. D. François Moennat, de Romont, et membre du clergé de Romont. Il était fils de feu Louis Moennat et de Claudine (?) ; il fut baptisé le 22 mars 1580. Son parrain fut noble François Musy et la marraine noble Anne de Grivet (de Forel), de Fribourg ; il fut admis dans le clergé de Romont le 29 février 1603. Il avait fait ses études à Lyon et il y était encore au moment de cette nomination. C'était un jeune homme plein de mérite, de vertu, de science, etc. (Arch. de Romont). Son frère était abbé d'Hauterive et sa sœur Marie abbesse de la Fille-Dieu. Noble Pierre Moennat, bourgeois de Romont, était en 1500 châtelain de Villarsel.

D. F. Moennat n'oublia pas sa ville de Romont ; le 20 avril 1634, il fit une fondation en faveur des enfants qui désireraient faire des études ; il donna 3,000 écus (8,695 fr.) dans ce but.

Cet homme, d'un esprit distingué et excellent médecin, mourut en 1638 ; il fut enterré à Hauterive.

1638—1646. D. François Michel, de Bulle, curé et doyen. Curé de Charmey de 1631 à 1638. Il mourut vers la fin de novembre 1646.

Le village de Morlon érigé en paroisse en 1658.

1646—1677. D. Georges Michel, de Bulle. Il fut élu par la bourgeoisie le 3 septembre 1646. Il était fils de Théodule Michel et de Louise (?), né le 14 février 1620, l'aîné de 8 enfants. Il était docteur en théologie, en droit civil et ecclésiastique, curé et doyen. En 1677, il était très infirme; frappé d'apoplexie depuis plusieurs années, il ne pouvait plus remplir les fonctions pastorales; le Conseil de Bulle prie donc LL. EE. d'agréer son frère ou parent, D. Claude Michel, comme curé. Cette présentation fut acceptée à la suite de la résignation du titulaire.

1677 au 1^{er} décembre 1707. D. Claude Michel, de Bulle, curé-doyen. Il était probablement né en 1629; il était aussi docteur en théologie, en droit ecclésiastique et civil. Comba dit qu'il était de la branche des Michel de Dardin. Il fut pendant quelque temps professeur de théologie. Le 30 janvier 1707, la bourgeoisie lui propose, vu son âge et ses infirmités, de résigner les fonctions de curé et de choisir un successeur selon son cœur, qui fut digne de lui succéder. La bourgeoisie désirait son neveu, D. Claude-Nicolas Michel. D. Claude Michel mourut à Bulle le 18 septembre 1710.

1707 à novembre 1747. D. Claude-Nicolas Michel, de Bulle, curé et doyen, fils de Jacques Michel, né le 2 février 1682, le plus jeune des 8 enfants de Jacques Michel. C'était le quatrième curé de la famille Michel. L'Etat de Fribourg confirma la présentation faite par la bourgeoisie. En 1712, il fut Pro-Vicaire-général du diocèse. Il est mort à Bulle le 14 avril 1747.

1747 à novembre 1756. D. François - André - Joseph de Castella, de Bulle, curé et doyen. Il était l'aîné des 7 enfants de noble Jean-Joseph de Castella et de Françoise Paris, né le 3 mai 1722. En 1756, il résigna la charge de curé, mais il resta membre du clergé de Bulle et doyen. Il mourut à Bulle le 23 avril 1794. C'était un homme d'un rare mérite. Avec les 5 ou 6,000 écus légués par D. Ardieu, il bâtit l'église. La dépense s'éleva à 14,000 écus. Une partie de sa fortune couvrit cette dépense. Son successeur dans le clergé fut son neveu, D. Paul-Antoine de Castella.

1756—1773. D. Pierre-Joseph Paris, de Bulle, fils de Valther Paris et de Marie, née Glasson, né à Bulle le 11 septembre 1724 et mort à Bulle le 22 mai 1773. Après la mort de D. Paris, le curé démissionnaire, D. Castella, se chargea des fonctions pastorales jusqu'au mois de novembre 1773. Le curé Paris était neveu de son prédécesseur.

1773—1777. Novembre. D. Jean-Joseph Bapst, de La-Roche, curé, depuis la fin de novembre 1773 jusqu'en novembre 1777. Il avait été curé de Vuadens du 28 novembre 1756 à 1773. En 1777, il renonça à la cure de Bulle et retourna à Vuadens, où il fut chapelain jusqu'à sa mort, arrivée le 17 novembre 1784.

1777—1810. D. Claude-François Marilley, de Châtel-St-Denis, curé de Bulle depuis la fin de novembre 1777. Il renonça à la dignité de doyen; vers la fin de ses jours, il fut remplacé par D. Thorin, curé de La-Tour. Il est mort à Bulle le 2 mai 1810. Il était grand-oncle de Mgr Marilley.

D. Pierre-Claude Gremion fut desservant jusqu'au mois d'août.

1810—1817. D. Jean-Joseph Gremand, de Riaz, curé depuis le mois d'août 1810 à la fin de juin 1817. Il résigna la charge de curé, mais conserva sa place de membre du clergé de Bulle. Il mourut à Bulle le 9 mars 1826.

1817—1820. D. Jean-Laurent Thoos, de Praroman, curé et doyen depuis le mois de juillet 1817 à 1820. Il est mort à Bulle le 9 novembre 1820.

1820—1828. D. Silvain Reidhaar, du canton de Zoug, du mois de décembre 1820 au mois de février 1828; M. le professeur Monney fut desservant jusqu'à l'arrivée de M. Crausaz; en 1828, D. Reidhaar fut nommé curé de Lausanne, en 1849 il fut obligé de quitter cette cure à la suite de la tourmente de 1847; il desservit la paroisse de Colombey, en Valais, jusqu'en 1853; curé de la Tour-de-Trême, où il est mort le 12 octobre 1857.

1828—1864. D. Jacques-Joseph Crausaz, de Châtonnaye, né le 3 septembre 1801, curé de Bulle de la fin de novembre 1828. Il est mort à Bulle le 27 janvier 1864. Ordonné prêtre en 1825, il fut vicaire à Assens en 1827 et en 1828 vicaire à Prez

1864—1879. D. Pierre-Joseph Sallin, de Villaz-St-Pierre, curé après la mort de M. Crausaz; ordonné en 1833, ensuite vicaire à

Neuchâtel jusqu'en automne 1838, chanoine de Notre-Dame et supérieur du petit-séminaire; en 1842, il remplaça M. Buchs comme membre du clergé; en 1854, secrétaire épiscopal pour le canton de Fribourg, ensuite membre de la cour épiscopale depuis 1856; en 1858, doyen; en 1864, curé de Bulle, mort le 29 octobre 1879. C'était un homme plein de mérite et très zélé.

1880. D. Laurent-François-Isidore Frossard, de Romanens, né le 24 juillet 1821, ordonné prêtre le 29 mai 1847, vicaire à Genève de 1847 à 1851, en 1851 nommé curé d'Echallens. A la suite de la chute du gouvernement de 1848, le collège fut réorganisé, en 1857, M. Frossard y fut nommé professeur de 5^{me} littéraire et en 1873 élu recteur. Il renonça à cette position en 1879.

Au mois de janvier 1880, Mgr Cosandey le pria d'accepter la cure de Bulle, vacante par la nomination de M. Goetschmann aux fonctions de supérieur du séminaire.

Plusieurs membres de la famille Frossard se vouèrent à l'état ecclésiastique. Le curé-doyen de Treyvaux, le curé de Bulle et un père jésuite étaient frères; une sœur de ces zélés pasteurs est religieuse à la Visitation. Un quatrième frère, qui se destinait aussi à l'état ecclésiastique, est mort au milieu de ses études. M. Fragnière, professeur au séminaire, est leur neveu.

Clergé de Bulle. Chapelains.

Observation. Dans les XIV^e et XV^e siècles, le clergé était composé d'un curé et de plusieurs chapelains; dans le XVI^e, le nombre des chapelains va en diminuant; dans le XVII^e, ils sont réduits à quatre, soit le curé, le recteur de l'hôpital et deux chapelains; depuis l'arrivée des PP. Capucins jusqu'en 1864, ils furent au nombre de trois et depuis 1867 le clergé est composé d'un curé et d'un vicaire. A côté de ce clergé, était le doyen d'Ogo et sa cour; ce tribunal ecclésiastique ne siégea pas toujours à Bulle.

On trouvera à la suite de chaque chapelle le nom des chapelains que je ne répète pas toujours ici.

1331 — 1349. D. D. Pierre d'Oron (Arch. de la Part-Dieu). Il a peut-être conservé le titre de chapelain de Bulle, parce qu'il fut curé.

1360. D. Pierre de Corbières.
1368. D. Richard Grangettaz, de Fribourg, prêtre à Bulle.
- 1374—1377. D. Guillaume Dago (et aussi Dugo) (Arch. de Bulle et Arch. cant.); il était chapelain.
1397. D. Aymé Raynaudy, prêtre à Bulle.
1402. D. Pierre Jacobi, prêtre et notaire à Bulle.
1410. D. Guillaume Burischet, prêtre; il fait son testament le 28 mars 1410.
1429. D. Jean Gachet, d'Estavayer, prêtre à Bulle.
1438. D. Nicod de Varia, recteur de la chapelle de l'hôpital. Comba dit qu'il mourut entre 1480 et 1488.
- 1439—1444—1460. D. Jean Fontanel, de Bulle. Etant diacre, il fut ordonné prêtre dans l'église de St-Nicolas, à Fribourg, le dimanche 10 janvier 1439, par D. Rodolphe, évêque d'Embrun (d'Hébron). *Epis. Ebronensis*, ayant des lettres des Grands-Provicaires, *majores provicarios*, délégués par le concile de Bâle, qui l'autorisaient de recevoir la prêtrise de la main de tout évêque catholique, et *extra tempora*. L'évêque déclare l'avoir examiné et trouvé digne. Donnée à Fribourg, le 10 janvier 1439, selon le style de Lausanne (Arch. cant. Cudrefin, not., page 98, et Sinevey, not.); 1460, chapelain de St-Jean.
1442. 26 juillet. D. Jacques Faulcon, prêtre à Bulle.
1442. 26 juillet. D. Jean Faulcon, prêtre à Bulle. C'est peut-être le même personnage (Arch. cant. Sinevey, not.).
1449. D. Nicod Faisant (Faison).
1453. D. Pierre Bortel.
1453. D. Jean Ponceti.
1453. D. Hugo Forteti.
- 1464—1468. D. Girard Maliati (aussi Maillati), chapelain à Bulle (Arch. cant. Sinevey, not.). En 1488, chapelain de St-Jacques.
- 1479—1484. D. Pierre Alberti, chapelain de l'autel de St-Jean.
- 1496—1515. D. Nicolas Drochat, prêtre à Bulle (Comba).
- 1508—1544. D. Pierre de Mury (ou Demoret).
- 1499—1548. D. Pierre Jacobi.
1514. D. Pierre Genillod.
- 1513—1532. D. Pierre Barbey.
1514. Le clergé était composé de: D. Guillaume Balayson,

curé; D. Pierre Jacoby, recteur de l'hôpital; D. Pierre Genillod, recteur de l'autel des Ames; D. Pierre Mury, recteur de St-Barthélemy et de St-Félix; D. Pierre Barbey, recteur de St-Jacques; D. Claude Gaudillon, recteur de St-Nicolas. Six membres.

1520. D. Claude Michel.

1528—1544. D. Jean Pidoux (et Pidau, Pidaud), chapelain de St-Jacques.

1534. D. Jean Bosson.

1535—1544. D. Henri Ancelly, prêtre à Bulle; on le trouve aussi avec le prénom de François.

1538. D. Jean Verollet, prêtre.

1538. D. Georges Gaudillon, ancien curé de Vuippens; il est mort à Bulle.

1544. Le clergé était composé de: D. Pierre de Murit (Demouryt, etc.), de Bulle; D. Claude Genillod, de Bulle, vicedoyen; D. Jehan Pidau, de Bulle; D. Claude Jacquet, hôpitalier; D. Henri Ancelly (Arch. de Bulle).

1545. D. Jacques Moneti, chapelain.

1551—1557. D. Jean Demorit (de Murit), chapelain.

1548. D. Claude Duvillard (Comba).

1554. D. Claude de Petinis.

1555. D. François dou Rippos.

1555—1559. D. Louis Michel.

1560. D. Philippe Perritaz, de Villarlod (Arch. cant. not. n° 3024); il vit encore en 1586; il est frère de Louis Perritaz et oncle de Christin Perritaz.

1562. D. François Alex.

1569. D. Louis Paschoud.

1577. D. Claude Misière.

1585. D. Pierre Bujon.

1588. D. Claude Filot.

1600—1604. D. Pierre Genillod, chapelain.

1600—1624. D. François Grangier (Granger, Grangerius), du clergé de Bulle (reg. de bapt.). Il fut chapelain de St-Jean en 1606.

1587—1608. D. Jean Meliat (et Melliat), du clergé. En 1617, il est curé à Echarlens.

1602—1640. D. Jacques Dessibor (Dessibourg), du clergé,

chapelain de St-Jean. On trouve quelquefois D. Jean Dessibor, mais c'est le même personnage.

1606—1612. D. François Cugnet, du clergé, chapelain de Notre-Dame; il fut ensuite curé de Grandvillard, où il est mort le 9 juin 1623.

Pierre Gugniet ou Cugniet fut reçu bourgeois de Fribourg en 1507. Il eut quatre enfants : François, Jean, Nesti et Perrisli; c'est la souche de la famille Weck, mais je ne sais si la famille Cugnet, qu'on trouve encore à Bulle dans le XVII^{me} siècle, a quelque rapport de parenté avec ce Pierre, qui est cependant, paraît-il, venu de Bulle.

1618. D. Jacques Emaulaz, chapelain de St-Roch et St-Gorgon.

1615—1638. D. Claude Curde (Curdy). Il fut recteur de l'hôpital.

1630. D. Louis Carquilliat, du clergé. Le 20 octobre 1631, il fut nommé curé de Vuadens, où il est mort le 27 janvier 1669.

1638 à 1640. D. Nicolas Cugnet; il vécut peu de temps et mourut le surlendemain de son arrivée à Bulle.

1635. D. Pierre Cugnet était membre du Conseil de la confrérie du Rosaire; il était probablement membre du clergé.

1624—1664. D. Jean Cottier, du clergé; il fut recteur de l'hôpital de 1638 à 1664. Cette famille est originaire du Château-d'Ex. En 1674, B. Bernard Cottier, religieux d'Hauterive, était directeur à la Maigrauge.

1637—1650. D. François Courton, de Bulle.

Il vécut pendant 25 ans dans un honnête mariage et eu sept enfants. Après ces 25 ans, il commença l'étude du latin. N'ayant pas de patrimoine, il fut nommé chapelain de l'autel de la Trinité à Rue, et c'est à ce titre qu'il fut ordonné. En 1633, il était curé d'Arconciel, ensuite membre du clergé de Bulle; il fut chapelain de l'autel de St-Sébastien et St-Gorgon (Comba et divers manuscrits).

M. Comba dit qu'il mourut en 1648; cependant un D. François Courton était sous-prieur de la confrérie du Rosaire en 1650.

1649—1650. D. Jean Villet, d'Estavannens, du clergé de Bulle de (?) à 1650, année où il fut nommé curé de Charmey; il y mourut en 1654.

1652—1677. D. François Paris, de Bulle, né entre les années 1618 à 1627, membre du clergé.

1652—1678. D. François Genilloud (Genillod), de Bulle; il était fils de Christophe Genillod et il est né le 8 juin 1621.

1653—1667. D. Pierre Gex, de Bulle, membre du clergé.

1646—1658. D. François Sudan, docteur en théologie et protonétaire apostolique. Un manuscrit dit qu'il fut membre du clergé de l'année 1646 à 1658. Il fut curé à Hauteville.

1674—1676. D. Joseph de St-Bernard, du clergé. Il était né à Bulle le 9 janvier 1637, fils de Claude de St-Bernard.

1664—1674. D. Joseph Cottier, de Bulle, et aussi D. Jean-Joseph Cottier. Le 29 mars 1672, il est témoin de la profession religieuse de Fr. Jean Sudan, de Broc, ermite du Châtelet (Thorin). Il est probablement fils de Louis Cottier et né le 7 juillet 1640.

1637. D. Jean Curton. Il paraît qu'il fut membre du clergé vers 1637. En 1662, le 24 octobre, il était curé ou vicaire d'Altkirch (Alsace). Son successeur à Altkirch fut D. Ours Geschwind; il y vivait encore en 1667.

En 1654 on le trouve curé de Dirlaret (Fribourg); en 1660, vicaire à Ballenstorf, en Alsace (Bibl. des PP. Capucins à Bulle). Il était probablement fils de D. François Courton, né avant l'ordination du dit D. François.

1676—1722. D. François Tenterey, de Bulle, et aussi François-Pierre Tenterey. Il est mort à Bulle dans le mois de mai de l'année 1722, âgé de 80 ans. Il signa avec D. Claude Michel, etc., la cession de la chapelle de Notre-Dame de Compassion aux PP. Capucins.

1676—1681. D. Claude Mathey, de Bulle. Il était probablement fils de François Mathey, né le 27 mars 1644, ou fils de Pierre Mathey, né le 30 septembre 1639.

1676—1702. D. Joseph Alex, du clergé. Docteur en théologie, prédicateur distingué, très dévoué à l'ordre des Capucins. Il mourut à Bulle en 1702. Il était probablement fils de Pierre Alex et de Marie (?), né en 1650.

1676—1689. D. Pierre Escoffey, du clergé.

Vers 1680, D. Joseph Cugnet, prêtre à Bulle, mais il n'était pas membre du clergé; c'est probablement D. Joseph Cugnet, fils de Pierre, né le 10 août 1632.

En 1680, D. Bernard Cottier, prêtre à Bulle ; mort vers 1685.

1676—1695. D. Ignace-Pierre Saudan (c'est peut-être Sudan). Il signa aussi la cession de la chapelle de Notre-Dame de Compassion. Il est mort à Bulle le 28 avril 1695. C'était un prédicateur distingué et un prêtre très vertueux et plein de science.

1685. Le clergé était composé de : D. Claude Michel, curé doyen ; D. Ignace-Pierre Saudan ; D. François Tenterey ; D. Joseph Alex.

D. Joseph Cugniet ; D. Bernard Cottier ; ces deux ecclésiastiques n'étaient pas membres du clergé.

D. Jean Curton, de Bulle. Il fut membre du clergé pendant quelques années et ensuite chanoine à Than en Alsace. Il vivait à Bulle en 1678. Il était fils de Denis Curton et né le 28 juin 1653.

1695. D. Jean Ballif, du clergé jusqu'en 1695. Nommé chapelain à Vuippens en 1695, plus tard altérien de la chapelle de Cuquerens ; il est mort à Bulle le 30 septembre 1770, âgé de 78 ans.

1699. D. Pierre Kolly, ancien curé de Wunnewyl, est mort à Bulle le 30 mars 1699. Il n'était pas du clergé en 1697—1699.

1704—1736. D. Pierre Oberson, d'Estévenens, du clergé. Il est mort à Bulle le 8 septembre 1736, âgé de 67 ans. En 1717 il prend la charge de copier un graduel.

1701. D. Jean Des Chavannes (Déchavannes), de Bulle, ancien curé d'Autigny ; il est mort à Bulle le 24 avril 1701.

1702. D. Joseph Albrecht, docteur en théologie, membre du clergé de Bulle ; il est mort à Fribourg le 20 mai 1702.

1705. Mémoire de la mort de R. D. Vincent Des Chavannes, très savant, bénéficiaire à Chartres (France).

1722. D. Louis Corboz, prêtre de La-Tour-de-Trême, est mort à Bulle, lieu de sa résidence. Il n'était pas du clergé de Bulle.

1723. D. Joseph Gregoret, prêtre, âgé de 91 ans, est mort à Bulle le 13 avril 1723. Je n'ai pas trouvé autre chose sur ce prêtre.

1706—1749. D. Claude Ardieu, de Bulle ; on le trouve aussi sous le nom de Claude-Maurice Ardieu. Il était fils de Claude Ardieu et d'Antoinette Tenterey, né le 22 septembre 1680. Il fut membre du clergé de Bulle de 1707 à 1749. En mourant, il a laissé la somme de 6,000 écus petits pour bâtir une nouvelle église, et sa

bibliothèque au clergé. Elle fut anéantie dans l'incendie de 1805. On a conservé au cœur un monument qui rappelle ses bienfaits. Il est mort à Bulle le 22 octobre 1749. Il était doyen.

1705—1707. D. Claude Deschavannes, de Bulle. Il paraît qu'il fut élu membre du clergé par la bourgeoisie, on ne sait dans quelles circonstances; mais cette nomination amena un conflit entre les autorités ecclésiastique et civile.

1705. 26 juillet. La bourgeoisie assemblée « a cogneu que « ensuite du terme retenu en dernière assemblée, elle donne 3 « mois de terme a dom Des Chavannes a se procurer son institu- « tion, conformément à la relation des commis » (Man. de Bulle).

1706. 5 juin. L'évêque écrit au doyen de Bulle « de faire « scavoir à l'hon. communeauté de Bulloz, que si dans 15 jours, « elle n'a pas nommé un prêtre pour occuper la place vacante dans « le clergé (en excluant Dom Claude Chavannes), sa Grandeur y « pourvoira » (Arch. de Bulle).

13 juin. Le Bailli lit en assemblée bourgeoisie un mandat de LL. EE. pour l'engager a différer cette élection jusqu'à Noël. Le Banneret propose « d'establir quelques personnes pour aller très « humblement prier le souverain que nous soyons maintenus dans « nos droits (d'élire les membres du clergé) » (Man.).

On délègue aussi quelques personnes à l'évêque pour le prévenir de ce mandat, etc.

On ne sait comment fut tranché ce conflit. D. Deschavannes ne paraît plus parmi les membres du clergé; il était bourgeois de Bulle et y possédait une maison. Il mourut à Bulle le 23 mai 1748.

1707. Le manuel du Conseil parle de dom Duvillard « qui a « été du clergé; le 18 décembre ses frères sont cités, touchant la « remise qu'a été faite à luy de la maison du clergé. La bourgeoisie « la cède à la réserve des peintures que M. Lanterly doit avoir « fait » (Man.).

1722—1730. D. François Geinoz, de Bulle. Voir notabilités.

1737—1772. D. Jean-Pierre Mivroz, de Bulle, fils de Claude Mivroz et de Marie, née Glasson, né le 21 décembre 1710, mort à Bulle le 15 avril 1772, du clergé dès le 13 janvier 1737. Homme laborieux, actif, très adroit dans la confection des tapisseries;

l'église paroissiale possédait deux chasubles et des dalmatiques, qu'il avait confectionnées lui-même.

1749. D. Pierre-Joseph Paris, de Bulle, né en 1724, nommé membre du clergé à la place de D. Claude-Maurice Ardieu. Elu le 16 novembre 1749. Il est encore membre du clergé en 1756.

1768. Le 18 mai, meurt à Bulle, à l'âge de 31 ans, frappé d'apoplexie, D. Pierre-Nicolas-François Gremaud, fils de Joseph-Silvestre Gremaud, d'Echarlens, et de Marie-Anne née Brautigamb. C'était le fils du régent Gremaud, qui fut pendant longtemps régent à Bulle.

1729—1774. D. Claude Pittet, de Romanens, du clergé pendant 45 ans. Né en 1700, il est mort à Bulle le 8 décembre 1774.

1772—1779. D. Jacques-Antoine-Esprit Repond, de Villardvolard, fils de Jacques Repond, négociant; il fut élu le 24 mai 1772 après la mort de M. Mivroz. Il appartenait à la congrégation de la doctrine chrétienne. Il quitta Bulle en 1780 et retourna dans sa famille établie à Lyon, où il est mort.

1774—1788. D. François Gremaud, de Bulle. Il fut chapelain à Rueyres-St-Laurent, et ensuite nommé du clergé de Bulle le 8 décembre 1774, en remplacement de D. Pittet. Il est mort à Bulle le 4 décembre 1788.

On le trouve aussi avec le prénom de D. François-Joseph.

1791. 4 septembre. R. D. Pierre Garrin, de Bulle, prêtre chartreux, est mort à Bulle et était probablement fils de Pierre Garrin; il est né le 27 juin 1730.

1780—1826. D. Jean-Joseph Gremaud, de Riaz, vicaire à Assens. Il fut nommé membre du clergé à la suite du départ de D. Repond, le 26 novembre 1780; puis curé de Bulle de 1810 à 1817; dans le courant de l'année 1817, il renonça au bénéfice paroissial et conserva sa place dans le clergé, remplaçant M. Gremion. Il était frère du curé de Riaz. Il est mort à Bulle le 9 mars 1826.

1793. 16 août. Est mort à Bulle, D. François Bouthier, curé d'Oyé en Bourgogne; prêtre émigré.

1793. 20 septembre. Est mort à Bulle D. Benoit Crapone, curé de Charentais en Beaujolais, diocèse de Lyon, originaire de St-Etienne en Forez; prêtre émigré.

1794. 4 janvier. Est morte à Bulle, sœur Marie-Anne, fille de feu Jacques Gex, de Bulle, religieuse de Sainte-Claire.

1788—1842. D. Etienne Buchs, de Bellegarde, nommé à la place de D. François Gremaud le 21 décembre 1788, protonotaire apostolique. Il était fils de Jean Buchs et de Marguerite née Thurler ; il meurt à Bulle le 25 septembre 1842. Il fut aumônier des ambassadeurs à Berne, et en 1806 il était chevalier de l'Eperon-d'or.

1794—1805. D. Paul-Antoine de Castella, de Bulle, docteur en théologie, fils de noble Jean-François-Paul de Castella, de Bulle et de Anne-Marie-Chenau, de la Tour-de-Trême, né le 1^{er} septembre 1766 ; ordonné en 1790, chapelain à Neirivue en 1790, membre du clergé de 1794 à 1805. Il était neveu du curé François-Joseph-André de Castella. Il est mort à Bulle le 7 mars 1805 et fut inhumé le 8 par M. Moret, doyen de Vuadens.

1806. D. Jean-Baptiste Paris, de Bulle, prêtre à Bulle. En 1809 il était desservant de la paroisse de Porsel.

1806. D. (?) Corboz, prêtre à Bulle en 1808-1809.

1810 - 1817. D. Claude-Pierre Gremion, de Neirivue ; ancien curé de Neirivue et de Graveil (France), du clergé de Bulle de 1805 à 1817 ; il fut ensuite curé d'Onnens, puis curé de Neirivue de 1790 à 1803.

1826—1831. D. Claude Monney de (?). Il a succédé à M. Gremaud en 1826 ; il fut professeur pendant quelques années, et nommé curé de Cheyres en 1831.

1775—1808. D. Jean-François-Paul Pétollaz, prêtre à Bulle, autrefois membre de la Compagnie de Jésus. Il fallit périr dans l'incendie de Bulle en 1805 ; depuis cette époque, il fut infirme et languissant ; il est mort à Bulle le 26 octobre 1808. Il a légué 15 écus pour son anniversaire.

1831—1867. D. François-Joseph Favre, d'Albeuve ; il succéda à D. Monney. Il est mort à Bulle le 25 mai 1867. Il fut curé de Morlon et ensuite du clergé de Bulle ; homme très pieux ; frère du curé de Grandvillard.

1842—1849. D. Pierre-Joseph Sallin, de Villaz ; il succéda à M. Buchs, membre du clergé, doyen, curé.

Vicaires de Bulle.

1864—1867. D. Alexandre Nicolas Rappo, de Cheyres ; né le 12 mars 1838, ordonné le 24 juillet 1864, vicaire à Bulle du mois d'août 1864 au 24 juin 1867 ; curé de Morens et Bussy jusqu'au 1^{er} janvier 1867, curé de Carignan-Gletterens en 1874, chapelain à Cottens en 1875, à Treyvaux jusqu'en 1879, vicaire-desservant à Mezières de 1879 au mois de juin 1882 ; puis vicaire-desservant à Neyruz jusqu'au mois d'août 1883, aujourd'hui vicaire à Promasens.

1867. D. Jean-Baptiste Limat, de Bretigny, fut vicaire pendant quelques mois seulement, ensuite vicaire à Broc, et à Lausanne, en 1868, à Vevey en 1869, et nommé curé de Villarepos en 1870. Né à Givisiez, le 23 janvier 1843, ordonné le 21 juillet 1867.

1867—1868. D. Joseph-Marie-Alphonse Fragnière, de Fribourg, né le 26 mars 1842, élève du collège germanique. D^r en philosophie et en théologie ; ordonné à Rome le 26 mai 1866. Vicaire à Bulle en 1867 ; à Lausanne en 1868 ; directeur et professeur au séminaire depuis 1869.

1868—1870. D. Joseph-Alexandre Savoy, d'Attalens, né le 14 avril 1843 ; ordonné le 25 juillet 1868, vicaire à Bulle, ensuite curé à la Tour-de-Trême en 1870, directeur au séminaire en 1877 et prélat de la maison pontificale et protonotaire apost., *ad instar particip.*

1870—1872. D. François-Stanislas Bullet, d'Estavayer-le-Lac ; ordonné prêtre en 1869, vicaire à Bulle, ensuite curé à Vuissens, où il est mort le 3 mai 1875.

1872—1876. D. Romain-Jean-Félicien Romanens, de Sorens ; né à Châtel-St-Denis le 17 janvier 1845 ; ordonné le 21 juillet 1872 ; vicaire à Bulle, ensuite curé de Rolle de 1872 au mois d'août 1880 ; chanoine professeur à Romont.

1874—1875. D. Joseph-François-Xavier Remy, de Bulle et de Charmey, né le 23 janvier 1848 ; ordonné le 19 juillet 1874, vicaire à Bulle ; à Vuisternens-devant-Romont en 1875, curé de Corbières en 1876.

1875—1877. D. Marie-Etienne-Jean Limat, de Bretigny, né à Givisiez, le 26 juillet 1849 ; ordonné le 18 juillet 1875, vicaire à Bulle jusqu'en 1877, ensuite curé de Montbovon

1876—1880. D. Jean-Vincent Bornet, de la Tour-de-Trême et de Fribourg, né le 4 juillet 1851 ; ordonné le 2 juillet 1876, vicaire à Bulle jusqu'en 1880, élu chanoine de St-Nicolas et recteur de St-Jean dans le mois de mars 1880.

1879—1880. D. Jean-Léonard Currat, de St-Martin, né le 6 novembre 1853 ; ordonné le 20 juillet 1879, vicaire, ensuite curé de Ponthaux depuis le mois d'avril 1880 et professeur au collège depuis la fin de septembre 1882.

1880. D. Louis-Etienne-Joseph Oberson, d'Estévenens, né à Lausanne le 19 septembre 1853 ; ordonné le 20 juillet 1879, ensuite vicaire à la Chaux-de-Fonds et à Bulle et élu curé de Riaz en 1880.

1880—1881. D. François-Théodore Wuilleret, de Romont et de Fribourg ; ordonné dans le mois d'avril 1880, vicaire à Bulle, et le 15 novembre 1881 élu curé d'Aumont.

1881. D. Pierre Jonneret, de Châtel-St-Denis ; ordonné dans le mois de juillet 1881, ensuite chapelain de Praroman, vicaire à Bulle depuis le mois de décembre 1881, curé de Crésuz depuis le 1^{er} août 1882.

1882. D. J. Alphonse Villard, de Châtel-St-Denis ; né en 1857 ; ordonné dans le mois de juillet 1882, vicaire à Bulle et élu curé de Morens-Bussy dans le mois d'août 1883.

1883. D. Nicolas-Placide Geinoz, de Neirivue, né en 1857 ; ordonné dans le mois de juillet 1883, vicaire à Bulle de septembre jusqu'au 20 mars 1884, curé de Rueyres-les-Prés.

1884. D. J. Fabien Guillet, de Treyvaux, né le 7 novembre 1858 ; ordonné le 22 de juillet 1883, vicaire à Vuadens et à Bulle depuis le 20 mars 1884 au 1^{er} octobre ; aujourd'hui chapelain à Belfaux.

1884. D. Depierraz, vicaire depuis le 1^{er} octobre.



Prêtres français émigrés dans le bailliage de Bulle,

d'après la liste envoyée par M. le Bailli, le 11 septembre 1794.

Nom et prénom.	Age.	Qualité.	Diocèse.	Date de l'arrivée dans le canton.	Domicile.
Pierre Verdin	59	prêtre	Langre	24 septembre 1792	à Plaisance (château).
Louis Colettaz	67	curé	Genève	12 »	»
François Bourret	63	»	»	5 mars 1793	»
Jean Galliard	67	»	»	13 octobre 1792	»
Pierre Galliard	44	»	»	5 mars 1793	»
Jean Grosfils	42	»	Châlons	25 septembre 1792	à Riaz, ensuite à Bulle.
J.-B. Bernard	40	»	Mâcon	25 »	»
Pierre Bonneau	50	»	Blois	5 octobre 1792	chez Franc. Pugin, à Riaz.
Pierre Thoinier	42	»	»	5 »	chez Joseph Romanens, à Bulle.
Joseph Nicod	34	prêtre	Besançon	7 janvier 1793	chez Pierre Ody, à Cuquereus.
Blaise Passel	62	curé	Lyon	29 septembre 1792	chez le curé de Riaz.
Pierre Chaumiers	50	vicaire	»	29 »	chez Jos. Rigolet, à Pont-la-Ville.
Jean Bieluque	45	curé	Besançon	30 »	à La-Roche.
Zacharie Columbot	33	vicaire	»	14 »	à Pont-la-Ville.
Claude Columbot	42	»	»	14 »	»
François Thoinier	45	curé	Blois	5 octobre 1792	chez le curé de Riaz.
Fin. Coulet	45	»	Besançon	4 août 1792	chez Jos. Burtin, d'Albeuve.
Claude Gannard	38	vicaire	»	18 septembre 1792	à Albeuve.
Pierre Vergier	61	curé	Sens	28 »	chez Jean Pythoud, d'Albeuve.
Jean Charamont	48	»	Chartres	13 juin 1793	à Albeuve.
F. Trouilloud	52	»	Mâcon	28 septembre 1792	chez Jean Gachoud, à Pont-la-Ville.
Dominique Sarrabezoles	56	chanoine	Auch	25 avril 1793	à Bulle.

Jean Andrez	51	curé	Besançon	18 septembre 1792	à Bulle, ensuite chez M. Chollet, au Bugnon. chez le lieutenant de Bulle.
Jacques Vernier	39	prêtre	»	10 juillet 1792	chez Joseph Paris, à Bulle.
Joseph Maignon	36	chanoine	Auch	25 avril 1793	chez le sellier, à Bulle.
Leus Romegous	31	»	»	25 »	chez Joseph Tenguely.
Jean Perrin	50	prêtre	Lyon	27 septembre 1792	chez Beaud, métral, à Albeuve.
Laurent Thurel	29	»	Besançon	10 novembre 1792	au château de Bulle.
Joseph La Croix	40	»	»	17 septembre 1792	logé chez le fermier de Cuquerons ;
Marie Colard	62	religieuse	de Ste-Claire	24 octobre 1793	malade à la suite d'une chute, il
Jean-Etienne Pernier	60	curé de Ste-Reine	St-Claude	arrivé en 1792	ne peut marcher sans béquilles. Le 5 janvier 1798.
Guirand		prêtre			Il est demeuré pendant 3 ans chez le colonel Odet; vieillard infirme.
Le Père Gilbert		capucin			En 1797, il était dans les environs de Bulle avec son compagnon.
Gabriel d'Eglans	35	prêtre			à Bulle. malade depuis un mois chez M. Amej, chirurgien, à Bulle (30 décembre 1797). Il avait eu, dans son enfance, une cuisse fracturée.

Permis de séjour à M. Pautier, vicaire, de la Franche-Comté, ainsi qu'à M. Vernier, vicaire; ils demeurèrent dans le bailliage de Bulle (12 juillet 1792).

La supérieure des *Solitaires* demeurant au Veguer (ou Viger), à Pont-la-Ville, avec 4 frères, 16 sœurs et 6 enfants. C'étaient les Solitaires des Fontenelles, dont M. Receveur était supérieur.

M. de Lavaux, garde-du-corps, arrivé le 20 novembre 1792, chez le lieutenant Castella, à Bulle.
Mlle Monnier, âgée de 29 ans, arrivée en octobre 1792, logée à Bulle.

Louis-Philippe Romegens
Père Amateur
Jean-Baptiste Charamont
Thourel, prêtre
Etienne Daunat
Jean-Baptiste Berlin

} prêtres dans le bailliage de Bulle, sans autre indication.

Le 12 mars 1793, le Conseil d'Etat accorde, jusqu'au dimanche de Quasimodo, asile, à La-Roche, à Antoine-Sylvestre Receveur, prêtre-directeur de la Retraite des écoles et de la Manufacture, ci-devant établie aux Fontenelles, en Franche-Comté, ainsi qu'aux filles qu'il a amenées avec lui.

Le 4 octobre 1793, ensuite de l'ordre du 13 septembre, le bailli de Bulle transmet, par sa lettre du 30 septembre, les détails et les renseignements qu'on lui a demandés sur les religieuses et sur l'établissement de La-Roche, dites les Solitaires des Fontenelles.

Le Conseil les soumettra au Grand Conseil.

Le 12 août 1793, le bailli de Gruyère transmet une pétition de la bourgeoisie de Bulle, demandant la conservation de deux prêtres français, qui, en conséquence du mandal du 16 juillet, avaient reçu l'ordre de quitter le canton. Le Conseil répond qu'il ne peut enfreindre ni modifier un ordre du Grand Conseil (Arch. cant., communication de M. l'archiviste Schneuwly).

Sur les Filles-de-la-Retraite, voir aussi Praroman.

Le 11 septembre 1794, il existait 64 émigrés dans le bailliage de Bulle.

TABLE DES MATIÈRES

2^me VOLUME

	Pages.
Albertwyl	9, 35
Albeuve	198
Assassinat	114
Barberèche	9, 10
Béguines	12, 13, 51, 160
Belfaux	50
Bellegarde	99
Bénéfice	18, 20, 53, 100, 138, 215, 270
Berlens	113
Bienfaiteurs 27, 28, 32, 35, 59, 104, 120, 140, 173, 200, 244	133
Billens (paroisse)	144
Billens (famille)	9, 35
Bonn	158
Bœsingen	182
Botterens	188
Broc (paroisse)	13, 18
Broc, Jean (famille)	225
Bulle (paroisse)	228
Bulle (famille)	45
Cerlier	34
Chantrerie	87, 108, 223, 256, 261, 263, 295
Chapelains	44
Chapelle de Vivier	44
» de Pensier	44
» de Courtaman	44

	Pages.
Chapelle du Château	44
» de Chésopelloz	82
» de La Corbaz	82
» de Cormagens	82
» de Corminbœuf	83
» de Belfaux	83
» de Bellegarde	107
» de La-Villette	107
» de Broc	206—209
» des Marches	210
» de Bulle	251—261
» de St-Joseph	127, 263
» de Cuquerens	264
» de Hennens	151
Cimetière	38
Cloches 36, 72, 103, 126, 174, 183,	213
Collation (droit de collation à un bénéfice) 33, 64, 101, 127, 133	167, 214, 229, 237, 239, 256.
Confrérie	35, 79, 270
Couvent	68, 228
Crucifix de Barberèche	36
» de Belfaux	73
Cure	77, 101, 103, 174
Curés 45, 90, 109, 129, 154, 177, 220, 287	
Dime	18, 19, 66
Documents 73, 95, 96, 151, 203, 205, 281	
Ecoles 15, 39, 81, 105, 129, 137, 176, 184, 272	
Eglise de Barberèche	23
» de Belfaux	69
» de Bellegarde	101
» de Berlens	125
» de Billens	147
» de St-Cyr (Bœsingen)	158, 163
» de St-Jacques (Bœsingen)	158, 163
» de Botterens	183

	Pages.
Eglise de Broc	202
» de Bulle	218
Election	33, 64, 127, 133, 167, 229, 235, 237, 239
Ermitage	212, 263
Esclave	211, 280
Estavannens	492
Estavayer	11, 27, 51, 113
Excommuniés	11, 193, 232
Faits divers	41, 65, 79, 105, 144, 174, 185, 215, 279
Fête	32, 280
Fief (remise d'un)	11
Floret	12
Fries, peintre	17
Gruyère	100, 190, 198, 206, 207, 215, 227, 228
Horloge	32, 72, 126, 151
Hôpital, hospice	11, 54, 151, 264, 281
Humilimont	18
Inventaire	22
Lanthen	198
Luminaire	16
Lutry	190
Musard, Jean	55, 67
Mystère des Rois, de la Passion	267
Notabilités	105, 184, 217, 274
Orgue	72, 250
Ossuaire	82
Patronat	33, 34, 64, 127, 133, 167, 227, 229, 235, 237, 239
Payerne	34, 65
Pèlerinage	73, 124
Pensier	21, 44
Personnat	230

	Pages.
Peste	64, 210, 280
Praroman, Guillaume (famille)	15
Praroman, Henri (famille)	11, 15
Procession	36, 76, 80, 124, 280
Protectorat	63
Prêtres réfugiés	306
Réforme	17, 65, 105, 170, 240
Religieuses	269, 274
Rosaire	35, 270
Sales	232
Séminaire, société de prêtres	81, 118
Statistique	43, 81, 128, 176, 217, 277
Statuts	196
Stoll	25, 26
Soucens, Jean	14
Théâtre	217, 267
Tribunal ecclésiastique	216
Visites pastorales	23, 63, 102, 116, 135, 165, 202, 233
Vivier, Vivy	10, 21, 44